

ROYAUME DU MAROC



PLAN DE GESTION SOCIALE DU PROGRAMME D'APPUI AU PILIER II DU PLAN MAROC VERT (*PAPMV*) FINANCE PAR L'AFD

Rapport Final
Version définitive



23, Avenue Chellah Apt N° 9 et 10
Hassan - Rabat - Maroc -
Tél : 0537 20 80 90
Fax : 0537 72 91 11
E-mail : phenixa@phenixa.com

AGENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

**PLAN DE GESTION SOCIALE
DE 51 PROJETS PILIER II DU PLAN MAROC VERT
Version Définitive**

Objet de l'indice	Rédaction		Validation
	Nom	Signature	Nom
2 ^{ème} édition	M.FEZZAZ J. MARCHETTI		C. LEGER

Numéro de rapport :	R 238
Numéro d'affaire :	A 780
N° de contrat :	C 207
Domaine technique :	Etudes sociales

PHENIXA
23, Avenue Chellah Apt 9 et 10
HASSAN RABAT
Téléphone : 00 212 537.20.80 90
Télécopie : 00 212 537.72.91.11
e-mail : phenixa@phenixa.com

SOMMAIRE

CONTEXTE.....	9
INTRODUCTION.....	10
1 LE PLAN MAROC VERT (PMV)	11
1.1 Contexte	11
1.2 Objectifs	11
1.2.1 Mode d'identification et de mise en œuvre	12
1.2.2 Etapes du processus de mise en œuvre des projets	12
2 LE PROGRAMME D'APPUI AU PMV PII (PAPMV).....	14
2.1 Indications générales.....	14
2.2 Caractérisation	15
3 LE PLAN DE GESTION SOCIAL (PGS).....	20
3.1.1 Considérations.....	20
3.1.2 Objectifs	20
3.1.3 Thématiques	21
3.1.4 Contenu.....	22
4 METHODOLOGIE D'APPROCHE	24
4.1 Echantillon de Projets	24
4.1.1 caractérisation générale	25
4.1.2 Organisations Professionnelles (OP).....	26
4.1.3 Situation de la contractualisation des projets.....	27
4.1.4 Unités de Valorisation (UV)	28
4.1.5 Communes Rurales.....	28
4.2 Parties prenantes	29
4.2.1 Catégories d'Acteurs identifiés	29
4.2.2 Echantillons des acteurs.....	30
4.3 Echantillon des Entités territoriales	31
4.4 Enquêtes et prospections	31
4.4.1 L'enquête test	31
4.4.2 Les enquêtes proprement dites	31
4.5 Méthodes d'Analyse et d'interprétations	33
5 CADRE JURIDIQUE RELATIF AUX ASPECTS SOCIAUX	34
6 CONDITIONS SOCIALES EXISTANTES	37
6.1 Situation de la pauvreté: à l'échelle nationale.....	37
6.2 Situation de la pauvreté au niveau des zones de projets	37
6.3 Définitions	37
6.4 Région de Fes – Boulemane	39
6.4.1 Situation géographique et découpage administratif.....	39
6.4.2 Démographie et Indicateurs Sociaux.....	39
6.5 Région de Taza – Taounate - Al Hoceima.....	41
6.5.1 Situation géographique et découpage administratif.....	41
6.5.2 Démographie et Indicateurs Sociaux.....	41
6.6 Région de Tanger – Tétouan	43

6.6.1	Situation géographique et découpage administratif	43
6.6.2	Démographie et Indicateurs Sociaux.....	43
7	ANALYSE SOCIALE	45
7.1	Problématique des groupes vulnérables	45
7.1.1	Région de Fes – Boulemane	45
7.1.2	Région de Taza – Taounate - Al Hoceima	47
7.1.3	Région de Tanger – Tétouan	50
7.1.4	Synthèse des indicateurs sociaux.....	52
7.2	Places et rôles des Parties prenantes et leurs relations fonctionnelles	56
7.2.1	Place et rôles des acteurs.....	56
7.2.2	Relations fonctionnelles entre les différentes familles d'Acteurs	57
7.3	Situations, regards et avis croisés des Acteurs.....	58
7.3.1	Indicateurs d'appréciations communs et spécifiques	59
7.3.2	Regards et avis des Acteurs directs.....	60
7.3.3	Regards des Acteurs indirects.....	88
7.3.4	Analyses et interprétation	99
7.4	Profils sociaux des projets	101
7.4.1	Région de Fès – Boulemane	101
7.4.2	Région de Taza –Taounate - Al Hoceima	122
7.4.3	Région de Tanger - Tétouan.....	127
7.4.4	Synthèse des enjeux sociaux dans les trois régions.....	143
7.5	Principaux Enjeux sociaux identifiés:	144
7.5.1	Enjeux forts	144
7.5.2	Enjeux modérés	144
7.5.3	Enjeux faibles.....	144
8	IMPACTS SOCIAUX ET DES MESURES D'ATTENUATION	145
8.1	Impacts positifs.....	145
8.1.1	Acteurs intervenants Promoteurs, Communes et Autorités locales.....	145
8.1.2	Acteurs cibles : Agriculteurs, OP et Ouvriers.....	145
8.1.3	Acteurs Privés : Entreprises des travaux et Entreprises d'AT	145
8.1.4	Impacts positifs cumulés	146
8.2	Impacts négatifs et mesures d'atténuation	147
8.2.1	Acteurs intervenants : Promoteurs, Communes et Autorités locales	148
8.2.2	Acteurs cibles : Agriculteurs, OP et Ouvriers.....	151
8.2.3	Acteurs Privés : Entreprises des travaux et Entreprises d'AT	154
9	PLAN DE GESTION SOCIAL (PGS).....	156
10	CONCLUSION	162
10.1	En termes d'interventions urgentes nécessaires	163
10.2	En termes de risques d'atteinte aux droits fondamentaux de la personne humaine :	163
10.3	En termes de risques d'impacts positifs sociaux :.....	163
10.4	En termes de risques d'impacts négatifs sociaux :	164
10.4.1	Problématique liée à l'animation et au renforcement des capacités des agents d'encadrement des promoteurs	164
10.4.2	Problématique de la mise en œuvre de la contractualisation avec les OP.....	165
10.4.3	Problématique d'intégration des femmes et des jeunes dans les projets.....	165
10.5	En termes de mesures d'atténuation des risques d'impacts négatifs:	166
10.5.1	Mesures liées à l'animation et au renforcement des capacités des agents d'encadrement des promoteurs	166
10.5.2	Mesures pour la mise en œuvre de la contractualisation avec les OP	167

10.5.3 Mesures pour l'intégration des femmes et des jeunes dans les projets	167
10.6 En termes de mise en œuvre du présent PGS	167
10.7 Limites et incertitudes.....	168
11 ANNEXES.....	169

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Parties concernées par les différentes phases et étapes des projets	13
Tableau 2 : Importance des Organisations Professionnelles entre filières	16
Tableau 3 : OP Région Tanger-Tétouan	17
Tableau 4 : OP Région Fès – Boulemane	18
Tableau 5 : OP Région : Taza – Taounate – Al Hoceima	18
Tableau 6 : Caractérisation générale des projets de l'échantillon (Bénéficiaires, Superficies, Budgets et Communes)	25
Tableau 7 : Nombre d'OP actuelles et prévisionnelles par filière de l'échantillon	26
Tableau 8: Organisations professionnelles porteuses des projets échantillons	27
Tableau 9 : Nombre d'UV par filière de l'échantillon	28
Tableau 10: Communes rurales sièges des projets de l'échantillon	29
Tableau 11: Groupes et structures des Acteurs identifiés	30
Tableau 12 : Effectifs des interlocuteurs enquêtés par Structure et par Provinces	30
Tableau 13 : Principaux textes marocains applicables au contexte des activités du projet.. 34	
Tableau 14 : Importance des communes par province	39
Tableau 15 : répartition démographique en millier d'habitants	39
Tableau 16: Indicateurs de pauvreté par Province dans la région	39
Tableau 17 : Indicateurs démographiques par commune	40
Tableau 18 : Communes et leurs superficies par Province de la région	41
Tableau 19 : Répartition de la population (1000 habitants)	41
Tableau 20: Indicateurs de pauvreté par Province dans la région	42
Tableau 21 : Indicateurs démographiques par Cercle /Commune	42
Tableau 22 : Communes et leurs superficies par Province de la région	43
Tableau 23: Répartition de la population (1000 habitants)	43
Tableau 24: Indicateurs de pauvreté par Province dans la région de Tanger Tétouan	43
Tableau 25: Indicateurs démographiques par commune	44
Tableau 26: Indicateurs sociaux par commune et au niveau de la province de Sefrou	45
Tableau 27: Indicateurs sociaux par Cercle et au niveau de la province de Taounate	47
Tableau 28: Indicateurs sociaux par commune et au niveau de la province Tétouan	50
Tableau 29: Valeurs moyennes des indicateurs sociaux au niveau des trois provinces	52
Tableau 30: Valeurs moyennes des indicateurs sociaux au niveau de l'ensemble des communes /cercles des trois provinces	54
Tableau 31: Principaux rôles des Acteurs sociaux	56
Tableau 32 : La répartition des effectifs entre les différentes familles d'acteurs rencontrés est comme suit :	59
Tableau 33 : Répartition des effectifs par province	61
Tableau 34: Synthèse de la caractérisation générale des bénéficiaires enquêtés	66

Tableau 35: Synthèse des indicateurs d'appréciation des regards et avis des bénéficiaires	68
Tableau 36 : Répartition entre les types d'OP et les provinces	72
Tableau 37 : Synthèse des indicateurs d'appréciation des regards et avis des Organisations Professionnelles	72
Tableau 38 : Entreprises de travaux	77
Tableau 39: Synthèse des indicateurs d'appréciation des regards et avis des Entreprises de Travaux	77
Tableau 40 : Caractérisation générale	81
Tableau 41 : Synthèse des indicateurs d'appréciation des regards et avis des Ouvriers	82
Tableau 42 : Assistance technique	85
Tableau 43 : Synthèse des indicateurs d'appréciation des regards et avis de l'Assistance Technique	85
Tableau 44 : Communes rurales	88
Tableau 45: Synthèse des indicateurs d'appréciation des regards et avis des Communes Rurales (élus)	89
Tableau 46 : Autorités locales	92
Tableau 47 : Synthèse des indicateurs d'appréciation des regards et avis des Autorités locales 93	
Tableau 48 : Caractérisation générale	96
Tableau 49 : Synthèse des indicateurs d'appréciation des regards et avis des Non bénéficiaires	97
Tableau 50: Matrice de la Synthèse des degrés de satisfaction croisée entre les différentes familles d'acteurs	99
Tableau 51 : Matrice des Niveaux des enjeux sociaux des projets de la province de Sefrou. 120	
Tableau 52 : Matrice des Niveaux des enjeux sociaux des projets de la province de Taounate	125
Tableau 53: Matrice des Niveaux des enjeux sociaux des projets de la province de Tétouan	141
Tableau 54: Matrice générale de synthèse des enjeux sociaux dans les trois régions	143
Tableau 55 : Cadre global de gestion et de suivi social (CGGSS)	156

LISTE DES ABREVIATIONS

ABH	Agence de bassin hydraulique
ADA	Agence pour le Développement Agricole
ADS	Agence de développement social
AFD	Agence Française pour le Développement
AGR	Activité Génératrice de Revenus
AMAPPE	Association Marocaine d'Appui à la Promotion de la Petite Entreprise
AMPPC	Association marocaine des Producteurs de plants certifiés
ANAPEC	Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences
AOP	Appellation d'Origine Protégée
APDN	Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Préfectures et Provinces du Nord.
APP	Agence de Partenariat pour le Progrès
AT	Assistance Technique
AUEA	Association d'Usagers de l'Eau Agricole
BdF	Bailleur de Fonds
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BFR	Besoin en Fonds de Roulement
BM	Banque mondiale
CA	Conseil d'Administration
CC	Changement Climatique
CDA	Centre de développement Agricole
CE	Commission Européenne
CES	Conservation des Eaux et des Sols
CES	Cellule environnementale et sociale (MAPM)
CMV	Centre de mise en valeur
CNE	Conseil National de l'Environnement
CNEI	Comité national d'Études d'impact
CNUED	Conférence des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement
CP	Comité de Pilotage
CPA	Conseillers Agricoles Privés
CPS	Cahier des Prescriptions Spéciales
CR	Commune Rurale
CRA	Chambre Régionale d'Agriculture
CRA	Centre de recherche Agronomique
CRP II	Centre de Ressources du Pilier II du PMV
CT	Centre de Travaux
DA	Direction de l'Agrégation, de l'ADA
DCFCC	Direction de la Conservation foncière, du Cadastre et de la Cartographie
DDFP	Direction de Développement des Filières de Production (MAPM)
DE	Département de l'Environnement
DGP	Direction de la Gestion des Projets, de l'ADA
DIP	Direction de l'Ingénierie des Projets, de l'ADA
DPA	Direction Provinciale de l'Agriculture
DPV	Direction de la Production Végétale
DPVCTRF	Direction de la Protection des végétaux, du Contrôle technique et de la Répression des fraudes
DRA	Direction Régionale de l'Agriculture
DRPE	Direction de la Recherche et de la Planification de l'Eau
DRS	Défense et Restauration des Sols

DSS	Direction de la Stratégie et des Statistiques (MAPM)
EE	Évaluation environnementale
ÉES	Évaluation environnementale stratégique
EFH	Égalité entre les femmes et les hommes
EIE	Étude d'impact sur l'environnement
ESS	Economie Sociale et Solidaire
ETP	Evapo-Transpiration Potentielle
FAO	Food and Agriculture Organization
FDA	Fonds de Développement Agricole
FEM	Fonds Mondial pour l'Environnement
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
FR	Fonds de Roulement
GIE	Gestion intégrée des engrais
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GIP	Gestion intégrée des pesticides
HCEFLCD	Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification
HCP	Haut Commissariat au Plan
IAV	Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II
INAO	Institut national des Appellations d'Origine
INDH	Initiative nationale pour le développement humain
INRA	Institut National de la Recherche Agronomique
MADRPM	Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes
MATEE	Ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Eau et de l'Environnement
MCA	Millenium Challenge Account
MCC	Millenium Challenge Corporation
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MLT	Moyen Long Terme
MOD	Maîtrise d'Ouvrage Délégée
MODB	Maîtrise d'ouvrage Délégée à la Base
ODCO	Office du Développement de la Coopération
OFPPT	Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail
ONDH	Observatoire national du Développement humain
ONEM	Observatoire national de l'environnement du Maroc
ONG	Organisation non Gouvernementale
ONSSA	Office National de Sécurité Sanitaire des produits Alimentaires
OP	Organisation Professionnelle
OPA	Organisation professionnelle Agricole
ORMVA	Office Régional de Mise en Valeur Agricole
OSS	Observatoire du Sahara et du Sahel
P2	Pilier II
PAM	Plantes Aromatiques et Médicinales
PAN	Programme d'Action National de lutte contre la désertification et d'atténuation des effets de la sécheresse
PAR	Programme d'Action Régional
PDAP	Plan Directeur des Aires Protégées
PDD	Plan de Développement de Douar
PDGSE	Plan de Gestion Eco Systémique
PDR	Plan Directeur de Reboisement
PDRI	Projet de Développement Rural Intégré
PETF	Programme d'Exécution Techniques et Financiers
PGES	Plan de gestion environnementale et sociale
PGP	Plan de gestion phytosanitaire

PMH	Petites et moyennes hydrauliques
PMV	Plan Maroc Vert
PMV PII	Plan Maroc Vert Pilier II
PNR	Plan National de Reboisement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
POP	Polluants organiques persistants
R&D	Recherche -Développement
SAU	Surface Agricole Utile
SDOQ	Signes distinctifs d'origine et de qualité
SEE	Secrétariat d'État chargé de l'Environnement
SEFEPH	Secrétariat d'État chargé de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Handicapées
SFDA	Société de Financement pour le Développement Agricole
SIBE	Site présentant un intérêt biologique et écologique
SIG	Système d'information géographique
SSE	Système ou Service de Suivi-Evaluation
SVA	Service de la Vulgarisation Agricole (DPA)
TDR	Termes de référence
UCP	Unité de Coordination du Programme (PAPMV)
UE	Union Européenne
UGP	Unité de Gestion du Projet (MAPM)
USAID	United States Agency for International Development
UTA	Unités Territoriales Agricoles
VR	Viandes Rouges

Contexte

Les autorités marocaines sont engagées, depuis plusieurs années, dans un vaste programme de réformes visant à instaurer les bases d'une croissance rapide et équilibrée susceptible de résorber les déficits économiques et sociaux. Le nouveau Gouvernement, mis en place suite aux élections législatives de Novembre 2011, a mis l'accent, à l'issue des événements du "Printemps Arabes", sur un développement inclusif. Le Programme du Gouvernement (2012-2016), présenté au Parlement en Janvier 2012, a porté sur des engagements structurés autour de 5 grands piliers : (i) le renforcement de l'identité nationale unifiée ; (i i) la consolidation de l'Etat de droit, de la régionalisation avancée et de la bonne gouvernance; (iii) la mise en place d'une économie compétitive et diversifiée; (iv) le développement et la mise en œuvre de programmes sociaux et (v) le renforcement de la position du Maroc au niveau international.

Le Gouvernement Marocain (GM), entend poursuivre les réformes entamées ces dernières années, en vue de consolider la croissance économique et de réaliser les ambitieux programmes d'investissement public qu'il a formulé. Il continuera également la mise en œuvre des principales stratégies sectorielles lancées, en soutien à la diversification économique et au renforcement du potentiel de croissance. A ce titre, le PMV est un instrument clé de la stratégie du GM, l'agriculture constituant un secteur à fort potentiel de productivité et de création d'emplois. Il participe de l'effort du GM à relever les défis majeurs que sont : (i) la disparité régionale, la persistance de la vulnérabilité et le niveau élevé du chômage, en particulier chez les jeunes ; (ii) la fragilité des ressources (notamment l'eau)

L'importance du secteur agricole se manifeste par sa contribution notable, à la formation du PIB national (15% à 20%) et à la création d'emploi (40%), notamment en milieu rural où l'agriculture reste le premier pourvoyeur d'emplois (80%) et la principale source de revenu (1,5 millions d'agriculteurs). Au cours des dix dernières années, le taux de croissance annuel moyen du PIB Agricole a été de +3,98 %. Les exportations alimentaires représentent 19% des exportations globales du pays. Les zones irriguées contribuent de façon significative à la valeur ajoutée agricole.

Le Plan Maroc Vert -PMV (2008-2020), approuvé par le Gouvernement Marocain en avril 2008, représente une ambitieuse stratégie de développement qui vise à transformer le secteur agricole en une source stable de croissance et d'emplois, à améliorer la compétitivité et à promouvoir un développement économique plus diversifié.

Le Plan Maroc Vert (PMV) est une stratégie ambitieuse qui s'inscrit dans la perspective de développement inclusif et durable. Il s'est fixé comme objectif d'ériger le secteur agricole en véritable levier de développement socio-économique, notamment pour la création d'emplois, la lutte contre la pauvreté et la protection de l'environnement

L'Agence Française de Développement accompagne le Plan Maroc Vert à travers un prêt de 50 millions d'euros et un don de 300 000 euros pour la mise en œuvre du « **Programme d'Appui au Plan Maroc Vert (PAPMV)** ». L'objectif recherché étant de réduire la pauvreté et de développer de manière significative le revenu agricole dans les zones ciblées.

Introduction

La présente étude est relative à « ***l'élaboration du Plan de Gestion Social (PGS) du Programme d'Appui au Plan Maroc Vert Pilier II (PAPMV)*** » financé par l'AFD qui porte sur 51 projets PMV PII aux niveaux de trois régions (Tanger-Tétouan, Fès- Boulemane et Taza – Taounate – Al Hoceima). Conformément aux termes de références, deux rapports complémentaires ont été élaborés; un ***rapport de cadrage*** transmis à l'ADA en Avril 2013 et le présent ***rapport final*** selon les indications suivantes :

- Le ***rapport de cadrage*** (étude de portée) a pu compiler :
 - o les indications et la caractérisation générales du PAPMVPII ;
 - o l'objet et les objectifs du PGS ainsi que les thématiques à traiter ;
 - o la méthodologie d'approche de collecte, de traitement, d'analyse et d'interprétations des données ;
 - o l'identification et la caractérisation des différents acteurs socioprofessionnels (directs, indirects et institutionnels) concernés par le PAPMV ;
 - o l'élaboration d'un échantillon représentatif de toute la diversité des critères constatés au niveau de l'ensemble des projets du PAPMV. Cet échantillon est composé de **17 projets** situés dans trois provinces (une par région) à savoir la Province de **Tétouan**, la Province de **Sefrou** et la Province de **Taounate** ;
 - o les méthodes d'élaboration des échantillons des différentes parties prenantes (bénéficiaires, ouvriers, entreprises des travaux, etc.
 - o l'élaboration et la validation des outils de collectes des données auprès des différents acteurs identifiés. Des questionnaires ont été ainsi élaborés, testés et amendés en version finale ;
- le présent ***rapport final***, (PGS proprement dit) traite les chapitres suivants :
 - o la caractérisation générale et les indications pertinentes du PMV, en général, et du PAPMV, en particulier, ainsi que les différentes rubriques de la méthodologie d'approche. Le tout sous forme de résumés succincts de ce qui a été largement développé au niveau du rapport de cadrage ;
 - o le cadre juridique et institutionnel ;
 - o les conditions sociales existantes au niveau de chacune des trois régions en général avec plus de détails sur les trois provinces de l'échantillon ;
 - o les profils et les enjeux sociaux de chacun des 17 projets à étudier ;
 - o l'identification et l'évaluation des impacts positifs attendus à différents niveaux ;
 - o l'identification et l'évaluation des risques d'impacts négatifs dans leur diversité sur les différentes catégories socioprofessionnelles concernées ;
 - o l'identification et l'évaluation des mesures d'élimination et/ou d'atténuation de ces risques d'impacts négatifs ;
 - o le Plan de Gestion Social et les mesures de mise en œuvre et d'accompagnement

Pour mettre en exergue la complémentarité des deux rapports et éviter les redondances, il est donc recommandé au lecteur, de revenir, éventuellement, au ***rapport de cadrage*** pour tout besoin de complément d'information au sujet des chapitres traités par celui-ci.

1 Le Plan Maroc Vert (PMV)

1.1 Contexte

Le Plan Maroc Vert -PMV (2008-2020), approuvé par le GM en avril 2008, représente une ambitieuse stratégie de développement qui vise à transformer le secteur agricole en une source stable de croissance et d'emplois, à améliorer la compétitivité et à promouvoir un développement économique plus diversifié. Il constitue une Feuille de Route (FdR) pour réaliser une série de réformes et mettre en place des investissements structurants dans le secteur agricole. Le PMV est décliné en deux piliers : (i) le 1er Pilier porte sur le développement d'une agriculture moderne, performante et à haute valeur ajoutée répondant aux règles du marché et s'appuyant sur les investissements privés [financement de 700 à 900 projets/Modèle productiviste centré sur les exportations] ; (ii) le 2ème Pilier concerne l'accompagnement solidaire de la petite agriculture à caractère social, dans les zones à écosystèmes fragiles (zones oasiennes, de montagne, ...) à travers l'amélioration des revenus des agriculteurs les plus précaires [300 à 400 projets sociaux inscrits dans le cadre d'un plan régional visant la reconversion des agriculteurs précaires dans des activités viables soutenues par un encadrement et accompagnement].

Plusieurs contraintes diverses n'aident pas l'agriculture marocaine à être plus compétitive et plus performante pour relever les défis de la sécurité alimentaire, de la globalisation des marchés et de la concurrence. Ces contraintes concernent plusieurs aspects dont le déficit de gouvernance, le foncier, la gestion et l'économie de l'eau, etc.

Aussi et que pour qu'une filière agricole soit organisée et performante afin de réussir le pari de la compétitivité à l'échelon international, il faut que ; l'accès aux marchés (système d'information et système de prix), le rôle de l'Etat en matière de contrôle et de coordination, l'implication des organisations agricoles ainsi que l'organisation et la coordination des activités de la filière entre les différents acteurs, soient pris en considération dans toute réorganisation future d'une filière donnée. Tel est le déficit du PMV.

1.2 Objectifs

Le Plan Maroc Vert s'est fixé les objectifs suivants :

- Imprimer au secteur agricole une dynamique d'évolution harmonieuse, équilibrée et évolutive qui tient compte de ses spécificités ;
- Exploiter les marges de progrès et valoriser au mieux les potentialités ;
- Faire face aux nouveaux enjeux tout en préservant les équilibres sociaux et économiques ;
- Accompagner la profonde mutation que connaît le système agro-alimentaire mondial.

Ainsi, il sera procédé dans le cadre du Plier II au financement de 300 à 400 projets d'agriculture solidaire inscrits dans des plans régionaux visant la reconversion des agriculteurs précaires dans des activités à plus haute valeur ajoutée et moins sensibles aux précipitations.

Ces projets ont été sélectionnés selon les étapes (en vigueur au niveau de l'ADA) d'identification, de priorisation et de validation. Ces projets qui ont été validés par le comité d'investissement portent essentiellement sur :

- l'aménagement en PMH (goutte à goutte) dans 2 périmètres ;
- les plantations des arbres fruitiers (oliviers, figuiers, amandiers, pruniers, pommier) sur des espaces actuellement en production céréalière extensive;
- la plantation d'un périmètre de cactus de 800 ha

- la réorganisation de la filière « lait » au niveau de 2 provinces
- l'appui à la filière « Miel »
- la construction d'un certain nombre d'unité de valorisation des produits agricoles (huileries, unité frigorifiques, usines de lait, etc....)

1.2.1 Mode d'identification et de mise en œuvre

L'identification de projets du pilier II se fait conformément au « manuel des procédures » et « manuel de priorisation » mis en place par l'ADA. Ces procédures ont pour objectifs d'uniformiser et de formaliser les processus d'élaboration, de validation et d'exécution des projets relatifs au pilier II.

La procédure comprend les étapes suivantes :

- Identification et proposition d'avants projets par les DRA/DPA
- la présélection des avant projets,
- La conception détaillée des projets,
- L'exécution des projets,
- Le suivi -évaluation des projets

La procédure de priorisation des projets tient compte des objectifs visés par la mise œuvre des projets pilier II, à savoir entre autres, la réduction de la pauvreté agricole et l'amélioration des revenus des bénéficiaires. Les projets doivent être validés au stade « avant-projets » avec les DRA/DPA/ORMVA préalablement à l'élaboration des projets détaillés par ces structures.

La priorisation des projets concernent :

- les projets au niveau des Régions
- les projets au niveau du Comité Technique

Les étapes de priorisation ainsi que les intervenants sont donnés par le tableau suivant :

Etapes	Intervenants
Priorisation triennale des avant projets	DPA/DRA/ORMVA Comités Provincial et Régional
Priorisation des avant projets de l'année 1 du plan triennal	DPA/DRA/ORMVA
Priorisation des avant projets proposés par les DRA/DPA	Comité Technique

1.2.2 Etapes du processus de mise en œuvre des projets

Les projets Pilier II suivent six étapes progressives supervisées à chaque niveau par des comités à différentes échelles (provinciale, régionale et nationale) :

- 3 étapes dans leurs phase « **avant projets** » : identification et programmation triennale ; puis priorisation et présélection et enfin validation
- 3 étapes dans leur phase de « **projets détaillé** » : conception détaillée puis Exécution et enfin suivi – évaluation

Le tableau suivant récapitule les parties concernées pour chacune de ces étapes

Tableau 1: Parties concernées par les différentes phases et étapes des projets

Phases des projets	Parties concernées
Phase « avant projets »	
- Identification et programmation triennale	Comités régionaux (DPA/DRA/ORMVA)
- Prioritisation et présélection	Comité technique – ADA
- Validation	Comité d'investissement
Phase de « projets détaillés»	
- Conception détaillée	DRA, DPA, ORMVA + bénéficiaires (OP),
- Exécution	DRA, DPA, ORMVA + bénéficiaires (OP) + entreprises,
- Suivi – évaluation	DRA, DPA, ORMVA + bénéficiaires (OP) + ADA)

Il est à noter que deux comités distincts procèdent à la validation des avants projets:

- le comité technique présidé par l'ADA puis ;
- le comité des investissements du Plan Maroc Vert, présidé par le Ministre de l'agriculture et de la pêche maritime.

Les 51 projets concernés par la présente étude ont franchis les différentes étapes de leur phase «avant projet ». Ils ont été validés par le comité d'investissement.

Les détails des procédures sont présentés au niveau du site de l'ADA (Agence de Développement Agricole) www.ada.gov.ma.

2 Le Programme d'Appui au PMV PII (PAPMV)

2.1 Indications générales

L'Agence Française de Développement accompagne le Plan Maroc Vert à travers un prêt de 50 millions d'euros et un don de 300 000 euros pour la mise en œuvre du « **Programme d'Appui au Plan Maroc Vert (PAPMV)** ». L'objectif recherché étant de réduire la pauvreté et de développer de manière significative le revenu agricole dans les zones ciblées.

Ainsi, le Programme **PAPMV** vise à :

- insérer près de **19 000** bénéficiaires (agriculteurs et éleveurs) défavorisés de trois régions (Tanger - Tétouan, Fès - Boulemane et Taza - Al Hoceima - Taounate), durablement et équitablement à travers **51** projets (18 en 2012 et 33 en 2013) dans **17** filières (13 végétales et 4 animales) ;
- faire profiter ces bénéficiaires des opportunités des marchés nationaux et internationaux, et obtenir une plus grande valeur ajoutée au sein des chaînes de valeur.

Les objectifs spécifiques du **PAPMV** sont les suivants :

- Réduction de la pauvreté rurale et de la vulnérabilité des agriculteurs défavorisés aux aléas économiques et environnementaux ;
- Développement des filières agricoles pour l'approvisionnement des marchés nationaux et à l'exportation avec des produits à haute valeur ajoutée ;
- Conservation des ressources naturelles et anticipation des changements climatiques.

Les résultats attendus portent essentiellement sur :

- Le renforcement des capacités des promoteurs de projets et de leurs organisations de base ;
- Le développement des filières au sein des projets pilier II Valorisation des produits de terroir ;
- La prise en compte de l'approche territoire et systèmes d'exploitation ;
- L'organisation et le renforcement de l'appui - conseil, des services de proximité et du financement des projets ;
- L'organisation et la gestion du programme AFD.

Pour atteindre ces résultats, la démarche adoptée dans le cadre du PAPMV reposera sur une série de **principes** qui visent à aider les producteurs et leurs organisations cibles à devenir les véritables promoteurs à travers un processus participatif qui doit aboutir à un système partenarial et contractuel.

Le PAPMV sera mis en œuvre sur une durée de 4 ans au travers de quatre composantes opérationnelles :

- **Composante 1** : Mise en œuvre des 51 projets dans les trois régions ;
- **Composante 2** : Actions transversales et pilotes ;
- **Composante 3** : Renforcement des capacités et formations, notamment la préparation d'un PGES et formation à la maîtrise des risques environnementaux et sociaux ;
- **Composante 4** : Suivi- évaluation

2.2 Caractérisation

Le porte feuille du Programme d'Appui au Plan Maroc Vert (PAPMV) est composé de 51 projets dont 18 projets à démarrer en 2012 et 33 projets en 2013. Ces projets sont répartis entre **17** filières (arboriculture, productions animales et autres productions végétales) aux niveaux de **3** régions : Tanger- Tétouan, Fès – Boulemane et Taza- Taounate – Al Hoceima.

Le rapport de cadrage donne dans les détails, la caractérisation générale du PAPMV ; suite à une analyse détaillée des fiches « requêtes initiales des projets » ; selon les éléments suivants :

- La Répartition régionale des projets ;
- L'Importance des filières ;
- Les Bénéficiaires, les superficies et les effectifs des cheptels ;
- Les Organisations Professionnelles (OP) ;
- La Situation de la contractualisation des projets
- Les Unités de Valorisation (UV) ;
- Les Budgets alloués ;

On peut récapituler pour :

- la répartition régionale des projets :

- la majorité des projets (59%) sont localisés dans la région de Tanger – Tétouan, soit un total de 30 projets sur 51 dont 19 projets de la filière « Olivier » ;
- 31 % des projets sont localisés dans la région de Fès – Boulemane (16 projets) et
- seulement 10 % des projets dans la région de Taza -Taounate – Al Hoceima (5 projets)

- l'importance des filières concernées :

Sur les **17** filières concernées, il y'a :

- 9 filières arboricoles (Olivier, Figuier, Pommier, Prunier, Noyer, châtaigner, Cerisier, Abricotier et Amandier). Ces filières regroupent 39 projets sur 51 soit 76% du nombre total des projets ;
- 4 filières de productions animales (Poulet Fermier, viande Ovine, Lait et Apiculture) et
- 4 filières d'autres productions végétales (Cactus, Vigne, PAM et Légumineuses)

- les bénéficiaires et les superficies

L'analyse des données sur les superficies, la taille des cheptels et l'importance des bénéficiaires a permis de noter que :

- La superficie totale concernée par l'ensemble des projets est de l'ordre de **17665 ha** pour les filières végétales ;
- Le nombre de bénéficiaires total prévisionnel pour l'ensemble du PAPMV est de **18767** dont :
 - 10684 pour les filières végétales représentant 57% du nombre total des bénéficiaires
 - 8083 pour les filières animales représentant 43% du nombre total des bénéficiaires
- La filière de l'olivier arrive en tête avec presque 10 500 ha (59,4% des superficies) et presque 4800 bénéficiaires (45%) ;

- La filière des productions laitières suit en 2^{ème} position avec 7550 bénéficiaires dont 6000 pour le seul projet laitier de Taounate.

- les organisations Professionnelles (OP)

- Les Organisations Professionnelles (OP) concernent toutes formes d'organisations des agriculteurs (Associations, Coopératives, GIE.)

Le tableau suivant synthétise l'importance relative des différentes OP.

Tableau 2 : Importance des Organisations Professionnelles entre filières

Filière	Projets		OP Existantes				OP Prévues			
	Nbre	%	Associations	%	coopératives	%	Coopératives	%	GIE	%
Olivier	23	45,1	46	40,4	4	9,5	40	31,3	4	80
Figuier	5	9,8	11	9,6	2	4,8	9	7		
Total 1	28	54,9	57	50	6	14,29	49	38,28	4	80
Pommier	3	5,9	3	2,6	2	4,8	4	3,1		
Cactus	3	5,9	12	10,5			5	3,9		
Amandier	2	3,9	2	1,8			3	2,3	1	
Prunier	2	3,9	15	13,2			2	1,6		
Noyer	1	2,0								
châtaigner	1	2,0	1	0,9			1	0,8		
Vigne	1	2,0	1	0,9			1	0,8		
Cerisier	1	2,0	0	0			1	0,8		
Abricotier	1	2,0	13	11,4			1	0,8		
PAM	1	2,0	2	1,8			4	3,1		
Légumineuses	1	2,0	0	0			1	0,8		
Total 2	17	33,3	49	43,0	2	4,8	23	18	1	20
Lait	2	3,9	0	0	33	78,6	50	39,1		
Apiculture	2	3,9	4	3,5			5	3,9		
Poulet										
Fermier	1	2,0	1	0,9						
viande Ovine	1	2,0	3	2,6	1	2,4	1	0,8		
Total 3	6	11,8	8	7	34	81	56	43,8		
TOTAL	51	100	114	100	42	100	128	100,0	5	100

- Le nombre total des **associations** existantes est de 114 pour l'ensemble des 51 projets du portefeuille, soit une moyenne de 2 associations par projet. Cette moyenne cache une très grande disparité du « *nombre d'associations* » existantes par projet :
 - o Il y a 5 projets qui ne disposent pas encore d'association ;
 - o Il y a d'autres projets qui démarrent avec plus de 5 associations, voir même plus de 10 associations.
- La filière Olivier regroupe à elle seule 46 **associations** (40%). Avec la filière du Figuier, les deux filières totalisent 57 associations, soit près de la moitié (50%) du nombre total des associations ;
- Les 11 autres filières végétales regroupent 49 **associations existantes** (43%) et les 4 filières de productions animales 8 associations (7%).

- le nombre total de **coopératives de départ** ne dépasse pas 42 coopératives dont 33 (près de 80%) aux niveaux des 2 projets lait (les coopératives de collecte de lait)
- La majorité des projets des filières de productions végétales n'ont pas de coopérative de départ. On note seulement l'existence de 8 coopératives aux niveaux des 31 projets des trois filières (Olivier, Figuier et Pommier)
- Il est prévu de constituer 128 coopératives dans le cadre de ces projets afin de permettre la gestion de la partie aval (valorisation des productions) ;
- En revanche, il est prévu de créer seulement 5 GIE dont 4 pour la filière Olivier et 1 pour la filière Amandier.

- la situation de la contractualisation

Les fiches requêtes initiales des projets donnent peu d'informations sur les OP, généralement leurs nombre actuel et futur. Les fiches 2013 précisent le nom de l'OP porteuse. Les tableaux suivants récapitulent les OP porteuses de projets par région et par province.

▪ **Région : Tanger – Tétouan**

Tableau 3 : OP Région Tanger-Tétouan

Provinces	Projets	OP Porteuses	Nbre Adhérents
TÉTOUAN	Olivier	Association Amtel	45
	Olivier	Association Chourouk	38
	Olivier	Association ihlal	X
	Olivier	Associations sidi amar jarid	132
	Olivier	Fédération des associations et coopératives Cercle Tétouan	X
	Olivier	Fédération des associations et coopératives Cercle Tétouan	X
	Olivier	Fédération des associations et coopératives Cercle Tétouan	X
	Olivier	Fédération des associations et coopératives Cercle Tétouan	X
	Figuier	Fédération des associations oued Laou	X
	Cactus	Fédération des associations oued Laou	X
	Cactus	Fédération des associations oued Laou	X
	Prunier	Association	X
	Noyer	Association	X
	Châtaigner	Association Tizaga	50
	Vigne	Association Dar Amallal	65
CHAOUEN	Olivier	Association BNI Yefrah pour le développement agricole	26
	Olivier	Association de développement intégré chrafat	20
	Olivier	Association Tisemlal pour le développement	20
	Olivier	Coopérative Aghbalou de trituration d'huile d'olive	80
	Olivier	Coopérative ARRACHAD AL FILAHYA	8
	Olivier	Coopérative Zaytouna Ifilahiya	18
	Olivier	Association alkheiria pour le développement	20
	Olivier	Association Oued Malha pour le développement	20
	Cactus	Association	X
LARACHE	Olivier	Association Bouhamssi	133
	Olivier	Association Ain Hjel	X
	Olivier	Association	X
	Figuier	Coopérative en cours de constitution	X
	Figuier	Association	X
	PAM	Coopérative	X

X : Information sur le nombre d'adhérents non disponible.

- Au niveau de la région « Tanger- Tétouan » le nombre total d'OP porteuses de projets est de 30 (15 à Tétouan, 09 à Chaouen et 06 à Larache) avec un nombre d'adhérent très variable d'un projet à l'autre (minimum 8 et maximum 133)
- C'est la Province de Tétouan qui présente, le plus de diversité d'OP existantes dans la région notamment l'existence de deux fédérations d'association (cercle de Tétouan et cercle de oued laou)

▪ **Région : Fès – Boulemane**

Tableau 4 : OP Région Fès – Boulemane

Provinces	Projets	OP Porteuses	Nbre Adhérents
BOULEMANE	Olivier	Association	x
	Olivier	Fédération d'association	x
	Pommier	Coopérative	x
	Abricotier	Coopérative Agricole	x
SEFROU	Olivier	Association	x
	Figuier	Association	x
	Pommier	Coopérative COROLIK	28
	Pommier	Coopérative	20
	Amandier	Association Ait Abbou pour le développement	40
	Prunier	Coopérative Bougrinia	28
	Cerisier	Coopérative	x
	Viande ovine	Association ANOC	x
MY YAKOUB	Olivier	Association	x
	Figuier	X	x
	Légumineuse	X	x
	Poulet Fermier	Coopérative	x

- Au niveau de la région «Fès Boulemane» le nombre total d'OP porteuses de projets est de 16 (04 à Boulemane, 08 à Sefrou et 04 à My Yakoub) avec un nombre d'adhérent ne dépassant pas un maximum de 40
- C'est la Province de Sefrou qui présente, le plus de diversité d'OP existantes dans la région notamment l'existence de coopératives

▪ **Région : Taza – Taounate – Al Hoceima**

Tableau 5 : OP Région : Taza – Taounate – Al Hoceima

Provinces	Projets	OP EXISTENTES	Nbre Adhérents
GUERCIF	Amandier	Association	x
	Lait	Coopérative	x
TAOUNATE	Lait	Coopérative	x
	Apiculture	Coopérative	x
AL	Apiculture	Coopérative agricole RIF	x

Provinces	Projets	OP EXISTENTES	Nbre Adhérents
HOCEIMA			

- Au niveau de la région «Taza – Taounate – Al Hoceima» le nombre total d'OP porteuses de projets est de 05 (02 à Guercif, 02 à Taounae et 02 à Al Hoceima) le nombre d'adhérents n'étant pas indiqué sur les fiches des projets
- La Province de Taounate semble bien représenter la diversité des op de la région

- Les Unités de Valorisation (UV)

- Seuls 20 projets (40%) ont prévu d'aboutir à la réalisation d'une unité de valorisation (UV) ; 16 (80%) concernent les filières de productions végétales et 4 (20%) les filières de productions animales.
- Sur les 23 projets de la filière Olivier, seuls 4 projets prévoient la mise en place de 5 unités de trituration (1 projet à Sefrou prévoit de construire 2 unités). Les 19 projets restants se limitent à la partie Amont de cette filière
- Enfin, les projets relatifs aux 7 filières (cactus, prunier, noyer, châtaigner, vigne, cerisier, et viande ovine) ne prévoient pas d'unité de valorisation.

- les Budgets

- Le budget total de l'ensemble du PAPMV s'élève à **402 843 KDH** dont
 - 364 075 KDH pour les filières végétales représentant **90,4%** du budget total ;
 - 38 768 KDH pour les filières animales représentant **9,6%** du budget total.
- 4 filières végétales (olivier, pommier, amandier et prunier) totalisent à elles seules 304 735 KDH (**83,7%**) du budget total de l'ensemble des filières végétales. Le budget total des 23 projets de la filière olivier s'élève à 173 363 KDH (47,6%)
- la filière lait totalise à elle seule un budget global de 32 745 KDH (**84,5%**) du budget total de l'ensemble des filières animales.

3 Le Plan de Gestion Social (PGS)

3.1.1 Considérations

La démarche d'évaluation, de maîtrise et de suivi des risques environnementaux et sociaux des opérations que finance l'AFD et PROPARCO précise qu'il faut prendre en compte, sur le plan social, l'ensemble des risques qui relève du respect des droits fondamentaux de la personne humaine et qui sont visés par des normes, textes et conventions internationales notamment :

- les trafics humains ;
- le tourisme sexuel ;
- le déplacement des populations ;
- le travail forcé ;
- les conditions de travail ;
- l'équité pour les groupes sociaux défavorisés ou exclus (en particulier les femmes) ;
- le non respect de la diversité culturelle.

L'objectif du Pilier II du PMV étant de réduire la pauvreté et de développer de manière significative le revenu agricole dans les zones ciblées, et donc, même si normalement, il n'est pas attendu d'effets négatifs majeurs, en termes des risques ci-dessus, sur les communautés paysannes récipiendaires des projets du PAPMV, il est nécessaire d'identifier et de maîtriser l'ensemble des risques potentiels d'impacts sociaux négatifs sur les différentes catégories socio- professionnelles concernées directement ou/et indirectement en consolidant l'ensemble des résultats dans un « **Plan de Gestion Social (PGS)** » spécifique à mettre en œuvre par les différentes parties prenantes selon le positionnement de chacune d'entre elles.

Le rapport de cadrage a défini les thèmes à traiter et la méthodologie à adopter pour mener cette étude conformément aux termes de références, en :

- considérant les objectifs tracés par le PAPMV ;
- capitalisant les recommandations de la réunion de démarrage entre les responsables de l'AFD, de l'ADA et les consultants de PHENIXA qui a eu lieu le 18 décembre 2012 au siège de l'ADA ;
- capitalisant aussi tous les enseignements et les recommandations de la mission des « enquêtes – test » ;
- respectant les procédures en vigueur de l'AFD.

3.1.2 Objectifs

Selon les termes de références, l'objectif général de l'étude est la **définition d'une démarche de maîtrise des risques sociaux** du PAPMVPII. L'objectif spécifique étant **l'élaboration d'un Plan de gestion social** pour les deux phases « Phase de travaux » et « Phase d'exploitation » des projets avec:

- L'identification de tous les effets négatifs ou risques que fait peser la mise en œuvre du programme sur les populations concernées ;
- La définition de l'ensemble des mesures d'atténuation et des actions à mettre en œuvre durant la mise en œuvre du programme ;
- L'établissement des responsabilités et des indicateurs de suivi de leur mise en œuvre.

3.1.3 Thématiques

Les principales thématiques traitées pour l'élaboration du PGS du PAPMVPII ont porté essentiellement sur deux catégories d'impacts :

3.1.3.1 Les impacts positifs

Il s'agit donc, pour approcher ces impacts de :

- Identifier et évaluer les impacts sociaux positifs sur les différentes catégories des acteurs sociaux concernés (directement et indirectement) en mettant l'accent sur les strates sociales des bénéficiaires des projets et leurs familles ; notamment :
 - o les impacts sur les revenus des bénéficiaires directs et sur le niveau de vie de leurs familles ;
 - o les impacts sur la dynamique des activités économiques et sociales à différentes échelles géographiques (locale et provinciale) et l'effet « boule de neige » sur les différents secteurs d'activités locales ;
 - o les impacts sur la création d'emploi aussi bien en phase des travaux (mise en œuvre des projets) qu'en phase d'exploitation
- Définir les modalités, les propositions et les recommandations pour la valorisation au mieux de ces impacts positifs notamment :
 - o les opportunités de mutualisation et de capitalisation avec les différentes initiatives du développement rural en général et du développement agricole en particulier réalisées ou/et en cours de réalisation dans les zones des projets ;
 - o les mesures d'accompagnement nécessaires pour mieux valoriser les impacts positifs en particulier les programmes de formations, d'apprentissage et de suivi - évaluation à mettre en place

3.1.3.2 Les risques d'impacts négatifs

La conception, la mise en œuvre et l'exploitation de ces types de projets induisent une infinité de **risques d'impacts négatifs** sur les différentes catégories d'acteurs sociaux (personnes, leurs biens et leurs moyens de subsistance) concernées directement ou/et indirectement par les projets. Ces risques d'impacts négatifs probables sont variables et très divers. Ils peuvent être : directs, indirects, permanents, ponctuels, réversibles, irréversibles, etc.

En termes sociaux, les principaux risques d'impacts négatifs peuvent être liés à plusieurs causes telles que des déficits de communications et de transparence, de défaillance des principes d'équité et de démocratie, etc. surtout envers les catégories sociales vulnérables (agriculteurs à très faibles revenus, femmes et enfants, personnes âgées, etc.).

Plusieurs conséquences avec des degrés plus ou moins importants peuvent impacter certaines activités ou/et certaines étapes de la mise en œuvre de ces projets comme par exemple :

- o l'identification des bénéficiaires avec le risque de récupération des projets par une partie des acteurs et l'exclusion (préméditée ou pas) des agriculteurs vulnérables ;
- o la création, le fonctionnement et la gouvernance des organisations professionnelles porteuses, avec le risque de manque de transparence et de déficit dans la gouvernance ;

- o l'organisation, le fonctionnement et la gouvernance des chantiers par les entreprises des travaux adjudicataires avec le risque de surexploitation des ouvriers et de leur mauvais traitement ;
- o les interventions des bureaux d'études chargés de l'assistance technique avec le risque de non intégration des considérations sociales dans leur mode d'action ;
- o etc.

Chaque risque impactera négativement à des degrés variables (plus ou moins importants) les différentes catégories d'acteurs sociaux concernées à savoirs :

- **Les acteurs directs cibles** : bénéficiaires, leurs organisations professionnelles, ouvriers et leurs familles
- **Les acteurs directs promoteurs** : Services du département de l'agriculture, Entreprises des travaux et Bureaux d'étude de l'Assistance technique ;
- **Les acteurs indirects** qui ont une influence significative sur les projets surtout en termes « sociaux » que sont les élus et les autorités locales.

Pour élaborer le Plan de Gestion Social (PGS) attendu, il est nécessaire d'identifier et d'évaluer l'ensemble des risques d'**impacts sociaux négatifs** selon une grille prédéfinie (impacts forts, impacts faible et impacts moyens). Une matrice de classification multi variables des différents impacts sur les différentes catégories socio – professionnelles sera élaborée dans le but de réaliser une classification priorisée des impacts ;

3.1.3.3 Les mesures d'atténuations

Pour pallier et apporter des solutions à l'ensemble des impacts négatifs probables identifiés, il est nécessaire :

- d'identifier toutes les mesures d'atténuations spécifiques à chacun des risques ;
- d'évaluer les mesures proposées pour apprécier le degré de leur faisabilité.

3.1.4 Contenu

Le Plan de Gestion Social (**PGS**) attendu doit être finalisé et budgétisé. Il doit consolider la typologie de l'ensemble des impacts négatifs identifiés et de leurs mesures d'atténuation correspondantes.

Dans le but de rendre le PGS cohérent et compréhensible, il est aussi nécessaire de préparer un certain nombre d'éléments notamment :

- une analyse sociale de la problématique des groupes vulnérables (en particulier femmes et jeunes), le degré de sa prise en compte dans les étapes d'élaboration et de mise en œuvre des projets ;
- une analyse des politiques, législations, et des cadres administratifs et institutionnels en matière sociale afin d'identifier les lacunes qui pourraient exister et faire des recommandations pour les combler dans le contexte des activités du projet ;
- le développement d'un programme de suivi - évaluation pour l'application des mesures d'atténuation appropriées, ainsi que la méthodologie de leur mise en œuvre (données de référence, fréquence des collectes, responsabilités, etc.). Le programme de suivi - évaluation devra comporter en outre un plan spécifique de surveillance sociale pour s'assurer du contrôle efficace des questions sociales ;

- une description détaillée des mécanismes et des arrangements institutionnels requis pour la mise en œuvre du PGS en clarifiant les rôles et responsabilités de toutes les parties prenantes (au niveau local, communal, /provincial et national);
- le développement d'un plan de consultation publique à inclure en annexe dans le rapport du PGS ;
- un examen des cahiers de charge (CPS, conventions, etc.) relatifs à la mise en œuvre du PAPMV (travaux de plantation, unité de valorisation, assistance technique, etc.);
- la définition d'un programme de formation pour les partenaires qui seront impliqués dans la gestion du PGS : Suggérer des propositions pour le renforcement de l'organisation et le renforcement des capacités ;
- l'identification d'un certain nombre d'indicateurs de suivi du PGS et des critères de leur choix.
- La proposition d'un calendrier d'exécution des mesures à prendre dans le cadre du PAPMV, indiquant leur échelonnement et leur coordination avec les plans d'exécution de l'ensemble du PAPMV.

4 Méthodologie d'approche

L'analyse fine des termes de références, des fiches « *requêtes initiales des projets* » et les recommandations de la réunion de démarrage du 18 Décembre 2012 avec l'ADA et l'AFD, ont permis d'élaborer la méthodologie d'approche adoptée pour la réalisation de la présente étude. Cette méthodologie qui a été largement développée au niveau du rapport de cadrage, a porté essentiellement sur :

- le choix des projets échantillons
- l'identification des parties prenantes
- la définition des échantillons des parties prenantes (Bénéficiaires, organisations professionnelles, ouvriers, entreprise des travaux, Assistance Technique,)
- les enquêtes et prospections
 - o les questionnaires
 - o l'enquête test
 - o les enquêtes proprement dites
- les méthodes d'analyse et d'interprétations
 - o les niveaux d'approche
 - o les regards et les avis croisés des différentes catégories d'acteurs
 - o l'analyse et l'interprétation de la synthèse des avis et des regards des acteurs
 - o les profils sociaux des projets
 - o la typologie des profils selon les enjeux sociaux
 - o l'identification des impacts et mesures d'atténuation

L'essentiel de chacun de ces éléments est donné ci-dessous.

4.1 Echantillon de Projets

La caractérisation générale du PAPMV selon une série de plusieurs critères (détaillés au niveau du rapport de cadrage) et l'analyse multicritères a permis d'identifier et de définir un « *échantillon largement représentatif* » de la diversité des variables (techniques, économiques et surtout sociales). Cet échantillon est composé de **17** projets soit **33%** du nombre total des projets.

Au total, **9** critères ont été pris en compte dans l'identification et le choix des projets de l'échantillon à savoir :

- les indicateurs sociaux (taux de pauvreté et de vulnérabilité) ;
- la répartition provinciale et régionale des projets ;
- l'importance relative des 17 filières ;
- les superficies et la taille des cheptels ;
- l'importance des bénéficiaires et leur répartition entre les filières
- les Organisations Professionnelles (OP) existantes ou/et prévues;
- la situation de la contractualisation des projets (les OP porteuses)
- les Unités de Valorisation (UV) ;

- et les niveaux des budgets.

La caractérisation générale des 17 projets qui composent l'échantillon a été largement développée dans la première phase de l'étude. Les principales caractéristiques sont récapitulées ci-dessous :

4.1.1 caractérisation générale

Les trois régions sont représentées, chacune par une province :

- La province de **Tétouan**, pour la région de **Tanger – Tétouan** ;
- La province de **Sefrou** pour la région de **Fès - Boulemane** ;
- La province de **Taounate** pour la région de **Taounate - Al Hoceima** ;

Le tableau de la page suivante donne les détails en termes de nombre de bénéficiaires, de superficies, des budgets et des communes concernées pour chacun des projets de l'échantillon.

Il est important de noter l'importance et le degré de la représentativité de l'échantillon (17 projets) par rapport à l'ensemble des critères (situation géographique, filières, superficies, bénéficiaires, budget,) qui caractérisent l'ensemble des 51 projets du PAPMV PII.

Tableau 6 : Caractérisation générale des projets de l'échantillon (Bénéficiaires, Superficies, Budgets et Communes)

Filières végétales	Provinces	Nb bénéficiaire	%	Sup (Ha)	%	Budgets (kdh)	%	Communes rurales concernées
Olivier	TÉTOUAN	35	1,2	150	3,0	2 070	1,4	Beni Idder
		118	3,9	300	6,1	5 880	3,9	Saddina ; Alyene
	SEFROU	781	25,8	1 350	27,3	24 376	16,4	Ouled Mkoudou ; Ain Timguenai; Ighezzane; Dar El Hamra (Aguelmame); Tazouta
	Total 1	934	30,8	1800	36,4	32326	21,7	
Figuier	TÉTOUAN	55	1,8	40	0,8	788	0,5	Zaouiat sidi kacem et Béni Said
	SEFROU	515	17,0	500	10,1	9 000	6,0	Ain Timguenai ; Ouled Mkoudou ; Ighezzane ; Adrej ; Dar El Hamra ; Tafajight
	Total 2	570	18,8	540	10,9	9788	6,6	
Pommier	SEFROU	150	4,9	360	7,3	24 730	16,6	Ait Sbaa
		325	10,7	800	16,2	28 407	19,1	Laanoceur
	Total 3	475	15,7	1160	23,4	53137	35,6	
Cactus	TÉTOUAN	121	4,0	200	4,0	1 850	1,2	el oued et el hamra
Amandier	SEFROU	150	4,9	420	8,5	7 335	4,9	Bir tamtam; Tazota
Prunier	TÉTOUAN	106	3,5	130	2,6	6 353	4,3	Zaouiat sidi kacem et Béni Said
	SEFROU	460	15,2	450	9,1	23 424	15,7	Ain Timguenai ; Ouled Mkoudou; Ighezzane; Adrej; Tafajight
	Total 4	566	18,7	580	11,7	29777	20,0	

Filières végétales	Provinces	Nb bénéficiaire	%	Sup (Ha)	%	Budgets (kdh)	%	Communes rurales concernées
Châtaigner	TÉTOUAN	60	2,0	100	2,0	2 950	2,0	Zaouiat sidi kacem
Vigne	TÉTOUAN	55	1,8	50	1,0	3 445	2,3	El Oued
Cerisier	SEFROU	100	3,3	100	2,0	8 480	5,7	Laanoucer, Ait Sbai ; Sidi Youssef B Ahmed et Ain Timgnai
Total Filières végétales		3031	100,0	4 950	100,0	149 088	100,0	
Filière Animales	Provinces	Nb bénéficiaire	%	Nbre unités	%	Budgets (kdh)	%	Communes rurales concernées
Lait	TAOUNATE	6 000	94,5			13 515	79,0	Karia ba Mohamed ; Tissa ; Ghafsai ; Taounate
Apiculture	TAOUNATE	200	3,1			1759	10,3	mezraoua et CU Taounate
Viande Ovine	SEFROU	150	2,4	24000		1830	10,7	Tazota ; Ahl Sidi Lahcen; Ighazerane; El Adrej Tafajighte
Total Filière Animales		6 350	100,0			17104	100	

4.1.2 Organisations Professionnelles (OP)

Pour les OP Existantes, l'échantillon des projets retenus compte :

- 49 Associations sur 114 au total et ;
- 29 coopératives sur un total de 42

Soit des taux de représentativité respectif de **43 %** et **69%**.

En ce qui concerne les OP Prévisionnelles, l'échantillon des projets retenus compte 62 coopératives sur 128 au total et 1 GIE sur un total de 5 soit des taux de représentativité respectifs de **48,4 %** et **20%**.

Le tableau suivant donne les détails du nombre d'OP actuelles et prévisionnelles par filière.

Tableau 7 : Nombre d'OP actuelles et prévisionnelles par filière de l'échantillon

Filière	Provinces	Nombre de Projets	OP Existantes		OP Prévues	
			Associations	coopératives	Coopératives	GIE
Olivier	TÉTOUAN	2	6	0	3	1
	SEFROU	1	5	0	2	
Figuier	TÉTOUAN	1	2	0	1	
	SEFROU	1	9	2	2	
Pommier	SEFROU	2	1	1	4	
Cactus	TÉTOUAN	1	2	0	1	
Amandier	SEFROU	1	1	0	1	
Prunier	TÉTOUAN	1	9	0	1	

Filière	Provinces	Nombre de Projets	OP Existantes		OP Prévues	
			Associations	coopératives	Coopératives	GIE
	SEFROU	1	6	0	1	
châtaigner	TÉTOUAN	1	1	0	1	
Vigne	TÉTOUAN	1	1	0	1	
Cerisier	SEFROU	1	0	0	1	
Lait	TAOUNATE	1	0	25	38	
Apiculture	TAOUNATE	1	3	0	4	
viande Ovine	SEFROU	1	3	1	1	
Total échantillon		17	49	29	62	1
TOTAL PAPMV		51	114	42	128	5
% échantillon/PAPMV		33,3%	43%	69%	48,4%	20%

4.1.3 Situation de la contractualisation des projets

Le tableau suivant récapitule les différents types d'Organisations Professionnelles porteuses des 17 projets de l'échantillon

Tableau 8: Organisations professionnelles porteuses des projets échantillons

Provinces	Projets	OP Porteuses	Nombre d'Adhérents
TÉTOUAN	Olivier	Association	45
	Olivier	Fédération des associations et coopérative	(x)
	Figuier	Fédération des associations	x
	Cactus	Fédération des associations	x
	Cactus	Fédération des associations	x
	Prunier	Association	x
	Noyer	Association	x
	Châtaigner	Association	50
	Vigne	Association	65
SEFROU	Olivier	Association	x
	Figuier	Association	x
	Pommier	Coopérative	28
	Pommier	Coopérative	20
	Amandier	Association	40
	Prunier	Coopérative	28
	Cerisier	Coopérative	x
	Viande ovine	Association	x
TAOUNATE	Lait	Coopérative	x
	Apiculture	Coopérative	x

On peut noter que :

- la majorité des projets sont portés par la catégorie « Association » des OP. (9 associations et 2 fédérations d'associations) ;
- la catégorie « coopérative » n'est pas encore généralisée (6 coopératives et 1 fédération d'association coopératives).

4.1.4 Unités de Valorisation (UV)

Pour les UV, l'échantillon des projets retenus compte au total 8 UV sur 20 soit un taux de représentativité de **40%**.

Le tableau suivant donne les détails du nombre d'UV actuelles et prévisionnelles par filière.

Tableau 9 : Nombre d'UV par filière de l'échantillon

Filière	Provinces	Nbre Projets	Unités de Valorisation (UV)
Olivier	TÉTOUAN	2	1
	SEFROU	1	2
Figuier	TÉTOUAN	1	0
	SEFROU	1	1
Pommier	SEFROU	2	2
Cactus	TÉTOUAN	1	0
Amandier	SEFROU	1	1
Prunier	TÉTOUAN	1	0
	SEFROU	1	0
châtaigner	TÉTOUAN	1	0
Vigne	TÉTOUAN	1	0
Cerisier	SEFROU	1	0
Lait	TAOUNATE	1	0
Apiculture	TAOUNATE	1	1
viande Ovine	SEFROU	1	0
Total échantillon		17	8
TOTAL PAPMV		51	20
% échantillon/PAPMV		33,3	40

On peut noter que sur les 20 unités de valorisation totales au niveau du PMPMV :

- Les 8 unités de l'échantillon concernent 5 filières (3 unités de trituration de l'Olivier, 1 unité de séchage de conditionnement du Figuiier, 2 unités frigorifiques pour le Pommier, 1 unité de concassage et de conditionnement de l'Amandier et 1 unité pour le traitement et le conditionnement du Miel) ;
- Aucune unité de valorisation pour 7 filières (Prunier, châtaigner, Vigne, Cerisier, cactus, Lait et viande Ovine)

4.1.5 Communes Rurales

Les communes rurales concernées par les projets de l'échantillon aux niveaux des trois provinces sont données par le tableau suivant :

Tableau 10: Communes rurales sièges des projets de l'échantillon

	Communes rurales	Adrej	Ahl Sidi Lahcen	Ain Timguenai	Ait Sbaa, laanoceur	Bir tamtam & Dar al Hamra
SEFROU	Projets	Figuier, Prunier, viande Ovine	viande Ovine	Olivier figuier, Prunier, Cerisier	Pommier, Cerisier	Amandier, Olivier, Figuier,
	Communes rurales	Ighezrane,	Ouled Mkoudou	Sidi Youssef	Tafajight	Tazouta
	Projets	Olivier, Figuier, Prunier, viande Ovine	Olivier, Figuier, Prunier	Cerisier	Figuier, Prunier, viande	Olivier, Amandier, viande Ovine
TÉTOUAN	Communes rurales	Alyene; Saddina	Beni Idder	Beni Said	El Oued	Zaouit Sidi Kacem,
	Projets	Olivier,	Olivier,	Figuier, actus, châtaigner, Prunier	Vigne, cactus	Figuier, cactus, châtaigner, Prunier
TAOUNATE	Cercles & CR	Karia ba Med ; Tissa ; Ghafsai ; Taounate	mezraoua et CU Taounate			
	Projets	Lait	Apiculture			

Au total, 4 Cercles, 1 Commune urbaine et 17 Communes rurales sont concernées par les 17 projets de l'échantillon selon la répartition provinciale ci-dessous :

- 10 Communes rurales dans la Province de Sefrou ;
- 06 Communes rurales dans la Province de Tétouan ;
- 3 Cercles, 1 Commune rurale et 1 Commune urbaine dans la Province de Taounate.

4.2 Parties prenantes

4.2.1 Catégories d'Acteurs identifiés

Les parties prenantes constituent la pièce maîtresse de l'étude. Leur identification a permis de les classer en familles d'acteurs classées en trois types différents :

- **Les Acteurs directs**
 - o Promoteurs des projets (DRA, DPA, Ct et S/CT)
 - o Bénéficiaires et leurs familles ;
 - o Organisations Professionnelles ;
 - o Les entreprises privées ;
 - Entreprises de travaux
 - Ouvriers des chantiers
 - Assistance Technique
- **Les Acteurs indirects**
 - o Communes Rurales
 - o Autorités locales
 - o Non bénéficiaires et ONG
- **Les Autres acteurs**
 - o Publics et Autres

Chacune des familles de ces acteurs a fait l'objet d'études, d'enquêtes et d'analyse spécifique pour l'élaboration du Plan de Gestion Social. Les différents groupes et structures concernés sont mentionnés ci-après :

Tableau 11: Groupes et structures des Acteurs identifiés

Types d'acteurs	Familles d'acteurs	Structures et groupes
Acteurs directs	Promoteurs des projets	ADA- DRA- DPA – CT et s/CT
	Bénéficiaires	Bénéficiaires et leurs familles
	OP	Organisations Professionnelles (OP) existantes
		Organisations Professionnelles en projet
	Entreprises privées	Entreprises de travaux
		Ouvriers des chantiers
		Assistance Technique
Acteurs indirects	Communes Rurales	Parlementaires, Présidents et vices Présidents, membres des conseils communaux.
	Autorités locales	Province, Cercles, Caïdats, Cheiks, et Moqadem
	Autres acteurs	Non bénéficiaires, ONG, etc.
Autres acteurs	Publics	INDH, ADS, départements techniques (santé, éducation, équipements, etc.)
	Autres	Agences de Coopération et ONG

4.2.2 Echantillons des acteurs

Le choix du nombre et de la qualité des représentants de chacune des parties prenantes a été opéré conformément aux critères et normes définis au niveau du rapport de cadrage. Sur le terrain, le choix a porté sur des interlocuteurs de sorte à permettre une représentativité totale de la diversité dans les risques d'impacts sociaux subis, les opinions, les avis, les propositions et les recommandations. Ainsi, au total **303 interlocuteurs** ont été enquêtés dans les trois provinces (113 à Tétouan, 140 à Sefrou et 50 à Taounate).

Le tableau suivant récapitule les effectifs de ces interlocuteurs pour chacune des structures sociales au niveau de chaque province.

Tableau 12 : Effectifs des interlocuteurs enquêtés par Structure et par Provinces

Familles d'acteurs	Structures et groupes	Nombre personnes enquêtées			
		Province de Tétouan	Province de Sefrou	Province de Taounate	Total
Promoteurs des projets	DRA- DPA – CT et s/CT	9	11	7	27
Bénéficiaires	Bénéficiaires	37	41	16	94
	OP existantes	14	17	9	40
Entreprises privées	Entreprises de travaux	4	6	0	10
	Ouvriers	22	34	0	56
	Assistance Technique	3	5		8
Communes Rurales	Élus	6	9	3	18
Autorités locales	Province, Cercles, Caïdats, Cheiks, et Moqaddem	8	7	6	21

Familles d'acteurs	Structures et groupes	Nombre personnes enquêtées			
		Province de Tétouan	Province de Sefrou	Province de Taounate	Total
Autres acteurs	Non bénéficiaires, ONG,	6	5	6	17
	INDH , ADS, départements techniques, Agences de Coopération et ONG	4	5	3	12
Total		113	140	50	303

4.3 Echantillon des Entités territoriales

Sur les 22 entités territoriales (4 Cercles, 1 Commune urbaine et 17 Communes rurales) concernées par les projets à étudier, un échantillon constitué par :

- 06 Communes rurales dans la Province de Sefrou ;
- 03 Communes rurales dans la Province de Tétouan ;
- 1 Cercles, et 1 Commune urbaine dans la Province de Taounate;

a fait l'objet d'une analyse socio-économique à travers :

- des enquêtes auprès de présidents, des élus et des autorités locales concernées ;
- des analyses des Plans Communaux de Développement (P.C.D) de ces communes quand ils sont disponibles ;
- des synthèses de références bibliographiques concernant ces communes.

4.4 Enquêtes et prospections

4.4.1 L'enquête test

Au départ, sept questionnaires spécifiques destinés pour chacune des catégories d'acteurs sociaux (*Bénéficiaires – OP - Ouvrier - Non Bénéficiaires - Entreprises des travaux - Promoteurs des projets et Communes*) ont été élaborés et testés au cours de « l'enquête Test » réalisée au niveau de la zone d'action de la DPA de Sefrou au courant de la semaine du 4 Mars 2013.

L'enquête test a permis donc de mieux affiner la méthodologie d'approche notamment en terme de collecte de données, de structure des questionnaires, etc. Ainsi :

- Le questionnaire final a été élaboré suite aux enseignements, observations et recommandations collectés suite à cette enquête test ;
- Des lettres de demandes d'informations complémentaires sur l'état d'avancement des projets et des plannings de missions de terrain ont été adressées aux trois DRA et à leur DPA concernées.

4.4.2 Les enquêtes proprement dites

Les enquêtes proprement dites ont été réalisées auprès des **303** interlocuteurs échantillons des différentes parties prenantes selon une organisation en trois étapes parallèles suivante :

- **Etape 1 : à partir du 15 Mars 2013 : Informations et préparation des interlocuteurs**

Des séries de fax ont été transmis aux DPA et DRA concernées (avec copies à l'ADA et aux provinces) pour :

- o les informer de l'objet de l'étude, des plannings des enquêtes et des prospections ainsi que des acteurs socioprofessionnels à rencontrer ;
- o leur demander de préparer et de mettre à notre disposition « un état d'avancement » de la mise en œuvre de chaque projet (Amont et Aval) selon des modèles de fiches préétablies

- **Etape 2 : du 1^{er} au 16 avril 2013 : Réunions et enquêtes auprès des institutions**

Réalisées par le premier groupe d'experts, cette étape a porté sur :

- une série de réunions organisées avec la participation de l'ensemble des acteurs concernés (Promoteurs, OP, Autorités, élus,). L'ordre du jour de ces réunions a porté entre autre sur :
 - o la présentation et les explications de l'objet et l'objectif de l'étude, de la méthodologie, des attentes de la réunion, etc.
 - o la collecte des données relatives à l'état d'avancement des projets et aux avis, remarques, observations et recommandations des participants en relation avec l'objet de l'étude.
- Des entretiens individuels avec les responsables des différentes institutions locales concernées.

Le planning de ces réunions et entretiens pour les trois provinces est donné par le tableau suivant :

Provinces	Périodes	Acteurs participants
Sefrou	Du 01 au 04 Avril	DRA : responsable du PMVPII DPA : Directeur, SMOP , CT& S/CT, responsables des projets ; Communes rurales : présidents et autres élus Autorités locales : DAE et DAR , chef de cercle, Caïds, Moqadem Entreprise des travaux : chefs de chantiers Assistance technique : Techniciens d'encadrement
Taounate	Du 08 au 10 Avril	
Tétouan	Du 11 au 16 Avril	

- **Etape 3 : du 03 au 26 avril 2013 : Prospections et enquêtes auprès des acteurs terrains**

Réalisées par le deuxième groupe d'enquêteurs et enquêtrices, cette étape a porté sur :

- Des prospections de parcelles de bénéficiaires à différentes étapes d'avancement du projet (déjà plantées, en cours de plantations ou non encore plantées) ;
- Une série d'enquêtes collectives et/ou individuelles auprès des acteurs terrains choisis au hasard.

Le passage au niveau des trois provinces a été réalisé selon le planning suivant :

Provinces	Périodes	Acteurs enquêtées
Sefrou	Du 03 au 14 Avril	- Bénéficiaires ; / - OP existantes et en projet ; - Entreprises de travaux ; / - Assistance technique - Ouvriers ; /- Non Bénéficiaires ;
Taounate	Du 15 au 19 Avril	

Tétouan	Du 21 au 26 Avril	
----------------	----------------------	--

Des séances de concertations, d'évaluation et d'orientation des enquêtes ont été organisées régulièrement entre les deux équipes

4.5 Méthodes d'Analyse et d'interprétations

Conformément aux termes de références, le rapport de cadrage à présenté dans les détails les méthodes d'analyse et d'interprétation des données collectées à partir des réunions, des enquêtes, des prospections et des analyses bibliographiques en vue de l'élaboration du Plan de Gestion Social (PGS) attendu notamment :

- L'analyse de la situation des parties prenantes et l'élaboration de la synthèse des regards et des avis croisés des différents acteurs dans leurs diversités ;
- L'identification et l'évaluation des impacts positifs et des risques d'impacts négatifs potentiels ainsi que les mesures de leurs atténuations aussi bien à **l'amont** qu'à **l'aval** des projets ;
- l'intégration dans l'analyse de la problématique des groupes vulnérables et les recommandations pour leur prise en compte dans tout le cycle des projets ;
- l'élaboration des « **profils sociaux** » spécifiques pour chacun des projets de l'échantillon selon des fiches établies à l'avance et présentées au niveau de l'annexe du rapport de cadrage ;
- l'élaboration d'une synthèse des profils sociaux en une typologie et l'identification des **enjeux sociaux** correspondants avec leur classification selon leur importance relative (forte, moyenne ou faible). Les fiches modèles des enjeux sociaux sont données en annexe du rapport de cadrage ;
- suite aux recommandations de l'enquête test, des premières appréciations sur les niveaux (fort, faible ou moyen) d'un certain nombre d'hypothèses d'enjeux sociaux, liés à ce type de projet de développement agricole, (relatives aux populations des bénéficiaires (et de leur famille), aux ouvriers et aux employés) ont été donnés au niveau du rapport de cadrage ;
- la précision des rôles et responsabilités des différents acteurs et des procédures à mettre en place pour gérer et suivre les préoccupations sociales relatives aux activités à mettre en œuvre ;
- l'élaboration des indicateurs de suivi du PGS, des besoins en formation et en renforcement de capacités des parties prenantes ;
- et enfin la proposition d'un calendrier d'exécution des mesures indiquant leur échelonnement et leur coordination avec les plans d'exécution de l'ensemble du PAPMV ainsi que le budget additionnel à pourvoir par mesure/action du PGS.

Pour plus de détails, il est recommandé de revenir au rapport de cadrage.

5 Cadre juridique relatif aux aspects sociaux

Tableau 13 : Principaux textes marocains applicables au contexte des activités du projet

AXE	LOIS	DESSCRIPTIF	LIEN AVEC LE PMV PILIER II
DROITS SOCIAUX, ECONOMIQUE ET CULTURELS	Constitution marocaine	La constitution garantit l'égalité d'accès des citoyennes et des citoyens aux conditions leur permettant de jouir des droits à la santé, à la protection sociale, à un logement décent, au travail, à l'accès à l'eau et à un environnement sain, à l'éducation à la formation professionnelle, à l'éducation physique et artistique (Article 31). L'amazigh et l'arabe sont les langues officielles (article 5).	Les projets du PMV Pilier II doivent contribuer à l'égalité d'accès aux droits sociaux, économiques et culturels des populations les plus défavorisées.
INCLUSION DES JEUNES, ET PERSONNES A BESOIN SPECIFIQUE	Constitution marocaine	La constitution consacre la participation de la jeunesse au développement social, économique, culturel et politique du pays, leur insertion dans la vie active et associative (article 33) L'article 34 consacre la prise en charge et la réinsertion sociale des personnes à besoins spécifiques (catégories vulnérables, handicapés, etc.)	Les projets du PMV Pilier II doivent inclure et faire participer les jeunes et les personnes vulnérables.
PARITE HOMME - FEMME	Loi 70-03 du code de la famille	La loi 70-03 introduit des dispositions relatives à la parité et aux droits des femmes.	Les projets du PMV Pilier II doivent contribuer à renforcer cette égalité et ne pas entraîner de discriminations.
	Constitution marocaine	La constitution consacre l'égalité homme/ femme en matière de droits et libertés à caractère civil, politique, économique, social, culturel et environnemental.	

AXE	LOIS	DESRIPTIF	LIEN AVEC LE PMV PILIER II
PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET DES POPULATIONS	Constitution marocaine	Elle renforce le rôle des associations de la société civile et des ONGs et promeut la démocratie participative (article 12) et renforce la participation des populations concernées à la gestion de leurs affaires par (article 136, 139). Elle impose la mise en place de mécanismes d'écoute et de doléances pour les services publics	Les projets doivent tenir compte des différentes parties prenantes.
DROIT FONCIER	Constitution marocaine	La constitution garantit le droit de propriété	Les projets du PMV Pilier II doivent s'inscrire dans la préservation des droits de propriété et du respect des ayants droits
	Loi 7-81 sur l'expropriation pour utilité publique ou occupation temporaire	La procédure d'expropriation pour utilité publique ou occupation temporaire s'opère par autorité de justice et donne lieu à une indemnisation définie dans le cadre de la loi. La législation offre des garanties aux expropriés et donne la possibilité de contester la légalité. Cette procédure prévoit la consultation des personnes affectées.	L'expropriation ou à l'occupation temporaire doivent respecter les procédures prescrites par la loi.
	Textes sur les statuts fonciers au Maroc	Domaine public de l'état (Dahir du 1 ^{er} juillet 1914). Celui-ci peut être affecté à un service public, à une occupation temporaire ou être déclassé dans le domaine privé de l'état. Dahir du 30 novembre 1938 concernant la procédure d'occupation temporaire. Domaine privé de l'Etat. Ce domaine est constitué de tous les biens que possèdent les collectivités publiques et qui ne sont pas affectés à l'usage direct du public, ni à un service public. Ce domaine relève de la Direction des Domaines du Ministère des Finances.	La mobilisation de terrains dans le cadre des projets doit se faire conformément à la législation en vigueur.

AXE	LOIS	DESCRIPTIF	LIEN AVEC LE PMV PILIER II
		Domaine public communal régi par le dahir du 19 octobre 1920 et du 28 juin 1954 qui définissent le domaine municipal et son mode de gestion. La charte communale n° 78/2000 attribue à la commune la gestion, la conservation, l'entretien des biens communaux et l'approbation de tous les actes de gestion ou d'occupation du domaine public communal. Domaine privé communal régi par l'article 9 du dahir du 19 octobre 1920. Il est constitué des biens possédés par les communes, qui n'ont pas été formellement affectés au domaine public. La charte communale (loi 78-2000) attribue au conseil communal, la gestion, la conservation, l'entretien des biens communaux, la vente, la cession, l'affectation à un service d'intérêt général et la location. Le conseil communal statue sur les acquisitions, aliénations, échanges, baux et toutes les transactions portant sur les biens du domaine privé.	

6 Conditions sociales existantes

6.1 Situation de la pauvreté: à l'échelle nationale

Le Maroc a enregistré des performances appréciables, sur le plan de la lutte contre la pauvreté, avec la réduction du taux de pauvreté au niveau national, de 15,3% en 2000 à 9% en 2010. Toutefois, la pauvreté reste élevée en milieu rural (14,5%) contre seulement 4,8% en milieu urbain en 2010. En effet, bien que la population rurale ne représente que 46% de la population totale, les campagnes abritent les deux tiers (2/3) des pauvres. Et en milieu rural, 80% des pauvres tirent leurs revenus de l'agriculture.

Le taux d'alphabétisation reste faible au plan national (59,5% en 2008) et accuse un important déficit en milieu rural (43,3%), chez les femmes (48,1%) et chez les plus de 50 ans (28,2%). L'implication des femmes dans l'activité économique est encore limitée, avec un taux d'activité au niveau national de 27,9% contre 76,9% pour les hommes.

6.2 Situation de la pauvreté au niveau des zones de projets

Les indicateurs sociaux retenus pour caractériser les conditions sociales existantes des populations au niveau des communes cibles par les projets concernent deux groupes d'indicateurs :

- Les indicateurs de pauvreté et de vulnérabilité représentés par trois critères complémentaires :
 - o Le « Taux de pauvreté »
 - o Le « Taux de vulnérabilité à la pauvreté » et
 - o Le « l'Indice de sévérité de la pauvreté »
- Les indicateurs démographiques notamment :
 - o Le pourcentage de la population active avec distinction entre hommes et femmes
 - o Le taux de la population ayant moins de 25 ans
 - o Le pourcentage des populations actives dans le secteur de l'agriculture
 - o Le taux d'analphabétisme
 - o Le pourcentage de scolarisation des enfants entre 6 et 11 ans
 - o Le pourcentage des enfants scolarisés qui arrivent au niveau des études supérieures

Ces indicateurs ont été pris en compte dans le choix des échantillons des projets étudiés. Ils sont donnés ci-dessous pour l'ensemble des communes concernées par les projets du PAPMV au niveau des trois régions.

6.3 Définitions

Selon le Haut Commissariat au Plan, les définitions officielles de ces trois indicateurs sont formulées comme suit :

Taux de pauvreté : c'est la proportion des personnes pauvres dans la population, voire le pourcentage des individus membres d'un ménage dont la dépense par tête est inférieure au seuil de pauvreté relative. En 2007, ce seuil a été de **3834 DH par personne et par an** en milieu urbain et de 3569 DH par personne et par an en milieu rural

Taux de vulnérabilité à la pauvreté : C'est la proportion des individus dont la dépense annuelle moyenne par personne se situe entre le seuil de la pauvreté relative et 1,5 fois ce seuil

Indice de sévérité de la pauvreté : c'est une mesure de la gravité de la pauvreté qui permet de mettre davantage l'accent sur les plus pauvres parmi les pauvres dans la mesure

de la pauvreté. Cet indice augmente parallèlement à l'augmentation de l'écart entre le seuil de pauvreté et les dépenses de consommations des pauvres.

6.4 Région de Fès – Boulemane

6.4.1 Situation géographique et découpage administratif

La Région de Fès-Boulemane se situe au centre nord du Royaume. Elle s'étend sur une superficie totale de 20.318 km² et regroupe la préfecture de Fès et 3 provinces : Boulemane, Sefrou et Moulay Yacoub. Elle est limitée par les régions :

- Meknès Tafilalet au Sud - Ouest ;
- Taza AL Hoceima Taounate au Nord ;
- l'Oriental à l'Est et au Sud - Est ;
- Gharb Chrarda Béni Hassen au Nord-Ouest.

Le territoire de la région est constitué de 55 communes dont 10 urbaines et 45 rurales. Ces unités administratives se répartissent par Province comme suit:

Tableau 14 : Importance des communes par province

Provinces	Nbre de Cercles	Nombre de Communes	
		Urbaines	Rurales
Sefrou	2	1	10
My Yakoub	3	5	18
Boulemane	3	4	17
Total	8	10	45

La province de Sefrou compte relativement le moins de communes rurales (10/45)

6.4.2 Démographie et Indicateurs Sociaux

Tableau 15 : répartition démographique en millier d'habitants

Provinces	Population totale	Populations	
		Urbaines	Rurales
Sefrou	260	122	138
My Yakoub	150	3	147
Boulemane	186	54	132
Total	1.574	1134	440

Source : Annuaire statistique du Maroc 2010

La population rurale au niveau de la province de Sefrou est de 138 000 habitants soit une moyenne de 13.800 habitants par commune rurale.

▪ **Indicateurs de pauvreté et de vulnérabilité**

Les trois indicateurs de pauvreté « Taux de pauvreté », « Taux de vulnérabilité à la pauvreté » et « l'Indice de sévérité de la pauvreté » sont donnés ci-dessous pour les trois Provinces de la région

Tableau 16: Indicateurs de pauvreté par Province dans la région

Provinces	Taux de Pauvreté		Taux de Vulnérabilité		Sévérité de la pauvreté	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural
Sefrou	9,9	17,3	19,2	1,1	0,5	3,8
My Yakoub	13,1	16,8	24	1	0,7	3,5
Boulemane	13,1	17,6	22	1,1	0,7	3,7

Source : Haut commissariat au plan 2010

Les trois indicateurs sont presque au même niveau dans les trois provinces concernés. La province de Sefrou se positionne en premier rang par rapport à la sévérité de la pauvreté en milieu rural (3,8).

▪ **Indicateurs démographiques**

Les six principaux indicateurs démographiques sont récapitulés par commune au niveau du tableau suivant

Tableau 17 : Indicateurs démographiques par commune

Communes	Indicateurs démographiques
Tazouta	Population active (45% hommes et 14% femmes) ; Moins de 25 ans (60%) ; Actifs dans l'agriculture (65%) ; Pauvreté 23% ; Vulnérabilité 20% ; Analphabétisme 54% ; Scolarisation des 6-11 ans 70% ; Etudes supérieures (1,5%),
Adrej	Population active (65% hommes et 12% femmes) ; Moins de 25 ans (55%) ; Actifs dans l'agriculture (80%) ; Pauvreté 28% ; Vulnérabilité 22% ; Analphabétisme 52% ; Scolarisation des 6-11 ans 65% ; Etudes supérieures (1%),
Dar El hamra	Population active (55% hommes et 22% femmes) ; Moins de 25 ans (63%) ; Actifs dans l'agriculture (63%) ; Pauvreté 21% ; Vulnérabilité 19% ; Analphabétisme 57% ; Scolarisation des 6-11 ans 55% ; Etudes supérieures (0,5%),
Ouled M'koudou	Population active (65% hommes et 12% femmes) ; Moins de 25 ans (57%) ; Actifs dans l'agriculture (60%) ; Pauvreté 14% ; Vulnérabilité 10% ; Analphabétisme 40% ; Scolarisation des 6-11 ans 92% ; Etudes supérieures (5,4%),
Ahl Sidi Lahcen	Population active (59% hommes et 13% femmes) ; Moins de 25 ans (59%) ; Actifs dans l'agriculture (75%) ; Pauvreté 28% ; Vulnérabilité 19% ; Analphabétisme 41% ; Scolarisation des 6-11 ans 85% ; Etudes supérieures (4%),
Ain Timguenai	Population active (63% hommes et 16% femmes) ; Moins de 25 ans (61%) ; Actifs dans l'agriculture (83%) ; Pauvreté 16% ; Vulnérabilité 14% ; Analphabétisme 42% ; Scolarisation des 6-11 ans 78% ; Etudes supérieures (3,8%),
Ait Sbaa,	Population active (56% hommes et 9% femmes) ; Moins de 25 ans (58%) ; Actifs dans l'agriculture (72%) ; Pauvreté 26% ; Vulnérabilité 25% ; Analphabétisme 63% ; Scolarisation des 6-11 ans 65% ; Etudes supérieures (1,1%),
Iaanoceur	Population active (53% hommes et 8% femmes) ; Moins de 25 ans (64%) ; Actifs dans l'agriculture (86%) ; Pauvreté 32% ; Vulnérabilité 27% ; Analphabétisme 65% ; Scolarisation des 6-11 ans 59% ; Etudes supérieures (0,6%),
Bir tamtam &	Population active (60% hommes et 11% femmes) ; Moins de 25 ans (59%) ; Actifs dans l'agriculture (72%) ; Pauvreté 21% ; Vulnérabilité 17% ; Analphabétisme 45% ; Scolarisation des 6-11 ans 71% ; Etudes supérieures (3,2%),
Ighezzane,	Population active (58% hommes et 7% femmes) ; Moins de 25 ans (65%) ; Actifs dans l'agriculture (76%) ; Pauvreté 29% ; Vulnérabilité 18% ; Analphabétisme 57% ; Scolarisation des 6-11 ans 59% ; Etudes supérieures (2%),
Sidi Youssef	Population active (57% hommes et 8% femmes) ; Moins de 25 ans (55%) ; Actifs dans l'agriculture (70%) ; Pauvreté 33% ; Vulnérabilité 22% ; Analphabétisme 61% ; Scolarisation des 6-11 ans 50% ; Etudes supérieures (1%),
Tafajight	Population active (50% hommes et 6% femmes) ; Moins de 25 ans (68%) ; Actifs dans l'agriculture (88%) ; Pauvreté 28% ; Vulnérabilité 27% ; Analphabétisme 66% ; Scolarisation des 6-11 ans 51% ; Etudes supérieures (0,5%),
Province de Sefrou	Population active (61,7% hommes et 19,2% femmes) ; Moins de 25 ans (52%) ; Actifs dans l'agriculture (60%) ; Pauvreté 14% ; Vulnérabilité 10% ; Analphabétisme 40% ; Scolarisation des 6-11 ans 92% ; Etudes supérieures (5,4%),

Source : Haut commissariat au plan 2010, Plans de Développement Communaux (PDC) et démographies provinciales

6.5 Région de Taza – Taounate - Al Hoceima

6.5.1 Situation géographique et découpage administratif

La Région de Taza –Taounate - Al Hoceima regroupe les quatre provinces suivantes :

- Province d'ALHOCEIMA: qui est le chef lieu de la Région
- Province de TAZA
- Province de TAOUNATE
- Province de GUERCIF

Elle est délimitée :

- Au Nord par la mer Méditerranée.
- A l'Ouest par les provinces de Chefchaouen et Sidi Kacem.
- Au Sud par la wilaya de Fès et la province de Boulemane.
- A l'Est par la wilaya d'Oujda et la province de Driouech.

La région s'étend sur une superficie de 23.548 Km², soit 3,3% de la superficie totale du Royaume. Le territoire de la région est constitué de 134 communes dont 16 urbaines et 118 rurales. Ces unités administratives ainsi que leurs superficies se répartissent par Province comme suit:

Tableau 18 : Communes et leurs superficies par Province de la région

Province	Nombre de Communes			Superficie en Km ²	Pourcentage
	Urbaines	Rurales	Total		
AL HOCEIMA	5	31	36	3555	15,09%
TAOUNATE	5	44	49	5585	23,72%
TAZA	5	34	39	7101	30,16%
GUERCIF	1	9	10	7307	31,03%
Totaux	16	118	134	23548	100%

- Taounate est la province qui compte le plus de communes rurales (44/84)

6.5.2 Démographie et Indicateurs Sociaux

La répartition démographique en millier d'habitants, est donnée par le tableau ci-dessous. On constate que l'effectif moyen des populations rurales par commune varie d'une province à l'autre.

Tableau 19 : Répartition de la population (1000 habitants)

Provinces	Population totale	Populations	
		Urbaines	Rurales
Al Hoceima	412	284	128
Taounate	678	606	72
Taza - Guercif	754	494	260
Total	1844	1384	460

Source : Annuaire statistique du Maroc 2010

Taounate est la province qui compte relativement le moins de population rurale (72000 habitants) par rapport aux deux autres provinces de la région

▪ **Indicateurs de pauvreté et de vulnérabilité**

Les trois indicateurs de pauvreté « Taux de pauvreté », « Taux de vulnérabilité à la pauvreté » et « l'Indice de sévérité de la pauvreté » sont donnés ci-dessous pour les trois Provinces de la région

Tableau 20: Indicateurs de pauvreté par Province dans la région

Provinces	Taux de Pauvreté		Taux de Vulnérabilité		Sévérité de la pauvreté	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural
Al Hoceima	3,8	8,4	13,2	0,4	0,2	1,3
Taounate	10,1	13,6	23,1	0,9	0,5	2,9
Guercif	8,5	13,2	21,1	0,9	0,5	2,9

Source : Haut commissariat au plan 2010

- Taounate se trouve en tête en termes de pauvreté au niveau de sa région et aussi en terme de sévérité de cette pauvreté.

▪ **Indicateurs démographiques**

Les six principaux indicateurs démographiques sont récapitulés par commune au niveau du tableau suivant

Tableau 21 : Indicateurs démographiques par Cercle /Commune

Cercles / Communes	Indicateurs démographiques
Karia ba Med	Population active (59% hommes et 10% femmes) ; Moins de 25 ans (60%) ; Actifs dans l'agriculture (67%) ; Pauvreté 25% ; Vulnérabilité 13% ; Analphabétisme 43% ; Scolarisation des 6-11 ans 69% ; Etudes supérieures (2,5%),
Tissa	Population active (51% hommes et 07% femmes) ; Moins de 25 ans (65%) ; Actifs dans l'agriculture (75%) ; Pauvreté 30% ; Vulnérabilité 18% ; Analphabétisme 61% ; Scolarisation des 6-11 ans 65% ; Etudes supérieures (4%),
Ghafsai	Population active (45% hommes et 06% femmes) ; Moins de 25 ans (66%) ; Actifs dans l'agriculture (77%) ; Pauvreté 21% ; Vulnérabilité 22% ; Analphabétisme 57% ; Scolarisation des 6-11 ans 55% ; Etudes supérieures (2,5%),
Taounate	Population active (63% hommes et 11% femmes) ; Moins de 25 ans (61%) ; Actifs dans l'agriculture (58%) ; Pauvreté 11% ; Vulnérabilité 17% ; Analphabétisme 39% ; Scolarisation des 6-11 ans 70% ; Etudes supérieures (5,6%),
Mezraoua	Population active (55% hommes et 09% femmes) ; Moins de 25 ans (55%) ; Actifs dans l'agriculture (81%) ; Pauvreté 12% ; Vulnérabilité 15% ; Analphabétisme 42% ; Scolarisation des 6-11 ans 65% ; Etudes supérieures (3%),
Province de Taounate	Population active (57% hommes et 11% femmes) ; Moins de 25 ans (58%) ; Actifs dans l'agriculture (66%) ; Pauvreté 13,6% ; Vulnérabilité 9% ; Analphabétisme 46% ; Scolarisation des 6-11 ans 76% ; Etudes supérieures (6%),

Source : Haut commissariat au plan 2010, Plans de Développement Communaux (PDC) et démographies provinciales

6.6 Région de Tanger – Tétouan

6.6.1 Situation géographique et découpage administratif

La Région Tanger - Tétouan est située à l'extrême nord-ouest du Royaume du Maroc. Elle est ouverte sur deux fronts de mer, l'Atlantique et la Méditerranée et constitue une porte de l'Europe sur l'Afrique du nord. Cette région dont le chef-lieu est la ville de Tanger, s'étend sur une superficie de 12.425.03 Km², soit 1,6% de la superficie totale du Royaume. Elle est délimitée par la Méditerranée au Nord, l'océan Atlantique à l'Ouest, la Région de Taza - Al Hoceima - Taounate à l'Est et la Région de Gharb - Chrarda - Beni Hssen au sud. Le nombre de communes et leur répartition entre les provinces est donné par le tableau suivant :

Tableau 22 : Communes et leurs superficies par Province de la région

Provinces	Nombre de Communes			Superficie totale en Km ²	% par rapport à la superficie de la région
	Urbaines	Rurales	Total		
Tétouan	3	23	26	2573,6	18%
Chefchaouen	1	27	28	3442,7	25%
Larache	2	19	21	2684	19%
Total	6	69	112	14031,53	100%

6.6.2 Démographie et Indicateurs Sociaux

Après la création de la Province d'Ouezzane en Mars 2010 et le nouveau découpage administratif qui en a résulté, la répartition de la population de la Région se présente comme suit :

Tableau 23: Répartition de la population (1000 habitants)

Provinces	Population totale	Populations	
		Urbaines	Rurales
Chefchaouen	563	499	64
Larache	484	248	236
Tétouan	562	139	423
Total	1609	886	723

Source : Annuaire statistique du Maroc 2010

La Province de Tétouan compte 423 000 habitants ruraux, c'est la province la plus peuplée en population rurale.

▪ Indicateurs de pauvreté et de vulnérabilité

Les trois indicateurs de pauvreté « Taux de pauvreté », « Taux de vulnérabilité à la pauvreté » et « l'Indice de sévérité de la pauvreté » sont donnés ci-dessous pour les trois Provinces de la région

Tableau 24: Indicateurs de pauvreté par Province dans la région de Tanger Tétouan

Provinces	Taux de Pauvreté		Taux de Vulnérabilité		Sévérité de la pauvreté	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural
Chefchaouen	7,5	13,4	18,5	1,1	0,4	3,2
Larache	5,0	10,1	15,7	0,7	0,1	2,1
Tétouan	1,9	12,2	7,6	0,7	0,1	2,1

Source : Haut commissariat au plan 2010

- On constate qu'en général, les trois indicateurs sont sensiblement inférieures au niveau des trois provinces de cette région par rapport à la région précédente (Fès – Boulemane).
- La Province de Tétouan se situe légèrement en dessous de chaouen pour le taux de pauvreté (12,2 contre 13,4) et au même niveau que Larache pour les deux autres indicateurs.
- **Indicateurs démographiques**
 - o Les six principaux indicateurs démographiques sont récapitulés par commune au niveau du tableau suivant

Tableau 25: Indicateurs démographiques par commune

Communes	Indicateurs démographiques
Alyene;	Population active (42% hommes et 22% femmes) ; Moins de 25 ans (70%) ; Actifs dans l'agriculture (55%) ; Pauvreté 20% ; Vulnérabilité 10% ; Analphabétisme 64% ; Scolarisation des 6-11 ans 70% ; Etudes supérieures (2,5%),
Saddina	Population active (55% hommes et 25% femmes) ; Moins de 25 ans (65%) ; Actifs dans l'agriculture (60%) ; Pauvreté 22% ; Vulnérabilité 18% ; Analphabétisme 62% ; Scolarisation des 6-11 ans 60% ; Etudes supérieures (2%),
Beni Idder	Population active (45% hommes et 12% femmes) ; Moins de 25 ans (63%) ; Actifs dans l'agriculture (63%) ; Pauvreté 28% ; Vulnérabilité 19% ; Analphabétisme 67% ; Scolarisation des 6-11 ans 55% ; Etudes supérieures (0,5%),
Beni Said	Population active (65% hommes et 10% femmes) ; Moins de 25 ans (67%) ; Actifs dans l'agriculture (68%) ; Pauvreté 25% ; Vulnérabilité 10% ; Analphabétisme 60% ; Scolarisation des 6-11 ans 70% ; Etudes supérieures (1,4%),
El Oued	Population active (62% hommes et 12% femmes) ; Moins de 25 ans (65%) ; Actifs dans l'agriculture (72%) ; Pauvreté 30% ; Vulnérabilité 22% ; Analphabétisme 63% ; Scolarisation des 6-11 ans 65% ; Etudes supérieures (0,5%),
Zaouit Sidi Kacem	Population active (52% hommes et 08% femmes) ; Moins de 25 ans (62%) ; Actifs dans l'agriculture (75%) ; Pauvreté 28% ; Vulnérabilité 26% ; Analphabétisme 59% ; Scolarisation des 6-11 ans 56% ; Etudes supérieures (1%),
Province de Tétouan	Population active (66% hommes et 21% femmes) ; Moins de 25 ans (59%) ; Actifs dans l'agriculture (42%) ; Pauvreté 08% ; Vulnérabilité 6% ; Analphabétisme 39% ; Scolarisation des 6-11 ans 83% ; Etudes supérieures (8,2%),

Source : Haut commissariat au plan 2010, Plans de Développement Communaux (PDC) et démographies provinciales

7 Analyse sociale

7.1 Problématique des groupes vulnérables

L'analyse des données sur les conditions sociales présentées au niveau du chapitre ci – dessus a permis d'apprécier les conditions sociales notamment la problématique des groupes vulnérables au niveau de chacune des trois provinces avec une synthèse globale. Neuf principaux critères ont été retenus pour la réalisation de cette analyse à savoir :

- Le Taux de la population active (hommes et femmes) ;
- Le pourcentage des jeunes de moins de 25 ans ;
- Le Taux des actifs dans les secteurs de l'agriculture ;
- Le Taux de pauvreté ;
- Le Taux de vulnérabilité ;
- Le Taux d'analphabétisme ;
- Le Taux de scolarisation des enfants entre 6-11 ans et
- Le Taux des élèves qui arrivent aux études supérieures

L'importance et les modalités de prise en compte des groupes vulnérables par les promoteurs des projets seront traitées plus loin.

7.1.1 Région de Fes – Boulemane

7.1.1.1 Niveaux des « Indicateurs Sociaux »

Le tableau suivant récapitule pour les neuf indicateurs sociaux retenus :

- Leurs valeurs absolues au niveau de chaque commune rurale
- leurs moyennes pour l'ensemble de la commune rurale avec l'écart type de ces moyennes
- Leurs valeurs absolues au niveau de toute la province (urbain + rural)
- les écarts de leurs valeurs entre la province et les communes et enfin
- le pourcentage que représentent ces écarts par rapport à la moyenne de la province.

Tableau 26: Indicateurs sociaux par commune et au niveau de la province de Sefrou

Communes	Population active (hommes)	Population active (femmes)	Taux des moins de 25 ans	Taux des actifs dans l'agriculture	Taux de pauvreté	Taux de vulnérabilité	Taux d'analphabétisme	Taux de scolarisation des 6-11 ans	Taux des élèves qui arrivent aux études supérieures
Tazouta	45	14	60	65	23	20	54	70	1,5
Adrej	65	12	55	80	28	22	52	65	1
Dar El hamra	55	22	63	63	21	19	57	55	0,5
Ouled M'koudou	65	12	57	60	14	10	40	92	5,4
Ahl Sidi Lahcen	59	13	59	75	28	19	41	85	4
Ain Timguenai	63	16	61	83	16	14	42	78	3,8
Ait Sbaa,	56	9	58	72	26	25	63	65	1,1
Iaanoceur	53	8	64	86	32	27	65	59	0,6
Bir tamtam	60	11	59	72	21	17	45	71	3,2
Ighezzane,	58	7	65	76	29	18	57	59	2
Sidi Youssef	57	8	55	70	33	22	61	50	1
Tafajight	50	6	68	88	28	27	66	51	0,5

Communes	Population active (hommes)	Population active (femmes)	Taux des moins de 25 ans	Taux des actifs dans l'agriculture	Taux de pauvreté	Taux de vulnérabilité	Taux d'analphabétisme	Taux de scolarisation des 6-11 ans	Taux des élèves qui arrivent aux études supérieures
Moyennes (A)	57,17	11,50	60,33	74,17	24,92	20,00	53,58	66,67	2,05
Ecart types	5,97	4,48	4,03	8,96	5,99	5,06	9,56	13,21	1,64
Province Sefrou (B)	61,7	19,2	52	60	14	10	40	92	5,4
C = B - A	4,53	7,70	-8,33	-14,17	-10,92	-10,00	-13,58	25,33	3,35
% C/B*100	7,3	40,1	-16,0	-23,6	-78,0	-100,0	-34,0	27,5	62,0

7.1.1.2 Analyse des « Indicateurs Sociaux »

▪ Écarts entre le milieu rural et l'ensemble de la province

Le taux de pauvreté représente 78% de plus en milieu rural par rapport à la situation dans l'ensemble de la province de Sefrou (urbaine + rurale). Les écarts de pauvreté et de vulnérabilité demeurent significatifs. En effet :

- Les populations du milieu rural qui présentent plus de jeunes de moins de 25 ans (16% de plus par rapport à la moyenne de la province) sont caractérisées par des indicateurs importants en termes de pauvreté (**78 %**) et de vulnérabilité (**100%**) par rapport à la moyenne de la province. Les écarts entre la Province et les Communes rurales en matière de moyennes des indicateurs sociaux sont de :
 - o **7,3%** pour le Taux de la population active (hommes) signe du chômage en milieu rural qui est encore plus accentué pour les femmes (**40,1%**) ;
 - o **-23,6%** pour le Taux des actifs dans les secteurs de l'agriculture. Ce qui signifie que l'agriculture constitue une source de revenus non négligeable pour ces ruraux ;
 - o **-34%** pour le Taux d'analphabétisme et **27,5%** pour le Taux de scolarisation des enfants entre 6-11 ans.
 - o **62%** pour le Taux des élèves qui arrivent aux études supérieures, sachant que ce taux est déjà très faible au niveau de la province.

▪ Diversité de la situation en milieu rural

Les moyennes des indicateurs sociaux en milieu rural cachent des diversités significatives entre les communes. En effet :

Le taux moyen de pauvreté (24,92%) varie significativement d'une commune à l'autre (écart type de 5,99%) ainsi que le taux moyen de vulnérabilité à la pauvreté (20%) avec un écart type de 5,06%. La population de la CR de Ouled M'koudou est relativement moins vulnérable à la pauvreté (10%) par rapport à celles de laanoeur et de Tafajight (27%). Cette situation peut s'expliquer par, entre autre, le potentiel de productivité agricole, relativement important, grâce à la bonne fertilité des sols dans la commune rurale d'Oulad M'koudou.

▪ **Groupes vulnérables : Femmes et Jeunes**

Selon les statistiques du tableau ci-dessus on peut noter que :

- **Pour les femmes :**

- o Le taux d'activité n'est pas seulement très faible (11,50% en moyenne contre 19,2% au niveau de la province) mais présente une grande diversité d'une commune à l'autre avec un écart type de 4,48%.

- **Pour les jeunes :**

- o Les jeunes de moins de 25 ans sont beaucoup plus nombreux en milieu rural (60,33 % de la population totale) qu'en province (52% de la population totale). Toujours sans formations ni compétences particulières ces jeunes sont de moins en moins attachés aux métiers de l'agriculture et donc sont les premiers victimes des risques de pauvreté.

Enfin, malgré un taux de scolarisation des tout petits (6-11 ans) en nette progression ces dernières années, le Taux d'analphabétisme reste très important en milieu rural (53,58%) contre 40% au niveau de la province

7.1.2 Région de Taza – Taounate - Al Hoceima

7.1.2.1 Niveau des « Indicateurs Sociaux »

Le tableau suivant récapitule pour les neuf indicateurs sociaux retenus :

- Leurs valeurs absolues au niveau de chaque commune rurale
- leurs moyennes pour l'ensemble de la commune rurale avec l'écart type de ces moyennes
- Leurs valeurs absolues au niveau de toute la province (urbain + rural)
- les écarts de leurs valeurs entre la province et les communes et enfin
- le pourcentage que représentent ces écarts par rapport à la moyenne de la province.

Tableau 27: Indicateurs sociaux par Cercle et au niveau de la province de Taounate

Communes Cercles	Populatio n active (hommes)	Populatio n active (femmes)	Taux des moins de 25 ans	Taux des actifs dans l'agricul ture	Taux de pauvret é	Taux de vulnér abilité	Taux d'analpha bétisme	Taux de scolarisati on des 6- 11ans	Taux des élèvent qui arrivent aux études supérieur es
Karia ba Med	59	10	60	67	25	13	43	69	2,5
Tissa	51	7	65	75	30	18	61	65	4
Ghafsai	45	6	66	77	21	22	57	55	2,5
Taounate	63	11	61	58	11	17	39	70	5,6
mezraoua	55	9	55	81	12	15	42	65	3
Moyennes (A)	54,60	8,60	61,40	71,60	19,80	17,00	48,40	64,80	3,52
Ecart types	6,99	2,07	4,39	9,15	8,23	3,39	9,89	5,93	1,31

Province Taounate (B)	57	11	58	66	13,6	9	46	76	6
C = B - A	2,40	2,40	-3,40	-5,60	-6,20	-8,00	-2,40	11,20	2,48
% C/B*100	4,2	21,8	-5,9	-8,5	-45,6	-88,9	-5,2	14,7	41,3

NB : les chiffres du tableau sont donnés ici par l'unité administrative « **Cercle** » qui englobe un certain nombre de communes rurales et un centre urbain et non pas par commune rurale comme pour les deux autres provinces Tétouan et Sefrou.

7.1.2.2 Analyse des « Indicateurs Sociaux »

▪ Ecarts entre le milieu rural et l'ensemble de la province

Selon les statistiques données par le tableau ci-dessus, on peut noter que contrairement à la province de Tétouan, l'écart de l'indicateur de la pauvreté est relativement moins aigue entre l'ensemble de la province de Taounate et le milieu rural. Il n'est que de **-45,6%** contre **-218,8%** pour la province de Tétouan. Cette situation peut s'expliquer en partie par la nature des statistiques entre les deux provinces : par **Commune rurale** pour Tétouan et par **Cercle** pour Taounate.

Les écarts de pauvreté et de vulnérabilité sont relativement moins significatifs entre les populations des Cercles la situation dans toute la province (urbaine + rurale). En effet :

- Les populations du milieu rural qui présentent plus de jeunes de moins de 25 ans (**5,9%** de plus par rapport à la moyenne de la province) sont caractérisées par des indicateurs forts en termes de pauvreté (**45,6%**) et de vulnérabilité (plus de **88,9%**) par rapport à la moyenne de la province de Taounate. En effet, les écarts entre la Province et les **Cercles** en matière de moyennes des indicateurs sociaux sont de :
 - o **4,2%** pour le Taux de la population active (hommes) signe de l'importance du chômage en milieu rural qui est encore plus accentué pour les femmes (**21,8%**) ;
 - o **-8,5%** pour le Taux des actifs dans les secteurs de l'agriculture. Ce qui signifie que l'agriculture constitue la principale source de revenus aussi bien pour les populations des cercles que pour celle le l'ensemble de la province ;
 - o **-5,2%** pour le Taux d'analphabétisme et **14,7%** pour le Taux de scolarisation des enfants entre 6-11 ans.
 - o **41,3%** pour le Taux des élèves qui arrivent aux études supérieures, sachant que ce taux est déjà très faible au niveau de la province.

▪ Diversité de la situation en milieu mixte (communes rurales et centres urbains)

Les moyennes des indicateurs sociaux cachent des diversités très significatives entre les Cercles. En effet :

- le taux moyen de pauvreté (19,8%) varie énormément d'un cercle à l'autre, il est au minimum de 11% au niveau du cercle de Taounate et au maximum de 30% pour le cercle de Tissa. L'écart type relatif à la moyenne de ce taux est de l'ordre de 8,3%),
- le taux moyen de vulnérabilité à la pauvreté (17%) quand à lui présente relativement peu de variations entre les cercles où l'écart type ne dépasse pas le niveau de 3,3%%. La population de

▪ Groupes vulnérables : Femmes et Jeunes

Selon les statistiques du tableau ci-dessus on peut noter que :

- **Pour les femmes :**

- o Le taux d'activité (8,60% en moyenne contre 11% au niveau de la province) varie presque du simple au double entre le cercle de Ghafsai (6%). et celui de Taounate (11%) avec un écart type de 2,07%.

- **Pour les jeunes :**

- o L'importance des effectifs des jeunes de moins de 25 ans ne présente que trois points de différence entre la moyenne dans les cercles (61,4%) et celle de toute la province (58%) avec une légère variation entre les cercles (écart type de 4,39%). Comme dans la province de Tétouan, ces jeunes moins formés et sans métiers spécifique travaillent généralement en tant qu'ouvriers occasionnels dans l'agriculture donc sont les premiers victimes des risques de pauvreté.

Enfin, malgré un taux de scolarisation des tout petits (6-11 ans) en nette progression ces dernières années, le Taux d'analphabétisme reste très important au niveau ces cercles (48,40%) contre 46% au niveau de toute la province

7.1.3 Région de Tanger – Tétouan

7.1.3.1 Niveaux des « Indicateurs Sociaux »

Le tableau suivant récapitule pour les neuf indicateurs sociaux retenus :

- Leurs valeurs absolues au niveau de chaque commune rurale
- leurs moyennes pour l'ensemble de la commune rurale avec l'écart type de ces moyennes
- Leurs valeurs absolues au niveau de toute la province (urbain + rural)
- les écarts de leurs valeurs entre la province et les communes et enfin
- le pourcentage que représentent ces écarts par rapport à la moyenne de la province.

Tableau 28: Indicateurs sociaux par commune et au niveau de la province Tétouan

Communes	Population active (hommes)	Population active (femmes)	Taux des moins de 25 ans	Taux des actifs dans l'agriculture	Taux de pauvreté	Taux de vulnérabilité	Taux d'analphabétisme	Taux de scolarisation des 6-11 ans	Taux des élèves qui arrivent aux études supérieures
Alyene;	42	22	70	55	20	10	64	70	2,5
Saddina	55	25	65	60	22	18	62	60	2
Beni Idder	45	12	63	63	28	19	67	55	0,5
Beni Said	65	10	67	68	25	10	60	70	1,4
El Oued	62	12	65	72	30	22	63	65	0,5
Zaouit Sidi Kacem	52	8	62	75	28	26	59	56	1
Moyennes (A)	53,50	14,83	65,33	65,50	25,50	17,50	62,50	62,67	1,32
Ecart types	9,09	6,94	2,88	7,56	3,89	6,44	2,88	6,68	0,81
Province Tétouan (B)	66	21	59	42	8	6	39	83	8,2
C = B - A	12,50	6,17	-6,33	-23,50	-17,50	-11,50	-23,50	20,33	6,88
% C/B*100	18,9	29,4	-10,7	-56,0	-218,8	-191,7	-60,3	24,5	83,9

7.1.3.2 Analyse des « Indicateurs Sociaux »

▪ Ecarts entre le milieu rural et l'ensemble de la province

La pauvreté est relativement très aigue en milieu rural. Le taux de pauvreté y représente plus de 218% par rapport à la situation dans l'ensemble de la province. Les écarts de pauvreté et de vulnérabilité sont significatifs entre le milieu rural et la situation dans toute la province (urbaine + rurale). En effet :

- Les populations du milieu rural qui présentent plus de jeunes de moins de 25 ans (10 % de plus par rapport à la moyenne de la province) sont caractérisées par des indicateurs aigus en termes de pauvreté (**218,8 %**) et de vulnérabilité (**191,7%**) par rapport à la moyenne de la province de Tétouan. En effet, les écarts entre la Province et les Communes rurales en matière de moyennes des indicateurs sociaux sont de :

- o **18,9%** pour le Taux de la population active (hommes) signe de l'importance du chômage en milieu rural qui est encore plus accentué pour les femmes (**29,4%**) ;
- o **-56,0%** pour le Taux des actifs dans les secteurs de l'agriculture. Ce qui signifie que l'agriculture constitue la principale source de revenus pour ces ruraux ;
- o **-218,8%** pour le Taux de pauvreté et **-191,7%** pour le Taux de vulnérabilité conséquence du chômage ;
- o **-60,3%** pour le Taux d'analphabétisme et **24,5%** pour le Taux de scolarisation des enfants entre 6-11 ans.
- o **83,9%** pour le Taux des élèves qui arrivent aux études supérieures, sachant que ce taux est déjà très faible au niveau de la province.

▪ **Diversité de la situation en milieu rural**

Les moyennes des indicateurs sociaux en milieu rural cachent des diversités très significatives entre les communes. En effet :

- Si le taux moyen de pauvreté (25,5%) ne varie pas énormément d'une commune à l'autre (écart type de l'ordre de 3,89%), le taux moyen de vulnérabilité à la pauvreté (17,50%) quand à lui présente des variations très significatives entre les communes rurales où l'écart type de cette moyenne dépasse les 6%. La population de la CR de Aliyene est relativement moins vulnérable à la pauvreté (10%) par rapport à celle de la CR de Zaouit Sidi Kacem (26%). Cette situation peut s'expliquer en partie par la situation géographique des deux communes au niveau de la province notamment :
 - o La proximité de la ville de Tétouan pour la CR Alyene, ce qui présente à la population de cette dernière plus d'opportunité d'emplois et de travail ;
 - o L'éloignement et les problèmes d'accès (piste de 18 km en montagne) pour la CR de Zaouit Sidi Kacem qui se traduisent par un enclavement très limitant en termes d'opportunités d'emplois.

▪ **Groupes vulnérables : Femmes et Jeunes**

Selon les statistiques du tableau ci-dessus on peut noter que :

- **Pour les femmes :**
 - o Le taux d'activité n'est pas seulement très faible (14,83% en moyenne contre 21% au niveau de la province) mais présente une grande diversité d'une commune à l'autre avec un écart type de 6,17%.
 - o Ce taux d'activité se réduit avec l'éloignement géographique des centres urbains et leur enclavement.
- **Pour les jeunes :**
 - o Les jeunes de moins de 25 ans sont beaucoup plus nombreux en milieu rural (65,33 % de la population totale) qu'en province (59% de la population totale). Sans formations ni compétences particulières ces jeunes sont de moins en moins attachés aux métiers de l'agriculture et donc sont les premiers victimes des risques de pauvreté.

Enfin, malgré un taux de scolarisation des tout petits (6-11 ans) en nette progression ces dernières années, le Taux d'analphabétisme reste très important en milieu rural (62,5%) contre 39% au niveau de la province.

7.1.4 Synthèse des indicateurs sociaux

La synthèse des indicateurs sociaux concerne :

- o les valeurs moyennes de ces indicateurs au niveau de chaque province ainsi que la moyenne générale pour les trois provinces ;
- o les valeurs moyennes de ces indicateurs au niveau de l'ensemble des communes ou cercles de chaque province ainsi que la moyenne générale pour l'ensemble des communes /cercles des trois provinces ;

7.1.4.1 Synthèse au niveau des provinces

Le tableau suivant récapitule pour chacun des neuf indicateurs les moyennes par province et la moyenne générale avec son écart type.

Tableau 29: Valeurs moyennes des indicateurs sociaux au niveau des trois provinces

Province s	Populatio n active hommes	Populatio n active femmes	Taux des moins de 25 ans	Taux des actifs dans l'agricultu re	Taux de pauvret é	Taux de vulnér abilité	Taux d'analph abétisme	Taux de scolaris ation des 6- 11 ans	Taux des élèves qui arrivent aux études supérieur es
Tétouan	66,00	21,00	59,00	42,00	8,00	6,00	39,00	83,00	8,20
Taounate	57,00	11,00	58,00	66,00	13,60	9,00	46,00	76,00	6,00
Sefrou	61,70	19,20	52,00	60,00	14,00	10,00	40,00	92,00	5,40
Moyenne Générale	61,57	17,07	56,33	56,00	11,87	8,33	41,67	83,67	6,53
écarts types	4,50	5,33	3,79	12,49	3,35	2,08	3,79	8,02	1,47

On peut retenir que :

Les moyennes générales des différents indicateurs sociaux présentent des variations plus ou moins significatives en fonction du « *type d'indicateur* ». Les écarts types correspondants varient énormément entre :

- un minimum de 1,47 Le Taux des élèves qui arrivent aux études supérieures et
- un maximum de 12,49 pour Le Taux des actifs dans les secteurs de l'agriculture.

En effet :

▪ **Le Taux de la population active (hommes)**

Est en moyenne de l'ordre de 61,57 dans les trois provinces avec un écart type (4,50) qui ne montre pas de grandes variations entre les trois provinces. C'est au niveau de Taounate que ce taux est le plus faible (57,0) signifiant un taux de chômage relativement élevé dans cette province.

▪ **Le Taux de la population active (femmes) ;**

Par contre cet indicateur montre clairement que le chômage touche en premier lieu les femmes qui constituent par là la partie vulnérable de la population. Contrairement aux

homes, cet indicateur n'est en moyenne que de 17,07 avec un écart type conséquent de 5,33. C'est toujours la province de Taounate qui présente l'indicateur le plus faible (11,0)

- **Le pourcentage des jeunes de moins de 25 ans ;**

Comme partout au Maroc, la population des trois provinces est caractérisée par l'importance de la tranche des jeunes de moins de 25 ans qui représente en moyenne largement plus de la moitié de la population (56,33) avec un écart type peu significatif (3,79). C'est dans la province de Sefrou où on enregistre relativement le moins taux de ces jeunes (52) contre 58 et 59 respectivement au niveau de la province de Taounate et de Tétouan.

- **Le Taux des actifs dans les secteurs de l'agriculture ;**

Généralement l'agriculture constitue le principal secteur d'activité pour les populations de ces provinces. Cependant si la moyenne générale de ce critère est de l'ordre de 56, elle présente un écart type très élevé (12,49) signe d'une très grande variabilité de ce critère d'une province à l'autre. 42, 60 puis 66 sont les valeurs respectives de ce critère au niveau des provinces de Tétouan, de Sefrou puis de Taounate.

- **Le Taux de pauvreté ;**

La pauvreté, avec une moyenne générale de 11,87 présente un écart type relativement réduit (3,35). C'est au niveau de la province de Tétouan que cet indicateur est le plus faible (8,00) alors qu'il a des valeurs similaires dans les deux autres provinces respectivement 13,60 à Taounate et 14,00 à Sefrou.

- **Le Taux de vulnérabilité ;**

Cet indicateur présente la même tendance que le précédent (taux de pauvreté) au niveau des trois provinces.

- **Le Taux d'analphabétisme ;**

Presque similaire dans les trois provinces, cet indicateur constitue le principal **facteur limitant** pour toute initiative de développement en général et de développement rural en particulier. Le taux moyen général d'analphabétisme dépasse les 40% .

- **Le Taux de scolarisation des enfants entre 6-11 ans et**

Cet indicateur présente une tendance à la hausse plutôt encourageante. La moyenne générale dépasse les 80% mais l'écart type de cette moyenne reste haut (8,02) signe d'une grande variation entre les provinces.

- **Le Taux des élèves qui arrivent aux études supérieures**

Cet indicateur est relativement très stable d'une province à l'autre La valeur de sa moyenne générale qui est très faible (6,53) présente un écart type pratiquement insignifiant (1,47)

7.1.4.2 Synthèse au niveau des communes

Le tableau suivant récapitule pour chacun des neuf indicateurs les moyennes des communes concernées par les projets PAPMV au niveau de chacune des trois provinces. Il renseigne en fait, sur le niveau de ces indicateurs en milieu rural et donne aussi la moyenne générale avec son écart type pour chaque indicateur.

Tableau 30: Valeurs moyennes des indicateurs sociaux au niveau de l'ensemble des communes /cercles des trois provinces

Communes des Provinces	Population active hommes	Population active femmes	Taux des moins de 25 ans	Taux des actifs dans l'agriculture	Taux de pauvreté	Taux de vulnérabilité	Taux d'analphabétisme	Taux de scolarisation des 6-11 ans	Taux des élèves qui arrivent aux études supérieures
Communes de Tétouan	53,50	14,83	65,33	65,50	25,50	17,50	62,50	62,67	1,32
Communes de Taounate	54,60	8,60	61,40	71,60	19,80	17,00	48,40	64,80	3,52
Communes de Sefrou	57,17	11,50	60,33	74,17	24,92	20,00	53,58	66,67	2,05
Moyenne Générale	55,09	11,64	62,36	70,42	23,41	18,17	54,83	64,71	2,30
écarts types	1,88	3,12	2,63	4,45	3,14	1,61	7,13	2,00	1,12

On peut retenir que :

Contrairement aux moyennes provinciales qui présentent de grandes variations, ces moyennes générales des différents indicateurs sociaux présentent des variations relativement moins significatives pour la majorité des *indicateurs*. La variabilité des écarts types correspondants est moins importante :

- un minimum de 1,12 pour le Taux des élèves qui arrivent aux études supérieures et
- un maximum de 7,13 pour Le Taux des actifs dans les secteurs de l'agriculture.

En effet :

▪ **Le Taux de la population active (hommes)**

Est en moyenne de l'ordre de 55,09 dans les trois provinces avec un écart type insignifiant (1,88) qui ne montre pas de grandes variations entre les trois provinces..

▪ **Le Taux de la population active (femmes) ;**

Au niveau des communes, les moyennes de cet indicateur consolident le constat générale observé ci-dessus à l'échelle des provinces et montrent que ces femmes sont encore plus vulnérables en milieu rural où le Taux de la population femmes actives ne dépasse pas 11,64 (17,07 à l'échelle des provinces) avec un écart type conséquent de 3,12 (5,33 à l'échelle des provinces). C'est toujours la province de Taounate qui présente l'indicateur le plus faible (8,60).

▪ **Le pourcentage des jeunes de moins de 25 ans ;**

Le pourcentage de cette catégorie de la population est encore plus élevé en milieu rural. Elle représente en moyenne 62,36 de la population totale avec un écart type encore moins significatif qu'à l'échelle des provinces (2,63).

▪ **Le Taux des actifs dans les secteurs de l'agriculture ;**

En milieu rural, l'agriculture constitue presque le seul secteur d'activité pour les populations où cet indicateur atteint une moyenne de 70,42 contre seulement 56,00 à l'échelle des provinces et surtout un écart type beaucoup plus réduit (4,45) contre 12,49 au niveau des provinces.

- **Le Taux de pauvreté ;**

Le taux de pauvreté en milieu rural présente plus que le double de celui au niveau des provinces (23,41) contre (11,87) avec des écarts type presque similaires 3,14 contre 3,35 .

- **Le Taux de vulnérabilité ;**

De même que pour la pauvreté, le taux de vulnérabilité est encore plus accentué en milieu rural, il atteint le niveau de 18,17 avec un écart type insignifiant (1,61) preuve que la vulnérabilité est partout pareille.

- **Le Taux d'analphabétisme ;**

Comme pour la pauvreté et la vulnérabilité, l'analphabétisme atteint des niveaux record en milieu rural. Le taux moyen est de l'ordre de 54,83 contre 41,67 à l'échelle des provinces. On note par conséquent une grande variabilité de ce taux entre les différentes communes. L'écart type est de 7,13.

- **Le Taux de scolarisation des enfants entre 6-11 ans et**

Malgré la tendance à la hausse de cet indicateur au cours de ces dernières années, il y'a encore un enfant sur trois qui ne va pas à l'école à cet âge. Le niveau de ce taux est de 64,71 (contre 83,67 au niveau des provinces). Cependant, l'écart type de cette moyenne ne dépasse pas 2,00 contre 8,02 au niveau des provinces.

- **Le Taux des élèves qui arrivent aux études supérieures**

C'est l'indicateur le plus parlant qui synthétise la situation socio économique des populations rurales. Pas plus de 2% d'élèves issus de ce milieu arrivent aux études supérieures et ce partout pour toutes les communes (écart type de 1,12).

7.1.4.3 Conclusions

L'analyse sociale à travers l'appréciation des principaux indicateurs au niveau des zones des projet a permis de mieux se rendre compte de la complexité multi variables de la problématique sociale en générale et des groupes vulnérables en particulier aussi bien à l'échelle des provinces qu'à celui des communes. On peut retenir en guise de premières conclusions à ce niveau que :

- Généralement la pauvreté touche une frange importante des populations de ces zones. Le taux de pauvreté atteint presque 12% et varie peu d'une zone à l'autre. Cette pauvreté est encore plus accentuée par la vulnérabilité qui dépasse en général, et surtout, partout les 18% parmi les pauvres ;
- Cette situation de pauvreté et de vulnérabilité est encore plus accentuée en milieu rural où les principaux indicateurs sociaux affichent des niveaux alarmants et aussi et surtout avec des variations relativement moins significatives pour la majorité des *indicateurs*. En effet, le taux de pauvreté en milieu rural présente plus que le double de celui au niveau des provinces (23,41) contre (11,87) avec des écarts type presque similaires 3,14 contre 3,35 ;
- Le groupe des « **femmes** » et celui des « **jeunes de moins de 25 ans** » constituent les tranches des populations les plus touchées par ces phénomènes de pauvreté et leurs conséquences. En effet :
 - o Le taux d'activité du premier groupe ne dépassant pas 11,64 en milieu rural contre 17,07 à l'échelle des provinces ;
 - o Le deuxième groupe représente en moyenne 62,36 de la population totale avec un écart type encore moins significatif qu'à l'échelle des provinces (2,63).

- Enfin, l'analphabétisme bat encore tous les records particulièrement en milieu rural.

Cette situation justifie largement la pertinence de toutes les initiatives de développement rural en général et celle du Programme d'Appui au Plan Maroc Vert (PAPMV) en particulier. Reste à savoir comment cette situation est prise en compte par les différents acteurs (promoteurs et autres) dans les différentes phases du cycle des projets (de la conception à l'étape finale de leur mise en œuvre). C'est l'objet des chapitres suivants du présent rapport.

7.2 Places et rôles des Parties prenantes et leurs relations fonctionnelles

Le chapitre « Méthodologie » ci-dessus décrit les différentes étapes relatives à :

- l'identification des parties prenantes qui constituent la pièce maîtresse de cette étude. Les trois familles d'acteurs ainsi identifiées sont :
 - **Les Acteurs directs** : Promoteurs des projets, Bénéficiaires, OP et Entreprises privées ;
 - **Les Acteurs indirects** : Communes Rurales, Autorités locales et Autres acteurs indirects ;
 - **Les Autres acteurs** : Institutions Publiques et Autres.

7.2.1 Place et rôles des acteurs

De part leur rôle et la manière dont elle le joue au niveau des projets, chacune de ces structures sociale risque de subir ou/et de provoquer des impacts négatifs sur les autres structures sociales du projet. Le tableau suivant mentionne les rôles joués par chaque type de structure sociale.

Tableau 31: Principaux rôles des Acteurs sociaux

Familles d'acteurs	Structures sociales	Place et Rôles
Acteurs directs	Promoteurs des projets (ADA, DRA-DPA, CT et s/CT)	Ensemble de structures institutionnelles qui relèvent du MAPM chargées de tout le cycle des projets depuis la conception initiale jusqu'à la clôture finale. Chaque institution joue un rôle pré définie.
	Les comités locaux	constitués des représentants provinciaux de la DPA, de l'INRA, de l'ONSSA, des autorités, etc. a une double missions : - analyser et de valider (après concertations avec toutes les parties prenantes) les premières propositions de requêtes des projets préparées par la DPA ; - Assurer le suivi de la mise en œuvre des projets
	Bénéficiaires	Agriculteurs ou/et éleveurs cibles qui bénéficient directement des projets en : - cédant leur parcelles pour les plantations ; - adhérant à l'OP porteuses - etc.
	OP existantes	Organisations professionnelles déjà existantes qui représentent les groupes des bénéficiaires auprès des différents interlocuteurs notamment l'administration. Ces OP (Associations ou Coopératives) signent la convention avec le promoteur pour la concrétisation du projet. Les conventions stipulent dans les détails les droits et les obligations de chacune des parties.
	OP en projet	Organisations professionnelles prévues ou en cours de constitution par les groupes des bénéficiaires pour les représenter auprès des différents interlocuteurs notamment l'administration. Elles peuvent présenter une forme juridique évoluée des OP déjà existantes (ex : Coopératives issues d'associations)

Familles d'acteurs	Structures sociales	Place et Rôles
	Entreprises travaux	Entreprises privés adjudicataires des marchés de travaux de mise en place et d'entretien des plantations
	Ouvriers	Employés occasionnels recrutés par les entreprises adjudicataires des marchés des travaux pour réaliser les tâches relatives à la mise en place et à l'entretien des plantations
	Assistance Technique	Bureaux d'études spécialisés dans le conseil agricole adjudicataires des marchés de l'assistance technique pour encadrer les entreprises des travaux, suivre la réalisation des tâches et rendre compte aux promoteurs
Acteurs indirects	Communes Rurales (élus)	Même s'ils agissent indirectement, ces acteurs jouent des rôles fondamentaux notamment : - participation à l'identification des périmètres et des bénéficiaires ; - encadrement et suivi des réalisations - plaidoyer
	Autorités locales : ONG, etc.	- Suivi des réalisations et rapportage aux autorités hiérarchiques résolution de conflits potentiels divers
Autres acteurs	Non bénéficiaires	Agriculteurs dans les zones d'interventions mais qui non pas bénéficié des projets pour une multitude de raisons. Ces acteurs peuvent jouer un rôle qui risque d'avoir de sérieux impacts négatifs.
	Autres ONG	Ces ONG conduisent par fois des projets similaires dans les mêmes zones. Elles peuvent jouer un rôle de complémentarité avec les projets PAMPV. Leurs expériences sont à capitaliser.
	INDH ADS/ Agences de Coopération	Normalement ces institutions conduisent des projets similaires dans les mêmes zones. Elles peuvent jouer un rôle de complémentarité et/ou d'exemple type à suivre

7.2.2 Relations fonctionnelles entre les différentes familles d'Acteurs

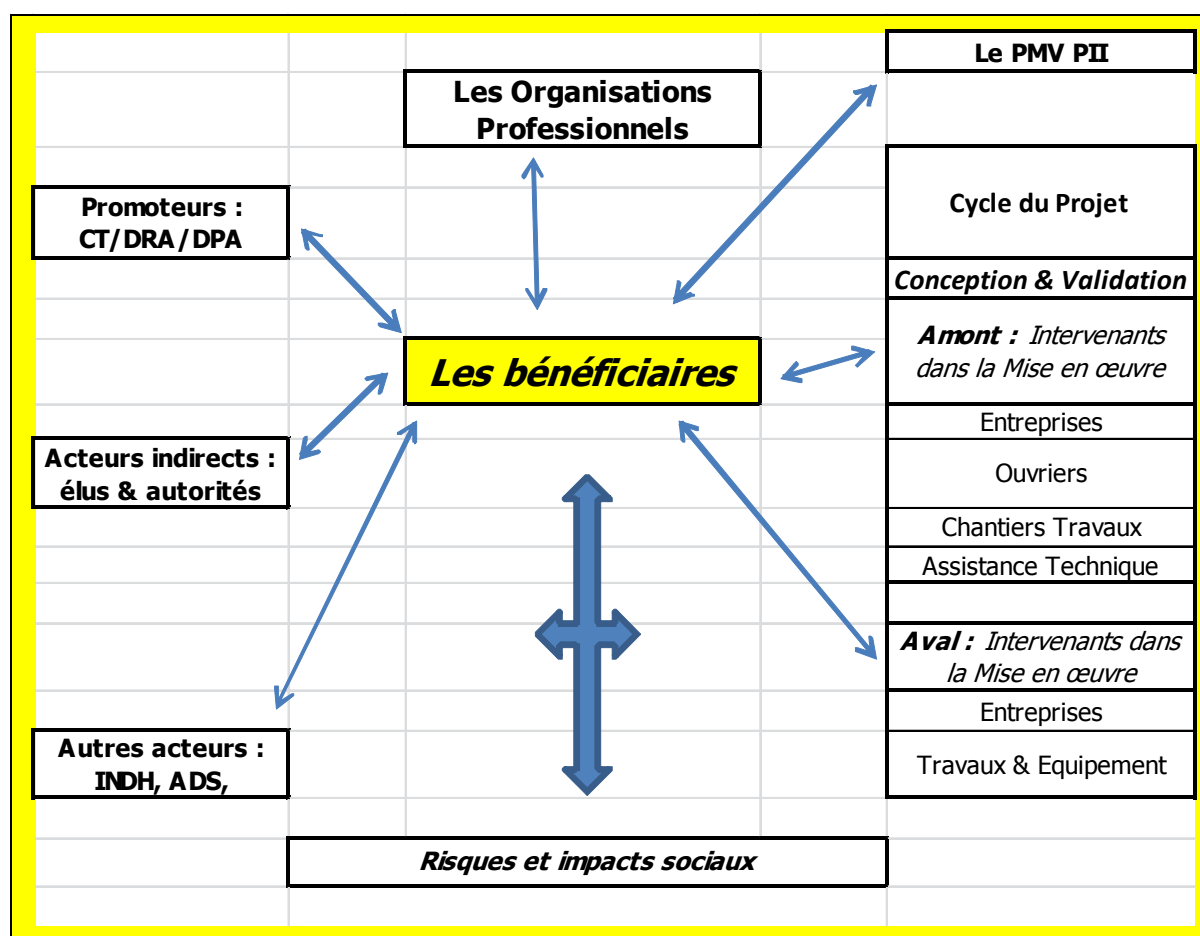
Les différents familles d'Acteurs sociaux (directs, indirects et autres) sont appelés à agir ensemble pour faire aboutir les projets. Ils entretiennent des relations complexes en forme de **«toile d'araignée»** multidimensionnelles qui implique automatiquement des difficultés de concertations, de communications et de compréhensions. En effet chaque groupe d'acteurs a ses propres attributions, avis et regards sur les projets (dans leurs configurations) et aussi et surtout sur les autres groupes d'acteurs.

Plusieurs figures peuvent donc schématiser cette architecture relationnelles, avec à chaque fois :

- Au centre du schéma : un type d'Acteurs (bénéficiaires ou promoteurs ou entreprises, etc.) représentant sa vision, son regard, ses avis et les impacts de ses interventions sur le reste des autres acteurs ;
- Dans la périphérie du schéma : l'ensemble des autres acteurs avec leur visions, leurs regards, leurs avis et les impacts de leurs interventions sur l'Acteur du centre.

Le Schéma suivant récapitule un l'exemple de l'architecture relationnelle avec les bénéficiaires au centre et les autres acteurs aux alentours. On peut donc avoir autant de schémas que de nombre de type d'acteurs.

Figure 1: Architecture relationnelle entre les bénéficiaires des projets et les restes des familles d'acteurs concernés



7.3 Situations, regards et avis croisés des Acteurs

La synthèse des regards et avis de chaque type d'acteur sur la configuration des projets et sur les rôles et les méthodes d'intervention de l'ensemble des autres acteurs intervenant a été réalisée à partir :

- des enseignements de la série de réunions qui ont été tenues du 1^{er} au 16 avril 2013 avec l'ensemble des acteurs concernés (Promoteurs, OP, Autorités, élus, ...) au niveau des provinces de Sefrou (du 01 au 04 Avril), de Taounate (du 08 au 10 Avril) et de Tétouan (du 11 au 16 Avril) et d'un ensemble d'entretiens individuels qui ont été réalisés auprès d'un certain nombre de cadres et de responsables des différentes institutions locales concernées d'une part,
- des interprétations suite à l'analyse des questionnaires renseignés au cours des enquêtes de terrains qui ont été réalisées au niveau des provinces de Sefrou (du 03 au 14 Avril), de Taounate (du 015 au 19 Avril) et de Tétouan (du 11 au 26 Avril) auprès des **303** interlocuteurs échantillons des différentes parties prenantes au niveau des trois provinces (113 à Tétouan, 140 à Sefrou et 50 à Taounate) d'autre part,

Tableau 32 : La répartition des effectifs entre les différentes familles d'acteurs rencontrés est comme suit :

Types	Familles d'Acteurs	Effectifs par famille d'Acteurs
Acteurs directs	Promoteurs des projets (DRA, DPA, CT& S/CT)	27
	Bénéficiaires ;	94
	Organisations Professionnelles	40
	Entreprises de travaux	10
	Ouvriers des chantiers	56
	Assistance Technique	08
Total 1		235
Acteurs indirects	Communes Rurales	18
	Autorités locales	21
	Non bénéficiaires et ONG	17
Total 2		56
Autres acteurs	Publics et Autres	12
Total 3		12
Total Général		303

7.3.1 Indicateurs d'appréciations communs et spécifiques

Les regards et avis croisés des différents acteurs ont été appréciés selon les niveaux moyens d'un certain nombre d'indicateurs qui ont été définis à priori. Ces indicateurs ont été appréciés selon trois niveaux en fonction du nombre de réponses à chacun des niveaux donnés ci-dessous :

Exemple d'indicateurs	Avis sur les méthodes d'intervention d'un acteur	Niveau de connaissances sur l'approche PMVPII	Situation de paiement des cotisations aux OP	Avis sur l'avenir du projet, des OP
Niveaux d'appréciation	- Favorable - Mitigé - Défavorable	- Bon - Moyen - Faible	- Régulé - En cours - Non réglé - Refus de régler	- Confiants - peu Confiants - Pas Confiants - Pas de réponse

Ainsi deux types d'indicateurs ont été identifiés ; des indicateurs communs à l'ensemble des acteurs et des indicateurs spécifiques à tel ou tel acteur. Ces indicateurs sont détaillés ci-dessous :

7.3.1.1 Indicateurs communs pour l'ensemble des acteurs

- **Niveau d'informations et de connaissance sur:**
 - le PMVPII en général (Stratégie et approche)
 - l'Amont du projet
 - l'Aval du projet
- **Avis global sur le degré de réussite du projet**
- **Avis croisés sur les rôles et les méthodes d'intervention des différents acteurs :**
 - Promoteurs
 - Entreprises de travaux
 - Ouvriers

- Assistance Technique
- Communes et des élus
- Autorités locales

7.3.1.2 Indicateurs spécifiques pour chacune des familles d'acteurs

- Bénéficiaires & OP

- o Degré d'information et de sensibilisation sur l'importance des OP, leurs rôles, leurs avenir probables ; leurs capacités pour prendre en charges les métiers de l'AVAL des projets ;
- o Niveau de sensibilisation et d'adhésion des agriculteurs (Situation de paiement des cotisations)
- o Degré de confiance et de visibilité chez les agriculteurs sur l'avenir des OP
- o Avis global sur le degré de réussite du projet dans son ensemble

- Ouvriers : Avis sur :

- o les procédures de recrutement
- o les niveaux de salaires
- o les conditions du travail
- o la qualité de l'encadrement
- o le comportement des bénéficiaires, des OP et des autres acteurs
- o l'importance des conflits dans leur diversité

- Non bénéficiaires

- o degré d'information et de sensibilisation sur l'importance des OP et leurs rôles
- o Niveau de leur volonté de participer au projet
- o Avis par rapport aux conflits avec les différents acteurs

- Entreprises des travaux Assistance Technique : Avis sur

- o les conditions et méthodes de lancement des marchés
- o la clarté et le contenu des C P S
- o les procédures de réceptions et les délais de paiement
- o le degré de collaboration des bénéficiaires, des OP et des autres acteurs
- o Avis global sur le degré de réussite des travaux

- Élus & Autorités locales

- o Niveau de sensibilisation et d'adhésion des agriculteurs & des OP, des élus et des agents de l'autorité locale
- o Degré de confiance et de visibilité sur l'avenir des projets
- o Avis sur les capacités de l'OP pour prendre en charges les projets

7.3.2 Regards et avis des Acteurs directs

7.3.2.1 Des Promoteurs des projets

L'architecture institutionnelle des promoteurs des projets est constituée par quatre principaux intervenants qui relèvent du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime à savoir :

- L'ADA : Agence de Développement pour l'Agriculture ;
- La DRA : Direction Régionale de l'Agriculture
- La DPA : Direction Provinciale de l'Agriculture
- Les CT : Centres des Travaux et leurs sous centre (S/CT)

DRA, DPA, CT & S/CT sont liées par des relations hiérarchiques et entretiennent des relations fonctionnelles de collaboration avec l'ADA.

Des séances de travail et des interviews ont été menés auprès d'un effectif total de **27** cadres appartenant à ces différentes structures au niveau provincial.

Tableau 33 : Répartition des effectifs par province

Responsables	Effectifs interviewés			
	Sefrou	Taounate	Tétouan	Total
Directeurs Provinciaux de l'Agricultures	1	1	1	3
Responsables des projets PMV au niveau de la DRA	1			1
Responsables des services SMOP, et marchés	2	2	2	6
Directeurs des CT	4	1	2	7
Agents des CT responsables des projets	3	3	4	10
Total	11	7	9	27

La synthèse des principaux regards et avis selon les déclarations de la majorité de ces cadres interviewés peuvent être résumés comme suit :

• **Ressources Humaines**

La principale contrainte majeure qui revient, chez la majorité des responsables de ces structures, réside dans le **déficit aigu** en ressources humaines qui se traduit par une surcharge excessive des activités pour chacun des cadres et qui se répercutent négativement sur la qualité du travail. En effet, la masse critique nécessaire pour faire aboutir les projets depuis leur conception jusqu'à la phase finale de leur réalisation n'est disponible ni en nombre (effectifs réduits) ni en qualités requises.

Par ailleurs les cadres et les techniciens des CT et S/CT trouvent que :

- les moyens de déplacement sont très limités ce qui réduit les occasions de contacts avec les autres acteurs notamment l'encadrement des bénéficiaires ;
- les sources de motivation sont très limitées aussi. Aucune prime n'est distribuée au titre des programmes PMV PII comme cela se faisait pour les projets mis en œuvre dans le cadre du MCA par l'Agence pour le Partenariat et le Progrès (APP)
- le titre administratif de « *chef de projet* » attribué par décision à un certains nombre de cadres pour suivre les projets n'est concrétisé par aucune mesure de motivation (primes, véhicule de fonction, etc.) Certains chefs de projets avancent même, qu'ils ne sont pas, parfois au courant de ce qui se fait dans le cadre de leurs projets et qu'il arrive qu'ils soient informés par des parties externes (OP, bénéficiaires, etc.)

• **Cycle des projets**

Phase d'élaboration et procédures

Plusieurs cadres trouvent que les procédures et les règles du jeu pour le montage et le démarrage des projets ne sont pas encore bien claires et bien maîtrisées. En effet :

- Selon ces cadres, les comités locaux chargés de l'analyse et de la validation des premières requêtes des projets ne sont pas autonomes dans leurs décisions. Les premières requêtes font l'objet d'énormément de va-et-vient entre les DPA, les DRA correspondantes et l'ADA. Plusieurs changements dans la structure, le montage financier et le planning prévisionnel des réalisations (modifications, ajouts, suppressions, etc.) sont apportées de manière continue aux requêtes initiales des projets. Cette situation se traduit le plus souvent par :

- o Une série de complications dans les interventions liées entre autre au manque de visibilité chez les membres des comités locaux ;
- o L'identification et l'aboutissement des projets qui visent plutôt le quantitatif (superficie, nombre de bénéficiaires, ...) de l'Amont au dépend du qualitatif notamment de l'Aval des projets
- o risques d'atteinte à la crédibilité des chefs de projets auprès des bénéficiaires, des communes et des autorités

Phase de Mise en œuvre

Selon les avis des cadres rencontrés, les différentes étapes de cette phase posent relativement plus de problèmes au niveau de l'Aval que de l'Amont des projets :

- La partie Amont des projets :
 - o les marchés des travaux sont souvent déclarés infructueux pour une infinité de raisons. Ceci se traduit par plusieurs conséquences négatives notamment la dégradation du relationnel entre les promoteurs et les autres parties prenantes déficits de confiances, méfiances, désistement de certains bénéficiaires, etc.) ;
 - o l'identification des bénéficiaires pour certaines filières qui impose des conditions préalables impossible à réaliser par les agriculteurs à revenus réduits. C'est le cas par exemple de la filière du pommier pour la quelle les bénéficiaires doivent avoir un puits et un système d'irrigation « goutte à goutte ».
- La partie Aval des projets présente énormément de problèmes au niveau des sources de financement des Organisations professionnelles Porteuses ;

Par ailleurs ; il a été noté que les promoteurs rencontrent des difficultés pour la concrétisation de la mise en œuvre des programmes et sessions de formations déjà planifiés. Ces difficultés sont liées principalement à l'absentéisme des agriculteurs qui ne veulent pas y participer

• Bénéficiaires

Mobiliser des bénéficiaires autour d'un projet, pose beaucoup de problèmes aux agents des CT et S/CT qui expliquent que :

- La stratégie '*clés en main*' adoptée par le PMV PII développe en général, chez les agriculteurs, un « *esprit d'assistanat* » qui se traduit par de grosses difficultés à les faire adhérer au projet notamment à les fédérer en organisations professionnelles. Une grande majorité des bénéficiaires refusent de s'acquitter de leurs cotisation auprès de OP ;
- Les effectifs relatifs aux nombre des bénéficiaires potentiels et à leurs superficies sont grossièrement estimés au niveau des premières fiches techniques. Une fois le projet retenu, il est très difficile de convaincre et de mobiliser dans la réalité ces effectifs ;
- Il y a de gros déficits de formation et d'information chez les agriculteurs sur l'ensemble du cycle des projets notamment la partie Aval.
- Plusieurs agriculteurs n'ont aucune visibilité sur les métiers des coopératives (gestion, administration, banques, etc..) et les métiers de l'aval des projets (emballage, commercialisation, etc.) et refusent même d'en parler

• Non Bénéficiaires

Dans certaines zones, les agriculteurs qui n'ont pas suffisamment de surfaces pour leurs bétails et qui utilisent les parcelles des autres comme parcours voient dans ces projets d'arboriculture une vraie menace pour leur troupeaux et agissent en conséquence par tous les moyens pour faire avorter le projet (mauvaises rumeurs, conflits, arrachage des jeunes plantations, etc.).

• **Organisations Professionnelles (OP)**

C'est le maillon le plus important dans la stratégie du PMVPII mais aussi le plus faible et qui nécessite beaucoup d'efforts, de temps et de moyens pour le rendre fonctionnel. La majorité des agriculteurs manque d'esprit et de compétence associative et nécessitent beaucoup d'encadrement et d'accompagnement pour les convaincre à se constituer en OP. En effet:

➤ *Pour les OP existantes porteuses de projets*

- Soit des associations, dont la majorité vient d'être créée grâce à l'engagement d'un premier noyau de bénéficiaires qui ont accepté de faire les démarches avec l'accompagnement des agents des CT et S/CT. Ces OP sont au début de leur parcours et nécessite beaucoup d'encadrement et de suivi pour les aider à acquérir les compétences requises et à évoluer dans la direction de la trajectoire prévue dans le projet. Plusieurs associations ont du mal à tenir leur assemblée et à collecter les cotisations des bénéficiaires qui restent réticents pour l'instant par manque de sensibilisation et de visibilité.
- Soit des coopératives qui existent déjà depuis un certain nombre d'années et qui ont accumulé une certaine expérience aussi bien techniques que managériale. Seulement ces coopératives ont du mal à ouvrir leurs portes à de nouveaux adhérents.
- Des fédérations d'associations ou d'associations et de coopératives viennent d'être créées notamment au niveau des provinces de Sefrou et de Tétouan pour essayer de faire fédérer le maximum de bénéficiaires.
- Enfin, il y'a très peu de Groupements d'Intérêts Economiques (GIE) qui sont porteurs de projets.

Il est important de noter que parfois, certains présidents ou/et membres d'OP tentent même d'intervenir directement sur les chantiers auprès des ouvriers ou des techniciens de l'AT sans concertation préalable aucune avec les promoteurs des projets ni connaissance à priori du contenu des CPS des marchés en question. Il arrive même dans des cas rares que certains élus ont ordonné aux ouvriers d'arrêter immédiatement les travaux en cours de réalisation. Cette situation se traduit directement par une infinité de conflits multidimensionnels entre :

- Les ouvriers et leurs entreprises qui refusent de leur payer la journée du travail parce qu'ils ont arrêté sous les ordres d'une personne étrangère à l'entreprise
- Les entreprises et les promoteurs des projets qui se rejettent mutuellement les responsabilités de ce genre de situation ;
- Les bénéficiaires et leur OP, etc.

- *Pour les OP en projet*

Les configurations des OP prévues par les différentes requêtes de projets concernent l'évolution des associations en coopératives ou/et de coopératives en GIE. Selon les déclarations des cadres rencontrés, tous les efforts sont consentis actuellement sur la résolution des problèmes divers et variés pour réussir la première phase « Amont » des projets. La majorité des bénéficiaires montrent, pour l'instant, très peu ou pas d'intérêt pour les OP futures. Ils disent qu'ils attendent d'abord de voir le degré de réussite des plantations et l'évolution future des projets avant de parler des OP futures.

• **Entreprises travaux**

Les entreprises des travaux d'installation et d'entretien des vergers de plantation présentent (selon les déclarations des cadres rencontrés) une série de contraintes diverses parfois mêmes complexes qui risquent d'aboutir à la résiliation des marchés. Généralement ce type d'entreprises spécialisées dans la mise en place de vergers sur de grandes surfaces ne sont pas très anciennes et ne disposent pas souvent de moyens, de compétences et

d'expériences requises pour réussir la réalisation des projets conformément aux règles de l'art. La majorité d'entre elles viennent d'être créées avec le démarrage du lancement des marchés dans le cadre du MAC et du PMV PII. Il en résulte, ainsi, beaucoup de conséquences et d'impacts négatifs notamment sur :

- Les taux de réussite des plantations qui n'atteignent pas les niveaux minimum prévus par les CPS ;
- Les risques de conflits divers entre les conducteurs et les ouvriers des chantiers et les bénéficiaires ou/et leur OP,
- Les risques de conflits avec l'administration promoteurs ou/et l'assistance technique ;
- Les risques de perte de confiance de la part des bénéficiaires et des OP ;
- etc.

Les agents des CT et S/CT déclarent se trouver, très souvent, en face d'un certain nombre de sous traitant locaux, invisibles au départ au niveau des offres des entreprises, et qui n'ont aucune connaissances des CPS et des obligations sur lesquelles l'entreprise adjudicataire du Marché se sont engagées.

• **Ouvriers**

Selon les cadres rencontrés, la problématique des ouvriers, recrutés par les entreprises pour la réalisation des travaux sur les parcelles des bénéficiaires, reste toujours complexe à cause entre autre :

- De la rareté de la main d'œuvre qualifiée dans les différents métiers liés à la mise en place des vergers et à leurs entretiens ;
- Du caractère «journalier» de recrutement : les ouvriers sont recrutés pour un salaire journalier de l'ordre de 60 ou 70 dirhams par jours sans contrats ni conditions de travail en relation avec la réglementation en vigueur.
- Des travaux à la tâche : parfois, pour certaines opérations dénombrables (nombre de trous, nombre de plants, etc....) l'entreprise convient avec l'ouvrier de réaliser son travail à la tâche puis partir dès qu'il a fini de réaliser le nombre d'unités convenues en commun accord. Ainsi, le travail qui est jugé beaucoup plus sur les aspects quantitatifs que sur le qualitatif se traduit par une multitude de conséquences négatives sur le résultat final.

• **Assistance Technique (AT)**

Comme pour les entreprises des travaux, les bureaux d'étude adjudicataires des Marchés pour la réalisation de l'Assistance Technique dans ce domaine précis ne sont pas non plus très anciens et ne disposent pas souvent de moyens, de compétences et d'expériences requises pour réussir la réalisation des projets conformément aux règles de l'art. La majorité d'entre eux viennent d'être créées avec le démarrage du lancement des marchés dans le cadre du MAC et du PMV PII. Il en résulte, ainsi, beaucoup de conséquences et d'impacts négatifs notamment sur :

- Les risques de conflits avec l'administration promoteurs ou/et les entreprises des travaux ;
- Les risques de perte de confiance de la part des bénéficiaires et des OP ;
- etc.

Selon les agents des CT et S/CT, ces prestataires de service (AT) ne déploient pas, souvent :

- ni les moyens humains nécessaires en nombre et en niveaux de compétences pour encadrer le déroulement des travaux : Ils font recours soit à des jeunes techniciens en agriculture avec très peu d'expérience soit même à des personnes qui n'ont pas de diplôme dans ce domaine ;
- ni le nombre de véhicules nécessaires pour permettre aux techniciens de se déplacer sur leur périmètre : ils utilisent une seule voiture pour emmener le personnel sur les différents chantiers le matin et revenir les récupérer le soir.

Cette situation de déficits en moyens humains et matériel se traduit par une série de conséquences diverses notamment :

- la mauvaise réalisation (voir même la non réalisation) d'un certain nombre de composantes du programme d'engagement prévu dans les CPS. C'est le cas par exemple des sessions de formations prévues pour les différents acteurs cibles (OP, bénéficiaires, personnel des entreprises de travaux, ...) qui sont très mal réalisées aussi bien dans leur contenu que dans les modalités de leur organisation ;
- la création d'un certain nombre de conflits divers et variés entre les différents acteurs (techniciens de l'AT, conducteurs des chantiers des entreprises des travaux, responsables des OP, bénéficiaires et parfois même population). Les agents des CT et S/CET disent se retrouver parfois devant des situations limites. Il leur est arrivé même dans des cas extrêmes de faire appel à l'intervention des autorités locales.

• **Autorités locales**

Selon les déclarations des cadres rencontrés, les Autorités locales (Cercles, Caïdats cheikhs et Moqadem) jouent un double rôle à tous les niveaux du cycle des projets notamment :

- ***Pour le montage des projets*** : aider à la mobilisation des agriculteurs, des communes et des cadres des différents départements techniques concernées, et à la tenue des réunions d'information et de sensibilisation au sujet du Plan Maroc Vert Pilier II en général et celui des idées de projets à développer au niveau d'une commune donnée ;
- ***Au cours de la mise en œuvre des projets*** : intervenir pour résoudre tout conflit potentiel entre l'ensemble des intervenants.

Par ailleurs, Les Moqadem et les cheikhs participent pour l'identification des bénéficiaires et la supervisions des différentes étapes de mise en œuvre

• **Communes Rurales (élus)**

Les conseils communaux qui ont en charge (selon la charte communale) le développement rural du territoire de leur commune et de ses populations dans tous les domaines (Eau potable, électrification, routes et pistes, éducation, santé, économies, etc.) constituent **un acteur fondamental** dans l'ensemble du cycle des projets. Leurs interventions peuvent conduire soit à la réussite ou l'échec des projets.

Présidents et membres de ces conseils sont les mieux informés :

- de toute la diversité territoriale et de toutes les sensibilités sociales entre les différentes franges des populations ;
- de l'ensemble des initiatives de développement rural (dans sa diversité) en cours ou/et en projet au niveau de leurs communes mais aussi au niveau des unités territoriales avoisinantes (caïdats, cercles et provinces)

Selon les déclarations des cadres rencontrés, les présidents et les autres membres des conseils communaux peuvent jouer un double rôle contradictoire :

- soit aider positivement et contribuer à la sensibilisation des populations pour l'adoption et le soutien des projets ;
- soit au contraire, agir négativement en faisant circuler éventuellement des rumeurs en défaveur des projets (saisie des terrains, instauration des impôts, etc.).

Il en résulte ainsi de gros risques de manipulation politique, au niveau locale, de ces projets dont la réussite devient tributaire des degrés de concertations entre les différents membres des conseils communaux et aussi entre ces membres et le reste des autres acteurs principalement les agents des CT et S/CT et les agents des autorités.

Enfin, comme pour les OP, parfois, certains élus locaux tentent même d'intervenir directement sur les chantiers auprès des ouvriers ou des techniciens de l'AT sans concertation préalable aucune avec les promoteurs des projets ni connaissance à priori du contenu des CPS des marchés en question. Il arrive même dans des cas rare que certains élus ont ordonné aux ouvriers d'arrêter immédiatement les travaux en cours de réalisation avec toutes les conséquences de risque conflictuel entre les différentes catégories des acteurs.

• **Autres Acteurs**

Plusieurs autres acteurs entreprennent directement ou/et indirectement des initiatives de développement rural en général et du développement agricole en particulier. Il s'agit entre autres des projets mis en œuvre dans le cadre des programmes de :

- MAC – APP
- L'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH),
- L'Agence de Développement Social (ADS) ;
- Les différentes Agences de Coopération internationale ;
- Autres intervenants.

Ces initiatives sont généralement mise en œuvre avec une stratégie similaire à celle du PAPMV en faisant participer une diversité d'acteurs.

Pour les cadres des institutions promoteurs des projets, ces différentes initiatives peuvent avoir :

- Soit, en cas de leur réussite, des retombées positives sur les différents maillons des projets du PAPMV qui peuvent capitaliser sur les acquis de ces initiatives ;
- Soit, par contre, en cas de leurs échecs, des retombées négatives sur les différents maillons des projets du PAPMV notamment le découragement des principaux acteurs concernés surtout les bénéficiaires et leurs OP.

7.3.2.2 Des Bénéficiaires

On désigne par « bénéficiaires » l'ensemble des agriculteurs cibles qui ont ou qui vont bénéficier directement des projets par la cession temporaire de leurs parcelles pour les plantations et aussi par leur adhésion à l'OP porteuse du projet. Ainsi, des enquêtes individuelles et collectives ont été réalisées auprès d'un effectif total de **94** agriculteurs bénéficiaires représentatifs de l'ensemble des **17** projets de l'échantillon dont 37 à Sefrou, 16 à Taounate et 41 à Tétouan)

• **Caractérisation générale**

Les réponses des agriculteurs à la première série de questionnement a permis de les caractériser de manière générale comme suit :

Tableau 34: Synthèse de la caractérisation générale des bénéficiaires enquêtés

Critères de classifications	caractères	Niveaux ou qualités			Total
		Situation familiale			
Tranches d'Ages	Niveaux	< 40 ans	40 à 60 ans	> 60 ans	
	Effectifs	19	57	18	94
	%	20,2	60,6	19,1	100%
Situations matrimoniales	Niveaux	Célibataire	Marié	Divorcé	
	Effectifs	7	78	9	94
	%	7,4	83,0	9,6	100%
Nombre d'enfants	Niveaux	< 3	3 à 6	>6	

Critères de classifications	caractères	Niveaux ou qualités			Total
		Situation familiale			
	Effectifs	16	54	24	94
	%	17,0	57,4	25,5	100%
Niveaux scolaire	Niveaux	Sans	Primaire/ secondaire	Supérieur	
	Effectifs	69	19	6	94
	%	73,4	20,2	6,4	100%
	Situation économique				
Tranches de S.A.U Totale	Niveaux	< 5 ha	5 à 10 ha	> 10 ha	
	Effectifs	64	23	7	94
	%	68,1	24,5	7,4	100%
Effectifs total du cheptel (ovins bovins et caprins)	Niveaux	< 10 têtes	10 à 30 têtes	> 30 têtes	
	Effectifs	33	51	10	94
	%	35,1	54,3	10,6	100%
Autres sources de revenus	Niveaux	Oui	Non	Sans réponse	
	Effectifs	9	72	13	94
	%	9,6	76,6	13,8	100%

On peut noter que les pourcentages des différents critères mentionnés dans le tableau ci dessus montrent que, l'échantillon des bénéficiaires enquêtés présente des situations familiales et économiques cohérentes avec les caractéristiques démographiques des populations des communes notamment :

- La prépondérance de l'analphabétisme : **73,4 %** des bénéficiaires sont analphabètes, **20,2 %** n'ont pas dépassé le niveau du secondaire et seulement **6,4 %** ont atteint le niveau supérieur des études ;
- La prédominance des petites exploitations agricoles : **68,1%** des bénéficiaires ont moins de 5 ha, **24,5 %** ont entre 5 et 10 ha et seulement **7,4%** ont plus de 10 ha.

• **Regards et avis des bénéficiaires**

Le traitement des **94** questionnaires des bénéficiaires rencontrés a permis d'identifier et de définir **13** indicateurs pour approcher et apprécier les regards et les avis des différents bénéficiaires enquêtés. Ces indicateurs sont :

- Le Niveau d'informations et de connaissance de :
 - o l'Amont du projet
 - o l'Aval du projet
- Le Degré d'information et de sensibilisation sur l'importance des OP et leurs rôles
- La Situation de paiement des cotisations d'adhésion à l'OP porteuse du projet
- Le Degré de confiance et de visibilité sur l'avenir des OP
- L'Avis sur les rôles et les méthodes d'intervention :
 - o des Promoteurs
 - o des OP
 - o des Entreprises de travaux

- o des Ouvriers
- o de l'Assistance Technique
- o des Communes et des élus
- o des Autorités locales et
- L'Avis global sur le degré de réussite du projet dans son ensemble

Chacun de ces indicateurs a été apprécié par les effectifs et les pourcentages des réponses des bénéficiaires pour les trois niveaux retenus. L'absence de réponse de la part de certains bénéficiaires a été aussi traitée. La synthèse des dépouillements des questionnaires et les résultats obtenus sont donnés par le tableau suivant :

Tableau 35: Synthèse des indicateurs d'appréciation des regards et avis des bénéficiaires

Indicateurs d'appréciation	caractères	Niveaux ou qualités				Total
Niveau d'informations et de connaissance de l'Amont du projet	Niveaux	Bon	Moyen	Faible	pas de réponse	
	Effectifs	36	17	30	11	94
	%	38,3	18,1	31,9	11,7	100%
Niveau d'informations et de connaissance de l'Aval du projet	Niveaux	Bon	Moyen	Faible	Pas de réponse	
	Effectifs	7	12	64	11	94
	%	7,4	12,8	68,1	11,7	100%
degré d'information et de sensibilisation sur l'importance des OP et leurs rôles	Niveaux	Bon	Moyen	Faible	Pas de réponse	
	Effectifs	8	35	50	1	94
	%	8,5	37,2	53,2	1,1	100%
Situation de paiement des cotisations d'adhésion à l'OP porteuse du projet	Niveaux	Régulé	En cours	Non réglé	Refus de régler	
	Effectifs	13	6	70	5	94
	%	13,8	6,4	74,5	5,3	100%
Degré de confiance et de visibilité sur l'avenir des OP	Niveaux	Confiants	peu Confiants	Pas Confiants	Pas de réponse	
	Effectifs	13	6	66	9	94
	%	13,8	6,4	70,2	9,6	100%
Avis sur les rôles et les méthodes d'intervention des Promoteurs	Niveaux	Favorable	Mitigé	Défavorable	Pas de réponse	
	Effectifs	17	67	10	0	94
	%	18,1	71,3	10,6	0,0	100%
Avis sur les rôles et les méthodes d'intervention des OP	Niveaux	Favorable	Mitigé	Défavorable	Pas de réponse	
	Effectifs	21	34	38	1	94
	%	22,3	36,2	40,4	1,1	100%
Avis sur les rôles et les méthodes d'intervention des Entreprises de travaux	Niveaux	Favorable	Mitigé	Défavorable	Pas de réponse	
	Effectifs	5	11	78	0	94
	%	5,3	11,7	83,0	0,0	100%
Avis sur les méthodes d'intervention des Ouvriers	Niveaux	Favorable	Mitigé	Défavorable	Pas de réponse	
	Effectifs	30	5	59	0	94
	%	31,9	5,3	62,8	0,0	100%

Indicateurs d'appréciation	caractères	Niveaux ou qualités				Total
Avis sur les rôles et les méthodes d'intervention de l'Assistance Technique	Niveaux	Favorable	Mitigé	Défavorable	Pas de réponse	
	Effectifs	15	43	9	27	94
	%	16,0	45,7	9,6	28,7	100%
Avis sur les rôles et les méthodes d'intervention des Communes et des élus	Niveaux	Favorable	Mitigé	Défavorable	Pas de réponse	
	Effectifs	8	74	0	12	94
	%	8,5	78,7	0,0	12,8	100%
Avis sur les rôles et les méthodes d'intervention des Autorités locales	Niveaux	Favorable	Mitigé	Défavorable	Pas de réponse	
	Effectifs	74	10	0	10	94
	%	78,7	10,6	0,0	10,6	100%
Avis global sur le degré de réussite du projet dans son ensemble	Niveaux	Favorable	Mitigé	Défavorable	Pas de réponse	
	Effectifs	12	30	36	16	94
	%	12,8	31,9	38,3	17,0	100%

L'analyse de ces résultats des effectifs et des pourcentages permet de noter que :

- **Pour le Niveau d'informations et de connaissance sur l'Amont du projet**

- Seulement un peu plus du tiers des enquêtés (**38,3%**) se montrent avoir relativement une bonne connaissance des composantes et des étapes de l'Amont des projets (Mise en place et entretiens des plantations, ...)
- Le reste de l'effectif a une connaissance moyenne pour (**18,1%**) ou faible pour (**31,9%**)

- **Niveau d'informations et de connaissance de l'Aval du projet**

Pour cet indicateur, les niveaux des chiffres sont alarmants. En effet :

- Les quasis majorité de l'effectif (**68,1%**) n'ont pratiquement aucune connaissance, ni visibilité sur l'Aval des projets. Plusieurs d'entre eux ne se sentent même pas concernés et demande d'attendre d'abord de voir les résultats de l'Amont avant de commencer de parler de l'Aval
- Seulement une petite minorité (**7,4%**) semble avoir des informations correctes sur la stratégie des projets dans sa globalité.

- **Degré d'information et de sensibilisation sur l'importance des OP et leurs rôles**

- Plus de la moitié des bénéficiaires (**53,2%**) se montrent très peu ou pas du tout suffisamment sensibilisé à l'importance des OP et leurs rôles dans le cycle du projet ni à l'Amont ni à l'Aval de celui-ci ;
- Seul le tiers des bénéficiaires disposent d'informations généralement incomplètes sur cet indicateur.

- **Situation de paiement des cotisations d'adhésion à l'OP porteuse du projet et**

- **Degré de confiance et de visibilité sur l'avenir des OP**

- Les trois quart (**74,5%**) des bénéficiaires déclarent ne pas avoir réglé leur cotisation d'adhésion à leur OP et seulement (13,8%) ont déjà payé leur cotisation.
- Ces bénéficiaires n'ont ni visibilité ni confiance sur l'avenir de ces OP. Seuls 14,8% des effectifs sont relativement confiant dans l'avenir des OP.
- Cette situation est une conséquence directe de l'indicateur précédent.

▪ **Avis sur les rôles et les méthodes d'intervention des Promoteurs**

- Mis à part une petite partie des effectifs (**18,1%**) qui émet un avis plutôt favorable sur les méthodes d'intervention des Promoteurs. La majorité des bénéficiaires (**71,3%**) déclare un avis mitigé sur cet indicateur ;
- 10,6% des bénéficiaires déclarent un avis défavorable quant aux méthodes d'intervention des promoteurs ;
- Les principales reproches envers ces promoteurs concernent notamment :
 - o La lenteur dans les interventions, les retards accumulés influence par fois négativement et le taux de réussite des plantations ;
 - o Le non suivi régulier et rigoureux des entreprises des travaux (notamment les ouvriers) et des AT.

▪ **Avis sur les rôles et les méthodes d'intervention des OP**

- Les bénéficiaires restent partagés quant à leurs avis sur les rôles et les méthodes d'intervention de leurs OP. Ils sont :
 - o **40,4%** a déclaré avoir un avis défavorable sur cet indicateur (manque de compétences et de savoir faire, Déficits de concertations, de démocratie, et de compétences)
 - o **36,2%** avec un avis mitigé (les OP font bien certaines activités et n'en maîtrisent pas d'autres ;
 - o Seulement **22,3%** avec un avis Favorable.

▪ **Avis sur les rôles et les méthodes d'intervention des Entreprises de travaux**

- Pour cet indicateur, le verdict est très clair et très net : la grande majorité des bénéficiaires (**83%**) déclarent avoir un avis défavorable sur le travail réalisé par les Entreprise. En effet, les bénéficiaires argumentent leurs avis en disant que ces entreprises :
 - o arrivent sur leurs parcelles sans rien leur expliquer. Elles installent leur chantier n'importe où et importe comment. Leurs conducteurs de chantiers refusent de parler aux agriculteurs par manque d'information ;
 - o utilisent des plants parfois chétifs et adoptent des densités de peuplement souvent en deçà que ce qui se fait dans la zone ;
 - o recrutent des ouvriers qui n'ont pas suffisamment d'expérience dans les travaux de l'agriculture ;
 - o partent en fin de chantiers en laissant sacs de plastiques et déchets divers sur place.

Il en résulte que le taux de réussite des plantations ne dépasse pas parfois les 60%.

▪ **Avis sur les méthodes d'intervention des Ouvriers**

- Le deux tiers des interviewés (**62,8%**) déclarent que les ouvriers recrutés par les entreprises ne réalisent pas leurs tâches dans les règles de l'Art (manque de compétences)
- Le tiers restant (**31,9%**) a un avis contraire. Il s'agit des zones là où les entreprises ont recruté les bénéficiaires eux-mêmes ou quelqu'un de leur famille (fils, cousins, etc.).

▪ **Avis sur les rôles et les méthodes d'intervention de l'Assistance Technique**

Les proportions des avis sur cet indicateurs montrent que :

- Les bénéficiaires ne sont pas informés du rôle de l'AT. Ils confondent dans la majorité des cas Entreprise de travaux et AT pour eux c'est une seule entreprise. En effet :
- **45,7%** restent mitigés dans leurs réponses et **28,7%** ne donnent pratiquement aucun avis (Pas de réponse) ;
- Les avis Favorables (**16,0%**) et les avis Défavorables (**9,6%**) restent insignifiants.

▪ **Avis sur les rôles et les méthodes d'intervention des Communes et des élus**

- La grande majorité des bénéficiaires (**91,5 %**) n'arrivent pas à exprimer un avis clair et net sur cet indicateur (78,7% des avis mitigés et 12,8% sans réponses). Pour eux, leurs élus sont relativement plus communicatifs avec eux que le reste des autres intervenants mais ils n'arrivent pas à distinguer et à estimer l'importance du cachet politique dans les discours de ces élus.

▪ **Avis sur les rôles et les méthodes d'intervention des Autorités locales**

- Contrairement à l'indicateur précédent, la majorité écrasante des interviewés (**78,7%**) avancent que les autorités locales jouent correctement leurs rôles notamment dans la résolution des conflits divers et variés ;
- Les avis Mitigés (**10,6%**) et les sans réponses (**10,6%**) sont exprimés dans les mêmes proportions.

▪ **Avis global sur le degré de réussite du projet dans son ensemble**

- Pour cet indicateur relatif à un « Avis global » sur le projet dans sa globalité qui résume, en fait, l'ensemble des autres indicateurs on note clairement que :
 - o Seul une minorité des interviewés (**12,8%**) pense que leurs projets a des chances pour réussir dans leur globalité. L'analyse de cette frange de bénéficiaires montre qu'il s'agit de ceux dont les projets sont significativement avancés dans leurs réalisations.
 - o La majorité (**70,2%**) exprime soit des avis défavorables sur cet indicateur (38,3%) soit des avis mitigés (31,9%). Les sans réponses représentent 17,0% de la population enquêtée

7.3.2.3 Des Organisations Professionnelles

Les Organisations Professionnelles (OP) représentent les groupes des bénéficiaires auprès des différents interlocuteurs notamment l'administration. Ces OP (Associations ou Coopératives) signent les conventions (qui stipulent dans les détails les droits et les obligations de chacune des parties) avec le promoteur pour la concrétisation du projet. Les OP qui s'engagent au nom de l'ensemble de leurs adhérents sont donc appelés à jouer un double rôle :

- Un premier rôle de porte parole des adhérents auprès des autres intervenants pour négocier et défendre les intérêts des bénéficiaires ;

- Un second rôle d'information, de sensibilisation et d'accompagnement des adhérents durant toutes les étapes du projet et au delà.

Au total 40 personnes (membres des bureaux ou/et adhérents) qui relèvent de différentes formes d'OP dans les trois régions ont été interviewés.

Tableau 36 : Répartition entre les types d'OP et les provinces

Types d'Organisations professionnelles	Effectifs de personnes interviewées			
	Sefrou	Taounate	Tétouan	Total
Associations anciennes	6	3	4	13
Associations nouvellement créées	4	2	4	10
Coopératives anciennes	5	2	2	9
Coopératives nouvellement créées	2	2	2	6
Fédérations d'associations	0	0	2	2
Total	17	9	14	40

Le traitement des 40 questionnaires de ces membres d'OP rencontrés a permis d'identifier et de définir 14 indicateurs pour approcher et apprécier les regards et les avis des différents membres des OP enquêtés et qui sont :

- Le Niveau d'informations et de connaissance de :
 - o Du PMVPII
 - o l'Amont du projet
 - o l'Aval du projet
- Niveau de sensibilisation et d'adhésion des agriculteurs
- Degré d'acceptabilité des agriculteurs pour payer leur cotisation d'adhésion à l'OP
- Degré de confiance et de visibilité chez les agriculteurs sur l'avenir des OP
- Avis sur les capacités de l'OP pour prendre en charges les métiers de l'AVAIL
- L'Avis sur les rôles et les méthodes d'intervention :
 - o des Promoteurs
 - o des Entreprises de travaux
 - o des Ouvriers
 - o de l'Assistance Technique
 - o des Communes et des élus
 - o des Autorités locales et
- L'Avis global sur le degré de réussite du projet dans son ensemble

Chacun de ces indicateurs a été apprécié par les effectifs et les pourcentages des réponses des membres des OP pour les trois niveaux retenus. L'absence de réponse de la part de certains membres a été aussi traitée. La synthèse des dépouillements des questionnaires et les résultats obtenus sont donnés par le tableau suivant :

Tableau 37 : Synthèse des indicateurs d'appréciation des regards et avis des Organisations Professionnelles

Indicateurs d'appréciation	caractères	Niveaux ou qualités				Total
Niveau d'informations et de connaissance du PMVPII	Niveaux	Bon	Moyen	Faible	pas de réponse	
	Effectifs	8	15	15	2	40

Indicateurs d'appréciation	caractères	Niveaux ou qualités				Total
	%	20	37,5	37,5	5	100%
Niveau d'informations et de connaissance de l'Amont du projet	Niveaux	Bon	Moyen	Faible	pas de réponse	
	Effectifs	17	14	7	2	40
	%	42,5	35,0	17,5	5,0	100%
Niveau d'informations et de connaissance de l'Aval du projet	Niveaux	Bon	Moyen	Faible	Pas de réponse	
	Effectifs	4	8	26	2	40
	%	10,0	20,0	65,0	5,0	100%
Niveau de sensibilisation et d'adhésion des agriculteurs	Niveaux	Bon	Moyen	Faible	Pas de réponse	
	Effectifs	0	0	36	4	40
	%	0,0	0,0	90,0	10,0	100%
Degré d'acceptabilité des agriculteurs pour payer leur cotisation d'adhésion à l'OP	Niveaux	Acceptent facilement	Acceptent difficilement	Refusent	Pas d'avis	
	Effectifs	5	8	26	1	40
	%	12,5	20,0	65,0	2,5	100%
Degré de confiance et de visibilité chez les agriculteurs sur l'avenir des OP	Niveaux	Confiants	peu Confiants	Pas Confiants	Pas de réponse	
	Effectifs	6	9	25	0	40
	%	15,0	22,5	62,5	0,0	100%
Avis sur les capacités de l'OP pour prendre en charges les métiers de l'AVAL	Niveaux	Capable	peu capable	incapable	Pas de réponse	
	Effectifs	3	7	29	1	40
	%	7,5	17,5	72,5	2,5	100%
Avis sur les rôles et les méthodes d'intervention des Promoteurs	Niveaux	Favorable	Mitigé	Défavorable	Pas de réponse	
	Effectifs	9	23	6	2	40
	%	22,5	57,5	15,0	5,0	100%
Avis sur les rôles et les méthodes d'intervention des Entreprises de travaux	Niveaux	Favorable	Mitigé	Défavorable	Pas de réponse	
	Effectifs	4	8	27	1	40
	%	10,0	20,0	67,5	2,5	100%
Avis sur les méthodes d'intervention des Ouvriers	Niveaux	Favorable	Mitigé	Défavorable	Pas de réponse	
	Effectifs	9	3	25	3	40
	%	22,5	7,5	62,0	7,5	100%
Avis sur les rôles et les méthodes d'intervention de l'Assistance Technique	Niveaux	Favorable	Mitigé	Défavorable	Pas de réponse	
	Effectifs	2	6	16	16	40
	%	5,0	15,0	40,0	40,0	100%
Avis sur les rôles et les méthodes d'intervention des Communes et des élus	Niveaux	Favorable	Mitigé	Défavorable	Pas de réponse	
	Effectifs	20	10	6	4	40
	%	50,0	25,0	15,0	10,0	100%
Avis sur les rôles et les méthodes d'intervention des Autorités locales	Niveaux	Favorable	Mitigé	Défavorable	Pas de réponse	
	Effectifs	30	8	0	2	40
	%	75,0	20,0	0,0	5,0	100%

Indicateurs d'appréciation	caractères	Niveaux ou qualités				Total
	Niveaux	Favorable	Mitigé	Défavorable	Pas de réponse	
	Effectifs	6	18	15	1	
Avis global sur le degré de réussite du projet dans son ensemble	%	15,0	45,0	37,5	2,5	100%

L'analyse de ces résultats des effectifs et des pourcentages permet de noter que :

▪ **Niveau d'informations et de connaissance du PMVP II**

- Seulement une personne enquêtée sur cinq des enquêtés (**20%**) se montre avoir relativement un niveau de connaissance correct du contenu et des procédures du PMVP II
- Le reste est réparti dans les mêmes proportions entre ceux qui ont en une connaissance du PMVP II plutôt moyenne (**37,5%**) et ceux qui n'ont en pas (**37,5%**) ;
- Le reste de l'effectif a une connaissance moyenne pour (**18,1%**) ou faible pour (**31,9%**)

▪ **Niveau d'informations et de connaissance de l'Amont du projet**

- Une bonne partie des enquêtés (**42,5%**) se montrent avoir relativement une bonne connaissance des composantes et des étapes de l'Amont des projets (Mise en place et entretiens des plantations, ...)
- Le reste de l'effectif enquêté a une connaissance moyenne pour (**35%**) ou faible pour (**17,5%**)

▪ **Niveau d'informations et de connaissance de l'Aval du projet**

Même pour les membres des OP les résultats des enquêtes pour cet indicateur notamment les niveaux des chiffres et des pourcentages restent préoccupants. En effet :

- Les quasis majorité de l'effectif (**65%**) n'ont pratiquement qu'une connaissance limitée sur la composante Aval des projets. Plusieurs d'entre eux émettent le besoin pressant d'en savoir plus et dans les détails sur cette phase du projet ;
- Une minorité (**10%**) seulement semble avoir des informations correctes sur la stratégie des projets dans sa globalité.

▪ **Niveau de sensibilisation et d'adhésion des agriculteurs**

La quasi-totalité des membres des OP enquêtés se plaignent de la grande réticence des agriculteurs pour adhérer à une OP. Une infinité de causes sont avancées pour expliquer en partie cette situation notamment le manque de sensibilisation et de visibilité chez les agriculteurs. Ainsi :

- **90%** des interviewés déclarent que le « Niveau de sensibilisation et d'adhésion des agriculteurs » reste faible ;
- **10%** des interviewés ont refusé même de s'exprimer à ce sujet

▪ **Degré d'acceptabilité des agriculteurs pour payer leur cotisation d'adhésion à l'OP**

Dans le même sens que l'indicateur précédent :

- **65,0%** des membres des OP enquêtés confirment que les agriculteurs même inscrits sur les liste des OP ou/et même leur parcelle déjà plantées refusent de payer leur cotisation d'adhésion à l'OP ;
- **20,0%** des membres des OP enquêtés ajoutent que les agriculteurs acceptent difficilement à payer leur cotisation d'adhésion à l'OP ;

▪ **Degré de confiance et de visibilité chez les agriculteurs sur l'avenir des OP**

Selon les membres des OP, la confiance et la visibilité font défaut chez les agriculteurs au sujet de l'avenir des OP. En effet, les résultats des enquêtes montrent que :

- Peu Confiants
- Pour **62,5%** des enquêtés, les agricultures n'ont aucune confiance ni visibilité sur l'avenir des OP et pour **22,5%** les agriculteurs sont un peu confiant sur l'avenir des OP
- Seuls **15,0%** des enquêtés déclarent le contraire c'est-à-dire que les agriculteurs ont une confiance sur l'avenir des OP.

▪ **Avis sur les capacités de l'OP pour prendre en charges les métiers de l'AVAL**

De l'avis même des membres de OP eux même :

- Presque 3 personnes sur 4 (72,5%) des enquêtés déclarent que les OP (dans leur situation actuelle) sont incapable pour prendre en charges les métiers de l'AVAL des projets (collecte et valorisation des productions),
- 17,5% des enquêtés, considèrent que les OP sont peu capable pour prendre en charges les métiers de l'AVAL des projets et seulement 7,5% pensent que les OP seront capable d'assurer la prise en charge de cette deuxième phase des projets

▪ **Avis sur les rôles et les méthodes d'intervention des Promoteurs**

Les réponses et les déclarations des membres des OP concernant cet indicateur présentent une tendance similaire (dans les mêmes proportions) des résultats que les déclarations des bénéficiaires. En effet :

- Une petite partie des effectifs (**22,5%**) émet un avis plutôt favorable sur les méthodes d'intervention des Promoteurs. La majorité des membres des OP (**57,5%**) déclare un avis mitigé sur cet indicateur ;
- **15,0%** déclarent un avis défavorable quant aux méthodes d'intervention des promoteurs ;

Les membres des OP avancent aussi les mêmes contraintes liées notamment :

- o A la lenteur dans les interventions, aux retards accumulés qui impactent négativement l'état d'avancement des projets, etc.
- o Au déficit flagrant en matière de communication et de concertations avec les OP qui constituent selon les déclarations des uns et des autres la charpente principale des partenaires.

▪ **Avis sur les rôles et les méthodes d'intervention des Entreprises de travaux**

Idem que pour les bénéficiaires les avis des OP au sujet de cet indicateur sont pratiquement similaires

- la majorité des interviewés (**67,5%**) déclarent avoir un avis défavorable sur le travail réalisé par les Entreprises en avançant les mêmes arguments (absence de communication et de concertations, mauvais travaux et mauvaise gestion des chantiers, etc.) ;
- seuls **10%** considèrent que les entreprises réalisent un travail correct dans l'ensemble ;
- enfin **20%** reste mitigé dans l'expression de leurs avis.

▪ **Avis sur les méthodes d'intervention des Ouvriers**

- Comme pour les bénéficiaires, les membres de OP rencontrés déclarent presque pour leurs deux tiers (**62,0** que les ouvriers recrutés par les entreprises ne réalisent pas leurs tâches dans les règles de l'Art (manque de compétences)
- **22,5%** seulement ont un avis contraire. Il s'agit des zones où les entreprises ont recruté les bénéficiaires eux-mêmes ou quelqu'un de leur famille (fils, cousins, etc.).
- **7,5%** des interviewés restent mitigés dans leurs réponses.

▪ **Avis sur les rôles et les méthodes d'intervention de l'Assistance Technique**

Contrairement aux deux indicateurs précédents où les avis des bénéficiaires et des membres des OP sont similaires. Les avis des deux parties sont contradictoires pour cet indicateur sur l'AT. En effet :

- Les membres des OP expriment pour **40%** d'entre eux un avis défavorable quant aux méthodes d'intervention de l'Assistance Technique ;
- **40%** ne donnent pratiquement aucun avis (Pas de réponse) et **15%** restent mitigés dans leurs réponses.

▪ **Avis sur les rôles et les méthodes d'intervention des Communes et des élus**

- Pour la moitié des membres des OP (**50%**) les élus de leurs communes jouent un rôle important à tous les niveaux du cycle des projets, et même, ils le jouent de manière correcte
- **25%** des membres des OP restent mitigés par rapport à cet indicateur ;
- Les **25%** restants sont partagés entre ceux qui ont un avis défavorable (15%) et ceux qui n'ont pas donné de réponses.

▪ **Avis sur les rôles et les méthodes d'intervention des Autorités locales**

- Les membres des OP rencontrés expriment dans leur majorité le même avis que celui des bénéficiaires en ce qui concerne les rôles et les méthodes d'intervention des Autorités locales (Avis Favorables (**75,0%**) et Avis Mitigés (**20,0%**))

▪ **Avis global sur le degré de réussite du projet dans son ensemble**

- Pour cet indicateur relatif à un « Avis global » sur le projet dans sa globalité qui résume, l'ensemble des autres indicateurs les réponses des membres des OP sont exprimés dans les mêmes proportions que celles des bénéficiaires :

Favorable (**15,0%**) /Mitigé (**45,0%**) /Défavorable (**37,5%**) et Pas de réponse (**2,5%**)

7.3.2.4 Des Entreprises travaux

Tableau 38 : Entreprises de travaux

Entreprises de travaux	Effectifs de personnes interviewées			
	Sefrou	Taounate	Tétouan	Total
Entreprises anciennes	3	0	2	13
Entreprises nouvellement créées	3	0	2	10
Total	6	0	4	10

Le traitement des 10 questionnaires des membres des entreprises des travaux rencontrés a permis d'identifier et de définir 12 indicateurs pour approcher et apprécier les regards et les avis des différents responsables de ces entreprise enquêtés et qui sont :

- Niveau d'informations et de connaissance du PMVPII
- Avis sur les conditions et méthodes de lancement des marchés
- Avis sur la clarté et le contenu des CPS
- Avis sur les procédures de réceptions et les délais de paiement
- Avis sur le degré de collaboration des bénéficiaires
- Avis sur les rôles et les méthodes d'intervention :
 - o des Promoteurs
 - o des OP
 - o des Ouvriers
 - o de l'Assistance Technique
 - o des Communes et des élus
 - o des Autorités locales et
- Avis global sur le degré de réussite des travaux

Chacun de ces indicateurs a été apprécié par les effectifs et les pourcentages des réponses des personnes enquêtées pour les trois niveaux retenus. La synthèse des dépouillements des questionnaires et les résultats obtenus sont donnés par le tableau suivant :

Tableau 39: Synthèse des indicateurs d'appréciation des regards et avis des Entreprises de Travaux

Indicateurs d'appréciation	caractères	Niveaux ou qualités			Total
Niveau d'informations et de connaissance du PMVPII	Niveaux	Bon	Moyen	Faible	
	Effectifs	0	4	6	10
	%	0	40	60	100%
Avis sur les conditions et méthodes de lancement des marchés	Niveaux	Bonnes	Moyennes	Mauvaises	
	Effectifs	2	7	1	10
	%	20,0	70,0	10,0	100%
Avis sur la clarté et le contenu des CPS	Niveaux	Claire	Moyenne	Confuse	
	Effectifs	0	3	7	10
	%	0,0	30,0	70,0	100%
Avis sur les procédures de réceptions et les délais de paiement	Niveaux	Correctes	Moyen	Incorrectes	
	Effectifs	0	2	8	10

Indicateurs d'appréciation	caractères %	Niveaux ou qualités			Total 100%
		0,0	20,0	80,0	
Avis sur les rôles et les méthodes d'intervention des Promoteurs	Niveaux	Positifs	Mitigés	Négatifs	
	Effectifs	1	7	2	10
	%	10,0	70,0	20,0	100%
Avis sur le degré de collaboration des bénéficiaires	Niveaux	Favorable	Mitigé	Défavorable	
	Effectifs	3	2	5	10
	%	30,0	20,0	50,0	100%
Avis sur les rôles et les méthodes d'intervention des OP	Niveaux	Favorable	Mitigé	Défavorable	
	Effectifs	0	3	7	10
	%	0,0	30,0	70,0	100%
Avis sur les Ouvriers	Niveaux	Favorable	Mitigé	Défavorable	
	Effectifs	0	2	8	10
	%	0,0	20,0	80,0	100%
Avis sur les rôles et les méthodes d'intervention de l'Assistance Technique	Niveaux	Favorable	Mitigé	Défavorable	
	Effectifs	0	5	5	10
	%	0,0	50,0	50,0	100%
Avis sur les rôles et les méthodes d'intervention des Communes et des élus	Niveaux	Favorable	Mitigé	Défavorable	
	Effectifs	1	6	3	10
	%	10,0	60,0	30,0	100%
Avis sur les rôles et les méthodes d'intervention des Autorités locales	Niveaux	Favorable	Mitigé	Défavorable	
	Effectifs	6	3	1	10
	%	60,0	30,0	10,0	100%
Avis global sur le degré de réussite des travaux	Niveaux	Favorable	Mitigé	Défavorable	
	Effectifs	1	8	1	10
	%	10,0	80,0	10,0	100%

L'analyse de ces résultats des effectifs et des pourcentages permet de noter que :

- **Niveau d'informations et de connaissance du PMVPII**
- Les avis des membres des entreprises des travaux rencontrés sont partagés entre ceux qui déclarent avoir une connaissance du PMVPII plutôt moyenne (**40%**) et ceux pour qui leur niveau de connaissance est plutôt faible (**60%**) ;
- **Avis sur les conditions et méthodes de lancement des marchés et sur le niveau de sur la clarté du contenu des CPS**

De l'avis des entreprises rencontrées, le lancement des marchés des travaux se fait dans des conditions plutôt moyennes (**70%**) voir même mauvaises (**10%**) notamment :

- en termes de délais ouverts entre les appels d'offre et les dates de remise des plis ;

- en termes aussi de confusions multiples et de déficits de clarté au niveau du contenu des CPS. Les règles du jeu ne sont pas suffisamment claires pour **(70%)** des personnes enquêtées.

- **Avis sur les procédures de réceptions et les délais de paiement**

Les procédures de réceptions et les délais de paiement sont jugés « incorrects » pour la majorité des interviewés **(80%)**

- **Avis sur les rôles et les méthodes d'intervention des Promoteurs**

- La majorité des personnes enquêtées **(70%)** déclare un avis mitigé sur cet indicateur et seule une petite partie des effectifs **(10%)** émet un avis plutôt positif sur les méthodes d'intervention des Promoteurs.
- **20%** déclarent un avis défavorable quant aux méthodes d'intervention des promoteurs.

- **Avis sur le degré de collaboration des bénéficiaires**

- La moitié des membres des entreprises des travaux enquêtés **(50%)** se plaignent du comportement des agriculteurs bénéficiaires lors du démarrage des chantiers au niveau de leurs parcelles. Il arrive même que les comportements de certains agriculteurs débouchent sur des conflits avec le personnel des chantiers.
- L'autre moitié des avis est partagée entre ceux qui trouvent que les agriculteurs collaborent et même positivement avec le personnel des entreprises **(30%)** et ceux qui ont un avis mitigé **(20%)**.

Enjeux : Conséquences : chacun juge selon son expérience : diversité des avis corrélé à la grande diversité des situations

- **Avis sur les rôles et les méthodes d'intervention des OP**

Pour leurs avis sur les méthodes d'intervention des OP, les Entreprises rencontrées sont dans leur majorité déçues par cette catégorie d'intervenants qui (selon les termes des CPS cités par les entreprises) non pas de légitimité concrète pour agir de la sorte. Ainsi :

- **70%** des interviewés déclarent à avis défavorable pour cet indicateur ;
- **30%** des interviewés déclarent à avis plutôt mitigé pour cet indicateur ;
- Aucune personne enquêtée n'a émis d'avis favorable à ce sujet .

- **Avis sur les Ouvriers**

- La problématique des ouvriers se pose en des termes très complexes pour les entreprises des travaux aussi bien en termes de recrutements qu'en termes de gestion :
- La quasi majorité des interviewés **(80%)** déclarent un avis défavorable pour cet indicateur et les **20%** restants un avis mitigé. En effet, il arrive souvent des blocages et des arrêts de chantiers causés par les agriculteurs, les OP ou même les jeunes populations des douars avoisinants qui arrivent le premier jour de l'ouverture des chantiers et imposent un double jeu :
 - o D'une part : interdire aux ouvriers étrangers aux douars de travailler en avançant qu'ils sont les premiers à profiter des opportunités d'emploi créées par le projet ;
 - o D'autre part : refuser le même salaire (60 à 70 dh la journée) convenu avec les premiers ouvriers et exiger le double (120 dh la journée);

▪ **Avis sur les rôles et les méthodes d'intervention de l'Assistance Technique**

Les relations entre le personnel de l'Assistance Technique et celui des Entreprises de Travaux sont souvent conflictuelles sur le terrain. Ils se rejettent mutuellement les responsabilités de tout échec constaté dans telle ou telle opérations. Les règles du jeu ne sont pas très bien claires pour les uns et pour les autres. Ainsi :

- **50%** des personnes enquêtées ont émis un avis défavorable quant aux méthodes d'intervention de l'Assistance Technique ; et
- **50%** restent mitigés dans leurs réponses.

▪ **Avis sur les rôles et les méthodes d'intervention des Communes et des élus**

- Pour la majorité des membres des Entreprises des Travaux rencontrés (**60%**), les élus jouent souvent des doubles voir même des triples rôles contradictoires selon leurs interlocuteurs et leurs intérêts politique. Ils ont les possibilités de faire avancer le projet dans un sens comme dans un autre selon leurs enjeux et leurs intérêts. D'où l'avis mitigé de cette majorité.
- Les **40%** restants sont partagés entre ceux qui ont un avis défavorable (**30%**) et ceux qui, au contraire, déclare plutôt un avis favorable.

▪ **Avis sur les rôles et les méthodes d'intervention des Autorités locales**

- Les membres des Entreprises des travaux rencontrés expriment dans leur majorité (**60%**) leurs avis dans les mêmes proportions que celui des acteurs précédents en ce qui concerne les rôles et les méthodes d'intervention des Autorités locales [Avis Favorables (**60,0%**), Avis Mitigés (**30,0%**) et Avis défavorable (**10%**)]. En effet, les autorités locales interviennent pour résoudre la majorité des conflits qui surgissent entre les Entreprises des travaux et les autres acteurs (Bénéficiaires, OP, Ouvriers, populations, etc.....)

▪ **Avis global sur le degré de réussite des travaux**

- Pour cet indicateur relatif à un « Avis global » sur le degré de la réussite globale de l'ensemble des travaux dans leur intégralité qui résume, l'ensemble des autres indicateurs les Entreprises des travaux préfèrent (dans leur majorité : **80%**) donner un avis mitigé. Ils conditionnent la réussite globale par non seulement la réussite des interventions à leur niveau mais aussi par la réussite des interventions de tous les autres acteurs.
- Les avis des **20%** restants sont répartis à parts égales entre ceux qui ont avis favorable sur le degré de réussite des projets (**10%**) et ceux qui ont un avis clairement défavorable (**10%**)

7.3.2.5 Des Ouvriers

Les ouvriers sont des employés occasionnels recrutés par les entreprises adjudicataires des marchés des travaux pour réaliser les tâches relatives à la mise en place et à l'entretien des plantations.

Les enquêtes individuelles et collectives ont été réalisées auprès d'un effectif total de **56** ouvriers dont 34 à Sefrou et 22 à Tétouan

• **Caractérisation générale**

Les réponses des agriculteurs à la première série de questionnement a permis de les caractériser de manière générale comme suit :

Tableau 40 : Caractérisation générale

Critères de classifications	caractères	Niveaux ou qualités			Total
Provinces	Nom	Sefrou	Taounate	Tétouan	
	Effectifs	34	0	22	56
	%	60,7%	0,0	39,3%	100%
Tranches d'âges	Niveaux	< 20 ans	20 à 40 ans	> 40 ans	
	Effectifs	6	40	10	56
	%	10,7%	71,4%	17,9%	100%
Situations matrimoniales	Niveaux	Célibataire	Marié	Divorcé	
	Effectifs	18	32	6	56
	%	32,1%	57,1%	10,7%	100%
Nombre d'enfants	Niveaux	< 3	3 à 6	>6	
	Effectifs	6	34	14	54
	%	11,1%	63,0%	25,9%	100%
Niveaux scolaire	Niveaux	Sans	Primaire/secondaire	Supérieur	
	Effectifs	40	16	0	56
	%	71,4%	28,6%	0,0	100%
Lieu de résidence habituel	Niveaux	Dans la commune du projet	Dans d'autres communes de la province	Hors province	
	Effectifs	24	19	13	56
	%	42,9%	33,9%	23,2%	100%
Lien familial avec les bénéficiaires	Niveaux	Fils	De la famille	Etranger à la famille	
	Effectifs	15	16	25	56
	%	26,8%	28,6%	44,6%	100%

Le traitement des 56 questionnaires de ces ouvriers rencontrés a permis d'identifier et de définir 8 indicateurs pour approcher et apprécier leurs conditions de travail, leurs regards et leurs avis qui sont :

- Avis sur les procédures de recrutement
- Avis sur les niveaux de salaires
- Avis sur les conditions du travail
- Avis sur la qualité de l'encadrement
- Avis sur le comportement des bénéficiaires
- Avis sur le comportement des OP
- Avis sur l'importance des conflits
- Avis général sur le degré de réussite des travaux

Chacun de ces indicateurs a été apprécié par les effectifs et les pourcentages des réponses des ouvriers pour les trois niveaux retenus. L'absence de réponse de la part de certains membres a été aussi traitée. La synthèse des dépouillements des questionnaires et les résultats obtenus sont donnés par le tableau suivant :

Tableau 41 : Synthèse des indicateurs d'appréciation des regards et avis des Ouvriers

Indicateurs d'appréciation	caractères	Niveaux ou qualités				Total
Avis sur les procédures de recrutement	Niveaux	Correctes	Mitigé	Difficiles	Sans Avis	
	Effectifs	8	24	7	17	56
	%	14,3	42,9	12,5	30,4	100%
Avis sur les niveaux de salaires	Niveaux	Corrects	Moyen	Faible	Sans Avis	
	Effectifs	0	5	45	6	56
	%	0,0	8,9	80,4	10,7	100%
Avis sur les conditions du travail	Niveaux	Faciles	Moyen	Difficiles	Sans Avis	
	Effectifs	0	6	50	0	56
	%	0,0	10,7	89,3	0,0	100%
Avis sur la qualité de l'encadrement	Niveaux	Bon	Moyen	Faible	Sans Avis	
	Effectifs	7	10	34	5	56
	%	12,5	17,9	60,7	8,9	100%
Avis sur le comportement des bénéficiaires	Niveaux	Acceptable	Mitigé	Inacceptable	Sans Avis	
	Effectifs	5	18	26	7	56
	%	8,9	32,1	46,4	12,5	100%
Avis sur le comportement des OP	Niveaux	Acceptable	Mitigé	Inacceptable	Sans Avis	
	Effectifs	6	3	28	10	56
	%	12,8	6,4	59,6	21,3	100%
Avis sur l'importance des conflits	Niveaux	Souvent	Ponctuellement	Jamais	Pas de réponse	
	Effectifs	39	12	0	5	56
	%	69,6	21,4	0,0	8,9	100%
Avis général sur le degré de réussite des travaux	Niveaux	Favorable	Mitigé	Défavorable	Sans Avis	
	Effectifs	29	16	6	3	54
	%	53,7	29,6	11,1	5,6	100%

L'analyse de ces résultats des effectifs et des pourcentages permet de noter que :

▪ **Avis sur les procédures de recrutement**

Les résultats des enquêtes et des entretiens réalisés avec les ouvriers rencontrés sur les chantiers des travaux montrent que cette catégorie d'acteurs avait du mal à exprimer leurs avis sur les différentes questions qui leur ont été posées. En effet :

- Pour les procédures de recrutement, la majorité d'entre eux (**73,3%**) ont soit donné des avis mitigés difficile à interpréter (**42,9%**) ou bien n'ont pas exprimé d'avis particulier (**30,4%**) ;
- Sur les **26,7%** restants : **14,3%** ont dit que les procédures de recrutements sont plutôt correctes et pour **12,5%** ces procédures sont difficiles.

Les principales observations notées portent, entre autre, sur:

- la préférence des entreprises pour les femmes ouvrières parce qu'elles sont payées 20% moins cher que les ouvriers hommes (50 dh la journée contre 70 dh pour les hommes) et aussi parce qu'elles sont relativement plus faciles à gérer et causent moins de conflits entre elles et avec les autres acteurs ;
- la préférence des entreprises pour les ouvriers hommes qui réclament le moins de droit et qui acceptent d'attendre le plus longtemps possible pour être payés ;
- le recrutement des bénéficiaires eux même ou des membres de leur famille pour la réalisation d'un certain nombre d'opérations (ouverture des trous, irrigation,...) sur leurs propres parcelle ;
- Par fois, et en cas de conflits les autorités imposent aux entreprises de recruter plutôt les jeunes des douars avoisinants les chantiers ;
- Etc.

▪ **Avis sur les niveaux de salaires**

Aucun ouvrier enquêté n'a jugé « corrects » le niveau des salaires qui leur est versé par l'entreprise de travaux. Le salaire moyen varie selon les saisons (notamment le marché d'emploi en agriculture) entre 60 dh et 80 dh la journée.

La grande majorité des ouvriers enquêtés Faible (**80,4%**) jugent que le niveau du salaire reste « faible », **8,9%** le juge « moyen » et le reste (**10,7%**) n'ont pas exprimé d'avis particulier.

▪ **Avis sur les conditions du travail**

Dans le même sens et les mêmes proportions que leurs jugements sur les niveaux des salaires, la quasi majorité des ouvriers enquêtés (**89,3%**) trouvent que les conditions de travail sont difficiles notamment :

- Un volume horaire long de 7h du matin à 17h l'après midi avec une pause d'une heure seulement pour le déjeuner ;
- Les retards excessifs pour la régularisation de la paie. Certains ouvriers ont déclaré avoir attendu plusieurs semaines pour être payé après l'achèvement des travaux. Dans certains cas limites, les ouvriers n'ont jamais été payé pour le travail qu'ils ont effectué ;
- La multiplicité et la diversité de personnes (autres que les conducteurs de chantiers) qui se mêlent de la gestion du chantier (bénéficiaires, membres des OP, agent de l'Assistance Technique, ...) avec souvent des directives contradictoires
- Le risque de se faire renvoyé au moindre incident voir même parfois abusivement et sans aucune explication quelconque ;
- Etc.

▪ **Avis sur la qualité de l'encadrement**

L'analyse des résultats des enquêtes réalisées pour cet indicateur montre que les ouvriers enquêtés jugent la qualité de leur encadrement dans les proportions suivantes comme suit :

- pour **60,7%** des effectifs le niveau d'encadrement est jugé « Faible » ;
- pour **17,9 %** des effectifs le niveau d'encadrement est jugé « Moyen » ;
- pour **12,5%** des ouvriers enquêtés le niveau d'encadrement est jugé « Bon » ;
- Les **8,9%** d'ouvriers restants n'ont pas donné d'avis.

Les éléments avancés par ces ouvriers pour expliquer cette tendance portent notamment sur :

- L'absence totale de briefing avant le démarrage des chantiers. Ce n'est qu'au cours du déroulement des travaux que les conducteurs des chantiers et aussi les techniciens de l'AT émettent leurs observations et leurs directives dans un langage souvent agressif et aussi parfois incompréhensif ;
- Les différences de visions et les malentendus entre conducteurs de travaux et techniciens de l'AT concernant certains points de l'itinéraire technique et l'absence de toute possibilité de recours à un arbitrage éventuel ;
- Etc.

▪ **Avis sur le comportement des bénéficiaires**

- **46,4%** des ouvriers enquêtés jugent que les bénéficiaires observent un comportement Inacceptable
- **32,1%** des ouvriers enquêtés restent mitigés dans leurs avis sur cet indicateur
- **12,5%** n'ont pas donné d'avis.

Bénéficiaires et ouvriers se jettent mutuellement les responsabilités :

- 62,8% des bénéficiaires mettent en cause les ouvriers et 46,4% de ces derniers mettent en cause les bénéficiaires. D'où l'importance des malentendus qui évoluent par fois vers des conflits avec même l'intervention des autorités locales pour des cas extrêmes.

▪ **Avis sur le comportement des OP**

Idem que pour l'indicateur précédent sur les bénéficiaires, les ouvriers et les membres des OP se jettent mutuellement les responsabilités :

- **62%** des membres des OP mettent en cause les ouvriers et **59,6%** de ces derniers mettent en cause les membres des OP. D'où l'importance des malentendus qui évoluent par fois vers des conflits avec même, aussi, l'intervention des autorités locales pour des cas extrêmes ;
- Le reste des ouvriers enquêtés considèrent que le comportement des membres des OP est « Acceptable » pour seulement **12,8%** d'entre eux et n'ont pas donné d'avis pour **21,3 %** d'entre eux. Les 6,4% des ouvriers restent mitigés dans leurs réponses.

▪ **Avis sur l'importance des conflits**

Selon leurs déclarations, les ouvriers vivent généralement dans des conflits permanents (divers et variés) avec les différents acteurs intervenants. En effet :

- Mis à part les **8,9%** des enquêtés qui n'ont pas donné de réponses, 69,6% ont qualifié de « souvent » la fréquence de ces conflits et **21,4%** les ont qualifié de « ponctuels »

▪ **Avis général sur le degré de réussite des travaux**

Les ouvriers considèrent, de leurs points de vue, que généralement, les travaux sont bien réalisés. Ils sont :

- plus de la moitié (**53,7%**) à émettre un avis Favorable sur le degré de réussite des travaux et seulement **11,1%** avec un avis défavorable ;
- **29,6 %** restent mitigés dans leurs réponses et 5,6% n'ont donné aucun avis.

7.3.2.6 De l'Assistance Technique

Les enquêtes ont été réalisées auprès d'un effectif total de **8** membres des entreprises de l'Assistance Techniques (5 Techniciens de terrains et 3 coordonnateurs) répartis entre les trois provinces selon le tableau suivant :

Tableau 42 : Assistance technique

Assistance Technique	Effectifs de personnes interviewées			
	Sefrou	Taounate	Tétouan	Total
Entreprises anciennes	1	0	2	3
Entreprises nouvellement créées	4	0	1	5
Total	5	0	3	8

Le traitement des 8 questionnaires des membres des entreprises de L'Assistance Technique rencontrés a permis d'identifier et de définir **12** indicateurs pour approcher et apprécier les regards et les avis des différents responsables de ces entreprise enquêtés et qui sont :

- Niveau d'informations et de connaissance du PMV PII
- Avis sur les conditions et méthodes de lancement des marchés
- Avis sur la clarté et le contenu des CPS
- Avis sur les procédures de réceptions et les délais de paiement
- Avis sur les Techniciens AT
- Avis sur le degré de collaboration des bénéficiaires
- Avis sur les rôles et les méthodes d'intervention :
 - o des Promoteurs
 - o des OP
 - o des Entreprises de travaux
 - o des Communes et des élus
 - o des Autorités locales et
- Avis global sur le degré de réussite des travaux

Chacun de ces indicateurs a été apprécié par les effectifs et les pourcentages des réponses des personnes enquêtées pour les trois niveaux retenus. La synthèse des dépouillements des questionnaires et les résultats obtenus sont donnés par le tableau suivant :

Tableau 43 : Synthèse des indicateurs d'appréciation des regards et avis de l'Assistance Technique

Indicateurs d'appréciation	caractères	Niveaux ou qualités			Total
Niveau d'informations et de connaissance du PMVPII	Niveaux	Bon	Moyen	Faible	
	Effectifs	0	3	5	8
	%	0	37,5	62,5	100%
Avis sur les conditions et méthodes de lancement des marchés	Niveaux	Bonnes	Moyennes	Mauvaises	
	Effectifs	4	4	0	8
	%	50,0	50,0	0,0	100%
Avis sur la clarté et le contenu des C.P.S	Niveaux	Claire	Moyenne	Confuse	
	Effectifs	0	2	6	8
	%	0,0	25,0	75,0	100%
Avis sur les procédures de réceptions et les délais de paiement	Niveaux	Correctes	Moyen	Incorrectes	
	Effectifs	0	1	7	8
	%	0,0	12,5	87,5	100%
Avis sur les rôles et les méthodes	Niveaux	Positifs	Mitigés	Négatifs	

Indicateurs d'appréciation	caractères	Niveaux ou qualités			Total
	Effectifs	1	2	5	8
d'intervention des Promoteurs	%	12,5	25,0	62,5	100%
Avis sur les méthodes d'intervention des Entreprises des travaux	Niveaux	Favorable	Mitigé	Défavorable	
	Effectifs	1	2	5	8
	%	12,5	25,0	62,5	100%
Avis sur le degré de collaboration des bénéficiaires	Niveaux	Favorable	Mitigé	Défavorable	
	Effectifs	1	2	5	8
	%	12,5	25	62,5	100%
Avis sur les rôles et les méthodes d'intervention des OP	Niveaux	Favorable	Mitigé	Défavorable	
	Effectifs	1	3	4	8
	%	12,5	37,5	50,0	100%
Avis sur les Techniciens AT	Niveaux	Favorable	Mitigé	Défavorable	
	Effectifs	1	3	4	8
	%	12,5	37,5	50,0	100%
Avis sur les rôles et les méthodes d'intervention des Communes et des élus	Niveaux	Favorable	Mitigé	Défavorable	
	Effectifs	4	4	0	8
	%	50,0	50,0	0,0	100%
Avis sur les rôles et les méthodes d'intervention des Autorités locales	Niveaux	Favorable	Mitigé	Défavorable	
	Effectifs	5	3	0	8
	%	62,5	37,5	0,0	100%
Avis global sur le degré de réussite des travaux	Niveaux	Favorable	Mitigé	Défavorable	
	Effectifs	2	4	2	8
	%	25,0	50,0	25,0	100%

L'analyse de ces résultats des effectifs et des pourcentages permet de noter que :

- **Niveau d'informations et de connaissance du PMVPII**
- Les avis des membres des AT rencontrés sont partagés (dans les mêmes proportions que ceux des Entreprises des travaux) entre ceux qui déclarent avoir une connaissance du PMVPII plutôt moyenne (**37,5%**) et ceux pour qui leur niveau de connaissance est plutôt faible (**62,5%**) ;
- **Avis sur les conditions et méthodes de lancement des marchés et sur le niveau de sur la clarté du contenu des CPS**

On note la même tendance dans la réaction des personnes enquêtées que celles des Entreprises des Travaux :

De l'avis des personnes rencontrées, le lancement des marchés des travaux se fait dans des conditions plutôt moyennes (**62,5%**) voir même mauvaises (**12,5%**) notamment :

- en termes de délais ouverts entre les appels d'offre et les dates de remise des plis ;
- en termes aussi de confusions multiples et de déficits de clarté au niveau du contenu des CPS. Les règles du jeu ne sont pas suffisamment claires pour (**75%**) des personnes enquêtées.

▪ Avis sur les procédures de réceptions et les délais de paiement

Les résultats sont similaires que ceux relatifs à l'indicateur précédent. Les personnes enquêtées trouvent que les procédures de réceptions et les délais de paiement sont plutôt « incorrects » pour la majorité des interviewés (**87,5%**)

▪ Avis sur les rôles et les méthodes d'intervention des Promoteurs

- La majorité des personnes enquêtées (**62,5%**) déclare un avis négatif sur cet indicateur et seule une petite partie des effectifs (**12,5%**) émet un avis plutôt positif sur les méthodes d'intervention des Promoteurs.
- **25%** déclarent un avis mitigé quant aux méthodes d'intervention des promoteurs.

▪ Avis sur les méthodes d'intervention des Entreprises des travaux

Comme indiqué dans le chapitre ci-dessus « avis des entreprises des travaux » : Les relations entre le personnel de l'Assistance Technique et celui des Entreprises de Travaux sont souvent conflictuelles sur le terrain. Ils se rejettent mutuellement les responsabilités de tout échec constaté dans telle ou telle opérations. Les règles du jeu ne sont pas très bien claires pour les uns et pour les autres. Ainsi du point de vue des agents de l'Assistance Technique :

- **62,5%** des personnes enquêtées ont émis un avis défavorable quant aux méthodes d'intervention des Entreprises des Travaux ;
- Le reste (**37,5%**) reste partagé entre des avis favorables (**12,5%**) et des avis mitigés (**25%**).

▪ Avis sur le degré de collaboration des bénéficiaires

- **62,5%** des membres des AT enquêtés se plaignent du comportement des agriculteurs bénéficiaires tout le long des travaux réalisés au niveau de leurs parcelles. Il arrive même que les comportements de certains agriculteurs débouchent sur des conflits avec les techniciens des AT personnel des chantiers.
- Le reste (**37,5%**) des avis est partagé entre une minorité (**12,5%**) qui trouvent que les agriculteurs collaborent avec le personnel des AT et ceux (**25%**) qui ont un avis mitigé.

▪ Avis sur les rôles et les méthodes d'intervention des OP

Pour leurs avis sur les méthodes d'intervention des OP, les membres des AT rencontrées sont dans leur moitié déçues par cette catégorie d'intervenants qui (selon les termes des CPS cités par les agents AT) non pas de légitimité concrète pour agir de la sorte. Ainsi :

- **50%** des interviewés déclarent à avis défavorable pour cet indicateur ;
- **37,5%** des interviewés déclarent à avis plutôt mitigé pour cet indicateur ;
- **12,5%** ont émis un avis favorable à ce sujet.

▪ Avis sur les Techniciens AT

La problématique des techniciens « Assistants Techniques » se pose en des termes complexes pour les BET de l'AT aussi bien en termes de recrutements qu'en termes de gestion :

- La moitié des interviewés (**50%**) déclarent un avis défavorable pour cet indicateur en argumentant qu'il est très difficile de trouver sur le marché de l'emploi des techniciens

spécialistes bien expérimentés qui accepteraient les conditions limites de ce genre de poste notamment :

- o Contrats à durée déterminés (CDD) ;
 - o Conditions difficiles de travaux (déplacements fréquents, sensibilités accrues des différents acteurs intervenants, ...)
 - o Salaires moins attrayant par rapports aux conditions de travail ;
 - o Etc.
- Le reste **37,5 %** ont un avis mitigé et les **12,5%** un avis plutôt favorable ;

C'est ainsi les BET AT recrutent des nouveaux jeunes techniciens, souvent sans expériences, et trouvent un consultant rodé pour les encadrer ponctuellement

▪ **Avis sur les rôles et les méthodes d'intervention des Communes et des élus**

En ce qui concerne cet indicateur, les membres de l'AT rencontrés déclarent les mêmes observations (et même dans les mêmes proportions) que ceux des entreprises des travaux. Pour eux aussi, les élus jouent souvent des doubles voir même des triples rôles contradictoires selon leurs interlocuteurs et leurs intérêts politique. Ils ont les possibilités de faire avancer le projet dans un sens comme dans un autre selon leurs enjeux et leurs intérêts. Ainsi, **50%** ont un avis favorable **50%** un avis mitigé.

▪ **Avis sur les rôles et les méthodes d'intervention des Autorités locales**

- Les personnes enquêtées ont exprimé leur avis quant à cet indicateur dans les mêmes proportions que celui des acteurs précédents [Avis Favorables (**62,5%**), Avis Mitigés (**37,5%**) et Avis défavorable (**0%**)]. En effet, les autorités locales interviennent pour résoudre la majorité des conflits qui surgissent entre les Entreprises des travaux et les autres acteurs (Bénéficiaires, OP, Ouvriers, populations, etc.....)

▪ **Avis global sur le degré de réussite des travaux**

- Pour cet indicateur relatif à un « Avis global » sur le degré de la réussite globale de l'ensemble des travaux dans leur intégralité qui résume, l'ensemble des autres indicateurs les BET AT ont donné leurs avis selon les proportions suivantes [Avis Favorables (**25%**), Avis Mitigés (**50%**) et Avis défavorable (**25%**)]. Ils conditionnent (eux aussi) la réussite globale par non seulement la réussite des interventions à leur niveau mais aussi par la réussite des interventions de tous les autres acteurs.

7.3.3 Regards des Acteurs indirects

7.3.3.1 Des Communes Rurales (élus)

Tableau 44 : Communes rurales

Responsables	Effectifs interviewés			
	Sefrou	Taounate	Tétouan	Total
Présidents de communes	5	1	3	9
Elus locaux	4	2	3	9
Total	9	3	6	18

Le traitement des 18 questionnaires des élus rencontrés a permis d'identifier et de définir **12** indicateurs pour approcher et apprécier les regards et les avis de ces membres des communes enquêtés et qui sont :

- Niveau d'informations et de connaissance :
 - o du PMVPII

- o l'Amont du projet
- o l'Aval du projet
- Niveau de sensibilisation et d'adhésion des agriculteurs
- Degré de confiance et de visibilité chez les élus sur l'avenir des projets
- Avis sur les capacités de l'OP pour prendre en charges les projets
 - o des Promoteurs
 - o des Entreprises de travaux
 - o des Ouvriers
 - o de l'Assistance Technique
 - o des Autorités locales et
- Avis global sur le degré de réussite du projet dans son ensemble

Chacun de ces indicateurs a été apprécié par les effectifs et les pourcentages des réponses des bénéficiaires pour les trois niveaux retenus. La synthèse des dépouillements des questionnaires et les résultats obtenus sont donnés par le tableau suivant :

Tableau 45: Synthèse des indicateurs d'appréciation des regards et avis des Communes Rurales (élus)

Indicateurs d'appréciation	caractères	Niveaux ou qualités			Total
Niveau d'informations et de connaissance du PMVPII	Niveaux	Bon	Moyen	Faible	
	Effectifs	0	4	14	18
	%	0	22,2	77,8	100%
Niveau d'informations et de connaissance de l'Amont du projet	Niveaux	Bon	Moyen	Faible	
	Effectifs		3	8	18
	%	38,9	16,7	44,4	100%
Niveau d'informations et de connaissance de l'Aval du projet	Niveaux	Bon	Moyen	Faible	
	Effectifs	0	3	12	18
	%	0	33,3	66,7	100%
Niveau de sensibilisation et d'adhésion des agriculteurs	Niveaux	Bon	Moyen	Faible	
	Effectifs	4	6	8	18
	%	22,2	33,3	44,4	100%
Degré de confiance et de visibilité chez les élus sur l'avenir des projets	Niveaux	Confiants	peu Confiants	Pas Confiants	
	Effectifs	5	5	8	18
	%	27,8	27,8	44,4	100%
Avis sur les capacités de l'OP pour prendre en charges les projets	Niveaux	Capable	peu capable	incapable	
	Effectifs	3	7	8	18
	%	16,7	38,9	44,4	100%
Avis sur les rôles et les méthodes d'intervention des Promoteurs	Niveaux	Favorable	Mitigé	Défavorable	
	Effectifs	6	6	6	18
	%	33,3	33,3	33,3	100%
Avis sur les rôles et les méthodes d'intervention des Entreprises de	Niveaux	Favorable	Mitigé	Défavorable	
	Effectifs	3	5	10	18

Indicateurs d'appréciation	caractères	Niveaux ou qualités			Total
	%	16,7	27,8	55,6	100%
travaux					
Avis sur les méthodes d'intervention des Ouvriers	Niveaux	Favorable	Mitigé	Défavorable	
	Effectifs	8	6	4	18
	%	44,4	33,3	22,2	100%
Avis sur les rôles et les méthodes d'intervention de l'Assistance Technique	Niveaux	Favorable	Mitigé	Défavorable	
	Effectifs	2	6	10	18
	%	11,1	33,3	55,6	100%
Avis sur les rôles et les méthodes d'intervention des Autorités locales	Niveaux	Favorable	Mitigé	Défavorable	
	Effectifs	12	6	0	18
	%	66,7	33,3	0,0	100%
Avis global sur le degré de réussite du projet dans son ensemble	Niveaux	Favorable	Mitigé	Défavorable	
	Effectifs	6	8	4	18
	%	33,3	44,4	22,2	100%

L'analyse de ces résultats des effectifs et des pourcentages permet de noter que :

- **Niveau d'informations et de connaissance du PMVP II**

Selon les discussions avec les élus dans leur diversité, les résultats des enquêtes sur cet indicateur montrent que

- Aucun élu n'a une bonne connaissance des objectifs, de la stratégie, des procédures et des méthodes du PMVP II. Les élus ont des informations générales et génériques par fois fausses sur le PMVP II
- La majorité des élus enquêtés (**77,8%**) se montre avec un niveau de connaissance vraiment faible à ce sujet.
- Les autres (**22,2%**) ont plutôt un niveau de connaissance jugé moyen.

- **Niveau d'informations et de connaissance de l'Amont du projet**

- Seulement un peu plus du tiers des élus enquêtés (**38,9%**) se montrent avoir relativement une bonne connaissance des composantes et des étapes de l'Amont des projets (Mise en place et entretiens des plantations, ...)
- Le reste de l'effectif a une connaissance moyenne pour (**16,7%**) ou faible pour (**44,4%**)

- **Niveau d'informations et de connaissance de l'Aval du projet**

Dans la même ligne directrice des résultats précédents des différents acteurs pour cet indicateur, les niveaux des chiffres sont très parlants. En effet :

- Les quasi majorité de l'effectif des élus enquêtés (**66,7%**) n'ont pratiquement aucune connaissance, ni visibilité sur l'Aval des projets. Plusieurs d'entre eux laissent entendre dans leur propos que les agriculteurs ne réussiront jamais à s'organiser convenablement en OP et à aller jusqu'au bout pour s'occuper de la valorisation de leurs productions.
- Le tiers restant (**33,3%**) semble avoir un niveau d'informations moyen à ce sujet .

- **Niveau de sensibilisation et d'adhésion des agriculteurs**

Les élus interviewés pensent que :

- Pour **44,4%** d'entre eux, que le « Niveau de sensibilisation et d'adhésion des agriculteurs » reste faible ;
- Pour **33,3 %** ce « Niveau de sensibilisation et d'adhésion des agriculteurs » reste relativement moyen
- Pour **22,2%** qui sont plus optimistes pense que ce niveau peut être jugé de bon.

▪ **Degré de confiance et de visibilité chez les élus sur l'avenir des projets**

Les réponses des élus aux différentes questions relatives à cet indicateurs sont très éparpillées et difficile à synthétiser et à distinguer entre la partie Amont de la partie Aval des projets. Cependant la grande tendance suivante a été dégagée :

- **27,8 %** des élus se montrent confiants beaucoup plus pour la partie Amont que la partie Aval des projets
- **27,8 %** sont peu Confiants surtout pour la composante relative au développement des organisations professionnelles
- **44,4 %** Pas Confiants du tout.

Cette situation traduit l'intensité (un peu réduite) du dynamisme de cette catégorie d'acteurs qui donnent l'impression d'intégrer la « dimension politique » dans toutes leurs interventions.

▪ **Avis sur les capacités de l'OP pour prendre en charges les projets**

Pour les élus, que les OP constituent le maillon le plus complexe à prévoir, à gérer et à suivre qui nécessite beaucoup d'efforts, de temps et de moyens pour le mettre sur pied et le dynamiser rendre fonctionnel. **44,4%** des élus jugent que ce maillon est incapable de prendre en charge les projets, **38,9%** le juge relativement « peu capable » et c'est seulement **16,7%** des élus qui portent un jugement favorable sur les capacité de ce maillon à prendre en charge les projets.

▪ **Avis sur les rôles et les méthodes d'intervention des Promoteurs**

Les avis des élus les rôles et les méthodes d'intervention des Promoteurs sont vraiment partagé à égalité entre :

- Un tiers des effectifs des élus enquêtés (**33,3%**) qui porte un jugement plutôt favorable sur cet indicateur ;
- Un tiers des effectifs des élus enquêtés (**33,3%**) qui porte un jugement plutôt mitigé sur cet indicateur ;
- Un tiers des effectifs des élus enquêtés (**33,3%**) qui porte un jugement plutôt défavorable sur cet indicateur.

▪ **Avis sur les rôles et les méthodes d'intervention des Entreprises de travaux**

La majorité des élus considère que les entreprises des travaux ne font pas correctement leur travail et ce à plusieurs niveau. Ainsi, **16,7%** des élus donnent un avis favorable sur les rôles et les méthodes d'intervention des Entreprises de travaux, **27,8%** donnent un avis mitigé et la majorité **55,6 %** donnent un avis défavorable à ce sujet.

▪ **Avis sur les méthodes d'intervention des Ouvriers**

La composante « ouvriers » est bien vue par les élus. Ils considèrent que les projets créent des opportunités d'emplois en permettant aux jeunes de travailler et donc de lutter contre le chômage. Des problèmes surgissent souvent entre les jeunes des différentes zones qui revendiquent leur priorité pour recrutement au niveau des projets dans leurs zones.

▪ **Avis sur les rôles et les méthodes d'intervention de l'Assistance Technique**

Plusieurs élus confondent personnel des entreprises des travaux et celui de l'AT. Les avis des élus à ce sujet sont répartis comme suit : Favorable (**11,1%**), Mitigé (**33,3%**) et Défavorable (**55,6%**).

▪ **Avis sur les rôles et les méthodes d'intervention des Autorités locales**

Là aussi, les réponses des élus aux différentes questions relatives à cet indicateurs sont très éparpillées et difficile à synthétiser et à distinguer entre la chose politique en générale et les projets PMVPII. Cependant la grande tendance dégagée est répartie entre :

- **66,7 %** des élus qui portent un jugement plutôt favorable sur les rôles et les méthodes d'intervention des Autorités locales ; et
- **33,3 %** qui déclarent plutôt un avis mitigé à ce sujet.

Aucun élu n'a émis d'avis défavorable pour cet indicateur.

▪ **Avis global sur le degré de réussite du projet dans son ensemble**

- Pour cet indicateur relatif à un « Avis global » sur les projets dans leur globalité qui résume, l'ensemble des autres indicateurs les réponses des élus sont exprimés dans proportions avec un peu plus d'optimisme que celles des bénéficiaires et de leurs OP :
Favorable (**33,3%**), Mitigé (**44,4%**) et Défavorable (**22,2%**)

7.3.3.2 Des Autorités locales

Tableau 46 : Autorités locales

Responsables	Effectifs interviewés			
	Sefrou	Taounate	Tétouan	Total
Chefs de divisions dans la province (DAE & DAR)	1	2	0	3
Chef de Cercles	1	1	0	2
Caïds	3	1	2	6
Cheikhs et Moqadem	2	2	6	10
Total	7	6	8	21

Le traitement des 21 questionnaires des membres des autorités locales rencontrés a permis d'identifier et de définir 12 indicateurs pour approcher et apprécier les regards et les avis de ces agents d'autorités enquêtés et qui sont :

- Le Niveau d'informations et de connaissance :
 - o Du PMVPII
 - o l'Amont du projet
 - o l'Aval du projet

- Niveau de sensibilisation et d'adhésion des communes
- Niveau de sensibilisation et d'adhésion des agriculteurs
- Degré de confiance et de visibilité chez des Autorités locales sur l'avenir des projets
- Avis sur les capacités de l'OP pour prendre en charges les projets
- L'Avis sur les rôles et les méthodes d'intervention :
 - o des Promoteurs
 - o des Entreprises de travaux
 - o des Ouvriers
 - o de l'Assistance Technique
- L'Avis global sur le degré de réussite du projet dans son ensemble

Chacun de ces indicateurs a été apprécié par les effectifs et les pourcentages des réponses des agents d'autorité pour les trois niveaux retenus. La synthèse des dépouillements des questionnaires et les résultats obtenus sont donnés par le tableau suivant :

Tableau 47 : Synthèse des indicateurs d'appréciation des regards et avis des Autorités locales

Indicateurs d'appréciation	caractères	Niveaux ou qualités			Total
Niveau d'informations et de connaissance du PMVPII	Niveaux	Bon	Moyen	Faible	
	Effectifs	5	5	11	21
	%	23,8	23,8	52,4	100%
Niveau d'informations et de connaissance de l'Amont du projet	Niveaux	Bon	Moyen	Faible	
	Effectifs	15	4	2	21
	%	71,4	19,0	9,5	100%
Niveau d'informations et de connaissance de l'Aval du projet	Niveaux	Bon	Moyen	Faible	
	Effectifs	7	7	7	21
	%	33,3	33,3	33,3	100%
Niveau de sensibilisation et d'adhésion des communes	Niveaux	Bon	Moyen	Faible	
	Effectifs	4	6	11	21
	%	19,0	28,6	52,4	100%
Niveau de sensibilisation et d'adhésion des agriculteurs	Niveaux	Bon	Moyen	Faible	
	Effectifs	4	7	10	21
	%	19,0	33,3	47,6	100%
Degré de confiance et de visibilité chez des Autorités locales sur l'avenir des projets	Niveaux	Confiants	peu Confiants	Pas Confiants	
	Effectifs	10	8	3	21
	%	47,6	38,1	14,3	100%
Avis sur les capacités de l'OP pour prendre en charges les projets	Niveaux	Capable	peu capable	incapable	
	Effectifs	4	12	5	21
	%	19,0	57,1	23,8	100%
Avis sur les rôles et les méthodes d'intervention des Promoteurs	Niveaux	Favorable	Mitigé	Défavorable	
	Effectifs	9	6	6	21
	%	42,9	28,6	28,6	100%
Avis sur les rôles et les méthodes	Niveaux	Favorable	Mitigé	Défavorable	

Indicateurs d'appréciation	caractères	Niveaux ou qualités			Total
d'intervention des Entreprises de travaux	Effectifs	3	6	12	21
	%	14,3	28,6	57,1	100%
Avis sur les méthodes d'intervention des Ouvriers	Niveaux	Favorable	Mitigé	Défavorable	
	Effectifs	8	9	4	21
	%	38,1	42,9	19,0	100%
Avis sur les rôles et les méthodes d'intervention de l'Assistance Technique	Niveaux	Favorable	Mitigé	Défavorable	
	Effectifs	2	15	4	21
	%	9,5	71,4	19,0	100%
Avis global sur le degré de réussite du projet dans son ensemble	Niveaux	Favorable	Mitigé	Défavorable	
	Effectifs	10	8	3	21
	%	47,6	38,1	14,3	100%

L'analyse de ces résultats des effectifs et des pourcentages permet de noter que :

▪ **Niveau d'informations et de connaissance du PMVPII**

Selon les discussions avec les agents des autorités locales, les résultats des enquêtes sur cet indicateur montrent que, contrairement aux élus pour les quelles aucun d'entre eux n'a une bonne connaissance des objectifs, de la stratégie, des procédures et des méthodes du PMVPII. Le Niveau de connaissance de ces interlocuteurs se présente comme suit :

- La majorité des enquêtés (**52,4%**) se montre avec un niveau de connaissance faible à ce sujet.
- Les autres (**47,6%**) sont répartis à parts égales : **23,8%** avec un niveau de connaissance plutôt moyen et **23,8%** avec un niveau de connaissance plutôt faible.

▪ **Niveau de sensibilisation et d'adhésion des communes**

De l'avis des agents des autorités locales, le niveau de sensibilisation et d'adhésion des communes est plutôt « Bon » pour **19%** des enquêtés, plutôt « Moyen » pour **28,6%** et surtout « Faible » pour la majorité restante (**52,4**).

▪ **Niveau de sensibilisation et d'adhésion des agriculteurs**

Pour cet indicateur, les résultats obtenus s'affichent dans la même tendance et les mêmes proportions que ceux relatifs à l'indicateur précédent. Le niveau de sensibilisation et d'adhésion des agriculteurs est plutôt « Bon » pour **19%** des enquêtés, plutôt « Moyen » pour **33,3%** et surtout « Faible » pour la majorité restante (**47,6%**).

▪ **Degré de confiance et de visibilité chez des Autorités locales sur l'avenir des projets**

Selon les déclarations des agents d'autorités rencontrés à ce sujet, **47,6 %** sont plutôt confiants dans l'avenir des projets, **38,1%** sont peu confiants et seulement **14,3 %** pas confiants.

▪ **Avis sur les capacités de l'OP pour prendre en charges les projets**

- La majorité (**57,1%**) des agents d'autorités rencontrés à ce sujet, déclarent que les OP sont, dans la situation actuelle des choses « peu capables » pour prendre en charges les projets.
- **23,8%** déclarent que les OP sont, dans la situation actuelle des choses « incapables » pour prendre en charges les projets et
- **19%** seulement déclarent que les OP sont plutôt « capables » pour prendre en charges les projets.
- sont plutôt confiants dans l'avenir des projets, **38,1%** sont peu confiants et seulement **14,3 %** pas confiants.

▪ **Avis sur les rôles et les méthodes d'intervention des Promoteurs**

- **42,9%** des agents d'autorités rencontrés à ce sujet, émettent un avis favorable sur les rôles et les méthodes d'intervention des Promoteurs ;
- **28,6%** des agents d'autorités rencontrés à ce sujet, émettent un avis mitigé ;
- **28,6%** des agents d'autorités rencontrés à ce sujet, émettent un avis défavorable.

▪ **Avis sur les rôles et les méthodes d'intervention des Entreprises de travaux**

Les agents d'autorités rencontrés déclarent que leurs jugement qu'ils portent sur les entreprises des travaux se construisent en fonctions de l'importance des conflits déclarés dans telle ou telle zone ou/et avec telle ou telle partie prenante. Ainsi les résultats d'enquête concernant cet indicateur se présentent comme suit :

- **14,3%** des agents d'autorités rencontrés à ce sujet, émettent un avis favorable sur les rôles et les méthodes d'intervention des Entreprises de travaux ;
- **28,6%** des agents d'autorités rencontrés à ce sujet, émettent un avis mitigé ;
- **57,1%** des agents d'autorités rencontrés à ce sujet, émettent un avis défavorable.

Ces résultats traduisent la situation moyenne dans les différentes zones des projets où les caïds déclarent qu'ils reçoivent de manière presque régulières des plaintes (écrites ou/et orale) en relation avec les interventions des entreprises de travaux de la part des populations, des bénéficiaires, des OP, etc.

▪ **Avis global sur le degré de réussite du projet dans son ensemble**

- Pour cet indicateur relatif à un « Avis global » sur les projets dans leur globalité qui résume, l'ensemble des autres indicateurs les réponses des agents d'autorité sont exprimées dans proportions avec un peu plus d'optimisme que celles des élus.

Favorable (**47,6%**), Mitigé (**38,1%**) et Défavorable (**14,3%**)

7.3.3.3 Des Non bénéficiaires

Les «Non bénéficiaires » sont les agriculteurs qui se trouvent dans les zones des projets mais qui n'ont en pas bénéficié pour une raison ou une autre mais qui risquent d'avoir des effets sur le déroulement de la mise en œuvre des projets. Des enquêtes individuelles ont été réalisées auprès d'un effectif total de **17** agriculteurs non bénéficiaires .dont **5** à Sefrou, **6** à Taounate et **6** à Tétouan)

• **Caractérisation générale**

Les réponses des agriculteurs non bénéficiaires à la première série de questionnement a permis de les caractériser de manière générale comme suit :

Tableau 48 : Caractérisation générale

Indicateurs d'appréciation	caractères	Niveaux ou qualités			Total
		Situation familiale			
Tranches d'âges	Niveaux	< 40 ans	40 à 60 ans	> 60 ans	
	Effectifs	5	6	6	17
	%	29,4	35,3	35,3	100%
Situations matrimoniales	Niveaux	Célibataire	Marié	Divorcé	
	Effectifs	2	13	2	17
	%	11,8	76,5	11,8	100%
Nombre d'enfants	Niveaux	< 3	3 à 6	>6	
	Effectifs	3	13	1	17
	%	17,6	76,5	5,9	100%
Niveaux scolaire	Niveaux	Sans	Primaire/ secondaire	Supérieur	
	Effectifs	13	4	0	17
	%	76,5	23,5	0,0	100%
	Situation économique				
Tranches de SAU Totale	Niveaux	< 5 ha ,	5 à 10 ha	> 10 ha	
	Effectifs	14	3	0	17
	%	82,4	17,6	0,0	100%
Effectifs total du cheptel (ovins bovins et caprins)	Niveaux	< 10 têtes	10 à 30 têtes	> 30 têtes	
	Effectifs	8	9	0	17
	%	47,1	52,9	0,0	100%
Autres sources de revenus	Niveaux	Oui	Non	Sans réponse	
	Effectifs	3	12	2	17
	%	17,6	70,6	11,8	100%

L'analyse de ces résultats des effectifs et des pourcentages permet de noter que :

On peut noter que les situations familiales et économiques de ce petit groupe de non bénéficiaires présente globalement la même diversité et dans presque les mêmes proportions de la population des bénéficiaires enquêtés et présentés ci dessus :

- La prépondérance de l'analphabétisme : **76,5 %** des bénéficiaires sont analphabètes, **23,5 %** n'ont pas dépassé le niveau du secondaire et aucune personne de l'échantillon n'a atteint le niveau supérieur des études ;
- La prédominance des petites exploitations agricoles : **82,4%** des bénéficiaires ont moins de 5 ha, **17,6 %** ont entre 5 et 10 ha et aucun agriculteur enquêté n'a plus de 10 ha.

• Regards et avis des Non bénéficiaires

Le traitement des 17 questionnaires des agriculteurs non bénéficiaires rencontrés a permis d'identifier et de définir **8** indicateurs pour approcher et apprécier les regards et les avis de ces agriculteurs non bénéficiaires enquêtés et qui sont :

- Niveau d'informations et de connaissance des projets PMVPII
- degré d'information et de sensibilisation sur l'importance des OP et leurs rôles
- Niveau de sa volonté de participer au projet

- Avis par rapport aux conflits avec les différents acteurs
- Avis sur les rôles et les méthodes d'intervention :
 - o des Promoteurs
 - o des Communes et des élus
 - o des Autorités locales
- Avis global sur le degré de réussite du projet dans son ensemble

Chacun de ces indicateurs a été apprécié par les effectifs et les pourcentages des réponses des non bénéficiaires pour les trois niveaux retenus. L'absence de réponse de la part de certains agriculteurs été aussi traitée. La synthèse des dépouillements des questionnaires et les résultats obtenus sont donnés par le tableau suivant :

Tableau 49 : Synthèse des indicateurs d'appréciation des regards et avis des Non bénéficiaires

Indicateurs d'appréciation	caractères	Niveaux ou qualités				Total
Niveau d'informations et de connaissance des projets PMVPII	Niveaux	Bon	Moyen	Faible	pas de réponse	
	Effectifs	3	3	2	9	17
	%	17,6	17,6	11,8	52,9	100%
degré d'information et de sensibilisation sur l'importance des OP et leurs rôles	Niveaux	Bon	Moyen	Faible	Pas de réponse	
	Effectifs	4	3	10	0	17
	%	23,5	17,6	58,8	0,0	100%
Niveau de sa volonté de participer au projet	Niveaux	voulaient participer	ne sais pas	Ne voulaient pas participer	pas de réponse	
	Effectifs	13	2	0	2	17
	%	76,5	11,8	0,0	11,8	100%
Avis par rapport aux conflits avec les différents acteurs	Niveaux	Fréquents	par fois	Inexistants	Pas de réponse	
	Effectifs	9	4	0	4	17
	%	52,9	23,5	0,0	23,5	100%
Avis sur les rôles et les méthodes d'intervention des Promoteurs	Niveaux	Favorable	Mitigé	Défavorable	Pas de réponse	
	Effectifs	4	5	0	8	17
	%	23,5	29,4	0,0	47,1	100%
Avis sur les rôles et les méthodes d'intervention des Communes et des élus	Niveaux	Favorable	Mitigé	Défavorable	Pas de réponse	
	Effectifs	2	6	6	3	17
	%	11,8	35,3	35,3	17,6	100%
Avis sur les rôles et les méthodes d'intervention des Autorités locales	Niveaux	Favorable	Mitigé	Défavorable	Pas de réponse	
	Effectifs	2	5	0	10	17
	%	11,8	29,4	0,0	58,8	100%
Avis global sur le degré de réussite du projet dans son ensemble	Niveaux	Favorable	Mitigé	Défavorable	Pas de réponse	
	Effectifs	5	5	0	7	17
	%	29,4	29,4	0,0	41,2	100%

L'analyse de ces résultats des effectifs et des pourcentages permet de noter pour les trois principaux indicateurs pertinents ce qui suit :

▪ **Niveau de sa volonté de participer au projet**

- **76,5 %** des agriculteurs riverains déclarent qu'ils voulaient participer et bénéficier de ces projets. Seulement, les causes et les raisons (avancées par eux) à l'origine de leur non participation sont très diverses et variées du genre:
 - o J'ai entendu parler du projet mais je ne pensais pas que ça allait être concrétisé ;
 - o Le Moqadem ne m'a pas inscrit sur la liste initiale des bénéficiaires ;
 - o Je ne m'entends pas avec tel ou tel personne de l'OP qui a porté le projet ;
 - o J'ai entendu plein de rumeurs sur les risques de confiscation des terres et surtout sur les risques d'imposition ;
 - o Etc.
- Les **23,5%** restants sont partagé à égalité entre ce qui ont déclaré qu'ils ne savaient pas s'ils voulaient participer à ces projets ou pas (**11,8%**) et ceux qui n'ont pas donné de réponse claire (**11,8%**).

▪ **Avis par rapport aux conflits avec les différents acteurs**

Selon les témoignages des agriculteurs non bénéficiaires enquêtés, les conflits entre les différents acteurs intervenants sont plutôt « Fréquents » pour **52,9%** des réponses et occasionnels pour **23,5%**. Enfin, **23,5%** des enquêtés n'ont pas donné de réponse.

7.3.4 Analyses et interprétation

7.3.4.1 Synthèse des regards et avis croisés des Acteurs

La synthèse des différents regards et avis croisés entre les différentes familles des acteurs a été élaborée à l'aide d'un indicateur intégré dit « *degré de satisfaction* » qui a été apprécié selon trois niveaux d'importance (satisfait, peu satisfait ou pas satisfait) avec la prise en compte aussi des acteurs sans avis. Le tableau suivant récapitule les degrés de satisfaction croisés entre les différentes familles d'acteurs selon les regards et les avis que porte chacune d'entre elles sur les autres.

Tableau 50: Matrice de la Synthèse des degrés de satisfaction croisée entre les différentes familles d'acteurs

Parties prenantes		Acteurs émetteurs de leurs avis							
		Promoteurs	Bénéficiaires	OP	Ouvriers	Entreprises	AT	Communes	Autorités
Acteurs visés par les avis des émetteurs	Promoteurs		Peu Satisfaits	Peu Satisfaits	Peu Satisfaits	Peu Satisfaits	Peu Satisfaits	Peu Satisfaits	Peu Satisfaits
	Bénéficiaires	Pas Satisfaits		Pas Satisfaits	Peu Satisfaits	Peu Satisfaits	Peu Satisfaits	Peu Satisfaits	Peu Satisfaits
	OP	Pas Satisfaits	Pas Satisfaits		Pas Satisfaits	Pas Satisfaits	Peu Satisfaits	Peu Satisfaits	Pas Satisfaits
	Ouvriers	Peu Satisfaits	Peu Satisfaits	Peu Satisfaits		Peu Satisfaits	Pas Satisfaits	Peu Satisfaits	Peu Satisfaits
	Entreprises	Peu Satisfaits	Peu Satisfaits	Peu Satisfaits	Pas Satisfaits		Pas Satisfaits	Peu Satisfaits	Peu Satisfaits
	AT	Peu Satisfaits	Peu Satisfaits	Peu Satisfaits	Pas d'avis	Pas Satisfaits		Peu Satisfaits	Pas d'avis
	Communes	Peu Satisfaits	Peu Satisfaits	Satisfaits	Pas d'avis	Peu Satisfaits	Peu Satisfaits		Peu Satisfaits
	Autorités	Satisfaits	Satisfaits	Satisfaits	Satisfaits	Satisfaits	Satisfaits	Satisfait	

Légende : Satisfaits Peu Satisfaits Pas Satisfaits Pas d'avis

On peut noter principalement que :

- L'ensemble des familles d'acteurs ne sont pas satisfaites de la situation des organisations professionnelles (OP) et de leurs méthodologies d'intervention à l'exception des communes (dont certains élus font partie intégrante des OP) et les interlocuteurs de l'Assistance Technique qui sont « peu satisfaits » des OP.
- Les bénéficiaires et les OP ne sont pas satisfaits les uns des autres alors que les OP sont normalement les représentants des bénéficiaires et leur porte parole auprès des acteurs institutionnels ;
- De même, les entreprises de travaux et celles de l'assistance techniques ne sont pas satisfaites les unes des autres et se jettent mutuellement les responsabilités alors qu'elles sont appelées à travailler en étroite collaboration et concertation tout le long des étapes de mise en œuvre des projets ;

- L'ensemble des familles d'acteurs se montrent satisfaits par rapport aux rôles joués par les autorités locales et aux méthodes de leurs interventions.

7.4 Profils sociaux des projets

Chacun des 17 projets de l'échantillon (8 à Sefrou, 2 à Taounate et 7 à Tétouan) a fait l'objet d'un travail de diagnostic et d'analyse sociale spécifique qui a porté sur :

- la collecte et l'analyse des documents du projet notamment la liste des bénéficiaires, la convention avec l'OP, le dossier de création et de gestion des OP et le contenu des CPS avec les entreprises de travaux et les BET de l'AT;
- des séances de travail et des entretiens avec l'ensemble des acteurs (directs et indirects) concernés par le projet ;
- des missions de prospections dans les zones d'action du projet avec :
 - o visite des parcelles de bénéficiaires déjà plantées, en cours de plantation ou programmées pour être plantées,
 - o discussions et entretiens avec les populations, les ONG et les non bénéficiaires.

La synthèse des résultats de ce travail de diagnostic a été consignée au niveau de fiches « *profil – social* du projet ». Ces fiches sont présentées ci-dessous pour chacune des trois régions.

7.4.1 Région de Fès – Boulemane

7.4.1.1 Situation générale

Cette région est représentée par la province de Sefrou où il est prévu de mettre en œuvre 8 Projets (au niveau de 12 Communes Rurales sur 18 qui compte la province) selon les indications ci-dessous :

- 7 projets de productions végétales :
 - o Nombre total des bénéficiaires : 2481 agriculteurs
 - o Superficie totale (Ha) : 3900
- et 1 projet de production animale :
 - o Nombre total des bénéficiaires : 150
 - o Superficie totale (Ha) : 24000
- Nombre total d'OP :
 - o Existantes : 25 associations et 5 Coopératives
 - o Prévues : 12 coopératives
 - o GIE : pas de GIE Porteur de projet

Les critères de pauvreté et de vulnérabilité n'ont pas été, suffisamment, pris en compte dans le choix des 12 communes rurales des projets. Selon les déclarations des agents des CT de la DPA de SEFROU, le choix des 12 Communes a été d'abord opéré sur la base d'un certain nombre de critères liés plutôt à la faisabilité (niveau de sensibilisation des agriculteurs, niveau et qualités des relations professionnelles entre les agents des CT et le reste des acteurs, historique de la situation des projets de développement agricole au niveau des communes, etc.)

Selon les déclarations de certains élus et agriculteurs des communes non bénéficiaires, les critères de choix et de priorisation des communes pour abriter les projets ainsi que les méthodes et procédures n'ont pas été largement communiqués. Certains élus réclament de faire bénéficier leur commune ou de leur donner des explications sur les raisons de leur exclusion du programme.

7.4.1.2 Projet : Olivier

Communes rurales	Ouled Mkoudou ; Ain Timguenai; Ighezrane; Dar El Hamra (Aguelmame); Tazouta	
Composantes	Amont	1350 ha
	Aval	2 unités de trituration
	Nombre de Bénéficiaires	781
	Nombre d'O.P	6 Associations et 2 coopératives (voir détails ci-dessous)
Avancement	450 ha programmés en 2012 dont 120 HA reporté pour septembre à cause parcelles en blé avancé. - Report des travaux à cause des moissons des céréales	

Projet Olivier: Liste des Associations, périmètres superficies et nombre de bénéficiaires

Associations	Commune Rurale	Périmètre	Superficies plantées	Nombres de bénéficiaires
Association Laâssara	Ighzrane	Iferh	62	27
Association Zitoun	Ighzrane	Dar el Hqj	20	25
Association Salam pour les olives	Aine Timgunai	Kodiat Azghar	115	60
Association Timdrine	Oulad M koudou	Tarite	88	40
Association Mghila pour les oliviers	Oulad Mkoudou	Zeloul Mghila	155	75
Association Hamlaoui Med	Ain Timganai		120	66
coopérative Bougrinia	Ain Timganai			
Total			560	293

Fiches : « *profil – social* du Projet Olivier »

Parties prenantes	Enjeux et risques d'impacts sociaux négatifs	Niveau d'importance
Observations générales : - Projet très grand (1350 ha & 781 bénéficiaires & 2 unités de trituration) induit de gros problèmes de concertation, de communication et de coordination - Aucun acteur n'est suffisamment informé de la structure du projet dans sa globalité		Fort
Risques Sociaux fondamentaux	Trafics humains, Tourisme sexuel, Déplacement des populations, Travail forcé et Non respect de la diversité culturelle.	Aucun Enjeu social
Acteurs intervenants		
Promoteurs- Agents CT/SCT	<u>Niveau d'information et de sensibilisation sur le PMVPII & le PAPMV :</u> - faible niveau sur la stratégie et les méthodes d'approches ; - faible niveau sur les rôles des différents acteurs ; <u>Convention signée avec l'OP porteuse du projet :</u> - degré de sensibilisation limité par rapport aux engagements des promoteurs ; - Capacité limitée pour la mobilisation et l'encadrement des bénéficiaires et de leurs OP (actuels et potentiels) ;	Fort
Communes	Grande concurrence entre les élus de différentes communes ou même au niveau d'une même commune qui influence négativement la mise en œuvre du projet	Modéré
Autorités Locales	Les Caïds, favorables au projet déclarent leur disponibilité pour appuyer les différents acteurs locaux pour la bonne mise en œuvre	Faible

Parties prenantes	Enjeux et risques d'impacts sociaux négatifs	Niveau d'importance
	du projet. Pour l'instant, les conflits déclarés entre les différentes parties restent dans la limite de la normale.	
Acteurs cibles		
Bénéficiaires	<u>Effectifs & méthodes d'identification :</u> - Les 781 bénéficiaires prévus dans la fiche du projet ne sont pas encore identifiés et sont difficiles à mobiliser ; - Déficits de transparence, d'équité et d'égalité dans les modalités d'identification des bénéficiaires ; - Absence de femmes comme bénéficiaire du projet <u>Niveau de sensibilisation et d'adhésion :</u> - une grande majorité des bénéficiaires ne sont pas informés ni de l'existence de l'OP porteuse ni du contenu de la convention signée à leur nom par cette OP ; - Conflits fréquents entre bénéficiaires et non et non bénéficiaires ; - Confiance très limitée dans les associations des périmètres et refus de payer les cotisations d'adhésion ; -	Fort
Organisations professionnelles	<u>Situation administrative & financière des OP :</u> - La majorité des associations créées au niveau des périmètres n'ont jamais tenu d'AG ni même collecté des cotisations ; - grande sensibilité tribale entre les différentes OP ; - Aucune forme de communication ni de concertation entre les associations des périmètres et l'OP porteuse du projet ; - La coopérative Bougriniya constituée par 110 adhérents monopolise plusieurs projets (Pommier, Olivier, Prunier, etc.), cherche à renforcer ses équipements mais ne joue aucun rôle dans la mobilisation et l'encadrement des bénéficiaires actuels et potentiels. La coopérative ne compte pas faire adhérer les associations des périmètres <u>Niveau d'information sur le PMVPII & le PPMV :</u> - Informations erronées sur la stratégie et les méthodes d'approches. les nouvelles associations ne peuvent pas jouer leurs rôles selon la coopérative ; - etc. <u>Convention signée avec la DPA :</u> - Très faible degré de sensibilisation par rapport aux engagements pris par l'OP dans le cadre de la convention ; - Aucune action pour mobiliser et encadrer des bénéficiaires (actuels et potentiels) surtout les groupes vulnérables ; - Plaidoyer affiché d'un certain nombre d'adhérents pour attirer une unité de trituration vers le territoire de la Commune Ain timguenaï ; - etc.	Fort
Ouvriers	- les ouvriers se plaignent des conditions de travail, des niveaux de salaires, des retards excessifs de la paie ; des risques de licenciements à n'importe quel moment, etc.	Modéré
Acteurs Privés		
Entreprises des travaux	l'entreprise «Le Bourgeon Agricole » qui a réalisé 300 ha de plantation déclare rencontrer plusieurs contraintes notamment : - des conflits avec des éleveurs non bénéficiaires des projets qui bloquent parfois les chantiers au niveau de certains périmètres - le recrutement et la gestion des ouvriers ; - l'intervention de plusieurs acteurs avec des intérêts parfois	Faible

Parties prenantes	Enjeux et risques d'impacts sociaux négatifs	Niveau d'importance
	contradictoire ; - la lenteur dans la réception et le paiement des travaux	
Assistance Technique	- Difficultés de communications et de concertations avec les nouvelles associations des périmètres et aussi avec l'entreprise des travaux.	Faible
Légende :	Faible Modéré Fort	

7.4.1.3 Projet : Prunier

Communes rurales	Ain Timguenay, Ouled mkoudou, Ighzrane, El adrej et tafajight	
Composantes	Amont	450 ha
	Aval	
	Nombre de Bénéficiaires	460
	Nombre d'O.P	7 Associations et 2 coopératives
Avancement	Périmètres en cours de plantations	

Projet Prunier: Liste des Associations, périmètres superficies et nombre de bénéficiaires

Associations	Commune Rurale	Périmètre	Superficie	Nombres de bénéficiaires
Association Laâssara	Ighzrane	Iferh	25	9
Association Zitoun	Ighzrane	Malous	20	62
Association Achal	Aderj	Madyouna	40	69
Association Timdrine	Oulad M koudou	Tarite	25	10
Association Aine Alla	Ighzran	Aine Alla	10	14
Association Alkhair pour le développement	Ighzran	Bir Bni Mkoud	15	48
Association Sakia	Ighzran	El Ghar	15	34
Coopérative Bougrinia	Aine Timguai	Zaouite Mrouj	50	20
Coopérative des jeunes diplômés	Ain Timganai			
Total			200	330

Fiches : « profil – social du Projet Prunier »

Parties prenantes	Enjeux et risques d'impacts sociaux négatifs	Niveau d'importance
Observations générales :	- Projet très éparpillé en une multitude de petites parcelles (450 ha & 460 bénéficiaires sans unité de valorisation) induit de gros problèmes de concertation, de communication et de coordination ; - Conflits concernant la densité de plantations (625 plans/ha prévu par le CPS alors que les bénéficiaires ont imposé une densité plus forte de 750 p/ha) ; - Modifications par l'ensemble des parties prenantes des conditions prévues par le CPS en violation de la réglementation en vigueur en matière de marché publics et en matière de stratégie du PMV PII (voir entreprise de travaux ci-dessous)	Très Fort
Risques Sociaux	Trafics humains, Tourisme sexuel, Déplacement des populations, Travail forcé et Non respect de la diversité culturelle.	Aucun Enjeu social
Acteurs intervenants		
Promoteurs- Agents CT/SCT	<u>Niveau d'information et de sensibilisation sur le PMVPII & le PAPMV :</u> - Absence d'informations sur la stratégie et les méthodes d'approches ; - Modifications des rôles des différents acteurs ; - etc. <u>Convention signée avec l'OP porteuse du projet :</u> - violation des engagements des promoteurs ; - Capacité limitée pour la mobilisation et l'encadrement des bénéficiaires et de leurs OP (actuels et potentiels) ; - etc.	Très Fort
Communes	Certains membres de communes sont réticents par rapport à la filière du Prunier et évoquent les problèmes de commercialisation des productions déjà existantes qui vont s'accroître avec la multiplication des	Modéré

Parties prenantes	Enjeux et risques d'impacts sociaux négatifs	Niveau d'importance
	productions suite aux nouvelles plantations. Ils argumentent leur préférence à la filière d'abricotier qui est encore très limité dans la zone	
Autorités Locales	Selon certains agents, l'individualisme prime encore au niveau de l'esprit des agriculteurs qui ne voient pas l'intérêt immédiat des coopératives	Faible
Acteurs cibles		
Bénéficiaires	<u>Effectifs & méthodes d'identification :</u> - Les 460 bénéficiaires prévus dans la fiche du projet sont très difficiles à mobiliser et à faire fédérer autour de l'OP porteuse ; - Déficits de transparence, d'équité et d'égalité dans les modalités d'identification des bénéficiaires ; - Absence de femmes comme bénéficiaire du projet - etc. <u>Niveau de sensibilisation et d'adhésion :</u> - La majorité des bénéficiaires ne sont même pas informés ni de l'existence de l'OP porteuse ni du contenu de la convention signée à leur nom par cette OP ; - Conflits fréquents entre bénéficiaires et non et non bénéficiaires ; - Confiance très limitée dans les associations des périmètres et refus de payer les cotisations d'adhésion ; - etc.	Très Fort
Organisations professionnelles	<u>Situation administrative & financière des OP :</u> - La majorité des associations créées au niveau des périmètres n'ont jamais tenue d'AG ni même collecté des cotisations ; - grande sensibilité tribale entre les différentes OP ; - Aucune forme de communication ni de concertation entre les associations des périmètres et l'OP porteuse du projet ; - La coopérative Bougriniya constituée par 110 adhérents monopolise plusieurs projets (Pommier, Olivier, Prunier, etc.), cherche à renforcer ses équipements mais ne joue aucun rôle dans la mobilisation et l'encadrement des bénéficiaires actuels et potentiels. La coopérative ne compte pas faire adhérer les associations des périmètres ; - La coopérative des jeunes promoteurs est petite coopérative spécialisée dans le séchage des prunes, constituée en 2010 par 7 jeunes diplômés qui sont aussi membre du bureau (manque d'organisations, grands déficits de compétences managériales, ...). Ces jeunes déclarent qu'ils n'ont pas besoin d'aucune formations (source de dilapidations des budgets à leurs yeux) mais demandent plutôt des équipements. La coopérative n'est pas au courant des composantes du projet et ne compte ouvrir ses portes à aucun nouveau adhérent. <u>Niveau d'information sur le PMVPII & le PAPMV :</u> - Informations erronées sur la stratégie et les méthodes d'approches. les nouvelles associations ne peuvent pas jouer leurs rôles selon les deux coopératives (Bougriniya et jeunes promoteurs) ; - etc. <u>Convention signée avec la DPA :</u> - Très faible degré de sensibilisation par rapport aux engagements pris par l'OP dans le cadre de la convention ; - Aucune action pour mobiliser et encadrer des bénéficiaires (actuels et potentiels) surtout les groupes vulnérables ; - Plaidoyer affiché des deux coopératives pour attirer le maximum d'équipements ; - etc.	Très Fort
Ouvriers	- Pour la majorité des parcelles, l'entreprise a conclu des	Très Fort

Parties prenantes	Enjeux et risques d'impacts sociaux négatifs	Niveau d'importance
	arrangements avec les agriculteurs pour réaliser les travaux sur leur propres parcelles moyennant une indemnisation forfaitaire.	
Acteurs Privés		
Entreprises des travaux	l'entreprise «Le Bourgeon Agricole » - Pour pallier au problème de la densité de plantation (625 p/ha) refusé par les bénéficiaires, un arrangement a été conclu entre l'entreprise des travaux et les bénéficiaires qui a fait l'objet d'un PV en présence de <u>l'ensemble des acteurs</u> et qui stipule que : « <i>L'entreprise met en place des densités de 750 p/ha et en contrepartie les bénéficiaires s'engagent à prendre en charge l'irrigation et le binage</i> ». Par cet arrangement <u>illégal</u> : - toute la procédure de réception et de régularisation du service accompli par rapport aux indications du CPS reste problématique ; - le degré d'information et de sensibilisation de l'ensemble des acteurs par rapport à la stratégie du PMVPII reste à développer.	Très Fort
Assistance Technique	- Difficultés de communications et de concertations avec les nouvelles associations des périmètres et aussi avec l'entreprise des travaux.	Faible
Légende :	Faible Modéré Fort	

7.4.1.4 Projet : figuier

Communes rurales	Ain Timguenai ; Ouled Mkoudou ; Ighezrane ; Adrej ; Dar El Hamra et Tafajight	
Composantes	Amont	500 ha
	Aval	
	Nombre de Bénéficiaires	515
	Nombre d'O.P	5 Associations
Avancement		

Projet Figuier : Liste des Associations, périmètres superficies et nombre de bénéficiaires

Associations	Commune Rurale	Périmètre	Superficie (ha)	Nombres de bénéficiaires
Association Laâssara	Ighzrane	Aine Alla	15	14
Association Alkhair pour le développement	Ighzrane	Dcher bni Mkoud	15	48
Association Zitoun	Ighzran	Malous	15	36
Association Achal	Ladrej	Madyouna	20	93
Association Tarite	Oulad Mkoudou	Tarite	23,5	25
Total			88,5	216

Fiches : « profil – social du Projet Figuier »

Parties prenantes	Enjeux et risques d'impacts sociaux négatifs	Niveau d'importance
Observations générales : - La filière du «figuier » présente encore une réticence de la part des agriculteurs qui ne voient pas pour l'instant l'intérêt commercial de cette production. Ainsi, la culture du figuier est affectée en grande partie à des terrains marginaux qui servent aussi pour le pâturage et présente de gros risque de non réussite.		Modéré
Risques Sociaux	Trafics humains, Tourisme sexuel, Déplacement des populations, Travail forcé et Non respect de la diversité culturelle.	Aucun Enjeu social
Acteurs intervenants		
Promoteurs- Agents CT/SCT	Niveau d'information et de sensibilisation sur le PMVPII & le PAPMV : - Absence d'informations sur la stratégie et les méthodes d'approches ; - faible niveau sur les rôles des différents acteurs ; - Absence de femmes comme bénéficiaire du projet - etc. Convention signée avec l'OP porteuse du projet : - Capacité limitée pour la mobilisation et l'encadrement des bénéficiaires et de leurs OP (actuels et potentiels) ; - etc.	Modéré
Communes	Contrairement à la concurrence entre les élus de différentes communes pour les autres filières, les élus plaident plutôt en défaveur de la filière du « Figuier »	Modéré
Autorités Locales	Selon certains agents des autorités locales, les agriculteurs ne sont pas très preneurs de la culture du figuier	Faible
Acteurs cibles		
Bénéficiaires	<u>Effectifs & méthodes d'identification :</u> - Les 515 bénéficiaires prévus dans la fiche du projet sont très difficiles à mobiliser et à faire fédérer autour de l'OP porteuse ; - etc.	Modéré

Parties prenantes	Enjeux et risques d'impacts sociaux négatifs	Niveau d'importance
	<u>Niveau de sensibilisation et d'adhésion :</u> - La majorité des bénéficiaires ne sont même pas informés ni de l'existence de l'OP porteuse ni du contenu de la convention signée à leur nom par cette OP; - Confiance très limitée dans les associations des périmètres et refus de payer les cotisations d'adhésion ; - etc.	
Organisations professionnelles	<u>Situation administrative & financière des OP :</u> - La majorité des associations créées au niveau des périmètres n'ont jamais tenue d'AG ni même collecté des cotisations ; - Aucune forme de communication ni de concertation entre les associations des périmètres et l'OP porteuse du projet ; <u>Niveau d'information sur le PMVPII & le PAPMV :</u> - Informations erronées sur la stratégie et les méthodes d'approches. etc. <u>Convention signée avec la DPA :</u> - Très faible degré de sensibilisation par rapport aux engagements pris par l'OP dans le cadre de la convention ; - Aucune action pour mobiliser et encadrer des bénéficiaires (actuels et potentiels) surtout les groupes vulnérables ; - etc.	Modéré
Ouvriers	- Rien à Signaler	
Acteurs Privés		
Entreprises des travaux	- Rien à Signaler	
Assistance Technique	- Rien à Signaler	
Légende :	Faible Modéré Fort	

7.4.1.5 Projet : Amandier

Commune rurale	Bir TamTam	
Composantes	Amont	120 ha
	Aval	Une Unité de concassage
	Nombre de Bénéficiaires	150
	Nombre d'O.P	Association Ait Abbou pour le développement (40 adhérents)
Avancement	Début des plantations ;	
	Report des travaux à cause des moissons des céréales	

Fiches : « *profil – social* du Projet Amandier »

Parties prenantes	Enjeux et risques d'impacts sociaux négatifs	Niveau d'importance
Observations générales : Grand déficit de concertation, de communication et de coordination entre les différents intervenants.		Fort
Risques Sociaux	Trafics humains, Tourisme sexuel, Déplacement des populations, Travail forcé et Non respect de la diversité culturelle.	Aucun Enjeu social
Acteurs intervenants		
Promoteurs- Agents CT/SCT	<u>Niveau d'information et de sensibilisation sur le PMVPII & le PAPMV :</u> - faible niveau sur la stratégie et les méthodes d'approches ; - faible niveau sur les rôles des différents acteurs ; - etc. <u>Convention signée avec l'OP porteuse du projet :</u> - degré de sensibilisation limité par rapport aux engagements des promoteurs ; - Capacité limitée pour la mobilisation et l'encadrement des bénéficiaires et de leurs OP (actuels et potentiels) ; - etc.	Fort
Communes	Certains élus (membre de la commune) sont membres dans l'OP porteuse et influencent son rôle et ses méthodes d'intervention	Modéré
Autorités Locales	Interviennent fréquemment pour résoudre les conflits et les mal entendu entre les différents acteurs.	Faible
Acteurs cibles		
Bénéficiaires	<u>Effectifs & méthodes d'identification :</u> - Les 150 bénéficiaires prévus ne sont pas encore identifiés par l'OP ; - Déficits de transparence, d'équité et d'égalité dans les modalités d'identification des bénéficiaires ; - Conflits fréquents entre bénéficiaire et non bénéficiaires ; - Absence de femmes comme bénéficiaire du projet - etc. <u>Niveau de sensibilisation et d'adhésion :</u> - Les bénéficiaires ne sont pas informés du contenu de la convention signée à leur nom par l'OP porteuse du projet ; - Conflits fréquents entre bénéficiaires et non et non bénéficiaires ; - Confiance très limitée dans l'OP porteuse du projet et refus de payer les cotisations d'adhésion ; - etc.	Fort
Organisation professionnelles	<u>Situation administrative & financière de l'OP :</u> - Le dossier du fonctionnement de l'OP n'est pas à jour. Les AG ne sont pas tenues régulièrement ; <u>Niveau d'information sur le PMVPII & le PAPMV :</u> - faible niveau sur la stratégie et les méthodes d'approches ; - faible niveau sur les rôles des différents acteurs ;	Fort

	- etc. <u>Convention signée avec la DPA :</u> - Niveau très limité d'information et faible degré de sensibilisation par rapport aux engagements pris par l'OP dans le cadre de la convention ; - Très faible capacité pour mobiliser et encadrer des bénéficiaires (actuels et potentiels) - Réticence affichée d'un certain nombre d'adhérents par rapport à la composante aval du projet ; - Conflits avec l'entreprise des travaux. les chantiers ont été reportés pour limiter les dégâts sur la céréaliculture ; - etc.	
Ouvriers	- Plusieurs conflits ont surgi lors du démarrage des chantiers. Les ouvriers rencontrés se plaignent des mauvaises conditions du travail	Modéré
Acteurs Privés		
Entreprises des travaux	Difficultés pour respecter leurs engagements conformément aux CPS	Faible
Assistance Technique	Difficultés pour respecter leurs engagements conformément aux CPS	Faible
Légende :	Faible Modéré Fort	

7.4.1.6 Projet : Pommier 2012

Commune rurale	Laanoceur	
Composantes	Amont	800 ha
	Aval	Unité frigorifique
	Nombre de Bénéficiaires	150
	Nombre d'O.P	Une Coopérative de développement du Pommier
Avancement	Le Marché de travaux a été déclaré infructueux deux fois.	

Fiches : « *profil – social* du Projet Pommier - 2012 »

Parties prenantes	Enjeux et risques d'impacts sociaux négatifs	Niveau d'importance
Observations générales : - Selon les déclarations de l'Agent CT Sefrou (responsable du projet) et le président de l'OP porteuse, le projet tel qu'il est conçu notamment les exigences imposées aux agriculteurs en matière d'équipement de puits et de cotisations pour l'acquisition du terrain pour l'unité frigorifique ne militent pas en faveur des petits agriculteurs qui ne peuvent pas satisfaire à ces exigences et qui se trouvent exclus d'office.		Fort
Risques Sociaux	Trafics humains, Tourisme sexuel, Déplacement des populations, Travail forcé et Non respect de la diversité culturelle.	Aucun Enjeu social
Acteurs intervenants		
Promoteurs- Agents CT/SCT	<u>Niveau d'information et de sensibilisation sur le PMVPII & le PAPMV :</u> - Informations déformée sur la stratégie et les méthodes d'approches ; - Flou dans les rôles des différents acteurs ; - etc. <u>Convention signée avec l'OP porteuse du projet :</u> - violation des engagements des promoteurs ; - Capacité limitée pour la mobilisation et l'encadrement des bénéficiaires (actuels et potentiels) ; - Le responsable du projet demande plus de communications et de concertation en interne et d'être mieux intégré aux différentes étapes du projet (CPS, Marchés, etc.).	Fort
Communes	Certains membres de communes sont réticents par rapport à la multiplicité du nombre d'unité frigorifiques dans la zone et évoquent les problèmes de rentabilité des unités déjà existantes. Ils proposent la réalisation d'études de marché et de faisabilité pour toute nouvelle unité frigorifique.	Modéré
Autorités Locales	Selon certains agents des autorités locales, le dynamisme créé ces dernières années dans la zone par les entrepreneurs privés des professions libérales constitue de sérieuses contraintes pour le développement de l'esprit «coopérative» et l'intégration des petits agriculteurs qui, incapable de trouver les investissements nécessaires cèdent leur terrain à des entrepreneurs privé.	Fort
Acteurs cibles		
Bénéficiaires	<u>Effectifs & méthodes d'identification :</u> - A peine 87 agriculteurs (sur 150 prévus) ont adhérer à l'OP porteuse du projet ; - Les 63 bénéficiaires restant selon la fiche du projet sont très difficiles (voir même impossible selon le président de l'OP) à mobiliser; - Déficits de transparence, d'équité et d'égalité dans les modalités d'identification des bénéficiaires ;	Fort

Parties prenantes	Enjeux et risques d'impacts sociaux négatifs	Niveau d'importance
	- Absence de femmes comme bénéficiaire du projet - etc. <u>Niveau de sensibilisation et d'adhésion :</u> - Plusieurs bénéficiaires ne sont pas informés du contenu de la convention signée à leur nom par l'OP; - Très peu d'entre eux ont déjà versé leurs cotisations pour l'acquisition du terrain pour l'unité frigorifique - etc.	
Organisations professionnelles	<u>Situation administrative & financière des OP :</u> - la coopérative porteuse du projet a été nouvellement créée par un petit groupe de promoteurs en agricultures (le président est un ex employé de l'ODECO retraité ce qui a facilité la constitution du dossier) <u>Niveau d'information sur le PMVPPII & le PAPMV :</u> - Informations limitées voir même erronées sur la stratégie et les méthodes d'approches. les bénéficiaires visés ne peuvent pas jouer leurs rôles selon les déclarations du responsable du projet et le président de la coopérative. <u>Convention signée avec la DPA :</u> - Le président de l'OP réclame la copie de la convention du projet dûment signée par l'administration et cherche à trouver une solution à la problématique de l'effectif des bénéficiaires imposé selon lui par l'administration ; - Très faible degré de sensibilisation par rapport aux engagements pris par l'OP dans le cadre de la convention ; - Aucune action pour mobiliser et encadrer des bénéficiaires (actuels et potentiels) surtout les groupes vulnérables ; - etc.	Fort
Ouvriers	- Rien à Signaler	
Acteurs Privés		
Entreprises des travaux	- Le Marché de travaux a été déclaré infructueux deux fois	Fort
Assistance Technique	- Rien à Signaler	
Légende :	Faible Modéré Fort	

7.4.1.7 Projet : Pommier 2013

Commune rurale	Ait Sbaa	
Composantes	Amont	360 ha
	Aval	Unité frigorifique
	Nombre de Bénéficiaires	150
	Nombre d'O.P	5 Associations et une Coopérative de service « COROLIK »
Avancement		

Fiches : « *profil – social* du Projet Pommier - 2013 »

Parties prenantes	Enjeux et risques d'impacts sociaux négatifs	Niveau d'importance
Observations générales : - Comme pour le projet « pommier 2012 », le responsable du projet (Agent CT Ain chegag), le président de l'OP porteuse et le président de la commune (qui est membre dans la coopérative) déclarent que le projet tel qu'il est conçu n'est pas fait pour les petits agriculteurs ; - La coopérative COROLEK porteuse du projet exige pour tout nouvel adhérent de lui remettre un engagement limitatif de son statut d'adhésion dûment signé et légalisé en violation de la réglementation en vigueur en matière d'organisations professionnelles et en matière de stratégie du PMV PII (voir rubrique OP et modèle du formulaire d'engagement ci-dessous)		Très Fort
Risques Sociaux	Trafics humains, Tourisme sexuel, Déplacement des populations, Travail forcé et Non respect de la diversité culturelle.	Aucun Enjeu social
Acteurs intervenants		
Promoteurs- Agents CT/SCT	<u>Niveau d'information et de sensibilisation sur le PMVPPII & le PAPMV :</u> - Informations déformée sur la stratégie et les méthodes d'approches ; - Flou dans les rôles des différents acteurs ; - etc. <u>Convention signée avec l'OP porteuse du projet :</u> - violation des engagements des promoteurs ; - Capacité limitée pour la mobilisation et l'encadrement des bénéficiaires (actuels et potentiels) ; - Le responsable du projet a soutenu la coopérative dans sa procédure d'exclusion des bénéficiaires de la partie aval du projet. Il a même déclaré que la coopérative est libre de ses décisions.	Très Fort
Communes	Le président de la commune rurale d'Ain Sbaa est aussi membre de la coopérative COROLEK porteuse du projet et considère que la coopérative a le droit de faire signer l'engagement de leur exclusion de l'Aval du projet ;	Très Fort
Autorités Locales	Le Caïd de la commune de Ain Sbaa, après lecture du « formulaire de l'engagement » lors de la réunion tenue en présence du bureau d'étude, a conseillé les membres de la coopérative et le président de la commune de consulter un avocat sur la validité juridique de l'engagement	Fort
Acteurs cibles		
Bénéficiaires	<u>Effectifs & méthodes d'identification :</u> - Sur les 150 bénéficiaires prévus par la fiche du projet, l'OP porteuse du projet a réussi à mobiliser à peine 33 adhérents - Les 117 bénéficiaires restants sont dans l'obligation (dans les yeux	Très Fort

Parties prenantes	Enjeux et risques d'impacts sociaux négatifs	Niveau d'importance
	de l'OP) de présenter le formulaire d'engagement, de leur exclusion de la partie aval du projet, dûment signé et légalisé comme condition préalable à leur adhésion - Déficits flagrants de transparence, d'équité et d'égalité dans les modalités d'identification des bénéficiaires ; - Absence de femmes comme bénéficiaire du projet - etc. <u>Niveau de sensibilisation et d'adhésion :</u> - Plusieurs bénéficiaires ne sont pas informés du contenu de la convention signée à leur nom par l'OP; - Très peu d'entre eux ont déjà versé leurs cotisations pour l'acquisition du terrain pour l'unité frigorifique - etc.	
Organisations professionnelles	<u>Situation administrative & financière des OP :</u> - la coopérative porteuse du projet (33 adhérents) a été déjà créée depuis un certain nombre d'années (avant même le projet pommier). C'est une coopérative de service pour le développement des cultures des rosacées qui comptait sur le projet pour avoir l'unité frigorifique sans ouvrir ses portes à de nouveaux adhérents. <u>Niveau d'information sur le PMVPPII & le PAPMV :</u> - Informations erronées sur la stratégie et les méthodes d'approches. les bénéficiaires visés ne peuvent pas jouer leurs rôles selon les déclarations du responsable du projet et le président de la coopérative. <u>Convention signée avec la DPA :</u> En violation de la convention qu'elle a signé avec la DPA et de la réglementation en vigueur en matière d'OP, la coopérative COROLEK s'est permise d'exclure les nouveaux adhérents potentiels de l'unité frigorifique prévue par le projet et qui constitue l'essence même de l'approche filière et des principe d'équités, de transparence et d'égalité de tous les bénéficiaires - etc.	Très Fort
Ouvriers	- Rien à Signaler	
Acteurs Privés		
Entreprises des travaux	- Rien à Signaler	
Assistance Technique	- Rien à Signaler	
Légende :	Faible Modéré Fort	

Modèle du Formulaire d'Engagement que la coopérative *COROLEK* porteuse du projet « Pommier – 2013 » dans le cadre du PMVPII exige de tout nouveau bénéficiaires du projet de signer et de faire légaliser comme condition préalable à son adhésion

التزام

أنا الموقع أسفله :

السيد : الحامل لبطاقة التعريف الوطنية

رقم الساكن ب.....

بصفتي فلاح أصرح وألتزم على أن استفادتي من تعاونية كوروليك ،

الكائن مقرها بإيموزار كندر والحاملة لمشروع الدعامة الثانية لمخطط

المغرب الأخضر، ستقتصر على :

- تشجير الأرض الفلاحية الكائنة :

بدوار ومساحتها هكتار مع

تجهيزها بنظام الري بالتنقيط.

- تجهيز أرض فلاحية مغروسة الكائنة:

بدوار ومساحتها هكتار، بنظام

الري بالتنقيط.

والسلام

الإمضاء

Traduction du contenu du formulaire de l'engagement ci dessus

Engagement

Je soussigné ci-dessous (Nom et Prénom, CIN N°, Adresse),

En ma qualité d'agriculteur, déclare et m'engage à ce que mon statut de bénéficiaire de la « coopérative **COROLEK** », dont le siège social est à Imouzzar de Kandar, qui est porteuse du projet Pilier II du Plan Maroc Vert **se limite exclusivement** à :

- la mise en place des plants de la parcelle agricole qui se trouve au douarsur une superficie.....avec son équipement en goutte à goutte
- l'équipement en goutte à goutte de la parcelle agricole plantée qui se trouve au douarsur une superficie.....

Signature

7.4.1.8 Projet : Cerisier

Communes rurales	Laanoucer, Ait Sbai ; Sidi Youssef B Ahmed et Ain Timgnai	
Composantes	Amont	100 ha
	Aval	Etude de faisabilité d'une unité de valorisation
	Nombre de Bénéficiaires	100
	Nombre d'O.P	une Coopérative qui vient d'être créée
Avancement		

Fiches : « *profil – social* du Projet Cerisier »

Parties prenantes	Enjeux et risques d'impacts sociaux négatifs	Niveau d'importance
Observations générales : - Selon les déclarations de l'Agent CT Sefrou (responsable du projet) et le président de l'OP porteuse, la filière du cerisier est confrontée à une multitude de problèmes d'ordre techniques (porte greffe) et économique (faibles opportunités pour la valorisation des productions) - Ces responsables directs déclarent ne pas avoir suffisamment de visibilité sur l'avenir du projet dans sa globalité.		Fort
Risques Sociaux	Trafics humains, Tourisme sexuel, Déplacement des populations, Travail forcé et Non respect de la diversité culturelle.	Aucun Enjeu social
Acteurs intervenants		
Promoteurs-Agents CT/SCT	<u>Niveau d'information et de sensibilisation sur le PMVPII & le PAPMV :</u> - Informations limitées sur la stratégie et les méthodes d'approches ; - Flou dans les rôles des différents acteurs ; - etc. <u>Convention signée avec l'OP porteuse du projet :</u> - Capacité limitée pour la mobilisation et l'encadrement des bénéficiaires (actuels et potentiels) ; - Le responsable du projet demande plus de communications et de concertation en interne et d'être mieux intégré aux différentes étapes du projet (CPS, Marchés, etc.).	Fort
Communes	Certains membres de communes demandent une unité de valorisation des productions locales	Modéré
Autorités Locales	Déclarent soutenir cette filière pour des considérations historiques et culturelles. La province de Sefrou a célébré les 100 ans de la « fête des cerises ».	Faible
Acteurs cibles		
Bénéficiaires	<u>Effectifs & méthodes d'identification :</u> - Sur les 100 agriculteurs bénéficiaires, très peu ont adhéré à l'OP porteuse du projet ; - Le reste est très difficile (selon le président de l'OP) à mobiliser ; - Défis de transparence, d'équité et d'égalité dans les modalités d'identification des bénéficiaires ; - etc. <u>Niveau de sensibilisation et d'adhésion :</u> - Les bénéficiaires inscrits ne sont pas informés du contenu de la convention signée à leur nom par l'OP ; - Très peu d'entre eux ont déjà versé leurs cotisations pour l'acquisition du terrain pour l'unité frigorifique - Absence de femmes comme bénéficiaire du projet - etc.	Fort

Parties prenantes	Enjeux et risques d'impacts sociaux négatifs	Niveau d'importance
Organisations professionnelles	<u>Situation administrative & financière des OP :</u> - la coopérative porteuse du projet a été nouvellement créée par un petit groupe de promoteurs en agricultures - <u>Niveau d'information sur le PMVPPII & le PAPMV :</u> - Informations limitées sur la stratégie et les méthodes d'approches. les bénéficiaires visés ne peuvent pas jouer leurs rôles selon les déclarations du responsable du projet et le président de la coopérative. <u>Convention signée avec la DPA :</u> - Le président de l'OP réclame la copie de la convention du projet dûment signée par l'administration et cherche à trouver une solution à la problématique de l'effectif des bénéficiaires imposé selon lui par l'administration ; - Très faible degré de sensibilisation par rapport aux engagements pris par l'OP dans le cadre de la convention ; - Aucune action pour mobiliser et encadrer des bénéficiaires (actuels et potentiels) surtout les groupes vulnérables ; - etc.	Fort
Ouvriers	- Rien à Signaler	
Acteurs Privés		
Entreprises des travaux	- Inadaptation des CPS sur le plan technique par rapport aux besoins des bénéficiaires (variétés, prote greffe, etc.)	Modéré
Assistance Technique	- Rien à Signaler	
Légende :	Faible Modéré Fort	

7.4.1.9 Projet : Viande Ovine

Communes rurales	Tazota ; Ahl Sidi Lahcen; Ighazerane; El Adrej Tafajighte	
Composantes	Amont	24000 ha
	Aval	
	Nombre de Bénéficiaires	150
	Nombre d'O.P	ANOC (Association Nationale des Ovins et Caprins)

Fiches : « *profil – social* du Projet Viande Ovine»

Parties prenantes	Enjeux et risques d'impacts sociaux négatifs	Niveau d'importance
Observations générales : - Le projet ne semble pas poser de contraintes particulières pour les différentes catégories d'acteurs concernés		Faible
Risques Sociaux	Trafics humains, Tourisme sexuel, Déplacement des populations, Travail forcé et Non respect de la diversité culturelle.	Aucun Enjeu social
Acteurs intervenants		
Promoteurs- Agents CT/SCT	<u>Niveau d'information et de sensibilisation sur le PMVPII & le PAPMV :</u> - Absence d'informations sur la stratégie et les méthodes d'approches ; - faible niveau sur les rôles des différents acteurs ; - etc. <u>Convention signée avec l'OP porteuse du projet :</u> - Capacité limitée pour la mobilisation et l'encadrement des bénéficiaires et de leurs OP (actuels et potentiels) ; - etc.	Modéré
Communes	Les élus soutiennent l'appui à la filière à travers les programmes et les activités de l'ANOC	Faible
Autorités Locales	Selon certains agents des autorités locales, les agriculteurs sont aussi des éleveurs en besoins d'appui et de l'expérience de l'ANOC en matière de productions et santé animales.	Faible
Acteurs cibles		
Bénéficiaires	<u>Effectifs & méthodes d'identification :</u> - Les 150 bénéficiaires prévus dans la fiche du projet sont facilement mobilisables - Absence de femmes comme bénéficiaire du projet <u>Niveau de sensibilisation et d'adhésion :</u> - La majorité des bénéficiaires sont informés des programmes d'activités de l'ANOC et voudraient bien y bénéficier	Faible
Organisations professionnelles	<u>Situation administrative & financière des OP :</u> - L'ANOC est une association très ancienne et très rodée en matière de développement des productions de viandes rouges (Ovine et Caprine) <u>Niveau d'information sur le PMVPII & le PAPMV :</u> - Informations limitées sur la stratégie et les méthodes d'approches.	Faible
Ouvriers	- Rien à Signaler	
Acteurs Privés		
Entreprises des travaux	- Rien à Signaler	

Parties prenantes	Enjeux et risques d'impacts sociaux négatifs	Niveau d'importance
Assistance Technique	- Rien à Signaler	
Légende :	Faible Modéré Fort	

7.4.1.10 Synthèse des enjeux sociaux dans la région

7.4.1.10.1 Etat récapitulatif des profils sociaux

Le tableau suivant récapitule les niveaux d'enjeux sociaux identifiés pour chacun des projets de la province de Sefrou

Tableau 51 : Matrice des Niveaux des enjeux sociaux des projets de la province de Sefrou

Acteurs Sociaux	Projets de la province de Sefrou							
	Amandier	Figuier	Olivier -	Prunier	Pommier 2012	Pommier 2013	Cerisier	Viande ovine
Enjeu global								
	Fort	Modéré	Fort	Très Fort	Fort	Très Fort	Fort	Faible
Risques Sociaux fondamentaux								
Populations	Aucun Enjeu	Aucun Enjeu	Aucun Enjeu	Aucun Enjeu	Aucun Enjeu	Aucun Enjeu	Aucun Enjeu	Aucun Enjeu
Acteurs cibles								
Bénéficiaires	Fort	Modéré	Fort	Très Fort	Fort	Très Fort	Fort	Faible
OP	Fort	Modéré	Fort	Très Fort	Fort	Très Fort	Fort	Faible
Ouvriers	Modéré		Modéré	Fort				
Acteurs Intervenant								
Promoteurs	Fort	Modéré	Fort	Très Fort	Fort	Très Fort	Fort	Modéré
Communes	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Très Fort	Modéré	Faible
Autorités locales	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Fort	Faible	Faible
Acteurs Privés								
Entreprises des travaux	Faible		Faible	Très Fort	Fort		Modéré	
Assistance technique	Faible		Faible	Faible				

L'analyse du tableau permet de noter que généralement, l'ensemble des projets présente des enjeux sociaux forts à l'exception du « projet figuier » qui présente un enjeu social modéré et le projet viande rouge avec un enjeu social plutôt faible ;

7.4.1.10.2 Etat récapitulatif des enjeux sociaux dans la région

Au niveau de la province de Sefrou, les principaux Enjeux Sociaux identifiés par les fiches « profils social » des projets peuvent être synthétisés comme suit :

En matière de choix des communes et des filières

- Concentration de la majorité des projets au niveau du Cercle d'El Menzel et des communes limitrophes avec cinq projets (Prunier, Figuier, Cerisier, Olivier et viande rouge) dont trois (olivier, prunier et figuier) portés par les mêmes OP. Les critères de pauvreté et de vulnérabilité n'ont pas été pris en considération pour répartir les projets de manière équitable et prioritaire sur l'ensemble des 18 communes rurales de la province de Sefrou ;

En matière de risques d'impacts négatifs sociaux

- L'ensemble des projets présentent des risques d'impacts négatifs sociaux très forts notamment sur les bénéficiaires et leurs OP. Les deux projets Pommier 2013 et Prunier présentent des enjeux sociaux extrêmement forts. L'ensemble des acteurs ont eu recours à des pratiques illégales en opposition à la réglementation en vigueur et aux objectifs stratégiques du PMVPII en particulier (voir fiches de « profil social » de chacun de ces projets ci-dessus. Ces pratiques risquent de se traduire par l'exclusion des groupes d'agriculteurs vulnérables visés initialement par les projets.

En matière de situation des OP et des bénéficiaires

- Les zones des projets connaissent une série de créations) importante de nouvelles associations qui ne sont ni fonctionnelles ni capables de jouer le rôle qui leur est attribué par les conventions des projets. On note un déficit de communications, de concertations et de coordinations entre l'ensemble des membres de ces tissus associatifs et aussi avec les bénéficiaires.
- Les quatre anciennes coopératives (avec leur bonne expérience en matière de gestion et d'organisation) cherchent plutôt à profiter des projets pour canaliser les investissements vers leur structures et renforcer leurs équipements sans pour autant une volonté affichée d'acceptation, de mobilisation et d'encadrement de nouveaux adhérents. En effet :
 - o Les responsables de la coopérative Bougriniya qui monopolise plusieurs projets PMVPII (Pommier 2010, Olivier, Prunier, etc.) déclarent ouvertement qu'ils refusent d'élargir le nombre d'adhérents à leurs coopératives
 - o La coopérative des jeunes promoteurs constituée de 7 jeunes diplômés déclarent qu'ils n'ont pas besoin d'aucune formations (source de dilapidations des budgets à leurs yeux) mais demandent plutôt des équipements. La coopérative n'est pas au courant des composantes du projet et ne compte ouvrir ses portes à aucun nouvel adhérent.
 - o Le président de la coopérative porteuse du projet pommier 2012 a été nouvellement crée déclare que le projet ne peut pas réussir avec des petits agriculteurs ;
 - o la coopérative COROLEK s'est permise d'exclure officiellement les nouveaux adhérents potentiels de l'unité frigorifique prévue par le projet et qui constitue l'essence même de l'approche filière et des principe d'équités, de transparence et d'égalité de tous les bénéficiaires.
- Enfin, la quasi majorité des bénéficiaires rencontrés ne sont pas suffisamment informé ni la structure des projets (Amont & aval) ni du rôle et des engagements des OP porteuses des projets.

7.4.2 Région de Taza –Taounate - Al Hoceima

7.4.2.1 Situation générales

Cette région est représentée par la province de Taounate où il est prévu de mettre en œuvre 2 Projets (au niveau de 3 cercles, une Communes Rurales et la Commune urbaine de Taounate selon les indications ci-dessous :

- 1 projet de productions laitières
 - o Nombre total des bénéficiaires : 6000
- et 1 projet de production de Miel
 - o Nombre total des bénéficiaires : 200
- Nombre total d'OP :
 - o Existantes : 03 associations et 26 Coopératives
 - o Prévues : 39 coopératives
 - o GIE : pas de GIE Porteur de projet

7.4.2.2 Projet : Lait à Taounate (Intensification)

Cercles et Commune rurale	Karia ba Mohamed ; Tissa ; Ghafsai ; Taounate	
Composantes	Amont	ha
	Aval	15 Coopératives avec des centres e collectes de lait
	Nombre de Bénéficiaires	6000
	Nombre d'O.P	Plusieurs associations et coopératives de collecte de lait

Fiches : « *profil – social* du Projet Lait»

Parties prenantes	Enjeux et risques d'impacts sociaux négatifs	Niveau d'importance
Risques Sociaux	Trafics humains, Tourisme sexuel, Déplacement des populations, Travail forcé et Non respect de la diversité culturelle.	Aucun Enjeu social
Observations générales : - Le projet, par sa taille trop grande (3 cercles et 6000 éleveurs visé) se trouve confronté aux problèmes de coordination, de concertation et de communication entre l'ensemble des acteurs concernés ; - Le projet est confronté au problème du statut juridique du foncier pour la construction des centres de collecte de lait. Les procédures pour la cession des terrains domaniaux ou communaux au profit des coopératives laitières sont complexes et longues. Le dossier est pris en charge par la province - Le blocage liés à la problématique foncière des centres de collectes de lait induit plusieurs impacts négatifs sur l'ensemble des acteurs en particulier sur les bénéficiaires et leur OP; - Risques de gros retards dans les réalisations		Fort
Acteurs intervenants		
Promoteurs	<u>Niveau d'information et de sensibilisation sur le PMVP II & le PPMV :</u> - Absence d'informations sur la stratégie et les méthodes d'approches ; - faible niveau sur les rôles des différents acteurs ; - etc. <u>Convention signée avec l'OP porteuse du projet :</u> - Capacité limitée pour la mobilisation et l'encadrement des bénéficiaires et de leurs OP (actuels et potentiels) ; - etc. - Le Service vétérinaire n'est pas suffisamment intégré dans le	Modéré

Parties prenantes	Enjeux et risques d'impacts sociaux négatifs	Niveau d'importance
	processus du projet ;	
Communes	- Gros écarts dans l'appui des élus au projet. Ils ne sont pas tous au même niveau d'information sur le projet.	Modéré
Autorités Locales	- Accordent de la priorité au problème du foncier des centres de collecte	faible
Acteurs cibles		
Bénéficiaires	<u>Effectifs & méthodes d'identification :</u> - La mobilisation des 6000 bénéficiaires prévus dans la fiche du projet reste très difficile et nécessite beaucoup de moyens humains, matériels et budgétaires - Absence de femmes comme bénéficiaire du projet <u>Niveau de sensibilisation et d'adhésion :</u> - Très mal informés sur les composantes du projet, les agriculteurs déclarent n'avoir pas de visibilité d'où leur méfiance et leur désengagement ; - Difficultés pour faire mobiliser les éleveurs qui attendent de voir l'évolution du dossier lié au foncier ;	Modéré
Organisations professionnelles	<u>Situation administrative & financière des OP :</u> - La majorité des associations créées n'ont jamais tenue d'AG ni même collecté des cotisations ; - grande sensibilité tribale entre les différentes OP ; - Aucune forme de communication ni de concertation entre les associations des périmètres et l'OP porteuse du projet ; <u>Niveau d'information sur le PMVPII & le PPMV :</u> - Informations limitées sur la stratégie et les méthodes d'approches. - Une multitude d'associations, de petites coopératives et de réseau de coopératives de collecte des laits peu dynamiques - Déficits important de communication et de concertations entre les OP existantes ; - Le Président de la coopérative « Konouz » d'Oudka et coordinateur du réseau des coopératives propose de fédérer les coopératives existantes en GIE ;	Fort
Ouvriers	Rien à Signaler	
Acteurs Privés		
Entreprises des travaux	Rien à Signaler	
Assistance Technique	Rien à Signaler	
Légende :	faible Modéré Fort	

7.4.2.3 Projet : Apiculture

Commune rurale et Commune urbaine	CR de mezraoua et CU Taounate	
Composantes	Amont	400 ruches
	Aval	Une unité de valorisation du Miel
	Nombre de Bénéficiaires	200
	Nombre d'O.P	3 Associations et une coopérative en cours de création (Coopérative « Wifak Essahla » Apiculture)

Fiches : « *profil – social* du Projet Apiculture »

Parties prenantes	Enjeux et risques d'impacts sociaux négatifs	Niveau d'importance
Risques Sociaux	Trafics humains, Tourisme sexuel, Déplacement des populations, Travail forcé et Non respect de la diversité culturelle.	Aucun Enjeu social
Observations générales : - Le projet, par sa taille moyenne (3 associations fédérée en une coopérative en cours de création) pose relativement moins de problèmes de coordination, de concertation et de communication entre l'ensemble des acteurs concernés ; - Le projet est confronté au problème du statut juridique du foncier pour la construction de l'unité de valorisation du Miel		Modéré
Acteurs intervenants		
Promoteurs	<u>Niveau d'information et de sensibilisation sur le PMVPII & le PAPMV :</u> - Niveau d'informations limité sur la stratégie et les méthodes d'approches ; - les rôles des différents acteurs sont relativement visibles pour l'ensemble des parties prenantes ; - etc. <u>Convention signée avec l'OP porteuse du projet :</u> - bonne capacité la mobilisation et l'encadrement des bénéficiaires et de leurs OP (actuels et potentiels) ; - etc. - Le Service vétérinaire n'est pas suffisamment intégré dans le processus du projet ;	faible
Communes	- Le président de la commune rurale de mezraoua est aussi membre actif de la coopérative porteuse du projet	Modéré
Autorités Locales	- Appuie le projet et déclarent qu'ils n'ont jamais reçus de revendications quelconque de la part d'aucun acteur concerné	faible
Acteurs cibles		
Bénéficiaires	<u>Effectifs & méthodes d'identification :</u> - Les 200 bénéficiaires prévus dans la fiche du projet ne sont pas encore identifiés en totalité et sont difficiles à mobiliser ; - Défis de transparence, d'équité et d'égalité dans les modalités d'identification des bénéficiaires ; - Absence de femmes comme bénéficiaire du projet - etc. <u>Niveau de sensibilisation et d'adhésion :</u> - Très mal informés sur les composantes du projet, les agriculteurs déclarent n'avoir pas de visibilité d'où leur méfiance;	Modéré
Organisation professionnelles	<u>Situation administrative & financière des OP :</u> - Les retards dans les procédures pour l'aboutissement du dossier de création de la nouvelle coopérative ;	Fort

Parties prenantes	Enjeux et risques d'impacts sociaux négatifs	Niveau d'importance
	- Les difficultés de mettre en place un fond de roulement pour les frais de fonctionnement ; - Le manque du mécanisme de travail pour la coopérative pour garantir la réussite du projet. - Les trois associations de départ ont réussi à se concerter pour créer leur cooptative. <u>Niveau d'information sur le PMVPII & le PAPMV :</u> - Informations limitées sur la stratégie et les méthodes d'approches.	
Ouvriers	Rien à Signaler	
Acteurs Privés		
Entreprises des travaux	Rien à Signaler	
Assistance Technique	Rien à Signaler	
Légende :	faible Modéré Fort	

7.4.2.4 Synthèse des enjeux sociaux dans la région

7.4.2.4.1 Etat récapitulatif des profils sociaux

Le tableau suivant récapitule les niveaux d'enjeux sociaux identifiés pour chacun des projets de la province de Taounate

Tableau 52 : Matrice des Niveaux des enjeux sociaux des projets de la province de Taounate

Acteurs Sociaux	Projets de la province de Taounate	
	Lait	Apiculture
Enjeu global		
	Fort	Modéré
Risques Sociaux fondamentaux		
Populations	Aucun Enjeu	Aucun Enjeu
Acteurs cibles		
Bénéficiaires	Modéré	Modéré
OP	Fort	Forte
Ouvriers		
Acteurs Intervenant		
Promoteurs	Modéré	Faible
Communes	Modéré	Modéré
Autorités locales	Faible	Faible
Acteurs Privés		
Entreprises des travaux		
Assistance technique		

L'analyse du tableau permet de noter que Les deux projets présentent relativement moins d'enjeux sociaux que les projets dans la province de Sefrou. Le « projet lait » présente un enjeu social Fort et le « projet Miel » un enjeu social plutôt Modéré;

7.4.2.4.2 Etat récapitulatif des enjeux sociaux

Au niveau de la province de Taounate, les principaux Enjeux Sociaux identifiés par les fiches « profils social » des projets peuvent être synthétisés comme suit :

En matière de choix des communes et des filières

- L'ensemble des trois cercles et la commune urbaine de Taounate sont concernés par le projet « Lait » qui prévoit de concerner 6000 bénéficiaires

En matière de risques d'impacts négatifs sociaux

- Les projets présentent des risques d'impacts négatifs sociaux en majorité modérés à l'exception des enjeux liés aux organisations professionnelles

En matière de situation des OP et des bénéficiaires

La situation est pratiquement similaire que dans la province de Séfrou

7.4.3 Région de Tanger - Tétouan

7.4.3.1 Situation générales

Cette région est représentée par la province de Tétouan où il est prévu de mettre en œuvre 7 Projets selon les indications ci-dessous :

- 7 projets de productions végétales :
 - o Nombre total des bénéficiaires : 550 agriculteurs
 - o Superficie totale (Ha) : 970
- Nombre total d'OP :
 - o Existantes : 21 associations
 - o Prévues : 8 coopératives et 1 GIE

7.4.3.2 Projet : Olivier 2013

Commune rurale	Beni Idder	
Composantes	Amont	150 ha
	Aval	
	Nombre de Bénéficiaires	35
	Nombre d'O.P	2

Fiches : « *profil – social* du Projet Olivier 2013 »

Parties prenantes	Enjeux et risques d'impacts sociaux négatifs	Niveau d'importance
Observations générales : - Projet très petit (150 ha & 35 bénéficiaires) ne pose pas autant de problèmes de concertation, de communication et de coordination ; - Les bénéficiaires se plaignent des problèmes de pâturage des jeunes plantations par les non bénéficiaires		faible
Risques Sociaux	Trafics humains, Tourisme sexuel, Déplacement des populations, Travail forcé et Non respect de la diversité culturelle.	Aucun Enjeu social
Acteurs intervenants		
Promoteurs- Agents CT/SCT	<u>Niveau d'information et de sensibilisation sur le PMVPII & le PAPMV :</u> - Absence d'informations sur la stratégie et les méthodes d'approches ; - faible niveau sur les rôles des différents acteurs ; - etc. <u>Convention signée avec l'OP porteuse du projet :</u> - Capacité limitée pour la mobilisation et l'encadrement des bénéficiaires et de leurs OP (actuels et potentiels) ; - etc.	Modéré
Communes	Certains membres de communes évoquent : - les problèmes de saturation des périmètres d'olivier suite aux programmes réalisés dans le cadre du MCA ; - des problèmes de valorisation et de commercialisation des productions attendues de tous les périmètres déjà réalisés	Modéré
Autorités Locales	Certains agents des autorités locales observent que des problèmes de conflits, liés à la limitation progressive et régulière des zones de pâturage (suite aux plantations) risquent d'handicaper les taux de réussite de certains périmètres	Modéré
Acteurs cibles		
Bénéficiaires	<u>Effectifs & méthodes d'identification :</u> - Les 35 bénéficiaires prévus dans la fiche du projet ont été tous identifiés de manière plutôt transparente	Fort

Parties prenantes	Enjeux et risques d'impacts sociaux négatifs	Niveau d'importance
	- Absence de femmes comme bénéficiaire du projet <u>Niveau de sensibilisation et d'adhésion :</u> - La majorité des bénéficiaires ne sont même pas informés ni de l'existence de l'OP porteuse ni du contenu de la convention signée à leur nom par cette OP; - Confiance très limitée dans les associations des périmètres et refus de payer les cotisations d'adhésion ; - Problème d'accès au pâturage pour certains éleveurs - etc.	
Organisations professionnelles	<u>Situation administrative & financière des OP :</u> - L'association créée au niveau des périmètres n'est pas à jour dans son fonctionnement et n'arrive pas à collecter les cotisations des adhérents ; <u>Niveau d'information sur le PMVPII & le PAPMV :</u> - Informations limitée sur la stratégie et les méthodes d'approches. etc. <u>Convention signée avec la DPA :</u> - La fédération des associations porteuse du projet n'est pas connue des bénéficiaires ; -	Fort
Ouvriers	- Les ouvriers rencontrés se plaignent des mauvaises conditions du travail	Modéré
Acteurs Privés		
Entreprises des travaux	- Conflits et mal entendu avec le personnel de l'Assistance Technique qui provoquent souvent des retards pour le démarrage des travaux	faible
Assistance Technique	- Conflits et mal entendu avec le personnel des entreprises de travaux	faible
Légende :	faible Modéré Fort	

7.4.3.3 Projet : Olivier 2012

Communes rurales	Saddina ; Alyene	
Composantes	Amont	300 ha
	Aval	
	Nombre de Bénéficiaires	118
	Nombre d'O.P	4
Etat d'avancement	- Première tranche de 100 ha, marché attribué mais l'entreprise a disparu, le marché sera certainement - Deuxième tranche : 200 ha ouverture des plis programmée pour fin Avril	

Fiches : « *profil – social* du Projet Olivier 2012 »

Parties prenantes	Enjeux et risques d'impacts sociaux négatifs	Niveau d'importance
Observations générales : - Projet important (300 ha & 118 bénéficiaires) pose une série de problèmes de concertation, de communication et de coordination entre les différents acteurs intervenants ; - Les bénéficiaires se plaignent des problèmes de pâturage des jeunes plantations par les non bénéficiaires		Fort
Risques Sociaux	Trafics humains, Tourisme sexuel, Déplacement des populations, Travail forcé et Non respect de la diversité culturelle.	Aucun Enjeu social
Acteurs intervenants		
Promoteurs- Agents CT/SCT	<u>Niveau d'information et de sensibilisation sur le PMVPII & le PAPMV :</u> - Absence d'informations sur la stratégie et les méthodes d'approches ; - faible niveau sur les rôles des différents acteurs ; - etc. <u>Convention signée avec l'OP porteuse du projet :</u> - Capacité limitée pour la mobilisation et l'encadrement des bénéficiaires et de leurs OP (actuels et potentiels) ; - etc.	Modéré
Communes	- Mal entendu entre les communes sur la répartition des superficies	Modéré
Autorités Locales	Les agents des autorités locales rencontrés évoquent la démobilitation des agriculteurs à cause des retards accumulés pour le démarrage des chantiers.	Modéré
Acteurs cibles		
Bénéficiaires	<u>Effectifs & méthodes d'identification :</u> - Certains non bénéficiaires réclament le déficit de transparence dans les méthodes d'identification des bénéficiaires ; - Absence de femmes comme bénéficiaire du projet <u>Niveau de sensibilisation et d'adhésion :</u> - La majorité des bénéficiaires ne sont même pas informés ni de l'existence de l'OP porteuse ni du contenu de la convention signée à leur nom par cette OP ; - Confiance très limitée dans les associations des périmètres et refus de payer les cotisations d'adhésion ; - etc.	Fort
Organisations professionnelles	<u>Situation administrative & financière des OP :</u> - La fédération des associations porteuse du projet n'est pas connue ni des associations des périmètres ni des bénéficiaires ; <u>Niveau d'information sur le PMVPII & le PAPMV :</u> - Informations limitée sur la stratégie et les méthodes d'approches. etc.	Fort

Parties prenantes	Enjeux et risques d'impacts sociaux négatifs	Niveau d'importance
	Convention signée avec la DPA : - Les membres de la fédération des associations rencontrés ne se montrent pas suffisamment sensibilisés à leurs engagements détaillés au niveau de la convention	
Ouvriers	- Rien à signaler	
Acteurs Privés		
Entreprises des travaux	- L'entreprise des travaux adjudicataire de la première tranche (100 ha) a abandonné le marché qui va être résilié	Fort
Assistance Technique	- Rien à signaler	
Légende :	faible Modéré Fort	

7.4.3.4 Projet : Prunier

Communes rurales	Zaouiat sidi kacem et Béni Said	
Composantes	Amont	130 ha
	Aval	Pas d'unité de valorisation
	Nombre de Bénéficiaires	106
	Nombre d'O.P	3 associations
Avancement	Marché prunier adjugé et reporté pour raison technique (date des plantations dépassé)	

Fiches : « *profil – social* du Projet Prunier »

Parties prenantes	Enjeux et risques d'impacts sociaux négatifs	Niveau d'importance
Observations générales : - La zone du projet est difficilement accessible. Les agriculteurs réclament plutôt l'aménagement de la piste d'accès (18 km souvent impraticable) en route goudronnée		Fort
Risques Sociaux	Trafics humains, Tourisme sexuel, Déplacement des populations, Travail forcé et Non respect de la diversité culturelle.	Aucun Enjeu social
Acteurs intervenants		
Promoteurs- Agents CT/SCT	<u>Niveau d'information et de sensibilisation sur le PMVPII & le PAPMV :</u> - Absence d'informations sur la stratégie et les méthodes d'approches ; - faible niveau sur les rôles des différents acteurs ; - etc. <u>Convention signée avec l'OP porteuse du projet :</u> - Capacité limitée pour la mobilisation et l'encadrement des bénéficiaires et de leurs OP (actuels et potentiels) ; - etc.	Modéré
Communes	- Conflits entre les élus et les agriculteurs concernant la répartition des superficies entre les douars	Modéré
Autorités Locales	Les agents des autorités locales rencontrés montrent leur réticence pour le projet à cause de l'isolement de la zone (18 km de piste impraticable par temps des pluies)	Modéré
Acteurs cibles		
Bénéficiaires	<u>Effectifs & méthodes d'identification :</u> - Plusieurs agriculteurs montrent leur réticence par rapport à la réussite du prunier dans leurs zones ; - D'autres évoquent le déficit d'information et de transparence dans les méthodes d'identification des bénéficiaires ; - Absence de femmes comme bénéficiaire du projet <u>Niveau de sensibilisation et d'adhésion :</u> - La majorité des bénéficiaires ne sont même pas informés ni de l'existence de l'OP porteuse ni du contenu de la convention signée à leur nom par cette OP ; - Confiance très limitée dans les associations des périmètres et refus de payer les cotisations d'adhésion ; - Problème d'accès au pâturage pour certains éleveurs - etc.	Fort
Organisations professionnelles	<u>Situation administrative & financière des OP :</u> - La fédération des associations porteuse du projet n'est pas connue ni des associations des périmètres ni des bénéficiaires ; <u>Niveau d'information sur le PMVPII & le PAPMV :</u> - Informations limitée sur la stratégie et les méthodes d'approches. etc.	Fort

Parties prenantes	Enjeux et risques d'impacts sociaux négatifs	Niveau d'importance
	Convention signée avec la DPA : - Les membres de la fédération des associations rencontrés ne se montrent pas suffisamment sensibilisés à leurs engagements détaillés au niveau de la convention	
Ouvriers	- Rien à signaler	
Acteurs Privés		
Entreprises des travaux	- Rien à signaler	
Assistance Technique	- Rien à signaler	
Légende :	faible Modéré Fort	

7.4.3.5 Projet : Figuier

Commune rurale	Zaouiat sidi kacem et Béni Said	
Composantes	Amont	40 ha
	Aval	
	Nombre de Bénéficiaires	55
	Nombre d'O.P	2

Fiches : « *profil – social* du Projet Figuier »

Parties prenantes	Enjeux et risques d'impacts sociaux négatifs	Niveau d'importance
Observations générales : - La filière du «figuier» présente encore une réticence de la part des agriculteurs qui ne voient pas pour l'instant l'intérêt commercial de cette production. Ainsi, la culture du figuier est affectée en grande partie à des terrains marginaux qui servent aussi pour le pâturage et présente de gros risque de non réussite.		Modéré
Risques Sociaux	Trafics humains, Tourisme sexuel, Déplacement des populations, Travail forcé et Non respect de la diversité culturelle.	Aucun Enjeu social
Acteurs intervenants		
Promoteurs- Agents CT/SCT	<u>Niveau d'information et de sensibilisation sur le PMVPII & le PAPMV :</u> - Absence d'informations sur la stratégie et les méthodes d'approches ; - faible niveau sur les rôles des différents acteurs ; - etc. <u>Convention signée avec l'OP porteuse du projet :</u> - Capacité limitée pour la mobilisation et l'encadrement des bénéficiaires et de leurs OP (actuels et potentiels) ; - etc.	Modéré
Communes	les élus rencontrés ne se montrent pas suffisamment convaincu pour la filière du « Figuier »	Modéré
Autorités Locales	Rien à signaler	-
Acteurs cibles		
Bénéficiaires	<u>Effectifs & méthodes d'identification :</u> - Malgré l'effectif relativement réduit, les 55 bénéficiaires prévus dans la fiche du projet sont très difficiles à mobiliser et à faire fédérer autour de l'OP porteuse ; - Absence de femmes comme bénéficiaire du projet - etc. <u>Niveau de sensibilisation et d'adhésion :</u> - La majorité des bénéficiaires ne sont même pas informés ni de l'existence de l'OP porteuse ni du contenu de la convention signée à leur nom par cette OP ; - etc.	Modéré
Organisations professionnelles	<u>Situation administrative & financière des OP :</u> - Les associations créées au niveau des périmètres n'ont jamais tenue d'AG ni même collecté des cotisations ; - Aucune forme de communication ni de concertation entre les associations des périmètres et l'OP porteuse du projet ; <u>Niveau d'information sur le PMVPII & le PAPMV :</u> - Informations erronées sur la stratégie et les méthodes d'approches. etc. <u>Convention signée avec la DPA :</u> - Très faible degré de sensibilisation par rapport aux engagements	Fort

Parties prenantes	Enjeux et risques d'impacts sociaux négatifs	Niveau d'importance
	pris par l'OP dans le cadre de la convention ; - Aucune action pour mobiliser et encadrer des bénéficiaires (actuels et potentiels) surtout les groupes vulnérables ; - etc.	
Ouvriers	- Rien à Signaler	
Acteurs Privés		
Entreprises des travaux	- Rien à Signaler	
Assistance Technique	- Rien à Signaler	
Légende :	faible Modéré Fort	

7.4.3.6 Projet : Cactus

Communes rurales	el oued et el hamra	
Composantes	Amont	200 ha
	Aval	
	Nombre de Bénéficiaires	121
	Nombre d'O.P	2

Fiches : « *profil – social* du Projet Cactus »

Parties prenantes	Enjeux et risques d'impacts sociaux négatifs	Niveau d'importance
Observations générales : - La majorité des acteurs rencontrés ont ouvertement déclaré leur réticence à la culture du cactus.		Modéré
Risques Sociaux	Trafics humains, Tourisme sexuel, Déplacement des populations, Travail forcé et Non respect de la diversité culturelle.	Aucun Enjeu social
Acteurs intervenants		
Promoteurs- Agents CT/SCT	<u>Niveau d'information et de sensibilisation sur le PMVPII & le PAPMV :</u> - Absence d'informations sur la stratégie et les méthodes d'approches ; - faible niveau sur les rôles des différents acteurs ; - etc. <u>Convention signée avec l'OP porteuse du projet :</u> - Capacité limitée pour la mobilisation et l'encadrement des bénéficiaires et de leurs OP (actuels et potentiels) ; - etc.	Modéré
Communes	les élus rencontrés ne se montrent pas suffisamment convaincu pour la filière du «cactus»	Modéré
Autorités Locales	Rien à signaler	-
Acteurs cibles		
Bénéficiaires	<u>Effectifs & méthodes d'identification :</u> - Les 121 bénéficiaires prévus dans la fiche du projet ne sont pas encore identifiés et sont difficiles à mobiliser ; - Absence de femmes comme bénéficiaire du projet <u>Niveau de sensibilisation et d'adhésion :</u> - La majorité des bénéficiaires ne sont même pas informés ni de l'existence de l'OP porteuse ni du contenu de la convention signée à leur nom par cette OP ; - etc.	Modéré
Organisations professionnelles	<u>Situation administrative & financière des OP :</u> - Les associations créées au niveau des périmètres n'ont jamais tenue d'AG ni même collecté des cotisations ; - Aucune forme de communication ni de concertation entre les associations des périmètres et l'OP porteuse du projet ; <u>Niveau d'information sur le PMVPII & le PAPMV :</u> - Informations erronées sur la stratégie et les méthodes d'approches. etc. <u>Convention signée avec la DPA :</u> - Très faible degré de sensibilisation par rapport aux engagements pris par l'OP dans le cadre de la convention ; - Aucune action pour mobiliser et encadrer des bénéficiaires (actuels et potentiels) surtout les groupes vulnérables ; - etc.	Fort
Ouvriers	- Rien à Signaler	

Parties prenantes	Enjeux et risques d'impacts sociaux négatifs	Niveau d'importance
Acteurs Privés		
Entreprises des travaux	- Rien à Signaler	
Assistance Technique	- Rien à Signaler	
Légende :	faible Modéré Fort	

7.4.3.7 Projet : Châtaigner

Commune rurale	Zaouiat sidi kacem	
Composantes	Amont	100 ha
	Aval	
	Nombre de Bénéficiaires	60
	Nombre d'O.P	2

Fiches : « *profil – social* du Projet Châtaigner »

Parties prenantes	Enjeux et risques d'impacts sociaux négatifs	Niveau d'importance
Observations générales : - La zone du projet est difficilement accessible. Les agriculteurs réclament plutôt l'aménagement de la piste d'accès (18 km souvent impraticable) en route goudronnée ; - La commune rurale de Zaouit Sidi Kacem abrite trois projets (Prunier, Figuier et châtaigner) ce qui se traduit par des problèmes de concurrence dans les assolements de certains bénéficiaires des trois projets		Fort
Risques Sociaux	Trafics humains, Tourisme sexuel, Déplacement des populations, Travail forcé et Non respect de la diversité culturelle.	Aucun Enjeu social
Acteurs intervenants		
Promoteurs- Agents CT/SCT	<u>Niveau d'information et de sensibilisation sur le PMVPII & le PAPMV :</u> - Absence d'informations sur la stratégie et les méthodes d'approches ; - faible niveau sur les rôles des différents acteurs ; - etc. <u>Convention signée avec l'OP porteuse du projet :</u> - Capacité limitée pour la mobilisation et l'encadrement des bénéficiaires et de leurs OP (actuels et potentiels) ; - etc.	Modéré
Communes	- Certains élus déclarent n'avoir aucune visibilité sur cette filière	Modéré
Autorités Locales	Posent la question de l'accumulation des trois projets au niveau de cette même commune rurale alors qu'il n'y a pas de projet sur d'autres communes qui en ont besoins aussi	Modéré
Acteurs cibles		
Bénéficiaires	<u>Effectifs & méthodes d'identification :</u> - Plusieurs agriculteurs montrent leur réticence par rapport à cette espèce. Ils déclarent qu'ils n'ont pas suffisamment de surface à réserver à cette culture mais ils peuvent planter quelques arbres dispersées pour tester ; - D'autres évoquent le déficit d'information et de transparence dans les méthodes d'identification des bénéficiaires ; - Absence de femmes comme bénéficiaire du projet <u>Niveau de sensibilisation et d'adhésion :</u> - La majorité des bénéficiaires ne sont même pas informés ni de l'existence de l'OP porteuse ni du contenu de la convention signée à leur nom par cette OP ; - Confiance très limitée dans les associations des périmètres et refus de payer les cotisations d'adhésion ; - etc.	Fort
Organisations professionnelles	<u>Situation administrative & financière des OP :</u> - La fédération des associations porteuse du projet n'est pas connue ni des associations des périmètres ni des bénéficiaires ; <u>Niveau d'information sur le PMVPII & le PAPMV :</u>	Fort

Parties prenantes	Enjeux et risques d'impacts sociaux négatifs	Niveau d'importance
	- Informations limitée sur la stratégie et les méthodes d'approches. etc. <u>Convention signée avec la DPA :</u> - Les membres de la fédération des associations rencontrés ne se montrent pas suffisamment sensibilisés à leurs engagements détaillés au niveau de la convention	
Ouvriers	- Rien à signaler	
Acteurs Privés		
Entreprises des travaux	- Rien à signaler	
Assistance Technique	- Rien à signaler	
Légende :	faible Modéré Fort	

7.4.3.8 Projet : Vigne

Commune rurale	El Oued	
Composantes	Amont	50 ha
	Aval	
	Nombre de Bénéficiaires	55
	Nombre d'O.P	2

Fiches : « *profil – social* du Projet Vigne »

Parties prenantes	Enjeux et risques d'impacts sociaux négatifs	Niveau d'importance
Observations générales : Le projet présente plutôt un caractère « expérimental ». Il sera réalisé que sur une cinquantaine d'ha au profit de 55 bénéficiaires		Modéré
Risques Sociaux	Trafics humains, Tourisme sexuel, Déplacement des populations, Travail forcé et Non respect de la diversité culturelle.	Aucun Enjeu social
Acteurs intervenants		
Promoteurs- Agents CT/SCT	<u>Niveau d'information et de sensibilisation sur le PMVPII & le PAPMV :</u> - Absence d'informations sur la stratégie et les méthodes d'approches ; - faible niveau sur les rôles des différents acteurs ; - etc. <u>Convention signée avec l'OP porteuse du projet :</u> - Capacité limitée pour la mobilisation et l'encadrement des bénéficiaires et de leurs OP (actuels et potentiels) ; - etc.	Modéré
Communes	- certains élus évoquent l'incompétence des agriculterus pour maîtriser une conduite moderne de cette culture	Modéré
Autorités Locales	Disent attendre de voir l'évolution des premières parcelles plantées	faible
Acteurs cibles		
Bénéficiaires	<u>Effectifs & méthodes d'identification :</u> - Plusieurs agriculteurs montrent leur réticence par rapport à la réussite de la vigne dans leurs zones ; - D'autres évoquent le déficit d'information et de transparence dans les méthodes d'identification des bénéficiaires ; - Absence de femmes comme bénéficiaire du projet <u>Niveau de sensibilisation et d'adhésion :</u> - La majorité des bénéficiaires ne sont même pas informés ni de l'existence de l'OP porteuse ni du contenu de la convention signée à leur nom par cette OP; - Confiance très limitée dans les associations des périmètres et refus de payer les cotisations d'adhésion ; - etc.	Fort
Organisations professionnelles	<u>Situation administrative & financière des OP :</u> - La fédération des associations porteuse du projet n'est pas connue ni des associations des périmètres ni des bénéficiaires ; <u>Niveau d'information sur le PMVPII & le PAPMV :</u> - Informations limitée sur la stratégie et les méthodes d'approches. etc. <u>Convention signée avec la DPA :</u> - Les membres de la fédération des associations rencontrés ne se montrent pas suffisamment sensibilisés à leurs engagements	Fort

Parties prenantes	Enjeux et risques d'impacts sociaux négatifs		Niveau d'importance
	détaillés au niveau de la convention		
Ouvriers	-	Rien à signaler	
Acteurs Privés			
Entreprises des travaux	-	Rien à signaler	
Assistance Technique	-	Rien à signaler	
Légende :	faible	Modéré	Fort

7.4.3.9 Synthèse des enjeux sociaux dans la région

7.4.3.9.1 Eta récapitulatif des profils sociaux

Le tableau suivant récapitule les niveaux d'enjeux sociaux identifiés pour chacun des projets de la province de Tétouan

Tableau 53: Matrice des Niveaux des enjeux sociaux des projets de la province de Tétouan

Acteurs Sociaux	Projets de la province de Tétouan						
	Olivier 2013	Olivier 2012	Prunier	figuier	Cactus	Châtaigner	Vigne
Enjeu global							
	Faible	Fort	Fort	Modéré	Modéré	Fort	
Risques Sociaux fondamentaux							
Populations	Aucun Enjeu	Aucun Enjeu	Aucun Enjeu	Aucun Enjeu	Aucun Enjeu	Aucun Enjeu	Aucun Enjeu
Acteurs cibles							
Bénéficiaires	Fort	Fort	Fort	Modéré	Modéré	Fort	Fort
OP	Fort	Fort	Fort	Fort	Fort	Fort	Fort
Ouvriers	Modéré						
Acteurs Intervenant							
Promoteurs	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré
Communes	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré
Autorités locales	Modéré	Modéré	Modéré			Modéré	Faible
Acteurs Privés							
Entreprises des travaux	Faible	Fort					
Assistance technique	Faible						

7.4.3.9.2 Etat récapitulatif des enjeux sociaux

Au niveau de la province de Tétouan, les principaux « Enjeux Sociaux » identifiés suite à l'analyse des fiches « profils social » des projets peuvent être synthétisés comme suit :

En matière de situation du portefeuille des projets dans la province de Tétouan :

- Monsieur le directeur de la DPA déclare que :
 - o la zone d'action de la DPA est presque saturée pour les programmes des plantations. Le programme total prévisionnel pour 2014 n'est que de l'ordre de 700 ha. La DPA compte s'orienter dès l'année prochaine, dans le cadre du PMVPPII, vers de nouvelles filières (viandes rouge, apiculture, PAM, fromage, caprin, etc.). Elle compte aussi orienter les financements, autant que possible, vers le renforcement de la commercialisation des produits existants ;
 - o l'importance des programmes de plantation réalisés ces dernières années dans différents cadres (MCA, PMVPPII, etc.) commence à se traduire par de sérieux problème d'accès au pâturage pour certains éleveurs ;
 - o la lettre circulaire du MAPM pour la réduction des budgets prévus pour 2014 (qui concerne aussi le programme AFD), risque de se traduire par de sérieux impacts

sociaux négatifs notamment le désistement des agriculteurs, des organisations professionnelles ;

- Concentration de trois projets (prunier, figuier et châtaigner) au niveau de la commune rurale de Zaouit sidi kacem portés par les mêmes OP. les critères de pauvreté et de vulnérabilité n'ont pas été pris en considération pour répartir les projets de manière équitables et prioritaires sur l'ensemble des communes de la province de Tétouan;

En matière de ressources humaines et d'organisation des promoteurs

- La Direction Provinciale de l'Agriculture a mis en place un système de suivi des activités sur le terrain qui permet de rendre compte, en temps réel, aux différents acteurs concernés (notamment la province, la DRA et l'ADA) de l'état d'avancement des travaux et des contraintes rencontrées. Ainsi, un technicien au niveau de chaque CT suit l'avancement des travaux et rend compte de la situation directement à Mr le Directeur de la DPA ;
- De leurs coté, l'agent des autorités locales suivent de prêt l'avancement des travaux et rendent compte de la situation de manière régulière à Monsieur le gouverneur de la province.

En matière de risques d'impacts négatifs sociaux

- De manière générale, l'importance des enjeux sociaux et des risques d'impacts négatifs sociaux conséquents est relativement beaucoup moins importante que celle de la province de Sefrou. les bénéficiaires et leurs OP constituent toujours les groupes vulnérables à ces enjeux. Les enjeux liés aux promoteurs et à leur méthode d'intervention sont modérés dans la province de Tétouan alors qu'ils sont fort dans la province de Sefrou

En matière de situation des OP et des bénéficiaires

- Les zones des projets connaissent une série de créations (juste sur les papiers) importante de nouvelles associations qui ne sont ni fonctionnelles ni capables de jouer le rôle qui leur est attribué par les conventions des projets. On note un déficit flagrant de communications, de concertations et de coordinations entre l'ensemble de des membres de ces tissus associatifs et aussi avec les bénéficiaires.
- Les deux fédérations des associations nouvellement créées (la Fédération des Associations et Coopératives du Cercle Tétouan et la Fédération des Associations de Oued Laou) qui ont signé les conventions des projets n'ont pas encore pu, pour l'instant jouer leur rôle de mobilisation et d'encadrement des associations adhérentes.
- Enfin, la quasi majorité des bénéficiaires rencontrés ne sont pas suffisamment informé ni la structure des projets (Amont & aval) ni du rôle et des engagements des OP porteuses des projets.

7.4.4 Synthèse des enjeux sociaux dans les trois régions

Tableau 54: Matrice générale de synthèse des enjeux sociaux dans les trois régions

Acteurs Sociaux	Province de Sefrou								Taounate		Province de Tétouan						
	Amandier	Figuier	Olivier	Prunier	Pommier 2012	Pommier 2013	Cerisier	Viande ovine	Lait	Miel	Olivier 2013	Olivier 2012	Prunier	figuier	Cactus	Châtaigner	Vigne
Enjeu global																	
Projet	Fort	Modéré	Fort	Très Fort	Fort	Très Fort	Fort	Faible	Fort	Faible	Faible	Fort	Fort	Modéré	Modéré	Fort	Modéré
Risques Sociaux fondamentaux																	
Populations	Aucun Enjeu	Aucun Enjeu	Aucun Enjeu	Aucun Enjeu	Aucun Enjeu	Aucun Enjeu	Aucun Enjeu	Aucun Enjeu	Aucun Enjeu	Aucun Enjeu	Aucun Enjeu	Aucun Enjeu	Aucun Enjeu	Aucun Enjeu	Aucun Enjeu	Aucun Enjeu	Aucun Enjeu
Acteurs cibles																	
Bénéficiaires	Fort	Modéré	Fort	Très Fort	Fort	Très Fort	Fort	Faible	Modéré	Modéré	Fort	Fort	Fort	Modéré	Modéré	Fort	Fort
OP	Fort	Modéré	Fort	Très Fort	Fort	Très Fort	Fort	Faible	Fort	Fort	Fort	Fort	Fort	Modéré	Modéré	Fort	Fort
Ouvriers	Modéré		Modéré	Fort							Modéré						
Acteurs Intervenant																	
Promoteurs	Fort	Modéré	Fort	Très Fort	Fort	Très Fort	Fort	Modéré	Modéré	Faible	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré
Communes	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Très Fort	Modéré	Faible	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré
Autorités locales	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Fort	Faible	Faible	Faible	Faible	Modéré	Modéré	Modéré			Modéré	Faible
Acteurs Privés																	
Entreprises des travaux	Faible		Faible	Très Fort	Fort		Modéré				Faible	Fort					
Assistance technique	Faible		Faible	Faible							Faible						

Il y a lieu de noter que c'est au niveau de la Province de Sefrou qu'il y a le plus d'enjeux sociaux forts voir même très forts.

7.5 Principaux Enjeux sociaux identifiés:

L'analyse du tableau de synthèse des enjeux sociaux des 17 projets de l'échantillon dans les trois régions permet de noter que globalement, 10 projets présentent des enjeux sociaux forts (dont 2 projets (Prunier et Pommier 2013) avec des enjeux sociaux très forts; 4 projets présentent des enjeux sociaux modérés et 3 projets présentent des enjeux sociaux plutôt faibles.

7.5.1 Enjeux forts

Sur les 17 projets étudiés, la répartition des « enjeux sociaux » globaux se répartissent comme suit :

- **10** projets présentent des **enjeux sociaux forts** (6 dans la province de Séfrou, 1 dans la province de Taounate et 3 dans la province de Tétouan). **2** projets (Prunier et Pommier 2013) dans la province de Séfrou présentent même des **enjeux sociaux très forts** ;

7.5.2 Enjeux modérés

- **4** projets présentent des enjeux sociaux modérés (1 dans la province de Séfrou, et 3 dans la province de Tétouan).

7.5.3 Enjeux faibles

- **3** projets présentent des enjeux sociaux plutôt faibles (1 par province)

8 Impacts sociaux et des mesures d'atténuation

8.1 Impacts positifs

Le PAPMV aura des impacts positifs majeurs dans le secteur agricole notamment sur les revenus, les emplois, l'organisation des acteurs, l'instrumentation et la concertation des différents acteurs. Le PAPMV devra donc augmenter la résilience des populations rurales aux changements climatiques et contribuera ainsi à la réduction de la pauvreté de manière substantielle.

Ainsi, le PAPMV se traduira certainement par une série d'impacts positifs au niveau global mais aussi sur chacune des différentes familles d'acteurs sociaux. Ces impacts positifs seront certainement caractérisés par « l'effet cascade » c'est-à-dire que la première série d'impacts positifs induira automatiquement avec le temps et de manières régulières de nouveaux impacts positifs avec l'effet «boule de neige» sur les différents secteurs d'activités locales ;

8.1.1 Acteurs intervenants Promoteurs, Communes et Autorités locales

- Le PAPMV constitue une excellente opportunité pour l'amélioration des niveaux de concertation, d'entente et de coordination entre les différents intervenants principalement les promoteurs, les autorités locales et les élus des communes. Ceci impactera, certainement, de manière positive la réalisation des différents projets de développement local en général et celle du portefeuille du PAPMV en particulier ;
- un renforcement important des savoirs et savoirs faire de ces acteurs intervenants dans les différents aspects liés à la gestion du développement local ;

8.1.2 Acteurs cibles : Agriculteurs, OP et Ouvriers

Les principaux impacts positifs attendus pour ce groupe d'acteur portent sur :

- une amélioration globale du niveau de vie moyen des agriculteurs bénéficiaires et des membres de leurs familles suite à l'augmentation substantielle de leurs revenus qui sera liée, entre autre, à la diversification et à l'intensification des productions agricoles d'une part, mais aussi à la dynamisation probable des autres secteurs d'activités (artisanat, commerces, etc.) ;
- un renforcement important des savoirs et savoirs faire dans des agriculteurs sur le plan de conduites techniques des cultures et aussi sur le plan de la gestion technico-économique de leurs exploitations agricoles ;
- une amélioration significative des conditions de la femme dans ces communes rurales concernées par les projets ;
- la création d'emplois divers et variés en phase des travaux (notamment pour les ouvriers) mais aussi en phase d'exploitation pour une large diversité d'acteurs économique ;

8.1.3 Acteurs Privés : Entreprises des travaux et Entreprises d'AT

- L'amélioration régulière de la dynamique de développement local initiée depuis déjà un certain nombre d'années par le PMVPII en général et par le PAPMV en particulier se traduit nécessairement par des opportunités de travail pour le secteur privé notamment les entreprises de travaux et celles de l'Assistance Technique ;
- Le PAPMV constitue une occasion pour les acteurs privés pour renforcer leurs savoirs et savoirs faire dans les différents aspects de mise en place des vergers et de leurs gestion pendant les deux premières années.

8.1.4 Impacts positifs cumulés

La multiplicité des projets de développement locale entrepris par une diversité d'acteurs (PMVP, MCA, Agence de Développement Social, INDH, différentes Agence de coopération internationales, etc.) constitue d'excellentes opportunités de mutualisation et de capitalisation des différentes initiatives réalisées ou/et en cours de réalisations dans les zones des projets.

Ainsi, des mesures d'accompagnement nécessaires pour mieux valoriser les impacts positifs à tous les niveaux s'imposent notamment en matière de capitalisations des acquis, de programmes de formations, d'apprentissage, de suivi – évaluation, etc.

La concrétisation de ces mesures revient particulièrement à communes rurales chargées par la loi (la charte communale) du développement intégré de leur zone d'action à travers notamment la concrétisation des Plan de Développement Communaux déjà élaborés par la majorité des communes. La mise à niveaux des élus constitue la pièce maîtresse de cette capitalisation.

8.2 Impacts négatifs et mesures d'atténuation

Le PAPMV pourrait être source d'enjeux sociaux négatifs découlant du risque d'intensification liée à la valorisation des cultures, à l'aménagement de nouvelles superficies, et surtout l'accessibilité des groupes vulnérables aux ressources du programme qui inclue:

- des conflits potentiels entre les parties prenantes dans le processus de mise en œuvre des projets,
- la limitation de l'accès des femmes et des jeunes aux bénéfices du programme.

L'analyse et l'interprétation des différents résultats présentés dans les chapitres précédents notamment :

- La problématique des groupes vulnérables dans les trois provinces (chapitre 7.1) ;
- Les rôles des parties prenantes et leurs relations fonctionnelles (chapitre 7.2)
- Les regards et avis croisés des différentes familles d'acteurs (chapitre 7.3)
- Les profils sociaux des projets étudiés (chapitre 7.4) et
- L'analyse des enjeux sociaux (chapitre 7.5)

A permis :

- d'identifier l'ensemble des risques d'impacts sociaux négatifs probables sur les différentes familles d'acteurs et d'évaluer leur importance relative selon une échelle de trois niveaux (Forts, Modéré et Faibles). Les impacts sociaux négatifs sont aussi, bien entendu, les conflits d'intérêt liés aux changements dans le rôle des différents acteurs,
- de définir les mesures d'atténuations possibles pour pallier à ces risques d'impacts sociaux négatifs et améliorer la gouvernance sociale du programme PAPMV par, entre autre, l'intégration et la prise en charge des mesures de renforcement des capacités des différents acteurs concernés. Certaines mesures seront ainsi intégrées au programme stratégique national pour la gestion des impacts sociaux du Plan Maroc Vert Pilier II.

Les tableaux suivants récapitulent ces risques d'impacts négatifs et leurs mesures d'atténuation correspondantes pour chacun des trois groupes d'acteurs concernés à savoir :

- **les Acteurs intervenants** : *Promoteurs, Communes et Autorités locales*
- **les Acteurs cibles** : *Agriculteurs, Organisations Professionnelles (OP) et Ouvriers*
- **les Acteurs Privés** : *Entreprises des travaux et Entreprises d'AT*

8.2.1 Acteurs intervenants : Promoteurs, Communes et Autorités locales

Légende : Faible Modéré Fort

Acteurs intervenants (Promoteurs, Communes et Autorités Locales)		
Risques d'Impacts négatifs Sociaux	Niveau d'importance	Mesures d'atténuation
Risque de déficits en informations et en connaissances sur le PMVPPII (avec plusieurs autres risques d'impacts sociaux négatifs conséquents).	Fort	Organiser des séminaires d'information sur le PMVPPII en insistant sur : - les groupes cibles des agriculteurs visés - les rôles et les méthodes d'intervention de chaque famille d'acteurs ; - les risques d'impacts sociaux négatifs et leurs mesures d'atténuations.
Risque de méconnaissance du contenu détaillé des composantes des projets (Amont & Aval)	Fort	- Procéder à une mise à jour définitive des « fiches projets », et élaborer des dépliants récapitulatifs à distribuer à l'ensemble des acteurs concernés ; - Organiser des ateliers d'information et d'explication des fiches projets avec l'ensemble des acteurs
Risques de déficits en Ressources Humaines	Très Fort	Renforcer les équipes de terrain par : - de l'Assistance Technique Sociale (ATS) qui sera chargée de la mise en œuvre et du suivi du Plan de Gestion Social (PGS) ; - le recrutement des animateurs et des animatrices qui seront chargés de mettre en œuvre le plan de communication auprès des bénéficiaires et de leurs familles et auprès des membres des différentes OP ; - Intégrer les services vétérinaires dans le processus des projets de filières animales - Former et encadrer les acteurs du projet,
Risque de déficit en niveaux de compétences requis	Fort	Mettre en œuvre un plan de formation à la méthodologie et aux outils portant sur les modules et thèmes suivants : - Conditions, méthodes et techniques pédagogiques en formation pour adultes. - Sociologie du changement social et de l'environnement. - Sociologie de la participation. Typologies comportementales. - Sociologie des institutions et analyse institutionnelle. - Histoire sociale contemporaine locale et évolution des structures anthropologiques des groupes concernés. - Techniques de communication et d'animation de groupes et techniques de négociation. - Planification, programmation participative et suivi-évaluation participatif
Risques de déficits en moyens de déplacement chez les promoteurs	Modéré	Veiller à assurer les moyens nécessaires pour les déplacements des agents de terrain
Risque de restriction budgétaire (Note ministérielles pour la déduction des fonds : différer le lancement des marchés)	Modéré	- Veiller à l'optimisation de ces restrictions budgétaires en prenant en compte les activités destinées au groupe vulnérables. - Assurer une bonne campagne de communication auprès de l'ensemble des familles d'acteurs au sujet de ces restrictions
Risque de non aboutissement des directives de la circulaire du MAPM N° 52/DF/DGF/SPB du 23	Modéré	- Intégrer la sensibilisation à ces directives lors des séminaires d'information sur le PMVPPII en insistant sur

Février 2012 relative à l'amélioration des conditions de réalisation des projets pilier II du PMV		
Risques de déficits de communications et de concertations inter et intra institutionnelles entre les familles d'acteurs (avec plusieurs autres risques d'impacts sociaux négatifs conséquents).	Fort	- Elaboration et mise en œuvre de Plan de communication (principes théoriques de base de la communication sociale et différentes formes de la communication sociale) au profit de l'ensemble des familles d'acteurs
Risques d'exclusion de Communes Rurales relativement plus pauvres et plus vulnérables	Modéré	- Prendre en compte les indicateurs sociaux liés à l'importance de la pauvreté et de la vulnérabilité des populations pour le choix des communes rurales ;
Risques de réclamations (pour exclusion) des Communes rurales non bénéficiaires	Modéré	- Adopter l'approche participative comme il se doit dans le choix des CR prioritaires
Risque de récupération des projets par certains élus qui procèdent à la création et même à la présidence de nouvelles OP avec toutes les conséquences en termes de déficits de démocratie et de transparence et aussi en termes de mauvaise gouvernance	Fort	- Veiller à ce que la création des nouvelles OP soit suffisamment communiquée à l'ensemble des bénéficiaires potentiels
Risque de politisation des projets par les élus qui risquent d'orienter le projet vers leurs électors	Fort	- Mettre en place des procédures de contrôle et de suivi –évaluation afin de déceler les imperfections et les corriger en temps opportun
Risque d'absence et/ou de mauvaise coordination des programmes d'intervention des différents acteurs intervenants institutionnels.	Fort	- Dynamiser les comités locaux de suivi et les doter de moyens nécessaires pour assurer une bonne coordination ; - Elaborer et mettre en œuvre un programme intégré de communication
Risque d'éclatement des OP porteuses des projets avec toutes les conséquences néfastes qui peuvent conduire à l'échec des projets	Très fort	- Elaborer une situation claire et précise de l'ensemble du tissu des OP concernées par les projets ; - Procéder à la réorganisation participative de ces OP en les faisant fédérer autour d'une OP fédératrice plutôt nouvellement créée ; - Assurer un programme d'encadrement, d'appui et de suivi de l'OP fédératrice.
Risque de non faisabilité (économique et financière) des nouvelles unités de valorisation prévues par les projets	Fort	- Réaliser des études de marché et de faisabilité (technique, économique et financière) pour l'ensemble des unités de valorisation prévues
Risques de blocage suite aux procédures complexes et longues pour l'acquisition par les OP de terrains domaniaux ou communaux pour la mise en place de l'unité de valorisation	Modéré	- Traiter de ce dossier à l'échelle nationale dans le but de trouver des solutions à cette problématique du foncier ; - Inciter les OP à acquérir des terrains privés au titre de leur contribution au projet tel que c'est stipulé au niveau des fiches de projets
Risques de gros retards dans	Modéré	- Revoir les plannings des réalisations en fonction des

les réalisations des activités conséquences de toutes les contraintes sus mentionnées		contraintes et des mesures à mettre en place pour redémarrer sur des bases solides
Risques de déficits aigus dans la mise en œuvre du PGES (Plan de Gestion Environnemental et Social) élaboré pour la première tranche (18 projets 2012) du programme d'appui au Plan Maroc Vert (PAPMV) dans le cadre de l'Etude d'Impact sur l'Environnement (EIE) qui a été réalisé	Selon l'importance du risque environnemental	- Veiller à la concrétisation et au suivi de mise en œuvre du PGES en question par les différents acteurs concernés

8.2.2 Acteurs cibles : Agriculteurs, OP et Ouvriers

Légende : Faible Modéré Fort		
Acteurs cibles (Bénéficiaires, Organisation professionnelles, Ouvriers)		
Risques d'Impacts négatifs Sociaux	Niveau d'importance	Mesures d'atténuation
<u>Aucun risque</u> (minime soit il) n'a été noté en matière de Trafics humains, ou de Tourisme sexuel, ou de Déplacement des populations, ou de Travail forcé ou enfin de non respect de la diversité culturelle	<u>Aucun impact</u>	Pas de mesure particulière nécessaire
Déficits en informations et en connaissances sur le Projet (Structure, composantes, nombre de bénéficiaires,).	Fort	Organiser des sessions d'information sur le Projet (Structure, composantes, nombre de bénéficiaires,). en insistant sur : - les groupes cibles des agriculteurs visés - les rôles et les méthodes d'intervention des OP ; - les risques d'impacts sociaux négatifs et leurs mesures d'atténuations
Risque de déficits de transparence, de démocratie dans le processus de création de nouvelles OP porteuses de projets,	Fort	- Adopter l'approche participative dans toutes les étapes de création de nouvelles OP
Risque de défaillances organisationnelles, managériales, techniques et économiques des OP	Fort	Prévoir un plan de formation, d'encadrement et de suivi des OP avec des modules complémentaires : - Aspects juridiques et réglementaires pour la création et la gestion d'une OP - Méthodes de fonctionnement et de gestion d'une OP ; - Techniques de valorisation des produits agricoles spécifiques aux productions des OP ;
Risque de déficit de connaissances et de sensibilisation sur les conventions de partenariat entre les OP et les Promoteurs	Fort	- Procéder à la création de nouvelles OP fédératrices de l'ensemble des bénéficiaires d'un projet. - Engager (même à postériori) des négociations selon le principe de « Paquets par praxis » dégagés par consensus à partir de diagnostics participatifs.

Risque de manque de visibilité chez les OP et les agriculteurs au sujet de l'évolution de leurs rôles respectifs	Modéré	- Veiller à donner plus de visibilité aux OP & et aux agriculteurs (organiser des visites d'échanges aux projets similaires réalisés dans d'autres régions)
Risque d'absence de leaders capables de faire fédérer les bénéficiaires potentiels autour du projet	Modéré	- Procéder au repérage, à la formation, à l'encadrement et au suivi de personnes aptes à devenir leader pour faire avancer les projets
Risque d'exclusion (préméditée ou non) des agriculteurs à faibles revenus visés par le PMVPII	Fort	Encourager l'intégration de ces agriculteurs vulnérables aux projets : - Organiser de larges campagnes d'informations et de sensibilisation dans les souks ; - Réaliser une étude de caractérisation sociale des bénéficiaires en vue de pallier à temps à tout risque de dérapage à ce niveau.
Risque de déficits d'équité, de transparence et de démocratie dans le choix des bénéficiaires	Fort	- Imposer une représentativité minimale des groupes vulnérables au niveau des bénéficiaires de chaque projet ;
Risques d'exclusion des groupes sociaux défavorisés et vulnérables (femmes et jeunes)	Modéré	- Promouvoir l'égalité des chances entre les sexes et renforcera la promotion féminine à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un « plan d'actions genre » et d'un plan 'action « jeunes »
Risque de récupération du projet par certaines coopératives existantes qui refusent de faire adhérer de nouveaux agriculteurs bénéficiaires	Très Fort	- Sensibiliser les coopératives existantes à la nécessité de faire adhérer à la coopérative l'ensemble des agriculteurs bénéficiaires sans discrimination aucune ; - Procéder à la création de nouvelles coopératives avec l'adhésion de l'ensemble des bénéficiaires du projet
Risques de déficits de communications et de concertations inter et intra les OP porteuses des projets avec tous les risques	Fort	- Développer et mettre en œuvre un plan de communication intégré au profit des OP - Faire participer les OP au

d'impacts négatifs sur l'ensemble des familles d'acteurs		niveau des comités techniques locaux et les encadrer à mieux représenter les agriculteurs au niveau de ces comités
Risques de conflits entre bénéficiaires et/ou OP au sujet du choix de l'emplacement des unités de valorisation	Modéré	- Réaliser des études de faisabilité de toutes les unités de valorisation qui traiteront de l'ensemble de critères requis
Risques de déficits aigus en moyens humains (effectifs et compétences) et matériel pour la gestion des OP	Modéré	- Prévoir des aides ou appui pour le renforcement des moyens humains et matériels des coopératives
Risque de désistement des bénéficiaires et de dissolution des OP porteuses des projets à cause entre autre de la non visibilité en ce qui concerne les conventions signées par ces OP qui attendent leurs copies dûment signée par les promoteurs	Modéré	- Procéder à la restitution aux OP de copies de conventions signées et organiser des ateliers d'explication et de concertations sur : - o les droits et les obligations de chacune des parties ; - o les voies de recours en cas de litiges éventuels
Risque de recrutement d'une main d'œuvre non qualifiée ce qui impacte négativement la qualité des travaux et handicape par conséquent le taux de réussite des plantations	Modéré	Exiger au niveau des CPS le recrutement de main d'œuvre qualifiée pour toutes les opérations des itinéraires techniques
risques de déficit dans la qualité des prestations des ouvriers suite au mode de travail à la tâche convenu avec les entreprises	Modéré	Interdire expressément au niveau des CPS « les options de travaux à la tâche

8.2.3 Acteurs Privés : Entreprises des travaux et Entreprises d'AT

Légende : Faible Modéré Fort		
Acteurs Privés (Entreprises des travaux et d'Assistance Technique)		
Risques d'Impacts négatifs Sociaux	Niveau d'importance	Mesures d'atténuation
Risques d'inadaptation des CPS à la réalité du terrain à différents niveaux (technique, organisationnel, social, etc.)	Fort	- Réaliser une évaluation des CPS (entreprises de travaux et Assistance Technique) ; - Procéder à la révision des CPS et à l'élaboration des types de CPS adaptés aux différentes situations
Risque de complication des impacts négatifs sociaux suite une mauvaise (ou absence) application des mesures d'atténuation proposé dans le présent PGS (Plan de Gestion Social)	Fort	- Engager de l'assistance technique sociale qui sera chargé de la mise en œuvre du plan de gestion social
Risque de violation de la réglementation en matière de marchés publics notamment la réalisation par les entreprises de certaines activités en contradiction à leurs engagements dans les CPS	Très Fort	- Veiller aux contrôles pour que les entreprises procèdent à la réalisation des activités conformément à ce qui est prévu par les CPS - Procéder par méthode « d'avenants » réglementaires pour toutes les modifications qui s'imposent.
Risque de désaccords entre les entreprises de travaux et celles de l'Assistance Technique qui se rejettent les responsabilités en cas de problèmes.	Modéré	- Procéder aux niveaux des CPS à plus de clarification des rôles de chaque partie et surtout à leurs méthodes et procédures de collaboration
Risque de déficits en compétence du personnel des entreprises privées (Travaux et assistance technique)	Fort	- Expliciter clairement au niveau des CPS les profils de compétence requis ;

		- Veiller au contrôle strict des niveaux de compétences employés par les entreprises
Risque de défaillances dans les engagements des acteurs privés	Fort	- Veiller au respect strict de la réglementation en la matière
Risque de surexploitation des ouvriers et de leur mauvais traitement	Modéré	- Inciter les entreprises à respecter la réglementation du travail

9 Plan de Gestion Social (PGS)

Tableau 55 : Cadre global de gestion et de suivi social (CGGSS)

Mesures d'atténuation des risques d'impacts négatifs sociaux et de suivi	Indicateurs	Eléments d'appréciations & Sources d'informations	Responsabilités					
			ADA	DRA DPA	OP	Agriculteurs	Entreprises Privées	Communes / Autorités
I- Acteurs intervenants (Promoteurs, Communes et Autorités Locales)								
►Organiser des séminaires d'information sur le PMVPII en insistant sur : →les groupes cibles des agriculteurs visés →les rôles et les méthodes d'intervention de chaque famille d'acteurs ; →les risques d'impacts sociaux négatifs et leurs mesures d'atténuations.	Pertinence des séances de sensibilisation offertes	Nombre de sessions organisées	X	X				X
►Procéder à une mise à jour définitive des « fiches projets », et élaborer des dépliants récapitulatifs à distribuer à l'ensemble des acteurs; ►Organiser des ateliers d'information et d'explication des fiches projets à l'ensemble des acteurs	Fiches de projets mises à jour	Taux de fiches de projets mises à jour	X	X				
► Renforcer les équipes de terrain par : →de l'Assistance Technique Sociale (ATS) qui sera chargé de la mise en œuvre et du suivi du Plan de Gestion Social (PGS) ; →le recrutement des animateurs et des animatrices qui seront chargé de mettre en œuvre le plan de communication auprès des bénéficiaires et de leurs familles et auprès des membres des différentes OP ; →Intégrer les services vétérinaires dans le processus des projets de filières animales →Former et encadrer les acteurs du projet,	Recrutement de l'ATS et des animateurs Pertinence des formations offertes	Contrats de l'ATS et des animateurs	X	X				

Mesures d'atténuation des risques d'impacts négatifs sociaux et de suivi	Indicateurs	Eléments d'appréciations & Sources d'informations	Responsabilités					
			ADA	DRA DPA	OP	Agriculteurs	Entreprises Privées	Communes / Autorités
► Mettre en œuvre un plan de formation à la méthodologie et aux outils portant sur les modules et thèmes suivants : → Conditions, méthodes et techniques pédagogiques en formation pour adultes. → Sociologie du changement social et de l'environnement. → Sociologie de la participation. Typologies comportementales. → Sociologie des institutions et analyse institutionnelle. → Histoire sociale contemporaine locale et évolution des structures anthropologiques des groupes concernés. → Techniques de communication et d'animation de groupes et techniques de négociation. → Planification, programmation participative et suivi-évaluation participatif	Pertinence du plan de formation élaboré et mis en œuvre	Nombre de sessions de formation et nombre de participants		X	X			
► Veiller à assurer les moyens nécessaires pour les déplacements des agents de terrain	importance des moyens mis à disposition	Nombre de véhicules		X				
► Veiller à l'optimisation des restrictions budgétaires en prenant en compte les activités destinées au groupe vulnérables. ► Assurer une bonne campagne de communication auprès de l'ensemble des familles d'acteurs au sujet de ces restrictions	Pertinence de la restriction budgétaire Et des campagnes de communications	Rapport d'optimisation de la restriction budgétaire		X				
► Elaborer et mettre en œuvre un Plan de Communication (principes théoriques de base de la communication sociale et différentes formes de la communication sociale) au profit de l'ensemble des familles d'acteurs	Pertinence du plan de communication	Rapport du plan de communication	X	X	X			X
► Prendre en compte les indicateurs sociaux liés à l'importance de la pauvreté et de la vulnérabilité des populations pour le choix des communes rurales	Situation sociale des communes concernées	Indicateurs retenus dans le choix des communes	X	X	X			
► Adopter l'approche participative comme il se doit dans le choix des CR prioritaires	Pertinence de l'approche adoptée	Nombre de séances de concertation		X	X			X
► Veiller à ce que la création des nouvelles OP soit suffisamment communiquée à l'ensemble des bénéficiaires potentiels	Campagne de communication	Outils de communication		X	X			X
► Mettre en place des procédures de contrôles et de suivi –évaluation afin de déceler les imperfections et les corriger en temps opportun	Outils et fréquence des contrôles	Comptes rendus des missions de contrôles	X	X				

Mesures d'atténuation des risques d'impacts négatifs sociaux et de suivi	Indicateurs	Eléments d'appréciations & Sources d'informations	Responsabilités					
			ADA	DRA DPA	OP	Agriculteurs	Entreprises Privées	Communes / Autorités
► Dynamiser les comités locaux de suivi et les doter de moyens nécessaires pour assurer une bonne coordination ; ► Elaborer et mettre en œuvre un programme intégré de communication	Efficacité des comités locaux	PV des réunions des comités locaux		X				X
► Elaborer une situation claire et précise de l'ensemble du tissu des OP concernées par les projets ; ► Procéder à la réorganisation participative des OP en les faisant fédérer autour d'une OP fédératrice plutôt nouvellement créée ; ► Assurer un programme d'encadrement, d'appui et de suivi de l'OP fédératrice.	Situation des OP Pertinence du programme d'encadrement des OP	Rapport de situation des OP		X	X			
► Réaliser des études de marché et de faisabilité (technique, économique et financière) pour l'ensemble des unités de valorisation prévues	Rapport d'étude	Rapport d'étude	X					
► Traiter le dossier « foncier pour les unités de valorisation » à l'échelle nationale dans le but de trouver des solutions à cette problématique ; ► Inciter les OP à acquérir des terrains privés au titre de leur contribution au projet tel que c'est stipulé au niveau des fiches de projets	Solutions adoptées	PV de solutions trouvées	X	X				X
► Revoir les plannings des réalisations en fonction des contraintes et des mesures à mettre en place pour redémarrer sur des bases solides	Planning de réalisation	Documents de planification		X				
► Veiller à la concrétisation et au suivi de mise en œuvre du PGS en question par les différents acteurs concernés	Pertinence du suivi	PV de suivi	X	X	X	X	X	X
II- Acteurs cibles (Bénéficiaires, Organisation professionnelles, Ouvriers)								
► Organiser des sessions d'information sur le Projet (Structure, composantes, nombre de bénéficiaires,).en insistant sur : →les groupes cibles des agriculteurs visés →les rôles et les méthodes d'intervention des OP ; →les risques d'impacts sociaux négatifs et leurs mesures d'atténuations	Pertinence du plan de formation élaboré et mis en œuvre	Nombre de sessions de formation et nombre de participants		X	X	X		X
► Adopter l'approche participative dans toutes les étapes de création de nouvelles OP	Approches adoptées	Nombre de séances de concertation		X	X	X		X

Mesures d'atténuation des risques d'impacts négatifs sociaux et de suivi	Indicateurs	Eléments d'appréciations & Sources d'informations	Responsabilités					
			ADA	DRA DPA	OP	Agriculteurs	Entreprises Privées	Communes / Autorités
► Prévoir un plan de formation, d'encadrement et de suivi des OP avec des modules complémentaires : →Aspects juridiques et réglementaires pour la création et la gestion d'une OP →Méthodes de fonctionnement et de gestion d'une OP ; →Techniques de valorisation des produits agricoles spécifiques aux productions des OP ;	Pertinence du plan de formation élaboré et mis en œuvre	Le plan de formation adopté		X	X			X
► Procéder à la création de nouvelles OP fédératrices de l'ensemble des bénéficiaires d'un projet. ► Engager (même à postériori) des négociations selon le principe de « Paquets par praxis » dégagés par consensus à partir de diagnostics participatifs.	Nombre et qualité de nouvelles OP fédératrices	Dossiers de créations de nouvelles OP	X	X	X			X
► Veiller à donner plus de visibilité aux OP & et aux agriculteurs (organiser des visites d'échanges aux projets similaires réalisés dans d'autres régions)	Situation de visibilité chez les OP	PV de constats		X	X			
► Procéder au repérage, à la formation, à l'encadrement et au suivi de personnes aptes à devenir leader pour faire avancer les projets	Nombre de leaders repérés et encadrés	CV des leaders	X	X		X		
► Encourager l'intégration de ces agriculteurs vulnérables aux projets : →Organiser de larges campagnes d'informations et de sensibilisation dans les souks ; →Réaliser une étude de caractérisation sociale des bénéficiaires en vue de pallier à temps à tout risque de dérapage à ce niveau.	Taux de bénéficiaires vulnérables	Liste des bénéficiaires	X	X	X			
► Imposer une représentativité minimale des groupes vulnérables au niveau les bénéficiaires de chaque projet ;	Taux de bénéficiaires vulnérables	Liste des bénéficiaires	X					
► Promouvoir l'égalité des chances entre les sexes et renforcera la promotion féminine à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un « plan d'actions genre » et d'un plan d'action « jeunes »	Taux de bénéficiaires femmes et taux de bénéficiaires jeunes	Liste des bénéficiaires	X	X				
► Sensibiliser les coopératives existantes à la nécessité de faire adhérer à la coopérative l'ensemble des agriculteurs bénéficiaires sans discrimination aucune ; ► Procéder à la création de nouvelles coopératives avec l'adhésion de l'ensemble des bénéficiaires du projet	Nombre de nouveaux adhérents au niveau des anciennes OP	Liste des nouveaux adhérents		X	X			X

Mesures d'atténuation des risques d'impacts négatifs sociaux et de suivi	Indicateurs	Eléments d'appréciations & Sources d'informations	Responsabilités					
			ADA	DRA DPA	OP	Agriculteurs	Entreprises Privées	Communes / Autorités
► Développer et mettre en œuvre un plan de communication intégré au profit des OP ► Faire participer les OP au niveau des comités techniques locaux et les encadrer à mieux représenter les agriculteurs au niveau de ces comités	Le plan de communication	Rapport	X	X	X			X
► Réaliser des études de faisabilité de toutes les unités de valorisation qui traiteront de l'ensemble de critères requis	Rapports d'études	Rapport	X	X				
► Prévoir des aides ou appui pour le renforcement des moyens humains et matériels des coopératives	Types et niveaux d'aides	Notes circulaires	X	X				
► Procéder à la restitution aux OP de copies de conventions signées et organiser des ateliers d'explication et de concertations sur : → les droits et les obligations de chacune des parties ; → les voies de recours en cas de litiges éventuels	Copies de conventions restituées aux OP	Les copies des conventions de partenariat	X	X				
► Exiger au niveau des CPS le recrutement de main d'œuvre qualifiée pour toutes les opérations des itinéraires techniques	Qualité du contenu des CPS	CPS	X	X			X	
► Interdire expressément au niveau des CPS « les options de travaux à la tâche	Qualité du contenu des CPS	CPS	X	X			X	
III - Acteurs Privés : (Entreprises des travaux et d'Assistance Technique)								
► Réaliser une évaluation des CPS (entreprises de travaux et Assistance Technique) ; ► Procéder à la révision des CPS et à l'élaboration des types de CPS adaptés aux différentes situations	CPS amendés en nouvelles versions	CPS	X	X			X	
► Engager de l'assistance technique sociale (ATS) qui sera chargé de la mise en œuvre du plan de gestion social	Recrutement de l'assistance technique sociale (ATS)	CV de l'ATS	X	X			X	
► Veiller aux contrôles pour que les entreprises procèdent à la réalisation des activités conformément à ce qui est prévu par les CPS ► Procéder par méthode « d'avenants » réglementaires pour toutes les modifications qui s'imposent.	Outils et fréquences des contrôles	PV des missions de contrôle		X	X			
► Procéder aux niveaux des CPS à plus de clarification des rôles de chaque partie et surtout à leurs méthodes et procédures de collaboration	CPS amendés en nouvelles versions	CPS	X	X	X	X	X	X

Mesures d'atténuation des risques d'impacts négatifs sociaux et de suivi	Indicateurs	Eléments d'appréciations & Sources d'informations	Responsabilités					
			ADA	DRA DPA	OP	Agriculteurs	Entreprises Privées	Communes / Autorités
► Expliciter clairement au niveau des CPS les profils de compétence requis ; ► Veiller aux contrôles stricts des niveaux de compétences employés par les entreprises	CV du personnel des entreprises	CV		X			X	
► Veiller au respect strict de la réglementation	Constats de violation de la réglementation	PV de constats	X	X				X

10 Conclusion

Le Plan de Gestion Social (PGS) des projets du PAPMV financé par l'AFD présenté ci-dessus a été élaboré selon les différentes étapes de la méthodologie (chapitre 4) notamment les enquêtes réalisées (du 15 Mars à fin Avril 2013) auprès d'un effectif total de plus de 300 interlocuteurs. Le choix du nombre et de la qualité des représentants de chacune des parties prenantes a été opéré conformément aux critères et normes définis au niveau du rapport de cadrage. Sur le terrain, le choix a porté sur des interlocuteurs de sorte à permettre une représentativité totale de la diversité dans les risques d'impacts sociaux subis, les opinions, les avis, les propositions et les recommandations. Ainsi, au total **303 interlocuteurs** ont été enquêtés dans les trois provinces (113 à Tétouan, 140 à Sefrou et 50 à Taounate).

Le Plan de Gestion Social répond, conformément à l'objectif fixé au départ, aux préoccupations et aux attentes des différentes familles d'acteurs dans leur diversité, en leur permettant aussi de s'engager dans la surveillance et le suivi de leurs projets. C'est un plan d'intégration et d'insertion sociale, des projets dans leurs milieux, qui est appelé à être évolutif et nécessite d'être constamment alimenté par les comités de suivi regroupant l'ensemble des parties prenantes. Il présente ainsi la synthèse :

- de tous les risques d'impacts sociaux négatifs identifiés au niveau de la conception, de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets du PAPMV;
- de l'ensemble des mesures d'atténuation de ces risques d'impacts sociaux négatifs ;
- des responsabilités et des indicateurs de suivi pour la mise en œuvre du PGS.

L'analyse sociale (chapitre 7) à travers l'appréciation des principaux indicateurs au niveau des zones des projets notamment le traitement de la problématique des groupes vulnérables et des avis et regards croisés des acteurs ainsi que l'élaboration et l'interprétation des profils sociaux des projets ont permis de mieux se rendre compte de la complexité multi variables de la problématique sociale en générale et des groupes vulnérables en particulier aussi bien à l'échelle des provinces qu'à celui des communes. Le groupe des « *femmes* » et celui des « *jeunes de moins de 25 ans* » constituent les tranches des populations les plus touchées par ces phénomènes de pauvreté et de leurs conséquences. L'analphabétisme constitue toujours le principal facteur limitant pour l'ensemble des initiatives de développement en milieu rural.

L'analyse et d'interprétation des données collectées à partir des réunions, des enquêtes, des prospections et des analyses bibliographiques ont permis de constater que les différents acteurs (directs, indirects et autres) ne sont pas au même niveau d'information et de sensibilisation ni sur le Plan Maroc Vert pilier II en général (sa stratégie, ses objectifs, ses méthodes d'approche, etc.) ni sur les différents acteurs concernés (leur rôle, leur relationnel, leur fonctionnement, etc.)

Ces familles d'acteurs sociaux, appelées normalement, à agir ensemble pour faire aboutir les projets entretiennent entre elles des relations complexes en forme de « *toile d'araignée* » multidimensionnelles qui implique automatiquement des difficultés de concertations, de communications et de compréhensions. Chaque groupe d'acteurs a ses propres attributions, ses avis et ses regards sur les projets (dans leurs configurations) et aussi et surtout sur les autres groupes d'acteurs. Il en résulte ainsi, un déficit aigu de coordination et de concertations qui se traduisent par une multitude d'impacts sociaux négatifs sur les acteurs cibles (bénéficiaires, organisations professionnelles et ouvriers) et sur les groupes vulnérables d'entre eux.

L'ensemble de ces risques d'impacts sociaux négatifs ont été identifiés et leurs mesures d'atténuation ont été définies (Chapitre 8). Le Plan de Gestion Social (PGS) pour la mise en

œuvre participative des mesures d'atténuation avec la répartition des rôles entre les acteurs et les indicateurs de suivi a été élaboré (Chapitre 9).

On peut retenir en guise de conclusion que :

10.1 En termes d'interventions urgentes nécessaires

Il est très urgent d'intervenir au niveau de deux projets dans la province de Séfrou (le projet Pommier 2013 dans la CR de Aït Sbaâ et le projet Prunier 2012 dans les CR du cercle d'El Menzel) pour trouver les solutions adéquates qui s'imposent aux impacts négatifs sociaux graves qui ont été notés. En effet :

- Pour le projet Pommier 2013 (voir fiche de profil social chapitre 7.4.1.7) : En violation flagrante de la convention qu'elle a signé avec la DPA et de la réglementation en vigueur en matière d'OP, la coopérative **COROLEK** s'est permise d'exclure de manière officielle les nouveaux adhérents potentiels de l'unité frigorifique prévue par le projet et qui constitue l'essence même de l'approche filière et des principes d'équité, de transparence et d'égalité de tous les bénéficiaires ;
- Pour le projet Prunier 2012 (voir fiche de profil social chapitre 7.4.1.3) : Pour pallier au problème de la densité de plantation (625 p/ha) refusé par les bénéficiaires, un arrangement a été conclu entre l'entreprise des travaux et les bénéficiaires qui a fait l'objet d'un PV en présence de l'ensemble des acteurs. Ainsi, toute la procédure de réception et de régularisation du service accompli par rapport aux indications du CPS reste problématique ;

10.2 En termes de risques d'atteinte aux droits fondamentaux de la personne humaine :

Conformément à la démarche d'évaluation, de maîtrise et de suivi des risques environnementaux et sociaux des opérations que finance l'AFD et PROPARCO, la prise en compte, sur le plan social, de l'ensemble des risques qui relèvent du respect des droits fondamentaux de la personne humaine et qui sont visés par des normes, textes et conventions internationales (Traffics humains, Tourisme sexuel, Déplacement des populations, Travail forcé et Non respect de la diversité culturelle) ne soulève aucun enjeu social particulier au niveau de l'ensemble des projets étudiés. Ainsi, aucun risque, (minime soit-il) à ce niveau n'a été identifié.

10.3 En termes de risques d'impacts positifs sociaux :

Le PAPMV aura des impacts positifs majeurs dans le secteur agricole notamment sur les revenus, les emplois, l'organisation des acteurs, l'instrumentation et la concertation des différents acteurs. Le PAPMV devra donc augmenter la résilience des populations rurales aux changements climatiques et contribuera ainsi à la réduction de la pauvreté de manière substantielle.

Aussi et en raison de la concentration du programme sur des mesures de planification stratégique, de gouvernance, de gestion et de valorisation des productions agricoles, il est nécessairement attendu qu'il ait un impact positif sur le renforcement des capacités et le développement institutionnel des acteurs concernés (Administration publique, Associations de base, Organisations Professionnelles et Secteur privé. Cependant, pour assurer la durabilité des gains attendus, un effort de coordination, pour répliquer les acquis, est plus que nécessaire en termes notamment de :

- Planification (Feuilles de route, Plan de communications, études, etc.),
- Gestion de la mise en œuvre des projets ;
- Valorisation des productions ;
- Protection de l'environnement et

- de Promotion et dynamisation de l'économie locale.

10.4 En termes de risques d'impacts négatifs sociaux :

Les risques majeurs d'impacts sociaux négatifs proviennent principalement :

- du déficit aigu en connaissances fondamentales sur le PMVPII en général et sur le PAPMV financé par l'AFD en particulier notamment leurs objectifs, leurs stratégies, leur méthodes d'approche, etc.
- des contradictions profondes dans les avis et les regards croisés de différentes familles d'acteurs sur leurs rôles respectifs et leurs méthodes d'intervention ;
- de l'insuffisance de la capacité de coordination interinstitutionnelle au niveau régional, provincial et local ;
- de la situation, parfois alarmantes, des profils sociaux des projets caractérisés souvent par :
 - o la marginalisation des groupes vulnérables de bénéficiaires, de femmes et de jeunes agriculteurs et par les résistances socioculturelles sur les questions de genre ;
 - o la faible adhésion des bénéficiaires et de leurs organisations professionnelles ;
 - o le faible niveau de compétence des OP qui traduit leur incapacité, dans l'état actuelle, à prendre en charge les projets et à jouer pleinement leurs rôles ;
 - o le faible niveau de compétence et d'engagement des acteurs du secteur privé (entreprises de travaux et celles de l'assistance technique)
 - o le faible niveau de compétence des ouvriers.

Par ailleurs, Parmi les principales problématiques essentielles qui caractérisent l'essentiel des risques d'impacts négatifs sociaux on peut récapituler ci-dessous :

- La problématique liée à l'animation et à la formation des agents d'encadrement des promoteurs ;
- La Problématique de la mise en œuvre de la contractualisation avec les OP et
- La Problématique d'intégration des femmes et des jeunes dans les projets

10.4.1 Problématique liée à l'animation et au renforcement des capacités des agents d'encadrement des promoteurs

L'animation et le renforcement des capacités des agents d'encadrement des promoteurs est d'une importance capitale parce qu'elle doit porter sur :

- La capacité de négociations avec les différents acteurs et donc de la pédagogie et de la communication. Les techniciens appelés à travailler avec les agriculteurs devraient avoir des capacités très spécifiques en matière d'écoute, de communication, de respect, et donc de connaissance, des valeurs et usages des communautés avec lesquelles ils sont appelés à collaborer ;
- Le niveau de connaissance des objectifs du programme PPMVPII et des exigences de l'approche PMV PII et aussi de l'approche participative et des possibilités technique qu'il offre aux communautés.

L'analyse des regards et avis croisés des différentes familles d'acteurs (chapitre 7.3.2 ci-dessus) et des profils sociaux des projets étudiés (chapitre 7.4 ci-dessus) a pu démontrer que les agents du terrain sont trop attachés plutôt à l'attitude classique « d'agent d'exécution » dominé par le souci hiérarchique statutaire et réglementaire qui vise surtout des réalisations techniques au détriment de leurs rôle de médiation et de relais entre leurs supérieurs hiérarchiques et les communautés des agriculteurs et des autres acteurs concernés. Cette situation, se traduit automatiquement par une série de risques d'impacts sociaux négatifs en cascades c'est-à-dire qui découlent les uns des autres avec des degrés de gravité par fois fort surtout sur les groupes cibles vulnérables des populations.

10.4.2 Problématique de la mise en œuvre de la contractualisation avec les OP

Les conventions de contractualisation entre les promoteurs (DPA) et les Organisations Professionnelles (OP) pour chaque projet, sont caractérisées dans leur fondement par un « **partage des responsabilités et même des pouvoirs** » sachant que :

- Les Promoteurs ont une existence institutionnelle « **formelle** » soumise à une série de contraintes diverses et variées (ressources humaines, budgets, réglementations,...) ;
- Les OP (anciennes, récentes ou futurs) créées théoriquement à la propre initiative des bénéficiaires des projets qui sont des acteurs « **informels** » et qui s'organisent pour avoir une représentativité formelle à travers ces OP. Or :
 - o Sur le plan juridique, la loi sur le « Partenariat Public- Privé » dite « **loi PPP** » n'étant pas encore promulguée et donc, ce genre de contractualisation en forme de « partenariat entre le secteur public et le secteur privé » souffre actuellement de ce vide juridique qui se traduit nécessairement par une série de risques d'impacts négatifs sociaux sur les deux parties contractantes DPA et OP ;
 - o Dans la pratique, l'analyse des profils sociaux des projets étudiés, montre très bien que la nécessité d'engager rapidement un certain nombre d'actions pour crédibiliser le programme n'a pas permis d'engager les négociations nécessaires préalables entre les deux parties contractantes (DPA et OP). Presque la majorité des membres des OP contractantes ont déclaré ne pas connaître des les détails ce que stipulent ces conventions. Le Principe fondamental de négocier par « **paquets de praxis** » c'est-à-dire par « **paquet d'actions en vue de résultats** » n'a pas été respecté. D'où l'importance et les multiplicités des risques d'impacts sociaux conséquents à cette situation. L'exemple du projet « Pommier 2013 » dans la province de Sefrou illustre parfaitement la gravité de certains de ces risques.

Par ailleurs, l'état d'esprit des coopératives déjà existantes porteuses de projets et leur niveau d'attachement à leur OP se traduisent par des difficultés énormes (voir même impossible) à leur faire adhérer de nouveaux agriculteurs. D'où la crise de confiance entre les deux parties (nouveaux bénéficiaires et OP) qui risque d'handicaper sérieusement et à jamais la bonne marche du projet.

10.4.3 Problématique d'intégration des femmes et des jeunes dans les projets

Généralement, les différents mécanismes prévus initialement par le PMV s'adressent indifféremment aux hommes, aux femmes et aux jeunes en fonction de leur dynamisme et de leurs compétences pour se qualifier comme bénéficiaires de projets et présupposent une égalité des chances à ce niveau. Or, l'analyse des « profils sociaux » des différents projets étudiés montre que les femmes sont quasi absentes dans ces projets. Parmi les arguments sur cette absence avancés par les promoteurs des projets, on peut noter à titre d'exemple le pourcentage très élevé des femmes sans niveau scolaire qui peut dépasser les 90 % de la population active rurale dans certaines communes des zones des projets (79,2 % à l'échelle nationale).

La femme rurale demeure donc vulnérable et son rôle dans la société ne favorise pour l'instant ni l'Équité ni l'Égalité des chances en matière d'accès aux ressources aux services, aux biens, aux revenus et à la prise de décision.

Par ailleurs, le PAPMVPII, n'affiche pas d'objectif ou de stratégie ciblée pour tenir compte des disparités entre les hommes et les femmes. Le défi consiste donc à appuyer le MAPM à se

doter d'une vision stratégique qui va permettre de mieux valoriser l'important potentiel en ressources humaines que constituent les femmes et les jeunes.

10.5 En termes de mesures d'atténuation des risques d'impacts négatifs:

L'atténuation des risques d'impacts sociaux négatifs passe par :

- la capacité du Département de l'Agriculture (dont l'ADA) et des acteurs promoteurs (au niveau régional et provincial) pour :
 - o pallier aux déficits en connaissances des différents acteurs sur le PMVPII et le PAPMV par la mise à niveau de ces acteurs dans ce domaine ;
 - o accompagner la mise en œuvre du PGS visant à mitiger, le renforcement de la communication, de la concertation et de la coordination inter et intra institutionnel d'une part et entre l'ensemble des familles d'acteurs aussi bien au niveau national, régional et local.

Ainsi, chaque étape du projet doit être accompagnée de programme de sensibilisation et de communication notamment pour les aspects qui concernent les groupes vulnérables.

- le renforcement du principe de consultation et de participation à travers une meilleure implication des bénéficiaires qui seront représentés dans les comités de coordination et de concertation à travers les structures socioprofessionnelles (OP).

En effet, les facteurs essentiels pour arriver aux résultats du PAPMV, assurer leur durabilité et générer la dynamique souhaitée réside, entre autre, dans les facteurs essentiels suivant :

- Le niveau d'informations, de formations et sensibilisation de l'ensemble des parties prenantes au sujets du PMVPII (ses objectifs, sa stratégie, ses méthodes d'approches, etc.) en général et au sujet du PAPMV en particulier ;
- Le degré de clarté dans les précisions des rôles et des méthodes d'intervention de chaque famille d'acteurs concernée ;
- la volonté des acteurs intervenants (promoteurs, communes et autorités locales) à se concerter et communiquer pour agir ensemble dans la même direction des objectifs assignés à ce programme;
- le degré d'adhésion des bénéficiaires et de leurs organisations professionnelles ;
- le niveau de performance du secteur privé (Entreprises de travaux et AT) et le degré de son adaptation et de son implication.

Par ailleurs les principales mesures d'atténuations des problématiques spécifiques liées aux niveaux de compétence des agents d'encadrement, à la contractualisation avec les OP et à l'intégration des femmes et des jeunes sont récapitulées ci-dessous :

10.5.1 Mesures liées à l'animation et au renforcement des capacités des agents d'encadrement des promoteurs

Pour permettre aux agents du terrain de se détacher, autant que possible de leur attitude classique «d'agent d'exécution », il ya lieu de mettre en place des modules de formation qui permettront de préparer ce personnel à un rôle aussi nouveau pour la majorité d'entre eux.

Ce plan de formation à la méthodologie et aux outils constitue l'une des composantes essentielles du présent Programme de Gestion Social (PGS) et porte sur les modules et thèmes suivants :

- Conditions, méthodes et techniques pédagogiques en formation pour adultes.
- Sociologie du changement social et de l'environnement.
- Sociologie de la participation. Typologies comportementales.
- Sociologie des institutions et analyse institutionnelle.

- Histoire sociale contemporaine locale et évolution des structures anthropologiques des groupes concernés.
- Techniques de communication et d'animation de groupes et techniques de négociation.
- Planification, programmation participative et suivi-évaluation participatif.

10.5.2 Mesures pour la mise en œuvre de la contractualisation avec les OP

Un des principes fondamentaux de tout projet participatif est la nécessité de planifier les actions. La négociation devrait se faire par « paquets de praxis » c'est-à-dire par « paquet d'actions en vue de résultats » dégagés par consensus à partir de diagnostics participatifs. Même si des actions ponctuelles peuvent être engagées rapidement pour crédibiliser le programme elles devront se situer dans un cadre de cohérence qui serait mis en place avec les populations concernées. Ce cadre devrait rester ouvert, dans toute la mesure du possible, surtout quand il concerne le moyen et le long terme, du fait des changements possibles et prévisibles, des attitudes des différentes catégories d'acteurs et de l'environnement local et national.

Ainsi, il est important de signaler que :

« **L'enjeu de procéder à la création de nouvelles coopératives** » sur des bases démocratiques, transparentes et équitables où l'ensemble des bénéficiaires et des anciennes OP existantes se sentiront membres à part entière et agiront tous dans le même état d'esprit attendu avec :

- Une définition claire et précise des missions et des responsabilités mettant en avant plan une culture de gestion axée sur les performances et les résultats ;
- La promotion d'une démarche contractuelle basée sur des obligations réciproques etc.
- Des programmes ciblés de renforcement des capacités, d'encadrement et de suivi.

L'emporte largement sur

« **L'enjeu de vouloir mettre à niveau les coopératives existantes** » pour les amener à jouer pleinement leurs rôles conformément à leurs engagements aux niveaux des conventions de partenariats qu'elles ont signé au nom de l'ensemble des bénéficiaires.

10.5.3 Mesures pour l'intégration des femmes et des jeunes dans les projets

L'élaboration et la mise en œuvre de plans d'actions spécifiques « **plan d'actions genre** » et « **plan d'action jeunes** » visant à améliorer l'accès des femmes et des jeunes aux ressources du programme et un système de suivi désagrégé par sexe et par âge au niveau de l'ADA pour soutenir les deux dimensions « genre » & « jeunes ».

10.6 En termes de mise en œuvre du présent PGS

L'objectif étant que tous les acteurs comprennent et acceptent les règles minimales du jeu pour que le programme se déroule dans de bonnes conditions. La réussite de la mise en œuvre du Plan de Gestion Social (PGS) élaboré dans le cadre de la présente étude passe par :

- d'une part, l'adoption de l'approche participative pour une gestion sociale du PGS à tous les niveaux (local, régional et national). Une information insuffisante ou biaisée peut constituer un véritable handicap pour le démarrage de tout programme ou/et de toute activité. C'est une véritable stratégie de « **marketing social** » qui devrait être mise en œuvre et poursuivie tout le long du cycle des projets.

- d'autre part, le développement de la collaboration et de la concertation avec l'ensemble des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) associés à l'appui du Plan Maroc Vert (BAD, BIRD, UE, KfW, AFD, CTB...) dans le cadre du groupe thématique « Secteur Agricole » institué en 2010 et piloté par la Direction de la Stratégie et des Statistiques (DSS). La collaboration attendue doit porter principalement sur la coordination des efforts pour répondre aux exigences et besoins du Plan Maroc Vert notamment en matière de gestion sociale des différents programmes d'appui du PMVPII.

10.7 Limites et incertitudes

Bien que les termes de références de l'étude vise à traiter le volet social du PAPMV en termes de risques d'impacts négatifs et des mesures pour les atténuer, plusieurs limites s'imposent d'elles mêmes notamment :

- La limitation des effectifs des acteurs enquêtés (303 au total)
- Les conditions réelles du travail des ouvriers dans le secteur de l'agriculture par rapport à la réglementation aussi bien nationale qu'internationale. les emplois dans ce secteur souffrent d'une grande précarité.
- Les méthodes et procédures de gouvernance de ces projets notamment la transparence et l'équité au niveau de l'identification des bénéficiaires qui ne sont pas encore acquises
- Le volet Aval de l'approche filière qui impose aux bénéficiaires d'acquérir un nouvel état d'esprit et surtout beaucoup de connaissance en matière de management des coopératives et de commercialisation des productions
- Les états d'avancement de mise en œuvre des projets n'ont pas été communiqués par les DPA et les informations collectées sur le terrain n'ont pas été toujours mises à jour à la date de démarrage des enquêtes et prospections

11 Annexes

ANNEXE 1 : DPA de Séfrou : Listes des personnes rencontrées

ANNEXE 2 : DPA de Taounate : Listes des personnes rencontrées

ANNEXE 3 : DPA de Tétouan : Listes des personnes rencontrées

ANNEXE 4 : DPA de Séfrou : Modèle du Formulaire d'Engagement que la coopérative *COROLEK*

ANNEXE 5 : Convention entre les promoteurs (DPA) et les OP porteuses des projets

ANNEXE 1 : DPA de Séfrou : Listes des personnes rencontrées

Elaboration du Plan de Gestion Social – PGS / ADA/ AFD/ PAPMV PII
DPA de Sefrou / Caïdat d'El Menzel– Projets : Prunier, Olivier, Figuier et viande ovine
Réunion du 02 Avril 2013
Liste des participants

ورقة الحضور

اجتماع يوم 02/04/2013

الهاتف	الصفة	الاسم الكامل
0673081121	PHENIXA مهند نس	محمد خزان
0662713427	PHENIXA مهند نس	مينة كسبر
0661043722	PHENIXA مهند نس	عبد الله احمد
0661228869	PHENIXA مهند نس	عبد الحميد العيس
0667372200	PHENIXA مهند نس	عبد العزيز مستور
0661438015	PHENIXA مهند نس	عبد العزيز الداخ
0661460173	PHENIXA مهند نس	المنجي احمد
0668041061*	PHENIXA مهند نس	الرحمان عونا
0658314479*	PHENIXA مهند نس	عبد الكريم
0661839222	PHENIXA مهند نس	الغازي بوهله
	PHENIXA مهند نس	عبد الربيع عناية

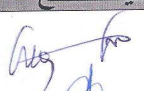
Réunion du 02/04/2013 / Caïdat El Manzel – Projets : Olivier, Prunier et Figuier

Liste des participants

Nom /Prénom	Qualité/Fonction	Téléphone
Mohammed FEZZAZ	Ingénieur conseil BET Phénixa	06 73 08 11 21
Mina GOUSRIRE	Cadre BET Phénixa	06 62 71 34 27
Abdellah SAMOUD	Responsable du S/CT El Menzel	06 61 04 97 22
Abd El Hamid ASSIS	Vice Président de l'Association des Jeunes Diplômés	06 41 22 88 69
Abd El Aziz MASTOUR	Trésorier de l'Association des Jeunes Diplômés	06 67 37 22 00
Abd El Aziz DAGHOUR	Président de l'Association Mghila pour les olives	06 61 43 80 15
Mohamed LAAMIRI	Bénéficiaire projet olivier (Association Laasara)	06.72.74.57.83
Abderrahim MANHOUC	Bénéficiaire projet olivier (Association Laasara)	06.62.34.83.21
Mohammed SANHAGI	Chef des chantiers - Entreprise des travaux « BOURGEON AGRICOLE	06 61 46 01 73
Abd Errahman ADNANE	Vice Président de la coopérative Bougrinia	06 68 07 50 65
Mohammed EL GURINI	Président de la coopérative Bougrinia	06 58 31 44 79
El Ghazi BOUHLALA	Représentant de la Commune Rurale Oulad Mkoudou	06 61 83 92 22
Abd Errafii AÂNAYA	Représentant du caïdat d'Elmenzel	-

Elaboration du Plan de Gestion Social – PGS / ADA/ AFD/ PAPMV PII
DPA de Sefrou / Caïdat Ighezrane– Projets : Prunier, Olivier, Figuier et Viande ovine
Réunion du 03 Avril 2013
Liste des participants

لائحة حضور الاجتماع المنعقد بمقر قيادة اغزران
بتاريخ : 2013/04/3 في إطار مشروع المغرب الأخضر

الهاتف	التوقيع	الصفة	الاسم الكامل
		كايد اغزران	محمد فراج
		مدير المركز الفلاحي رباط الخيزر	محمد الفحال
		تقني - المركز الفلاحي رباط الخيزر	محمد اككاري
06-78-65-4774		رئيس جمعية الخير بفتح مكنون	أبو عبد الله
06-62-53-16-97		مستفيد	أحمد غلوت
0662530928		نائب الرئيس اغزران	الحنبالي
		مكتب دراسات Phénixa	محمد قاسم
		مدير مكتب دراسات Phénixa	فواز محمد
06-61-46-01-73		الشركة Bougeon Agricol	الهنجالي

Réunion du 03/04/2013 / Caïdat Ighzran - Projets : Olivier, Prunier et Figuier
Liste des participants.

Nom /Prénom	Qualité/Fonction	Téléphone
Mohammed FARAJ	Caïd de la CR d'Ighezrane	06 61 12 51 26
Mohammed FEZZAZ	Ingénieur conseil BET Phénixa	06 73 08 11 21
Mina GOUSRIRE	Cadre BET Phénixa	06 62 71 34 27
Mohammed RAHHALI	Chef du S/CT Ribat Al Khair	06 76 86 21 18
Mohammed AKKARI	Technicien au S/CT Ribat Al Khair	-
Mohammed ABIYAD	Président de l'association « Alkhair » Bni Mkoud	06 78 65 47 74
Ahmed GHALLOUT	Bénéficiaire du projet « Abricotier	06 62 59 16 97
Mohammed EL HANBALI	Vice président de la commune rurale Ighzran	06 62530928
Mohammed SANHAGI	Chef des chantiers - Entreprise des travaux « BOURGEON AGRICOL	06 61 46 01 73

Elaboration du Plan de Gestion Social – PGS / ADA/ AFD/ PAPMV PII
DPA de Sefrou / CT – Ras Tabouda – Projet : « **Amandier** »
Réunion du 04 Avril 2013
Liste des participants

مجلس اجتماع
المكان : بئر طم طمر
التاريخ : 04/04/2013
الإطار : برنامج المغرب الأخضر : إعداد برنامج التسيير الاجتماعي

الاسم الكامل	الصفة	رقم الهاتف	الإحداثيات
شاذلي ادريس	مدير المكنة	0657832371	
محمود بن كحن	كتيب المكنة	0661875451	
خريش كبدالويل	خلف	0661839317	
علي طلهماوي	فلاح مكنة	06670912615	
عبدوي ربيد	فلاح مكنة	0654453494	
الحسن مامور	عامل مكنة	0670367108	
مركبي عبد الله	عامل مكنة	0610233930	
البروياني محمد	فلاح	0677827961	
الملوكي محمد	فلاح	0672524944	
العياوي علي	عامل		
عمر عبيوي	عامل	0667452179	
مينة كاسير	مكتب د. الواسع	0662713427	
محمد فنان	مكتب د. الواسع		

Réunion du 04/04/2013 /Commune Bir TamTam - Projet : Amandier 2012

Liste des participants.

Nom /Prénom	Qualité/Fonction	Téléphone
Driss GAOUZI	Directeur du CT- Ras Tabouda	06 57 83 23 71
Lahssen MASOUDI	Secrétaire de la Commune Rurale Bir TamTam	06 61 87 54 51
Abd Errahman GHARIB	Membre de la Commune Rurale Bir TamTam	06 61 83 93 17
Ali TALHAOU	Conseiller de l'Association Ait Abbou pour le développement agricole	06 70 91 26 15
Rachid AÂBIOUI	Adhérent dans l'Association Ait Abbou	06 54 85 94 94
Elhoussin MAMOUN	Trésorier de l'Association Ait Abbou	06 70 36 71 08
Abdellah MALLOUKI	Adhérent dans l'Association Ait Abbou	06 10 23 39 30
Mohammed ELBOUZIYANI	Vice secrétaire dans l'Association Ait Abbou	06 77 82 79 61
Mohammed ALMALOUKI	Conseiller dans la Commune Rurale Bir TamTam	06 72 55 49 44
Ali ALAISSAOUI	Adhérent dans l'Association Ait Abbou	-
Omar AÂBIOUI	Adhérent dans l'Association Ait Abbou	06 67 45 21 79
Mohammed FEZZAZ	Ingénieur conseil BET Phénixa	06 73 08 11 21
Mina GOUSRIRE	Cadre BET Phénixa	06 62 71 34 27

Elaboration du Plan de Gestion Social – PGS / ADA/ AFD/ PAPMV PII
DPA de Sefrou / Caïdat Aït Sbaa – Projet : « Pommier 2013 »
Réunion du 04 Avril 2013

Liste des participants

الإطار : مشروع المغرب الأخضر
المكان : قيادة : أيت سبع : دائرة : إيموزار

لائحة الحضور : 13/04/06

الاسم الكامل	الصفة	التوقيع	رقم الهاتف	ملاحظات
عبد الله الإدريسي	عبد المركز		0666681206	
عمرو حرايبي	أمين المال		0661750265	
اسماعيل احوشي	نائب الكاتب		0699929412	
اسماعيل بوجنار	نائب المال		0663305932	
خليفة تاغزورت	مستشار		0661503964	
يوسف بوقاسم	نائب الرئيس		0662842930	
محمد عراج	الرئيس		0663304333	
امريس نفور	المرکز العلاجي		0622511080	
محمد خراز	PHENIXA		0673081121	
توفيق علي	قائد		0661129382	
عبد الله السباعي	رئيس العمارة		0661077223	
مينة كشرير	مكتب دراسات Phénixa		0662713427	

Réunion du 04/04/2013 /Caïdat Aït Sbaa - Projet : Pommier 2013

Liste des participants.

Nom /Prénom	Qualité/Fonction	Téléphone
Abdellah AL IDRISSE	Directeur du CT – ain Chegag	06 61 68 12 06
Hammou AHRABI	Trésorier de la coopérative COROLIK	06 61 75 02 65
Ismail AHARCHI	Vice secrétaire général de la coopérative COROLIK	06 99 92 94 12
Ismail BOUDAR	Vice Trésorier de la coopérativeCOROLIK	06 62 84 29 30
Mohammed JARRAH	Président de la coopérative COROLIK	06 63 30 43 33
Idriss NAAZA	Responsable du projet pommier CT – Ain Chegag	06 22 51 10 80
Mohammed FEZZAZ	Ingénieur conseil BET Phénixa	06 73 08 11 21
Tawfik HILMI	Caïd de la CR Ait Sbaa	06 61 12 93 82
Abd Ellah SBAÏ	Président de la Commune Rural Ait Sbaa	06 61 07 72 23
Mina GOUSRIRE	Cadre BET Phénixa	06 62 71 34 27

Elaboration du Plan de Gestion Social – PGS / ADA/ AFD/ PAPMV PII
DPA de Sefrou / CT – Sefrou – Projets : « **Pommier 2012** » et « **Cerisier** »
Réunion du 05 Avril 2013
Liste des participants

2013 / 04 / 05

لائحة المشاركين

الإطار: مشروع المغرب الأظن داعداد برنامج التدبير الإ و ما عني .
المشروع : التفاح : العنوش .
العملان : مقرر المر كمن الأ تشغيل العلا عية .

الإسم الكامل	الصفة	رقم الهاتف	الإحداثيات
عبد الرزاق بن أديت	رئيس تعاونية منتجي الورديات بالعموم	0666212588	
أ. مزاز بن عبد الحميد	رئيس تعاونية منتجي زراة سكر السكر	0667418123	
عبي حسي	رئيس مشاريع انتقال وتنمية الكي	0610832738	
فريد احميمو	الكاتب العام لتعاونية منتجي الورديات بالعموم	0671561753	
مينة كشرير	مكتب دراسات phenixa.	0662713427	
مزاز ع	مكتب دراسات phenixa.		

Réunion du 05/04/2013 / CT de Sefrou - Projet : pommier Laânoucer 2012 et Cerisier

Liste des participants.

Nom /Prénom	Qualité/Fonction	Téléphone
Abderzzqk BEN ADIBA	Président de la Coopérative du développement des rosacés Laânoucer	06 66 21 25 88
Abdelhamid AMZAZI	Président de la Coopérative du développement des cerisiers	06 67 41 81 23
Hassan HAY	Chef des projets du développement des pommiers et des cerisiers	06 10 83 27 38
Farid AHMIMMOU	Secrétaire générale de la coopérative du développement des rosacés Laânoucer	06 71 56 17 53
Mina GOUSRIRE	Cadre BET Phénixa	06 62 71 34 27
Mohammed FEZZAZ	Ingénieur conseil BET Phénixa	06 73 08 11 21

Elaboration du Plan de Gestion Social – PGS / ADA/ AFD/ PAPMV PII
DPA de Taounate / Commune de Mezroua– Projets : Apiculture
Réunion du 08 Avril 2013
Liste des participants

Réunion du 08/04/2013 / CR Mezraoua - Projets : Apiculture - coopérative « Wifak Sahla

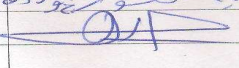
Liste des participants

C207/R238/A780
Version définitive - PGS

Elaboration du Plan de Gestion Social – PGS / ADA/ AFD/ PAPMV PII
DPA de Taounate / Commune de Mezroua– Projets : Lait et Apiculture
Réunion du 08 Avril 2013
Liste des participants

لائحة الحضور

- المكان: قسم الشؤون القروي بعمالة إقليم تاونات - القديس والبيضة - قسم المواجد
- التاريخ: 2013/04/08
- الإطار: برنامج المغرب الأخضر إعداد برنامج التدبير الاجتماعي.

الاسم الكامل	الصفة	الهاتف	البريد الالكتروني	الامضاء
إدريس الكاهري	مهندس ب الدولة	0670 493853	Idrisskahriri@yahoo.fr	
مينة شكري	معلمة	066271342	mna-gousrire1@gmail.com	
محمد فزاز	مكتب دولي			
الزيرة البورايدي	مهندسة الدولة	0665369863	Elalizeria@yahoo.fr	
الزاهي احمد	رئيس جمعية	0676692206	شباب الواد : المنار	
محمد حجاج	نائب رئيس الجمعية	0667675853	معاونت مكنون زواوي	
نور الدين البكوري	قسم العمل الاجتماعي	06 64 67 33 25		
سلمة القروي	مهندسة ب الدولة	06 62 63 41 96	halima-el-idrissi.ia@gmail.com	

Réunion du 08/04/2013 / Province de Taounate - Projets : Lait et apiculture

Liste des participants

Nom /Prénom	Qualité/Fonction	Téléphone
Idriss ELKAHIRI	Ingénieur d'état	06 70 49 38 53
Zahra EL BORAIDI	Ingénieur d'état	06 65 36 98 63
Ahmed ZAH	Président de l'association « Almanar »	06 76 69 22 06
Mohammed HAJJAJ	Président de la coopérative « Konouz »	06 67 67 58 53
Noureddine ELBAKORI	Chef de service social	06 61 67 33 25
Halima ALIDRISSI	Service de réalisation des projets	06 62 63 41 96
Mina GOUSRIRE	Cadre BET Phénixa	06 62 71 34 27
Mohammed FEZZAZ	Ingénieur conseil BET Phénixa	06 73 08 11 21

ANNEXE 3 : DPA de Tétouan : Listes des personnes rencontrées

Elaboration du Plan de Gestion Social – PGS / ADA/ AFD/ PAPMV PII
DPA de Tétouan / Commune : EL Hamra- Projets : Oliviers, etc.

Réunion du 11 Avril 2013

Liste des participants

لائحة الحضور

- المكان: جماعة الحمراء بن حسان
- التاريخ: 11 / 04 / 2013
- الإطار: برنامج المغرب الأخضر إعداد برنامج التدبير الاجتماعي.

الاسم الكامل	الصفة	الهاتف	البريد الالكتروني	الإمضاء
1 - مفضل أحمس ش	منزلة "أ"	0623640897		
2 - الدكتور عبد الله	منزلة "أ"	0667496658		
3 - مفضل بن مسوية	منزلة "أ"	-		
4 - محمد بن جميع	منزلة "أ"	-		
5 - عبد السلام أنشودة	منزلة "أ"	06537376		
6 - عبد السلام دكورا	منزلة "أ"	-		
7 - إدريس الهادي ترات	منزلة "أ"	06388102		
8 - عبد الواد المفضل أوشاب	منزلة "أ"	0668013019		
9 - محمد عينا	مدير الفاعل	0668341261		
10 - أحمد السماعيل	مدير الفاعل	0627260953		
11 - محمد عبد السلام	مدير الفاعل	0667797797		
12 - محمد الواد	مدير الفاعل	06546325		
13 - رشيد الممران	الأمين العام	0670465401	rachid_sg_71@hotmail.fr	
14 - أزبون رشيد	AT TTE/G	0666905047		
15 - محمد الواد	الأمين العام	0661513941		
محمد فزاز	مكتب دراسات	0673081621		
مينة كورم	مكتب دراسات	0662713427		
عبد الواد الجذر	مكتب دراسات	0655805991		

أ: جمعية: نسي عمر جزيي: جماعة الحمراء

Réunion du 11/04/2013 / Commune Rurale d El Hamra - Projet : Olivier

Liste des participants

Nom /Prénom	Qualité/Fonction	Téléphone
Mfadel AKHCHACH	Adhérent de l'association « Sidi Amer Jaride »	06 23 64 02 97
Abdellatif EL HAKMONI	Adhérent de l'association « Sidi Amer Jaride »	06 67 49 66 58
Mfadel BEN KASSOUBA	Adhérent de l'association « Sidi Amer Jaride »	-
Mohammed BEN JAMIA	Adhérent de l'association « Sidi Amer Jaride »	-
Mohammed AKHCHOUCH	Adhérent de l'association « Sidi Amer Jaride »	-
Abdessalam MAKSSOUB	Adhérent de l'association « Sidi Amer Jaride »	-
El Alami El hachmi TARRABE	Adhérent de l'association « Sidi Amer Jaride »	06 38 26 81 02
Abd El Wahd AKHCHABE	Adhérent de l'association « Sidi Amer Jaride »	06 68 01 30 19
Mohammed ÂMINE	Chef du Centre des Travaux Agricoles	06 68 34 15 65
Ismail AMLAL	Président de l'association « Dar Amlal »	06 27 26 09 03
Mohammed AKHCHACH	Président de l'association « Sidi Âmer Jaride » / Président de la Federation	06 67 79 77 97
Abd El Wahed ASTTI	Adhérent de l'association « Sidi Amer Jaride »	06 54 63 95 75
Rachid EL AMRANI	Secrétaire générale de l'association « Jameâ Albaida »	06 70 46 54 01
Rachid ORBONE	Assistance Technique Groupement tout projet et Glotemar	06 66 90 50 47
Hamid LAHOU	Centre des Travaux Agricoles Bni Hassan	06 61 51 39 41
Mohammed FEZZAZ	Ingénieur Phénixa	06 73 08 11 21
Mina GOUSRIRE	Cadre BET Phénixa	06 62 71 34 27
Abd El wahd LAJDAR	Adhérent de l'association « Tassert »	06 55 80 54 91

Liste des participants

- المكان: الإدارة الإقليمية للذخيرة: قطران

- التاريخ: 11 / 06 / 2013

- الإطار: برنامج المغرب الأخضر إعداد برنامج التدبير الاجتماعي.

Réunion du 11/04/2013 / Direction Provinciale de l'agriculture de Tétouan

Nom /Prénom	Qualité/Fonction	Téléphone	Adresse électronique
Lahcen MAKHLOUF	Technicien	06 76 18 07 97	Makhlouf.h@voila.fr
Mohammed EL YAMANI	Coordinateur des projets	06 70 44 01 93	Aliamanim@gmail.com
Nabil MOUNTASSIR	Directeur Provincial	06 57 83 20 93	n.mountassir@yahoo.fr
Mohammed FAZZAZ	Ingénieur conseil BET Phénixa	06 73 08 11 21	Fezzazm@yahoo.fr
Mina GOUSRIRE	Bureau d'étude Phénixa	06 62 71 34 27	Mina.gousrire1@gmail.com

C207/R238/A780
Version définitive - PGS

DPA de Tétouan / Siège de la DPA- Projets : ensemble des projets de Tétouan
Réunion du 12 Avril 2013
Liste des participants

Liste de présence de la réunion du 12/04/2013 au siège de la
DPA de Tétouan

Objet : PDAF 1^{er} tranche 2012

Nom et Prénom	fonction	N° de téléphone	émargement
Mina GOUSRIRE	Bureau Elmo/c phénixa Rabat	0662713427	
SILLOU M	AT. TT/AFC	0663484445	
ALLAOUI EL Mostapha	AT TP/G	0671666590	
AZBOUNE Rachid	AT TP/G	0666905047	
OUALISSAOU Najah	AT TP/G	0677751005	
Houssain SOUAS	AT TP/G	0672575020	
Mohamed FAZZAZ	PHENIXA	0673081121	
Lahcen MAKHLOUF	DPA	0676180797	
SEFRIOU Hassan	DPA	0666292436	
MESRAF Fouad	DPA	0664357442	
Ferno Najib	DPA	0666193518	
Ain Mohamed	CT 2102 B. KERRICH	0668341561	
ELIYMANI Mohamed	UGPI	0670440193	

Réunion du 12/04/2013 / DPA de Tétouan - Ensemble des projets de la province
Liste des participants

Nom / Prénom	Qualité/Fonction	Téléphone
Mohamed SILLOU	AT TT AFC	0663484445
El Mostapha ALLAOUI	ATT TP/G	0671666590
Rachid AZBOUNE	ATT TP/G	0666905047
Najah OUALISSAOU	ATT TP/G	0677751005
Houcaine SOUAS	ATT TP/G	0672575020
Mohammed FAZZAZ	Ingénieur conseil BET Phénixa	06 73 08 11 21
Lahcen MAKHLOUF	DPA	0676180797
Hassan SEFRIOU	DPA	0666292436
Fouad MASRAF	DPA	0664357442
Najib FERNO	DPA	0666193518
Mohamed AIN	CT BENI KERRICH	0668341561
Mohamed EL YAMANI	UGPI	0670440193
Mina GOUSRIRE	Bureau d'étude Phénixa	06 62 71 34 27

Liste des participants

- المكان: جماعة زاوية سيدي قاسم

- التاريخ: 2013 / 04 / 12

- الإطار: برنامج المغرب الأخضر إعداد برنامج التدبير الاجتماعي.

Réunion du 12/04/2013 / Commune Rurale de Zaouit sidi kacem- Projets : Prunier – Châtaigner etc.

Nom /Prénom	Qualité/Fonction	Téléphone	Adresse électronique
Lahcen LAGRANINI	CT OUED LAOU	0666066301	
Abdelhamid LAGHZAoui	CT OUED LAOU	0668208084	
Abdeltif EL MADKOUR	CT OUED LAOU	0670466665	
Mohammed FAZZAZ	Ingénieur conseil BET Phénixa	06 73 08 11 21	Fezzazm@yahoo.fr
Mina GOUSRIRE	Bureau d'étude Phénixa	06 62 71 34 27	Mina.gousrire1@gmail.com

ANNEXE 4 : DPA de Séfrou : Modèle du Formulaire d'Engagement que la coopérative COROLEK

Modèle du Formulaire d'Engagement que la coopérative COROLEK porteuse du projet « Pommier – 2013 » dans le cadre du PMVPII exige de tout nouveau bénéficiaires du projet de signer et de faire légaliser comme condition préalable à son adhésion

التزام

أنا الموقع أسفله :

السيد : الحامل لبطاقة التحريف الوطنية

رقم ، الساكن ب.....

بصفتي فلاح أصرح وألتزم على أن استفادتي من تعاونية كوروليك ،

الكائن مقرها بإيموزار كندر والحاملة لمشروع الدعامة الثانية لمخطط

المغرب الأخضر، ستقتصر على :

- تشجير الأرض الفلاحية الكائنة :

بدوار ومساحتها هكتار مع

تجهيزها بنظام الري بالتنقيط .

- تجهيز أرض فلاحية مغروسة الكائنة:

بدوار ومساحتها هكتار، بنظام

الري بالتنقيط.

والسلام

الإمضاء

Traduction du contenu du formulaire de l'engagement ci dessus

Engagement

Je soussigné ci-dessous (Nom et Prénom, CIN N°, Adresse),

En ma qualité d'agriculteur, déclare et m'engage à ce que mon statut de bénéficiaire de la « coopérative **COROLEK** », dont le siège social est à Imouzzar de Kandar, qui est porteuse du projet Pilier II du Plan Maroc Vert **se limite exclusivement** à :

- la mise en place des plants de la parcelle agricole qui se trouve au douarsur une superficie.....avec son équipement en goutte à goutte
- l'équipement en goutte à goutte de la parcelle agricole plantée qui se trouve au douarsur une superficie.....

Signature

ANNEXE 5 : Convention entre les promoteurs (DPA) et les OP porteuses des projets

Traduction de l'essentiel du contenu de la convention entre les promoteurs (DPA) et les OP porteuses des projets

Considéran

- Les objectifs stratégiques du PMV pour le pilier II visent à améliorer les revenus des agriculteurs dans les zones vulnérables à travers la mise en œuvre de projets de développement des filières de productions ;
- Le contenu des Plans Agricoles Régionaux (PAR) des trois régions « Fès – Boulemane », « Taza taounate – Al Hoceima » et 3tanger – Tétouan »
- La concrétisation des rôles des organisations professionnelles (Associations et Coopératives) pour le développement économique et social ;
- La prise en considération de l'approche participative contractuelle comme outils adopté par le PMV pour la mise en œuvre des projets des PAR ;
- Les directives de la circulaire du MAPM N° 52/DF/DGF/SPB du 23 Février 2012 relative à l'amélioration des conditions de réalisation des projets pilier II du PMV

Principaux chapitres de la convention :

- La définition des principales composantes des projets (Nombre de bénéficiaires, superficie totale et budget, etc.) et le planning de sa réalisation ;
- Les conditions de réalisation des projets avec la précision des rôles de chacune des parties prenantes ;
- La liste des périmètres concernés et des OP porteuses au niveau de chaque périmètre ;
- Les engagements de l'administration promotrice des projets
- Les engagements de l'OP porteuse du projet
- Le suivi de la mise en œuvre du projet par une commission composée des représentants des deux parties et d'un représentant de l'ADA.

Engagements de l'administration promotrice des projets :

- La gestion financière et administrative des projets ;
- L'intégration des OP dans toutes les étapes de réalisation du projet :
 - o L'élaboration des CPS pour les entreprises des travaux et celles de l'assistance technique;
 - o L'ouverture des plis et l'attribution des marchés ;
 - o Le suivi des programmes de réalisation ;
 - o Les commissions de réception des travaux ;
 - o L'encadrement des bénéficiaires ;
- La préparation de meilleures conditions pour le suivi administratif de la mise en œuvre des projets ;
- Le suivi des travaux sur le terrain et la préparation régulière des comptes rendus
- L'évaluation des projets et l'élaboration des résultats et des recommandations ;
- Nomination d'un cadre de l'administration comme chef de projet

Engagements de l'OP porteuse du projet :

- La préparation, avant le démarrage du projet, des listes des OP concernées qui représentent les bénéficiaires au niveau de chaque périmètre. Ces listes constitue la principale condition préalable à la signature de la convention entre les deux partie ;
- La fourniture à l'administration des listes des bénéficiaires (avec leurs N° de Cartes d'Identité Nationales) durant la première année et l'année suivante signées par l'OP représentative du périmètre et contresignées par l'OP porteuse du projet ;
- La fourniture à l'administration des listes des bénéficiaires (avec leurs N° de Cartes d'Identité Nationales) des autres périmètres une année avant le démarrage des travaux sur ces périmètres signées par l'OP représentative du périmètre et contresignées par l'OP porteuse du projet ;
- La participation effective dans la préparation des CPS et dans les séances d'ouverture des plis pour l'attribution des marchés ;
- Le suivi des différentes étapes de mise en œuvre du projet ;
- La participation aux commissions de réceptions des travaux ;
- La garantie d'une représentativité réelle et transparente de l'ensemble des OP représentatives des différents périmètres et qui constitue le principal interlocuteur de l'OP porteuse au niveau de son périmètre ;

